

# Trust. Knowledge.

Rapport annuel 2023



<u>I</u>	Message aux actionnaires	2
<u>II</u>	Chiffres clés	14
<u>III</u>	Faits marquants	20
<u>IV</u>	Rapport de gestion	36
<u>V</u>	Rapport non financier	64
<u>VI</u>	Comptes consolidés	212
<u>VII</u>	Comptes sociaux	334
<u>VIII</u>	Contact	350

---

## I. Message aux actionnaires

Hugo Lasat, CEO  
Gilles Samyn, Président du conseil d'administration

## Chers actionnaires,

Le début de l'année 2023 s'annonçait complexe avec un ralentissement économique anticipé à l'échelle mondiale. Les craintes d'une récession ne se sont pourtant pas concrétisées, l'économie mondiale s'étant montrée plus résistante que prévu. En conséquence, le resserrement des politiques monétaires a conduit à une véritable remise à plat de la politique des taux d'intérêt des banques centrales ; ce qui a remodelé le paysage financier.

Dans ce contexte, la hausse des taux a contribué à une évolution positive de la solidité des revenus de nos métiers et a influencé positivement notre marge nette globale. Degroof Petercam a ainsi clôturé l'année avec des avoirs de clientèle atteignant 74,3 milliards d'euros<sup>1</sup> ; soit une augmentation de 5% par rapport à 2022, également due aux performances positives des marchés.

### **Notre modèle intégré renforce la résilience du groupe**

Notre revenu financier net s'est élevé à 579 millions d'euros en 2023, une hausse de 4% par rapport aux 559 millions d'euros dégagés l'année précédente. Si l'environnement favorable des taux d'intérêt a contribué à générer des revenus supplémentaires, cette hausse a été partiellement atténuée par la baisse des commissions nettes.

Les coûts d'exploitation, eux, ont été affectés par l'augmentation des frais de personnel à la suite de l'accroissement des effectifs et de l'inflation. Le Résultat Brut d'Exploitation a atteint 118,5 millions

(1) hors double comptage



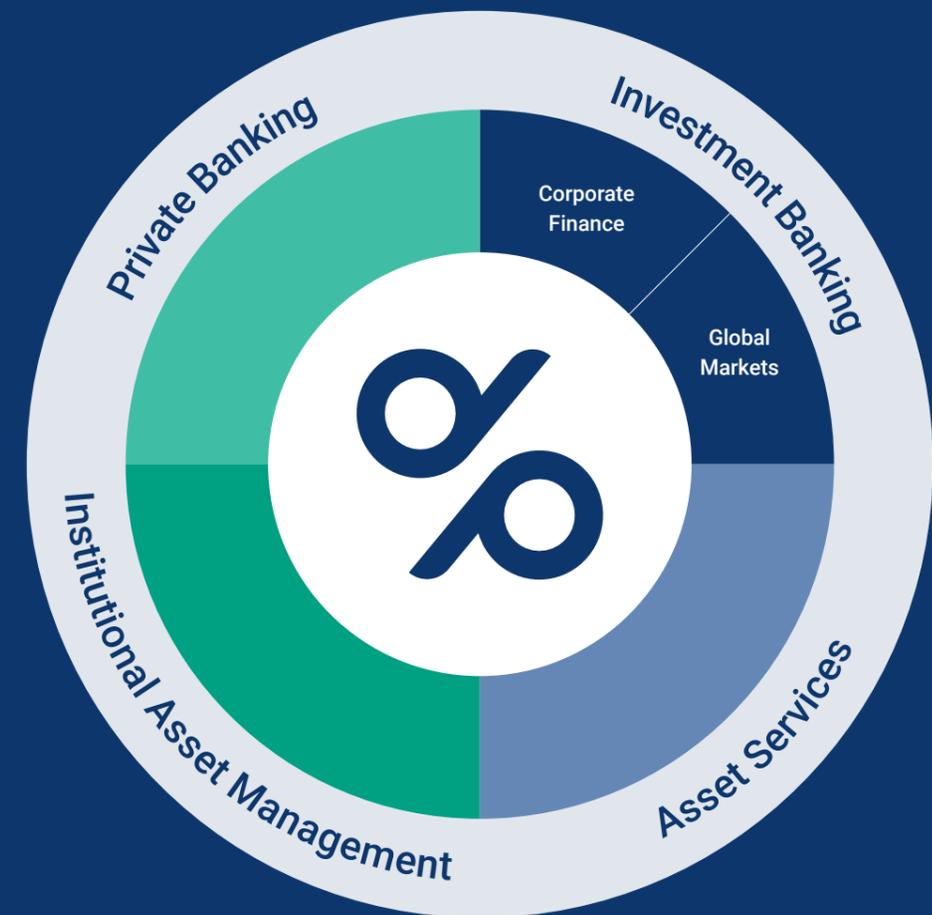
d'euros, soit une augmentation de 11% par rapport à 2022. Dans le même temps, le bénéfice net a diminué, passant de 76,4 millions d'euros en 2022 à 56,3 millions d'euros en 2023. Ceci s'explique par des éléments non récurrents qui ont pesé sur nos résultats nets, notamment les coûts liés à la revue stratégique de l'actionnariat du groupe et à une hausse de l'impôt des sociétés.

### Private Banking

En 2023, les clients de la banque privée ont confirmé la confiance qu'ils nous accordent. Leur taux de satisfaction élevé reflète la qualité de la relation qui nous lie, l'expertise pointue de nos collaborateurs et notre précieuse approche personnalisée. Effet collatéral de la hausse des taux d'intérêt, le montant de prêts accordés a logiquement diminué. Pour sa part, notre activité de Private Equity a connu une performance à hauteur de la bonne prestation de l'année dernière, avec en point d'orgue, e.a., notre fonds Vintage Private Equity, très large succès commercial en Belgique et au Luxembourg. De nombreux clients y ont vu l'occasion de souscrire pour la première fois à un investissement en Private Equity. Ces initiatives prometteuses, associées à l'adoption d'un tout nouveau système IT bancaire, de gestion de portefeuille et de gestion de la relation client, nous aideront à atteindre notre objectif de générer des flux nets positifs l'année prochaine.

### Asset management

La collecte nette totale reflète notre expansion commerciale et la fidélité de notre clientèle institutionnelle. C'est sans aucun doute également le résultat de l'engagement de DPAM auprès de ses collaborateurs et des investissements dans une nouvelle plateforme numérique de données et de gestion opérationnelle. À la fin de l'année, DPAM a ainsi collecté, en nouveaux clients, 1,1 milliard d'euros. Ses stratégies obligataires ont enregistré de solides performances et les stratégies multi-actifs et en actions mondiales ont gardé le cap ; les performances des fonds d'actions européennes ont, elles, été plus mitigées sans pour autant remettre en question leurs performances sur le long terme. Un autre fait marquant a été la première place de DPAM dans le classement du Responsible Investor Benchmarking Index 2024 (Hirschel & Kramer (H&K)) sur 600 gestionnaires d'actifs durables au niveau mondial.



### Asset Services

Notre service d'administration des fonds a connu des sorties nettes de capitaux en raison d'un client qui a transféré cette gestion à sa nouvelle société mère. Ce départ a été partiellement compensé par l'intégration réussie de notre plus important fonds de tiers. En tenant compte de nouveaux autres clients en finalisation d'acquisition, c'est un total de près d'un milliard d'euros d'actifs de nouveaux fonds de tiers qui ont été enregistrés en 2023.

### Investment Banking

Après une année 2022 très dynamique, nos activités en global markets ont à nouveau connu une année robuste. Dans les activités sell-side, les revenus de commissions liés aux actions ont augmenté à la suite de la forte volatilité des marchés tout au long de 2023 ; notre solution de plans d'options sur actions a connu un bon développement avec un nombre croissant de clients. Les revenus de notre desk d'exécution d'ordres buy-side sont restés comparables à l'année dernière.

En ce qui concerne les activités de corporate finance, l'année 2023 a été plus compliquée : l'environnement de la hausse des taux d'intérêt a augmenté le coût des opérations de financement, entraînant certains reports et une diminution du nombre de transactions. Malgré cela, nos équipes ont réalisé une excellente performance en concluant plusieurs transactions de tout premier plan.

### Solidité financière et excellente capitalisation

Fort de tous ces résultats, en 2023, notre bilan est resté robuste, les ratios de solvabilité et de liquidité demeurant supérieurs aux exigences prudentielles de base. Au 31 décembre 2023, notre ratio de solvabilité consolidé a cru à 24%. Notre bilan s'est élevé à 8,1 milliards d'euros, dont plus de 4,5 milliards d'actifs très liquides. En outre, notre excellent niveau de capitalisation – fruit d'une gestion prudente des ressources financières et des activités du groupe –, nous dote des ressources requises pour investir encore davantage dans le développement de nos activités et pour renforcer notre proposition de valeur pour nos clients.



Soutenus par une gouvernance solide et une forte implication de nos équipes, nous nous concentrons sur tous les aspects de nos activités et de nos services afin de créer un impact durable.

Gilles Samyn,  
Président du conseil d'administration

### Roadmap de la route 26

En 2023, nous avons progressé par rapport à notre feuille de route 'Route 26', notre plan stratégique triennal qui fixe les objectifs suivants :

- Déployer nos activités
- Être un employeur de choix
- Marquer la société de notre empreinte

La dynamique de nos activités va bien au-delà des mesures financières habituelles. Notre approche centrée sur le client se mesure dans les taux de satisfaction élevés obtenus dans nos différents secteurs d'activité. La confiance et l'expertise de nos collaborateurs constituent les pierres angulaires de la relation avec nos clients.

En tant qu'employeur de choix, nous nous engageons à favoriser le développement des talents. Nous apportons à notre personnel le soutien nécessaire et créons un environnement de travail positif, comme l'illustrent nos ambitieux modules d'apprentissage et nos programmes de leadership.

Pour ce qui est de marquer la société de notre empreinte, notre engagement lui aussi dépasse le strict cadre financier. Nous visons à promouvoir une prospérité responsable pour tous. Une mission que nous prenons avec le plus grand sérieux. Dans cette optique, nous avons progressé tant au niveau de l'entreprise qu'au niveau de nos services. Nous avons ainsi étendu l'engagement Net Zero de DPAM à l'ensemble du groupe, inclus des indicateurs clés de performance liés à l'ESG dans la rémunération variable de notre personnel. Parmi les premières entreprises à adopter l'engagement en faveur de la biodiversité, DPAM s'est aligné sur la Taskforce of Nature Related Financial Disclosures (groupe de travail sur les informations financières liées à l'environnement). Soutenus par une gouvernance solide et une forte implication de nos équipes, nous nous concentrons sur tous les aspects de nos activités et de nos services afin de créer un impact durable.

### Perspectives

Plus que jamais, nous restons les mieux pourvus pour répondre aux besoins et aux attentes de nos clients et créer de la valeur au bénéfice de nos parties prenantes. Comme le démontrent nos campagnes de positionnement, nous revendiquons fièrement notre identité unique : celle d'une entreprise d'investissement de référence, axée sur l'humain



La dynamique de nos activités va bien au-delà des mesures financières habituelles. Notre approche centrée sur le client se mesure dans les taux de satisfaction élevés obtenus dans nos différents secteurs d'activité.

Hugo Lasat, CEO

et l'expertise. De précieux atouts sur des marchés en évolution rapide et fortement standardisés. Nous souhaitons rendre hommage à nos équipes dont le talent et l'implication ont contribué à conforter notre leadership dans nos activités et services respectifs.

L'année 2023 a été marquée par le processus du changement d'actionnaire de référence de Degroof Petercam. La signature de l'accord avec Indosuez Wealth Management le 3 août 2023 a apporté de la clarté sur la façon dont notre nouvel actionnariat renforcera notre capacité à nous engager davantage auprès de nos collaborateurs et de nos clients, en tant que futur leader pan-européen en private banking et en gestion d'actifs, et à investir dans les activités de corporate finance, de global markets et d'asset services.

Dans ce contexte que l'on peut qualifier d'historique, nous profitons de l'occasion pour remercier l'ensemble de nos actionnaires pour leur implication et leur soutien de longue date et, plus important encore, nous voudrions exprimer notre gratitude à nos clients pour leur indéfectible confiance au cours des ans.

Le projet d'alliance avec Indosuez Wealth Management, une filiale du groupe Crédit Agricole, sous réserve des accords des régulateurs, nous permettra de disposer d'un nouvel actionnaire de référence, soutenu par un acteur bancaire mondial de premier plan.

Ce partenaire stratégique solide – qui connaît parfaitement nos activités –, renforcera encore la marque Degroof Petercam, tout en accentuant notre agilité et notre esprit d'entreprise et ce, dans l'intérêt de nos clients. Cette transaction sera réalisée en partenariat avec le groupe CLdN – actionnaire historique qui conservera dans Degroof Petercam une participation de l'ordre de 20% –, reflétant ainsi la volonté de préserver nos racines et notre ancrage en Belgique à long terme.

## Changement d'actionnaire de contrôle

Le jeudi 3 août 2023, CA Indosuez Wealth Management a signé un accord en vue d'acquiescer une participation majoritaire dans Degroof Petercam. Ce projet serait réalisé en partenariat avec le groupe CLdN, l'un des actionnaires de référence de Degroof Petercam, qui conserverait une participation d'environ 20%.

Les services de la Commission européenne chargés du contrôle des concentrations ont autorisé l'opération en décembre 2023. Plusieurs autres approbations conditionnent néanmoins encore la réalisation de l'opération, qui n'a donc pas encore été clôturée à la date de la publication du présent rapport. Ces autorisations sont attendues mi 2024.

Une fois la vente réalisée, la combinaison des offres respectives de nos deux groupes nous permettra d'offrir un continuum de solutions et de services dans les domaines du conseil, du financement, de la gestion des investissements et de la banque d'investissement. Cette combinaison de forces opérant sur une large couverture géographique devrait nous positionner comme un acteur de premier plan pour répondre aux besoins des clients privés, professionnels et institutionnels.

Ensemble, nous avons de solides perspectives de croissance.



CA INDOSUEZ  
WEALTH MANAGEMENT



Degroof  
Petercam  
Trust. Knowledge.

---

## II. Chiffres clés

**Produit net**

en millions EUR

**579,3**

↗

**+3,6%**

2022 : 559,0

**Bénéfice brut opérationnel**

en millions EUR

**118,5**

↗

**+11,1%**

2022 : 106,7

**Bénéfice net consolidé**

en millions EUR

**56,3**

↘

**-26,3%**

2022 : 76,4

**Répartition des revenus par activité commerciale\***

- Private Banking (y inclus Credits et Private Equity)
- Institutional Asset Management
- Asset Services
- Investment Banking (Corporate Finance et Global Markets)

\* Les revenus par activité commerciale comprennent les revenus analytiques ainsi que l'allocation des revenus de la trésorerie aux activités.

**Total des actifs des clients**

en milliards EUR

	2023		2022	
	Brut	Net <sup>1</sup>	Brut	Net <sup>1</sup>
Actifs sous gestion <sup>2</sup>	64,6	64,6	59,6	59,6
Actifs sous administration <sup>3</sup>	50,0	6,1	49,2	8,1
Actifs sous dépôt <sup>4</sup>	94,3	3,6	92,6	3,4
<b>Total des actifs des clients</b>		<b>74,3</b>		<b>71,1</b>

- 1 Hors double comptage
- 2 Services de gestion et de crédit
- 3 Les services administratifs, y compris l'administration des fonds de placement, la comptabilité des fonds, la domiciliation de fonds, l'enregistrement et la création de nouveaux fonds, agent de transfert, etc.
- 4 Les services de garde, y compris l'enregistrement, le dépôt et la garde par le biais de comptes de titres et de trésorerie

**Structure du capital au 31.12.2023**

- Action de concert\*
- Petercam Invest\*
- Partenaires financiers
- Management et personnel
- Actions détenues par une sous-filiale de la banque

Nombre total d'actions :  
**10.842.209**

\*Actionnaires familiaux de référence  
DSDC : familles Philippson, Haegelsteen, Schockert et Siaens, CLdN Finance et Cobepa  
Petercam Invest : familles Peterbroeck et Van Campenhout

**Effectifs**  
en ETP

1.486

2022 : 1.469



**Répartition par pays de l'effectif**  
en ETP

	31.12.2023	31.12.2022
● Belgique*	1.011	1.002
● Luxembourg	405	390
● France	66	74
● Suisse	4	3

\* Y compris les succursales en Allemagne, Italie, Espagne et aux Pays-Bas

**Conseil d'administration**

**Président du conseil d'administration**  
Gilles Samyn<sup>1</sup>

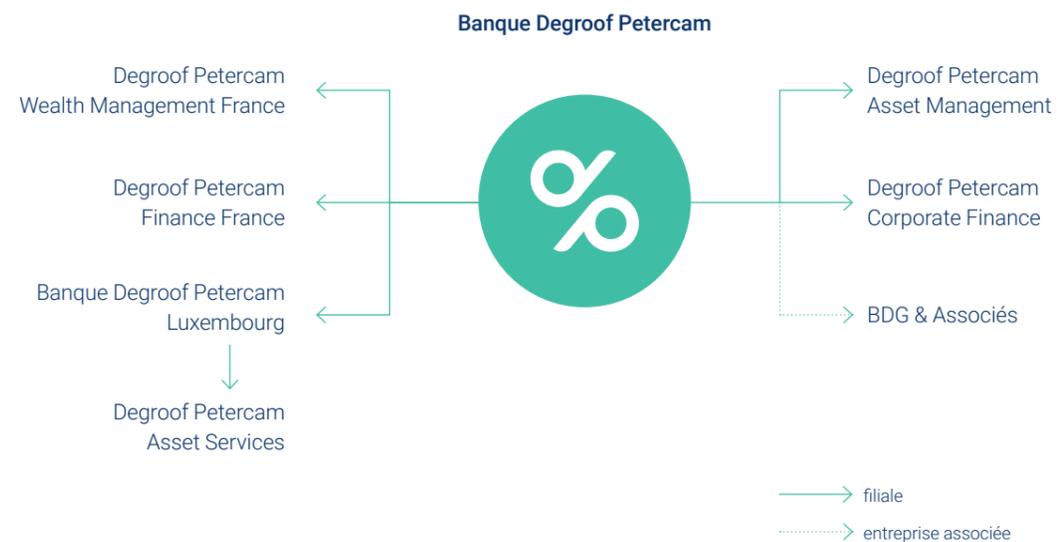
**Administrateur délégué /  
Président du comité de direction**  
Hugo Lasat

**Administrateurs délégués /  
membres du comité de direction**  
Nathalie Basyn  
Sabine Caudron  
Filip Depaz  
Gilles Firmin

**Administrateurs non-exécutifs**  
Yvan De Cock<sup>1</sup>  
Thomas Demeure  
Jean-Baptiste Douville de Franssu  
Tamar Joulia-Paris  
Jean-Marie Laurent Josi  
Jacques-Martin Philippson  
Sylvie Rémond<sup>1</sup>  
Frank van Bellingen

<sup>1</sup> Administrateur indépendant

**Structure simplifiée Banque Degroof Petercam au 31.12.2023**



---

## III. Faits marquants

# Nos métiers

Au sein du **Private Banking**, nous intervenons en qualité de régisseur de l'ensemble du patrimoine, pour les familles, les dirigeants d'entreprises et les entrepreneurs. Notre modèle de gestion combine l'expérience de professionnels aguerris et une technologie en permanente évolution pour répondre à six enjeux majeurs : faire fructifier les avoirs privés ou professionnels de nos clients, les protéger des aléas, financer leurs projets, diversifier leurs investissements, leur donner une dimension sociétale et philanthropique, et enfin, le jour venu, opérer leur transmission de façon optimale.

## Services

Gestion de portefeuille et conseil en investissement  
Estate Planning • Private Equity • Crédits • Family Office • International Wealth Structuring • Assurance-Vie • Art Advisory

## Pays

Belgique, France et Luxembourg avec son hub pour les clients internationaux

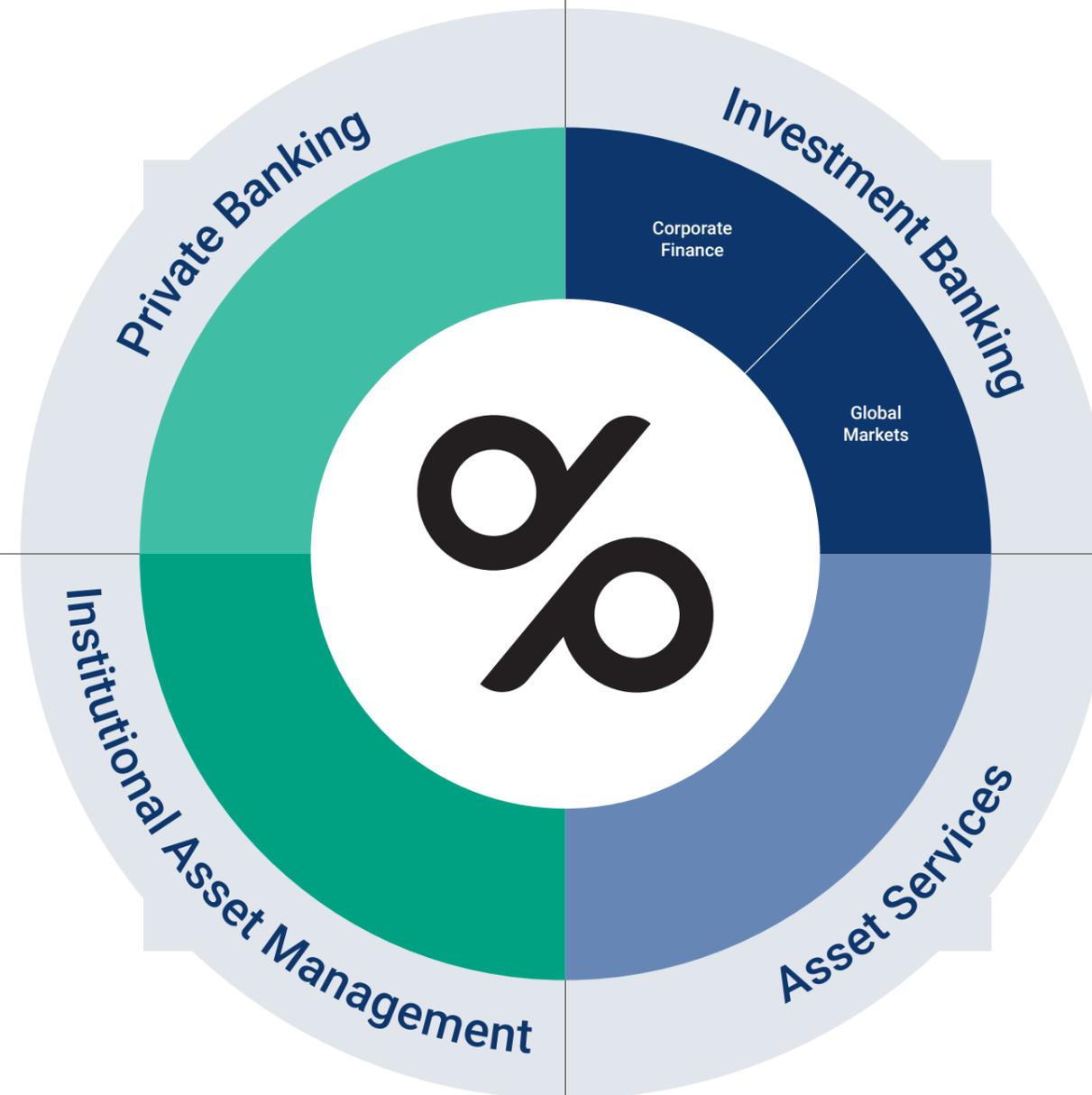
Notre activité d'**Institutional Asset Management** (DPAM) s'engage depuis plus de deux décennies à offrir des solutions d'investissement actives, durables et basées sur la recherche. Parmi les clients institutionnels auxquels s'adresse DPAM, on retrouve des fonds de pension, des fondations, des sociétés d'assurance et des associations sans but lucratif. Forte de 20 ans d'engagement soutenu en faveur des investissements responsables, DPAM intègre les facteurs ESG dans toutes les classes d'actifs et toutes les thématiques. La recherche interne est au cœur de la gestion de DPAM, s'appuyant sur plusieurs équipes d'analystes en recherche fondamentale et quantitative.

## Services

Investment Funds (Multi-Asset, Equity and Fixed Income) • Institutional Mandates (Global Balanced, Equity and Fixed Income)

## Pays

Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas, Allemagne, Suisse, Espagne, Italie et Hong Kong



L'**Investment Banking** (DPIB) se concentre sur les fusions et acquisitions, et l'ingénierie financière avec l'émission d'actions ou d'emprunts obligataires, tant pour des sociétés privées que cotées. En termes d'activités sur les marchés financiers et d'intermédiation, nous disposons de l'une des plus importantes équipes d'analyse financière dans le Benelux. Grâce à notre salle des marchés et l'activité de trading nous nous positionnons comme un acteur incontournable en matière de services d'exécution spécialisés pour l'ensemble des produits financiers cotés et non cotés, tels que obligations, produits structurés, dérivés, solutions personnalisées de couvertures de risques, etc. Nous proposons également aux entreprises des services spécialisés tels que des plans de stock-options, l'animation de marché pour les sociétés cotées, des placements de trésorerie ou des services de change.

## Services

- 1. Corporate Finance** • Mergers & Acquisitions • Equity & Debt Capital Markets • Financial Advisory
- 2. Global Markets** • Equity Research • Liquidity Providing • Equity & Fixed Income Sales and Trading • Foreign Exchange • Derivatives & Structured Products • Stock Option Plan

## Pays

Belgique, Luxembourg, France et les Pays-Bas

Basé au Luxembourg, **Degroof Petercam Asset Services** (DPAS) propose une gamme complète, intégrée et modulable de services destinés aux fonds d'investissement tant luxembourgeois que belges. Ces services s'adressent à tous types d'initiateurs et de fonds d'investissement. DPAS assure la structuration, la domiciliation, l'administration centrale, la banque dépositaire (via Banque Degroof Petercam Luxembourg et sa succursale en Belgique) ainsi que la conservation, le support à l'enregistrement, la gestion des risques, la supervision du réseau de distribution, la couverture de change et la gestion d'actifs pour les clients agissant en tant que conseillers en investissements.

## Services

Société de gestion • Banque dépositaire & services de garde • Agent de transfert • Administration de fonds • Support juridique

## Pays

Belgique et Luxembourg



# Private Banking

Nos services de Private Banking comprennent une large offre allant de la gestion de portefeuille à des conseils d'investissement dédiés, soutenus par notre expertise en matière de banque d'investissement et alimentés par notre gestionnaire d'actifs interne. Nos autres services clés sont Estate Planning, Art Advisory, philanthropie et crédits.

- **36,3 milliards d'euros gérés pour la clientèle privée (brut)**
- **16,8 milliards d'euros d'investissements durables et responsables en Belgique**
- **Année contrastée pour nos fonds patrimoniaux qui se termine sur une bonne note permettant d'afficher des performances en ligne avec celles du marché**
- **Service au client au cœur de nos préoccupations :**
  - ↳ Plus de 150 banquiers privés et 75 experts offrant un service personnalisé à chaque client
  - ↳ Poursuite de l'implémentation du nouveau système bancaire central et d'un nouveau système de gestion de la relation client
  - ↳ Nouvelles fonctionnalités ajoutées à notre application mobile, My Degroof Petercam, visant à poursuivre une amélioration continue de l'interface digitale
- **Poursuite de la consolidation de notre culture de sensibilisation aux risques grâce à un cadre de contrôle interne amélioré**
- **Services innovants contribuant au développement de nos activités commerciales :**
  - ↳ Lancement du Next Gen Masterclass pour nos clients
  - ↳ Poursuite du développement de notre pôle international au Luxembourg pour les segments de clientèle UHNWI (Ultra High Net-Worth Individual) avec le développement de marchés clés tels que le Portugal, les Pays-Bas et le Canada
- **Accompagnement régulier de clients dans leurs projets de philanthropie et d'ingénierie patrimoniale**

## Crédits

Les crédits patrimoniaux offrent à nos clients une solution flexible pour les accompagner dans leurs projets immobiliers (dans leur pays de résidence ou à l'étranger), d'investissements en valeurs mobilières cotées ou non (private equity), ou de planification patrimoniale, sans compromettre leur stratégie d'investissement à long terme. Ces crédits sont généralement garantis par les portefeuilles titres de nos clients gérés par notre Banque, éventuellement en combinaison avec une garantie immobilière.

- **Maintien des encours crédits dans un environnement défavorable à la demande de crédits en raison des taux d'intérêt élevés et d'un marché immobilier atone**
- **Portefeuille total de lignes de crédits de 2,3 milliards d'euros, accusant un recul de 11% comparé à 2022, en ligne avec la contraction du marché du crédit en Europe**
- **Poursuite du développement de l'offre de crédits cross-border par notre filiale au Luxembourg**
- **Qualité intacte du portefeuille crédits maintenue.**
- **Ambitions ESG: suppression des frais de dossiers pour les crédits finançant des biens immobiliers dont le score PEB est favorable**

## Private Equity

Notre expertise en Private Equity consiste à proposer des investissements en actifs non cotés. Le plus souvent, les investissements de ce type prennent la forme d'une participation à un fonds ou à une structure regroupant de multiples investisseurs dont l'objectif est d'investir du capital selon une stratégie définie au préalable.

- Performance solide de nos projets Private Equity malgré un environnement macro-économique moins favorable lié à la hausse des taux d'intérêts et un niveau d'inflation élevé
- Collecte record de plus de 300 millions d'euros de nouveaux engagements, répartis sur plusieurs nouveaux fonds nourriciers investis dans des fonds de gérants de premier rang, poursuivant des stratégies diverses (buy-out, co-investissements, secondaire, etc.)
- Collaboration avec un nouveau partenaire, Vitruvian, gérant international spécialisé, offrant un accès à des investissements dans des entreprises rentables à forte croissance
- Lancement du *Vintage Fund 2023*, premier fonds de fonds millésimé qui a rencontré un grand succès en Belgique et au Luxembourg, attirant de nombreux nouveaux investisseurs en Private Equity avec un portefeuille constitué d'un engagement dans chacun des fonds ayant fait par ailleurs l'objet d'un feeder durant l'année écoulée
- Signature des premiers mandats discrétionnaires *Private Assets*, proposés à des clients de la banque au Luxembourg et qui répond à leurs besoins avec une offre sur mesure
- Lancement de Capital for Climate, un fonds de fonds de conviction orienté sur la thématique du changement climatique et de la transition énergétique avec un premier closing intervenu en fin d'année
- Amélioration continue du service à la clientèle avec un nouveau format de reporting des performances trimestrielles

Nous sommes convaincus que notre approche des marchés non cotés, basée sur une sélection disciplinée et rigoureuse des partenaires, des stratégies, et des instruments innovants, continuera de servir au mieux les intérêts de nos clients.

”

Sabine Caudron, Head of Private Banking





## Investment Banking

Nos activités d'Investment Banking offrent une combinaison unique d'expertise en matière de Corporate Finance et de Global Markets, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, des fusions et acquisitions aux marchés des capitaux (ECM/DCM), en passant par les actions, les titres à revenu fixe, les produits dérivés et le marché des changes, en pleine synergie avec nos trois autres métiers. Nous mettons également notre recherche 'Equity sell-side' à disposition de nos segments niches.

- **Année contrastée en corporate finance avec une baisse du nombre de transactions sur les marchés des capitaux en raison de l'augmentation du coût de financement et de la volatilité des marchés, mais forte activité en fusions et acquisitions et opinions d'équités, confirmant notre position de leader dans les services de banque d'investissement pour les entreprises de taille moyenne**

- **41 missions de fusions et acquisitions et de conseil dont 22 en Belgique et 19 en France, pour un total de 4,7 milliards d'euros dont notamment :**

- ↳ en Belgique, l'augmentation de capital pour le producteur belge d'ingrédients alimentaires Cosucra. Des attestations d'équité pour le compte des administrateurs indépendants d'Exmar, d'Euronav et de Sibelco et la cession de la société informatique WIN à NRB

- ↳ en France, des transactions dans le secteur de la distribution, telles que l'acquisition par Crédit Agricole Immobilier de la société de gestion des actifs immobilier commerciaux du groupe Casino, l'acquisition de 112 magasins de détail Intermarché au Groupe Casino, ainsi que d'importantes transactions pour les sociétés Lisi et Sii

Notre force réside non seulement dans le conseil que nous apportons à nos clients, mais également dans notre capacité de mener à bien l'exécution des transactions conseillées.

- **Dix transactions sur les marchés des capitaux :**

- ↳ trois opérations d'augmentations de capital en Belgique (Sequana Medical, Montea et Atenor) et

- ↳ six opérations de financement en France (Cristal Union, Biogroup, Qovetia, Legris Industries, SII Goes On, Valotel) et une en Belgique pour un groupe belge actif en immobilier commercial

- **Année solide en matière de global markets avec de bonnes performances dans tous les secteurs d'activité, à l'exception du marché des changes**

- **Intervention en tant que conseiller financier et membre exclusif du syndicat de placement pour la Belgique et les Pays-Bas, dans le cadre de la scission partielle de Solvay qui a conduit à la cotation de Syensqo sur Euronext Bruxelles et Paris**

- **Augmentation des volumes négociés dans le domaine des plans d'options et de participation**

- **Année record pour le desk Equity Derivatives et confiance encore renforcée des clients**

- **Activité en Fixed Income plus calme compte tenu l'augmentation des taux d'intérêts, toutefois soutenue et menant à d'excellents résultats**

- **Activité en hausse du trading desk (actions & obligations), notamment grâce à l'augmentation de la visibilité de nos activités hors Belgique**

- **Organisation de multiples conférences thématiques mettant en relation plus de 111 entreprises avec plus de 377 investisseurs au travers de plus de 1700 réunions**

- **Top cinq dans la catégorie Benelux Equity Research de l'enquête Extel conduite par Reuters**

- **Lancement de la recherche ESG couvrant déjà plus de 60 entreprises et progression continue de notre activité de recherche commissionnée avec 10 entreprises couvertes à ce jour**

- **Deuxième meilleure année jamais enregistrée pour le buy-side desk, proche de l'année record de 2020**



## Institutional Asset Management (DPAM)

DPAM (Degroof Petercam Asset Management) se nourrit de la conviction que les solutions clients gérées activement, durablement et fondées sur la recherche offrent les meilleures opportunités pour des résultats d'investissement supérieurs à long terme. En tant que gestionnaire actif, DPAM combine des objectifs financiers avec un rôle de pionnier en tant qu'acteur durable, et ce depuis plus de 20 ans.

- Actifs sous gestion (bruts) de 47,1 milliards d'euros, contre 42,2 milliards d'euros à la fin de 2022
- Croissance d'activité enregistrée principalement au cours du second semestre, entraînant une augmentation du flux d'entrée nets de 1,13 milliard d'euros, provenant principalement du segment des investisseurs finaux
- Confirmation du positionnement de référence en Belgique et maintien de la dynamique de croissance internationale, avec un développement solide en France
- Première place dans le classement *Hirschel and Kramer (H&K) Responsible Investment Brand Index (RIBI) 2024*, qui évalue près de 600 gestionnaires d'actifs dans le monde
- Solide surperformance nette pour les stratégies obligataires, performance stable pour les stratégies mixtes et actions mondiales, et performance contrastée pour les solutions d'actions européennes

- 57% des actifs investis dans des entreprises avec un objectif science-based target (SBT) validé ou avec un alignement de température à 1,5 °C (sur la base des émissions de gaz à effet de serre de scopes 1 et 2)
- Participation à 726 assemblées d'actionnaires, contribution à un total de 11.250 résolutions et envoi de 399 lettres de mission à 299 entreprises
- 109 nouvelles initiatives d'engagement officielles : 40 sur les valeurs fondamentales, 26 sur les controverses et 43 dédiées aux deux sujets
- Acquisition d'une participation dans Incofin Investment Management, un gestionnaire de fonds d'impact belge axé sur des investissements dans les économies émergentes lui permettant d'accélérer sa croissance et d'étendre son impact dans les pays émergents
- Lancement du *Paris Alignment Index Project* avec *The Hugo Observatory*, un centre de recherche dédié aux changements environnementaux et à la migration. Ce projet permet la création d'un indice annuel et suit les progrès des pays signataires en matière d'engagements envers l'Accord de Paris
- Expérience client innovante grâce à des capacités et des plateformes de reporting internes et externes améliorées, en ce compris des produits de données stratégiques, des tableaux de bord ESG et de nouveaux rapports améliorés du système d'information de gestion



En 2023, DPAM a renoué avec la croissance après la réinitialisation des marchés financiers rencontrée en 2022. Nous avons optimisé nos capacités internes et externes en renforçant notre plateforme de données, de processus et de services numériques. Nous avons développé de nouvelles solutions en actions et en obligations de haute qualité qui façonneront notre offre en matière de transition, durabilité et d'impact. Avec cet avantage, nos équipes fidèles et dignes de confiance visent à fournir des services de qualité et des investissements surperformants à notre base de clients en expansion.

---

Peter De Coensel,  
CEO Degroof Petercam Asset Management



## Asset Services

Asset Services intègre toute la chaîne de valeur des services aux fonds d'investissement dans une approche *one-stop shop*. Cette offre s'adresse aux fonds d'investissement du groupe mais aussi aux fonds d'initiateurs tiers.

- 50,0 milliards d'euros d'actifs sous administration de fonds luxembourgeois et belges (Undertakings for the Collective Investment in Transferable Securities, 'UCITS' et Alternative Investment Fund, 'AIF') investis en actifs publics et privés
- Année record en termes d'acquisition de nouveaux clients tiers, représentant près d'un milliard d'euros d'actifs supplémentaires, mitigée par la migration des actifs d'un client vers le prestataire de son nouvel actionnaire
- Lancement d'un *Reserved Alternative Investment Fund* ('RAIF') white-label pour les initiateurs tiers, venant compléter l'offre existante en UCITS et AIF
- Croissance de 30% des engagements totaux des fonds de capitaux privés administrés à plus de 1,5 milliards d'euros, avec 10 nouveaux véhicules d'investissements en Private Equity

Notre prise en charge de toute la chaîne de valeur des services aux fonds d'investissement luxembourgeois et belges permet à nos clients de se concentrer sur leur cœur de métier, à savoir la gestion et/ou la commercialisation de leurs fonds.

”

Sylvie Huret, Head of Asset Services



---

## IV. Rapport de gestion

## 1 | Commentaires sur l'activité commerciale

Les défis géopolitiques et économiques observés en 2022 se sont poursuivis en 2023 avec toutefois une stabilisation de l'inflation et des prix de l'énergie. Les mesures prises par la Banque centrale européenne, combinées à une politique monétaire plus stricte, ont contribué à ramener la stabilité dans la zone euro. Ces conditions ont eu un impact positif sur les résultats du groupe Degroof Petercam.

Tous les métiers du groupe que sont le Private Banking, l'Institutional Asset Management, l'Asset Services et l'Investment Banking ont permis de générer de solides résultats, renforcés par une augmentation des revenus principalement liés à la hausse de la marge d'intérêt. Le modèle intégré de Degroof Petercam a permis de garantir la résilience du groupe et de réaliser un produit net bancaire de 579 millions d'euros, soit une augmentation de 4% par rapport à 2022. Les actifs de la clientèle ont été positivement influencés par des conditions de marché favorables, avec un niveau global établi en fin d'année à 74,3 milliards d'euros en hausse de 5% par rapport aux chiffres de clôture de l'année précédente.

### 1.1 Différents métiers à contribution du groupe

Le **Private Banking** a été un contributeur clé au produit net bancaire de Degroof Petercam avec des revenus opérationnels en progression par rapport à l'année précédente, contribuant à hauteur de 51% aux revenus totaux du groupe. Cette performance a été rendue possible grâce à une augmentation de la marge d'intérêt ainsi que des commissions en légère hausse avec un impact marché positif. En ce qui concerne les crédits, le portefeuille a diminué de près de 10% par rapport à fin 2022, l'activité impacté de la hausse des taux. Les revenus liés à l'activité Private Equity terminent en légère baisse. Bien que les commissions soient en légère progression par rapport à 2022, l'année dernière avait été impactée par un dividende exceptionnel perçu de l'un de nos fonds.

L'**Institutional Asset Management** a bouclé l'exercice avec une baisse de revenus de 3% par rapport à l'année précédente, tout en contribuant à hauteur de 21% aux revenus totaux du groupe en fin d'année. L'évolution des revenus est principalement liée à un mix de produits moins favorable reflétant une part plus importante de produits obligataires que de produits actions.

L'**Asset Services** continue d'être un contributeur solide au produit net bancaire, et un rouage important du modèle intégré du groupe. Les revenus opérationnels de l'activité Asset Services ont progressé de 3% par rapport à l'année précédente, contribuant à 14% des revenus totaux.

En 2023, l'**Investment Banking** termine l'année en légère baisse par rapport au niveau exceptionnel de 2022, et contribue à hauteur de 14% aux revenus totaux du groupe. L'activité Global Markets enregistre une contraction de 5% de ses revenus opérationnels, qui s'explique par l'activité record sur les dérivés et les plans d'intéressement enregistrées en 2022 et par une légère baisse du volume buy-side observée en 2023, partiellement compensée par une activité equity sell-side en progression. Le métier Corporate Finance présente des revenus opérationnels inférieurs de 10% par rapport à l'année dernière, une année 2022 marquée par d'importants volumes de mandats en fusions et acquisitions.

### 1.2 Migration informatique

L'année 2023 a été marquée par la mise en production de notre nouveau Core Banking system et Portfolio Management System (en Belgique). Comme toute opération de cette envergure, le lancement a été suivi d'une phase de stabilisation permettant d'améliorer l'expérience utilisateur et l'efficacité opérationnelle de la nouvelle plateforme. Cette migration vers un nouveau système informatique marque une nouvelle étape importante de notre transformation technologique, qui permettra au groupe de fournir à sa clientèle des services plus efficaces, plus complets et plus diversifiés. Afin de poursuivre l'optimisation des services que nous offrons à nos clients, nous avons également mis en place un nouvel outil de gestion de la relation client (CRM). Le nouvel environnement informatique, combiné à notre nouvel outil de gestion de la relation client, facilitera l'adoption d'innovations technologiques et soutiendra davantage notre stratégie commerciale et nos ambitions de croissance.

### 1.3 Changement d'actionariat

2023 fut marqué par l'annonce le 3 août d'un accord signé entre CA Indosuez Wealth Management et Degroof Petercam en vue d'une prise de participation majoritaire d'Indosuez Wealth Management dans Banque Degroof Petercam. L'accord sera réalisé en partenariat avec CLdN, actionnaire de référence de Degroof Petercam, qui maintiendra à la clôture de l'accord une participation d'environ 20% du capital.

L'alliance entre Degroof Petercam et le groupe Indosuez Wealth Management formerait un leader international de la gestion de fortune, capitalisant sur les facteurs de croissance au niveau mondial et se positionnant comme un acteur de premier plan sur le marché européen.

La clôture de l'opération entre Indosuez Wealth Management et Degroof Petercam est soumise à l'approbation des autorités réglementaires et de la concurrence compétentes. La transaction devrait être finalisée mi 2024.

## 2 | Commentaires sur les comptes consolidés

A la fin de l'exercice 2023, le bénéfice net consolidé s'est établi à 56,3 millions d'euros, par rapport à 76,4 millions d'euros pour l'exercice précédent.

D'une part, l'exercice 2023 démontre un résultat brut d'exploitation en hausse grâce à une augmentation de la marge d'intérêt dans un environnement de taux d'intérêt positif partiellement compensé par une baisse des revenus nets de commissions et une croissance

des frais de personnel (principalement l'augmentation des effectifs et l'inflation).

D'autre part, la baisse des résultats nets s'explique par des éléments non récurrents dont principalement les coûts exceptionnels encourus à la suite de l'exercice stratégique lancé pour revoir la composition de l'actionnariat du groupe et par une augmentation de la charge fiscale.

Le résultat global consolidé a affiché un résultat de 66,7 millions d'euros au 31 décembre 2023, en ligne avec l'année précédente. Ce résultat s'établit en ajoutant au résultat net le total des autres éléments du résultat global. L'évolution des autres éléments du résultat global se situe essentiellement au niveau de l'effet des réévaluations des conditions de marché des plans de pension et des réévaluations 'other comprehensive income' (en abrégé OCI) du portefeuille obligataire 'Hold to collect and sell' (en abrégé HTCS).

La marge nette d'intérêt, y compris l'ensemble des réévaluations des conditions de taux sur les instruments financiers a continué à augmenter, principalement en raison des nouvelles hausses des taux d'intérêt du marché pilotées par la Banque centrale européenne.

Le résultat net des commissions est en retrait en 2023 comparé à l'année précédente. La baisse des commissions de gestion et d'administration s'explique principalement par un effet de marché moyen inférieur à celui de l'année dernière. Les activités Investment Banking (global markets et corporate finance) ont également connu des conditions de marché plus difficiles, ce qui a entraîné une baisse des résultats par rapport à l'exercice précédent.

Les autres bénéfices nets d'exploitation sont en recul par rapport à 2022 en raison de certaines dépenses ponctuelles liées à la revue stratégique de l'actionnariat de la banque Degroof Petercam.

Les frais de personnel ont été impactés par l'augmentation du nombre moyen d'ETP et par l'effet de l'inflation en année pleine sur les salaires, ce qui s'est traduit par une augmentation de 22 millions d'euros par rapport à l'année dernière. Les autres frais généraux et administratifs ont augmenté principalement en raison des coûts informatiques liés aux changements du système bancaire central et à la transformation digitale. En outre, nous enregistrons également une augmentation des taxes bancaires en 2023, car 2022 comprenait un remboursement exceptionnel du passé (6 millions d'euros).

L'amortissement des immobilisations incorporelles a encore diminué par rapport à l'année précédente. Ceci est principalement dû à la fin de l'amortissement du programme digital de la Banque Degroof Petercam en 2022.

Les charges fiscales ont augmenté par rapport à l'année précédente, en partie à cause d'une augmentation des dépenses non déductibles (taxe bancaire belge). En 2022, les charges fiscales ont été positivement impactées par une récupération fiscale unique liée à la liquidation d'une entité pour un montant supérieur à 5 millions.

La tendance à la hausse des autres éléments du résultat global est principalement due à deux facteurs. La nouvelle hausse des taux d'intérêt, combinée à une bonne performance des actifs du plan, a conduit à une nouvelle réduction des engagements au titre des pensions du groupe. Par ailleurs, nous avons observé une augmentation de la juste valeur du portefeuille d'obligations détenu par le groupe et destiné à la collecte et à la vente.

## 2.1 Affectation du résultat social

Au 31 décembre 2023, le résultat social de Banque Degroof Petercam SA a atteint un niveau de bénéfice net de 27.030.797 euros. Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent de 339.183.870 euros, la base du bénéfice à affecter s'élève à 366.214.667 euros.

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

	(en EUR)
Bénéfice de l'exercice	27.030.797
+ Report à nouveau	339.183.870
<b>= Bénéfice à affecter</b>	<b>366.214.667</b>
- Affectation aux autres réserves	0
- Dividendes	0
- Primes bénéficiaires	5.094.588
<b>= Bénéfice à reporter</b>	<b>361.120.079</b>

Les fonds propres comptables consolidés, en ce compris les intérêts de tiers, s'élèvent à la fin de l'exercice à 993,7 millions d'euros ; ce qui représente une hausse de 3,9 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

La hausse des fonds propres consolidés se justifie par les effets combinés des mouvements suivants de l'exercice :

- du résultat de l'exercice (56,3 millions d'euros)
- de la distribution (hors-groupe) relative à l'exercice précédent (-62,8 millions d'euros)
- de la réévaluation OCI de l'exercice des actifs financiers à la juste valeur (4,3 millions d'euros)
- de la réévaluation IAS 19 des conditions des avantages postérieurs à l'emploi (6,1 millions d'euros)

Les fonds propres réglementaires consolidés s'élèvent à 653,3 millions d'euros et excèdent largement les exigences fixées par les normes prudentielles. Les ratios de solvabilité Tier 1 (fonds propres de base) et Tier 2 (fonds propres au sens large) représentent 24,0% au 31 décembre 2023. Ces ratios sont largement excédentaires à l'exigence réglementaire SREP (Supervisory Review and Evaluation Process - revue annuelle) et imposée par la BCE.

Au 31 décembre 2023, le ratio du Return on Equity (ROE) s'élève à 5,8%. Celui-ci représente la valeur relative du résultat net consolidé de l'exercice par rapport aux fonds propres moyens consolidés (après déduction du dividende décrété). La baisse du ratio par rapport à l'an dernier (8,2%) s'explique d'une part par la baisse du résultat de l'exercice, et d'autre part, par des fonds propres plus importants (compte tenu de l'absence de prise en compte de distribution fin 2023).

## 3 | Évolution du capital

Au 31 décembre 2023, le capital social est fixé à 34.211.634 euros. Il est représenté par 10.842.209 actions sans désignation de valeur nominale. Toutes les actions sont intégralement souscrites et entièrement libérées. Le pair comptable moyen par action correspond à 3,1554 euros.

## 4 | Détention d'actions propres dans le groupe

Banque Degroof Petercam SA ne détient pas d'actions propres.

Au 31 décembre 2023, la sous-filiale de Banque Degroof Petercam SA, Orban Finance SA détient 371.647 actions Banque Degroof Petercam SA, ce qui représente 3,43% du capital social.

La valeur comptable consolidée de l'ensemble des actions propres détenues par la sous-filiale s'élève à 50.017.152 euros au 31 décembre 2023.

Dans le courant de l'exercice écoulé, le total des titres détenus en autocontrôle n'a pas varié.

## 5 | Circonstances susceptibles d'exercer une influence notable sur le développement du groupe

Le groupe a poursuivi son programme pluriannuel de transformation IT, visant à moderniser son parc informatique et à fournir aux utilisateurs internes et clients du groupe des outils informatiques modernes et performants.

Le déploiement de la nouvelle plateforme Core Banking System et le Portfolio Management System a été activé le 1er janvier 2023 pour tous les clients de la banque Degroof Petercam en Belgique. L'année 2023 marque ainsi le début de l'exploitation complète de cette nouvelle plateforme qui devrait nous permettre de poursuivre le développement de notre offre digitale, tant pour les clients de la Banque Privée que pour nos clients Institutionnels. Ce projet d'envergure forme le socle sur lequel reposent nos systèmes de gestion d'information. Il s'intègre également avec l'ensemble de nos autres systèmes informatiques. La banque dispose à présent d'un environnement informatique paré pour l'avenir qui va nous permettre de poursuivre notre stratégie commerciale, faciliter l'adoption d'innovations technologiques et soutenir nos ambitions de croissance.

La nouvelle solution groupe de Customer Relationship Management (CRM) pour les clients du Private Banking en Belgique a quant à elle été déployée avec succès en octobre 2023. Elle permet d'encore développer notre offre digitale – avec entre autres fonctionnalités, un onboarding digital autonome pour les nouveaux clients, prévu dès 2024.

L'ensemble de ces programmes de transformation est en outre systématiquement complété par des mesures très strictes de cybersécurité et de protection des données, ainsi que par des plans d'accompagnement et de formations des utilisateurs.

## 6 | Activités en matière de recherche et de développement

Le groupe a poursuivi ses activités en matière de recherche et de développement au travers de la mise en œuvre progressive de son programme de transformation des applications opérationnelles et de support.

Les budgets de développement relatifs aux projets réalisés en Finance Target Operating Model (FTOM) ont été activés au cours des années 2018 et 2019. Ce projet majeur est devenu opérationnel depuis le quatrième trimestre 2019 ; ce qui implique l'arrêt de l'activation des nouveaux frais et entraîne l'amortissement des frais activés antérieurement. Le montant net des immobilisés relatifs à FTOM s'élève globalement, à la clôture, à 1,9 millions d'euros.

Les frais de développement des projets réalisés en 2023 n'ont pas été activés et sont inclus dans le résultat net de cette année.

## 7 | Politique de rémunération

La politique de rémunération est entrée en vigueur le 24 septembre 2014 et est revue à intervalles réguliers. Elle a été arrêtée par le comité de direction en concertation avec le conseil d'administration, le comité de nomination, le comité de rémunération et les fonctions de contrôle indépendantes.

Cette politique de rémunération favorise une gestion saine et efficace des risques. Elle n'encourage aucune prise de risque qui excéderait le niveau de risque toléré par le groupe, le tout en promouvant les objectifs et les intérêts à long terme du groupe et l'absence de conflits d'intérêts.

Conformément à la législation en vigueur, la politique de rémunération est publiée sur le site web du groupe. Ses principes généraux sont les suivants :

- le montant total des rémunérations variables octroyées ne limite pas la capacité du groupe à renforcer ses fonds propres
- une rémunération variable n'est pas garantie, sauf dans le cas exceptionnel d'un collaborateur nouvellement recruté et pour sa première année d'engagement
- le comité de direction a désigné les Identified Staff en application de la méthodologie de sélection et des critères fixés par le conseil d'administration basés sur l'incidence significative de ces personnes sur le profil de risque du groupe. Une politique de rémunération spécifique leur est destinée
- la politique de rémunération détermine un rapport maximum entre le montant de la rémunération fixe et le montant de la rémunération variable ainsi que des régimes de report dans le temps de la rémunération variable en cash ou éventuellement en instruments financiers, selon les modalités prévues par le régulateur
- la rémunération des membres non-exécutifs du conseil d'administration ne consiste qu'en une rémunération fixe déterminée en fonction de références de marché. Ces membres ne bénéficient d'aucune forme de rémunération variable

## 8 Principaux risques auxquels est exposé le groupe

De par ses activités, outre le risque stratégique, Degroof Petercam est exposé à un certain nombre de risques. Les principaux risques sont les suivants :

- les risques de marché, essentiellement liés aux activités d'investissement dans des portefeuilles titres (obligations, actions) et à l'activité de transformation de taux d'intérêt (Asset and Liability Management)
- le risque de liquidité résultant des différences d'échéance entre les financements (généralement à court terme) et leurs emplois
- le risque de contrepartie lié à l'activité de crédit (risque qui est fortement limité par l'utilisation de garanties sous forme de portefeuilles titres) et aux opérations d'intermédiation en dérivés
- les risques liés à l'activité de gestion de fortune (risque d'actions en justice de clients dont le mandat n'aurait pas été respecté, risque commercial de pertes de clients mécontents et risques de réputation qui y sont liés)
- les risques liés à l'activité de gestion de fonds provenant essentiellement d'un éventuel non-respect des politiques et restrictions d'investissement ou de mauvaises performances
- le risque opérationnel issu de ses activités, entre autres, bancaires (erreur dans l'exécution d'ordres, fraude, cybercrime, etc.), de banque dépositaire (pertes d'actifs) ou de gestion de fortune / fonds (erreur administrative, non-respect des contraintes)
- le risque de réputation, il s'agit essentiellement d'un risque dérivé, car il est généralement lié à l'un des autres risques mentionnés ci-dessus et pourrait se matérialiser en même temps que celui-ci, ce qui pourrait nuire, entre autres, à la capacité du groupe à conserver ses clients existants, à établir de nouvelles relations d'affaires, etc.

Degroof Petercam améliore continuellement ses procédures et contrôles existants, notamment en ce qui concerne la prévention du blanchiment d'argent. Dans le cadre de ses obligations en matière de prévention du blanchiment d'argent, Banque Degroof Petercam met régulièrement à jour la documentation des dossiers clients et revoit donc un certain nombre de dossiers de clients et notamment des dossiers crédits. Bien que cet exercice n'ait pas mené à ce stade à la constitution de provisions, Banque Degroof Petercam ne peut exclure que la revue de certains dossiers ait un impact sur l'acceptabilité des fonds servant au remboursement des crédits contractés par ces clients et mènent à un défaut de paiement.

En ce qui concerne le risque général de litige, il convient de noter que des enquêtes, procédures ou autres réclamations pourraient avoir un impact dans le futur sur Degroof Petercam. En raison de nombreuses incertitudes, il n'est pas possible de faire une estimation fiable du résultat ni de l'impact financier potentiel, le cas échéant, de tels événements.

Degroof Petercam estime que, sur la base des informations dont elle dispose, elle a fait les déclarations appropriées et constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de litiges en cours ou potentiels.

## 9 Politique en matière d'utilisation d'instruments financiers dérivés

Au sein du groupe, les dérivés sont utilisés pour compte propre dans les activités suivantes :

Dans le cadre de la gestion Asset and Liability Management (ALM), des dérivés de taux principalement des swaps de taux d'intérêt sont utilisés afin de réaliser des couvertures du risque de taux à long terme du groupe.

Des dérivés de taux de ce type sont utilisés pour couvrir le risque de taux des investissements en obligations et des crédits accordés à la clientèle. La majorité de ces opérations sont reconnues en comptabilité comme couverture de la juste valeur.

A partir de 2022, la banque a utilisé les dispositions en matière de comptabilité de couverture (IAS 39) de juste valeur d'un portefeuille de prêts à taux fixe. Cet emploi de dérivés est supervisé par le comité Assets and Liabilities Management Committee (ALMAC). De même, la trésorerie du groupe fait usage de dérivés de taux et de swaps de trésorerie pour gérer le risque de taux et la trésorerie du groupe.

La gestion de la position de change du groupe implique également l'usage de produits dérivés (contrats de change à terme et swaps de change) afin de couvrir des engagements vis-à-vis de la clientèle.

Degroof Petercam a également une activité d'intermédiation en dérivés pour sa clientèle, notamment en options sur actions, où le groupe réalise des opérations dérivés en OTC (Over The Counter) avec sa clientèle et couvre le risque de marché via des opérations dérivés sur les marchés listés et dans une moindre mesure en OTC. Le risque de marché de cette activité est encadré par l'Internal Risk Committee (IRC).

## 10 Evènements significatifs postérieurs à la clôture

Dans le contexte particulier de la modification attendue de la structure de l'actionariat de la banque, le conseil d'administration a décidé de ne pas proposer de distribution de dividendes à l'assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2024, et a autorisé la publication des états financiers.

## 11 Déclaration non-financière

La déclaration non-financière fait l'objet d'un rapport distinct joint au rapport annuel.

## 12 | Gouvernance

Au 31 décembre 2023, les organes de gouvernance de Banque Degroof Petercam SA étaient composés comme suit :

	Conseil d'administration	Comité de direction	Comité d'audit	Comité des risques	Comité de rémunération	Comité de nomination	Echéance
Mr. Gilles Samyn ◇	★		●		●	★	2024
Mme Nathalie Basyn	●	●					2024
Mr. Hugo Lasat	●	★					2025
Mr. Filip Depaz	●	●					2026
Mme Sabine Caudron	●	●					2025
Mr. Gilles Firmin	●	●					2026
Mr. Jean-Baptiste Douville de Franssu <sup>1</sup>	●			●		●	2025
Mr. Jean-Marie Laurent Josi <sup>2</sup>	●		●				2024
Mr. Frank van Bellingen	●			●	●		2027
Mr. Jacques-Martin Philippson	●			●		●	2027
Mr. Yvan De Cock ◇	●		★	●	★		2028
Mr. Thomas Demeure	●		●		●		2025
Mme Sylvie Rémond ◇	●		●	★	●		2026
Mme Tamar Joulia-Paris <sup>3</sup>	●						2026

- administrateur non-exécutif
- administrateur exécutif
- ★ président
- ◇ administrateur indépendant

(1) Le Comité informatique a été supprimé le 1er octobre 2023

(2) Mr Jean-Marie Laurent Josi a quitté le Comité de nomination le 1<sup>er</sup> octobre 2023.

(3) Mme Tamar Joulia-Paris a quitté le Comité des risques le 1<sup>er</sup> octobre 2023.

### 12.1 Conseil d'administration

Le conseil d'administration de Degroof Petercam regroupe les administrateurs membres du comité de direction et les administrateurs non-exécutifs.

Le conseil d'administration est composé de huit membres au moins, actionnaires ou non, qui sont exclusivement des personnes physiques. L'assemblée générale des actionnaires fixe leur nombre et la durée de leur mandat qui ne peut dépasser six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

La composition du conseil d'administration est déterminée sur la base des règles suivantes :

- la composition d'ensemble du conseil doit lui permettre de fonctionner de façon effective et efficace, dans l'intérêt social ; elle doit être basée sur une diversité et une complémentarité d'expériences et de compétences
- aucun groupe d'administrateurs ou membre individuel ne peut dominer la prise de décision par le conseil
- les administrateurs non-exécutifs sont majoritaires
- au moins deux des administrateurs non-exécutifs sont indépendants pour satisfaire aux exigences de la Loi bancaire. A la date du 31 décembre 2023, le conseil compte toutefois parmi ses membres trois administrateurs indépendants

Le comité de nomination a pour mission de formuler périodiquement, et notamment lors des renouvellements de mandats, des recommandations au conseil d'administration concernant la taille et la composition du conseil. Les membres du conseil disposent tous de l'honorabilité professionnelle et de l'expérience adéquate exigée par les dispositions légales.

Dans ses recommandations à l'assemblée générale des actionnaires en vue de la nomination d'administrateurs, le comité de nomination est attentif à l'équilibre de connaissances, de compétences, de diversité et d'expérience au sein du conseil.

Au cours de l'exercice, les changements suivants sont intervenus dans la composition du conseil d'administration et du comité de direction.

L'assemblée générale du 23 mai 2023 a décidé de renouveler

- le mandat de Monsieur **Gilles Firmin** en tant qu'administrateur exécutif pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2026
- le mandat de Madame **Kathleen Ramsey** en tant qu'administrateur non-exécutif indépendant pour une durée de deux ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2025
- le mandat de Monsieur **Yvan De Cock** en tant qu'administrateur non-exécutif indépendant pour une durée de cinq ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2028

L'assemblée générale a décidé de confirmer la cooptation et de procéder à la nomination définitive pour un nouveau mandat d'une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2026 de Monsieur **Filip Depaz** en tant qu'administrateur-délégué, ce dernier ayant été nommé provisoirement par cooptation avec effet immédiat par le conseil d'administration lors de sa réunion du 28 octobre 2022.

Le conseil d'administration du 14 septembre 2023 a pris acte de la démission de Monsieur **François Wohrer** en sa qualité d'administrateur-délégué, membre du comité de direction de BDPB avec effet au 11 août 2023. Le mandat d'administrateur de Monsieur **François Wohrer** a quant à lui pris fin le 13 septembre 2023.

Le conseil d'administration du 27 septembre 2023 a également pris acte de la démission de Madame **Kathleen Ramsey** en sa qualité d'administrateur non-exécutif indépendant avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Le conseil d'administration considère comme administrateurs indépendants ceux de ses membres qui répondent aux critères mentionnés à l'article 3, 83° de la Loi bancaire (auparavant repris à l'article 7:87, § 1er du Code des sociétés et des associations). Au 31 décembre 2023, il y a lieu de considérer comme indépendant les administrateurs suivants : Madame **Sylvie Rémond** et Messieurs **Yvan De Cock** et **Gilles Samyn**.

### 12.1.1 Compétences et fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la définition de la stratégie et de la politique générale. Il veille à sa mise en œuvre par le comité de direction et détermine, sur la base des propositions du comité de direction, les moyens nécessaires à cette fin. Il détermine la compétence et la composition du comité de direction et contrôle son action. Il veille à la mise en œuvre des moyens adéquats en vue d'assurer la pérennité de l'entreprise.

Le conseil d'administration délibère sur tous les sujets et matières relevant de sa compétence, tels que l'arrêté des comptes annuels et des rapports de gestion ainsi que la convocation aux assemblées générales. Il reçoit l'information adéquate sur l'évolution de la marche des affaires et les chiffres clés, tant pour la société elle-même que pour ses principales filiales. Il approuve également le budget annuel.

Le conseil d'administration se réunit au minimum quatre fois par an et à chaque fois que l'intérêt de la société l'exige. Il s'est réuni 18 fois au cours de l'exercice.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée. Chaque administrateur ne peut représenter plus de deux de ses collègues. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage, la proposition est rejetée.

Le total des rémunérations attribuées aux membres du conseil d'administration figure à l'annexe aux comptes sociaux. La version intégrale des comptes sociaux est disponible au siège de la société.

## 12.2 Comités consultatifs créés par le conseil d'administration

Au sein du conseil d'administration, Degroof Petercam a, conformément aux dispositions légales, constitué quatre comités spécialisés (audit, risques, nomination et rémunération), exclusivement composés d'administrateurs non-exécutifs et dont au moins un membre (et la majorité en ce qui concerne le comité d'audit) est un indépendant au sens de l'article 3, 83° de la Loi bancaire.

Le comité informatique dont la responsabilité consistait à aider le conseil d'administration à promouvoir la vision informatique au sein du groupe et son évolution ainsi qu'à superviser l'exécution et la mise en œuvre de la stratégie approuvée par le comité de direction a été supprimé le 1er octobre 2023.

### 12.2.1 Comité d'audit

#### Membres au 31 décembre 2023

Monsieur Yvan De Cock	Président, administrateur indépendant
Monsieur Gilles Samyn	Administrateur indépendant
Madame Sylvie Rémond	Administratrice indépendante
Monsieur Thomas Demeure	Administrateur
Monsieur Jean-Marie Laurent Josi	Administrateur

Le commissaire de la société participe *a minima* aux réunions qui ont trait à l'examen des comptes annuels.

Le comité d'audit se réunit au moins cinq fois par an. Il s'est réuni sept fois au cours de l'exercice. Il a systématiquement fait rapport au conseil d'administration de ses activités.

Chacun des membres du comité d'audit a une expérience professionnelle en matière de gestion financière, reporting financier, comptabilité et audit, chacun des membres du comité d'audit a une expérience professionnelle en tant qu'administrateur exerçant des fonctions exécutives, et les membres du comité d'audit ont des expériences professionnelles complémentaires dans différents secteurs d'activités et disposent d'une compétence collective dans le domaine des activités du groupe.

Le comité d'audit assiste le conseil d'administration dans sa fonction de surveillance et plus spécifiquement dans les matières relatives :

- aux informations financières destinées aux actionnaires et aux tiers
- au processus d'audit
- au fonctionnement du contrôle interne
- au suivi de la relation avec le commissaire

Les réunions ont porté principalement sur l'examen des situations semestrielles, des comptes annuels ainsi que des rapports d'activité, le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'audit interne groupe et l'approbation de la planification des missions de l'audit interne, le suivi des projets de rapports financiers, l'élaboration et le suivi du budget et les correspondances/rapports des régulateurs. Le comité a pris connaissance du relevé des litiges.

### 12.2.2 Comité des risques

#### Membres au 31 décembre 2023

Madame Sylvie Rémond	Présidente, administratrice indépendante
Monsieur Yvan De Cock	Administrateur indépendant
Monsieur Jean-Baptiste Douville de Franssu	Administrateur
Monsieur Jacques-Martin Philippson	Administrateur
Monsieur Frank van Bellingen	Administrateur

Le comité des risques se réunit au moins cinq fois par an. Il s'est réuni six fois au cours de l'exercice. Il a systématiquement fait rapport au conseil d'administration de ses activités.

Chacun des membres du comité des risques a une expérience professionnelle en tant qu'administrateur exerçant des fonctions exécutives, et dispose des connaissances, des compétences, de l'expérience et des aptitudes complémentaires nécessaires leur permettant d'appréhender la stratégie et le niveau de tolérance au risque du groupe.

Le comité des risques assiste le conseil d'administration en ce qui concerne la stratégie, l'évaluation du niveau de tolérance en matière de risques et propose des plans d'action en cette matière. Le comité a assisté le conseil dans la définition du cadre de Risk Appetite Framework, Risk Appetite Statement et politiques sous-jacentes.

Le comité des risques traite notamment des grandes orientations du groupe en matière de risque. Il bénéficie d'exposés spécifiques de la direction et examine les procédures de contrôle des risques matériels, entre autres, risques de marché et risques structurels de taux d'intérêt mais également les risques de crédit, opérationnel et de réputation. Le comité des risques revoit annuellement les politiques des risques et contrôle la mise en place, par la direction, des processus visant le respect par le Groupe des politiques approuvées en Conseil.

Le comité des risques a porté une attention particulière au suivi réglementaire et l'impact des nouvelles réglementations, ainsi que le suivi des plans de remédiation. Le comité a également suivi l'implémentation du cadre de contrôle interne au sein de l'organisation.

Le comité a par ailleurs veillé à la bonne application de la politique de rémunération et a vérifié si les incitants mis en place en matière de rémunération tiennent compte de manière appropriée de la maîtrise des risques. Il a recommandé la validation par le conseil des rapports ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) et ILAAP (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process), la mise à jour du plan de redressement, les rapports périodiques sur la gestion du risque et sur le risque opérationnel, ainsi que les rapports du Compliance Officer et de l'AMLCO (Anti-Money Laundering Compliance Officer).

Les réunions tenues ont également permis de se pencher sur des sujets tels que l'Anti-Money Laundering (AML), l'élaboration et la mise à jour des différentes politiques de gestion des risques et compliance, les risques ESG, le risque de crédit, la sécurité de l'information et le suivi de l'ALM (Asset & Liability Management).

Le comité des risques a encore traité de façon spécifique des questions d'appétit au risque, de risques opérationnels, de risques juridiques et de risques réglementaires.

### 12.2.3 Comité de nomination

#### Membres au 31 décembre 2023

Monsieur Gilles Samyn	Président, administrateur indépendant
Monsieur Jacques-Martin Philippson	Administrateur
Monsieur Jean-Baptiste Douville de Franssu	Administrateur

Les membres du comité de nomination ont des expériences professionnelles complémentaires dans différents secteurs d'activités et disposent collégialement des compétences nécessaires pour permettre au comité d'exercer un jugement pertinent et indépendant sur la composition et le fonctionnement des organes de gestion et d'administration du groupe.

Le comité de nomination est consulté notamment sur les questions relatives :

- à la composition et à la taille du conseil d'administration et du comité de direction
- à la définition du profil des membres du conseil d'administration, du comité de direction et des Identified Staff, et au processus de sélection de ceux-ci
- aux propositions de nomination et de réélection des administrateurs et des membres du comité de direction

Le comité de nomination a fixé un objectif à atteindre en ce qui concerne la représentation des genres au sein du conseil d'administration et a élaboré une politique destinée à assurer une représentation équilibrée des genres en fixant un objectif d'1/3 de femmes.

Le comité de nomination veille à appliquer la politique de recrutement, de nomination et de renouvellement applicable pour les fonctions d'administrateurs, dirigeants effectifs, et responsables de fonction de contrôle indépendante.

Dans les matières pour lesquelles il est compétent, le comité de nomination formule des propositions à l'intention du conseil d'administration.

Le comité de nomination se réunit au moins deux fois par an. Il s'est réuni sept fois au cours de l'exercice. Il a fait systématiquement rapport de ses activités au conseil.

#### 12.2.4 Comité de rémunération

Membres au 31 décembre 2023	
Monsieur Yvan De Cock	Président, administrateur indépendant
Monsieur Gilles Samyn	Administrateur indépendant
Madame Sylvie Rémond	Administratrice indépendante
Monsieur Thomas Demeure	Administrateur
Monsieur Frank van Bellingen	Administrateur

Les membres du comité de rémunération disposent des compétences nécessaires afin d'exercer un jugement compétent et indépendant sur les politiques de rémunération et sur les incitants créés pour la gestion du rendement sur les capitaux employés en tenant compte d'une saine gestion des risques, du niveau de fonds propres et de la liquidité.

Le comité de rémunération est consulté sur les questions relatives :

- à la politique de rémunération générale
- à l'enveloppe globale des rémunérations variables
- à la rémunération des administrateurs membres du comité de direction
- à la rémunération des Identified Staff et des fonctions de contrôle indépendantes
- aux plans d'intéressement des membres du personnel du groupe

Dans les matières dans lesquelles il est compétent, le comité de rémunération formule des propositions à l'attention du conseil.

Le comité de rémunération se réunit au moins deux fois par an. Il s'est réuni sept fois au cours de l'exercice. Il a fait systématiquement rapport de ses activités au conseil.

#### 12.2.5 Biographies des administrateurs non-exécutifs

##### Yvan De Cock

- Président du comité d'audit
- Président du comité de rémunération
- Membre du comité des risques

Monsieur **Yvan De Cock**, licencié en droit et en gestion financière, dispose d'une expérience significative en matière de comptabilité et d'audit acquise au travers de ses différents mandats de dirigeant exercés pendant plus de 30 ans dans le secteur bancaire et financier, principalement au sein du groupe BNP Paribas Fortis. Il a également exercé la fonction de CEO de Fortis UK et Fortis Turquie.

Dans le cadre de ces fonctions, il a présidé des comités de crédit et a été impliqué de près dans la gestion d'autres risques tels que les risques opérationnels, de liquidité, de marché et de conformité. Il a également été impliqué de près dans la mise en place des politiques de rémunération.

Ces différentes expériences lui ont permis d'acquérir une expertise approfondie dans les thématiques qui relèvent de la compétence des comités dont il est membre.

##### Gilles Samyn

- Président du conseil d'administration
- Président du comité de nomination
- Membre du comité d'audit
- Membre du comité de rémunération

Monsieur **Gilles Samyn** dispose d'un diplôme d'ingénieur commercial de l'Ecole de commerce Solvay. Il a acquis son expérience professionnelle en tant que directeur financier puis administrateur-délégué du groupe Frère-Bourgeois, une holding professionnelle familiale (1983-2019), ainsi qu'en tant qu'administrateur non-exécutif dans des secteurs très divers, puisqu'il a exercé des mandats d'administrateur (et président) dans une centaine d'entreprises, allant de holdings financiers à de grandes entreprises telles que Pernod Ricard, Petrofina, Bertelsmann, Eiffage ou M6 ainsi qu'au sein du conseil d'administration de Banca Leonardo.

Il a eu l'occasion de faire partie et de présider à diverses reprises des comités d'audit, de stratégie, de contrôle, de nomination et de rémunération et a donc acquis une excellente compréhension et maîtrise du fonctionnement de tels comités et des thématiques qui relèvent de la compétence de ces comités.

Outre les mandats liés à son activité professionnelle, il a également été membre du conseil d'administration de plusieurs ASBL, sociétés et groupements divers. Il a enseigné à l'Ecole de commerce Solvay (comptabilité, contrôle de gestion et stratégie) de 1969 à 2017.

##### Thomas Demeure

- Membre du comité d'audit
- Membre du comité de rémunération

Monsieur **Thomas Demeure** est licencié en sciences économiques appliquées et licencié en droit (UCL) et a obtenu un MBA (University of Chicago).

Il a poursuivi une carrière de près de 35 ans en banque d'affaires (fusions et acquisitions et marchés des capitaux) à New York et à Londres. En tant que vice chairman Investment Banking chez Barclays et, précédemment, chairman du département Institutions Financières Europe, Moyen-Orient et Afrique chez Citi, il a accumulé une expérience analytique et transactionnelle étendue dans le secteur financier européen qui permet notamment de renforcer la compétence collective du comité d'audit dans ces matières.

## Jean-Marie Laurent Josi

- Membre du comité d'audit

Monsieur **Jean-Marie Laurent Josi** est licencié de l'École de commerce Solvay. Il a acquis une expérience professionnelle pointue en matière stratégique, financière et de gouvernance d'entreprises au cours de sa carrière au travers principalement de sa fonction de CEO de Cobepa depuis 2004. Il a également occupé divers mandats d'administrateur au sein de sociétés dans des secteurs variés dont Cobepa est actionnaire, incluant Carmeuse (membre du comité d'audit et du comité de rémunération et nomination), van Oord (membre du comité d'audit) et Socotec (président du conseil d'administration et membre du comité de rémunération et nomination).

Ces différents mandats lui ont permis d'acquérir une excellente compréhension et maîtrise du fonctionnement de tels comités ainsi que des thématiques qui relèvent de la compétence de ces comités, en ce compris les enjeux en matière de développement des technologies informatiques.

## Frank van Bellingen

- Membre du comité des risques
- Membre du comité de rémunération

Monsieur **Frank van Bellingen** dispose d'une maîtrise en sciences économiques (UCL) et d'un master en relations internationales (London School of Economics).

Il a acquis une expérience professionnelle et une expertise pointue en matière de gestion des risques au travers de son mandat d'administrateur et directeur financier de CLDN-Cobelfret où il était responsable de la gestion des risques depuis 1988 jusqu'en mai 2022. Il a présidé le comité des risques de Degroof Petercam de 2015 jusqu'à mai 2022.

Monsieur van Bellingen est également administrateur de BDPL (Banque Degroof Petercam Luxembourg) et DPAM (Degroof Petercam Asset Management).

## Jacques-Martin Philippon

- Membre du comité des risques
- Membre du comité de nomination

Monsieur **Jacques-Martin Philippon** a acquis une expérience professionnelle en gestion d'entreprises et plus particulièrement la gestion des risques. Il est administrateur (exécutif et non-exécutif) de nombreuses sociétés depuis 1990 dans le secteur bancaire, financier, dans des fonds de Private Equity ainsi que dans d'autres secteurs, tels que la production artistique et audiovisuelle, la logistique, ou encore la promotion immobilière tant en Belgique qu'à l'étranger.

En outre, il est membre de différents comités spécialisés de la Banque Degroof Petercam en Belgique et au Luxembourg depuis 2014. Il est actuellement membre du comité des risques et du comité de nomination chez Degroof Petercam et membre du comité d'audit et risques chez Banque Degroof Petercam Luxembourg. Il dispose d'une expertise approfondie dans les thématiques qui relèvent de la compétence de ces comités.

## Jean-Baptiste Douville de Franssu

- Membre du comité des risques
- Membre du comité de nomination

Monsieur **Douville de Franssu** est diplômé du Groupe de l'École Supérieure de Commerce de Reims et de l'Université du Middlesex (Londres) en Business Administration. Il est titulaire d'un diplôme d'actuaire de l'Université Pierre et Marie Curie (Paris).

Jusqu'en 2012, il a été managing director et membre du comité de direction mondial d'INVESCO Ltd, un des principaux gestionnaires d'actifs dans le monde. Il est aujourd'hui administrateur de sociétés dans le secteur financier et notamment président du conseil d'administration de L'Instituto per le Opere di Religione (IOR) et vice-président du conseil de surveillance et président du comité d'audit et de risque du Groupe La Française.

Ces différentes expériences lui ont permis d'acquérir une connaissance approfondie du secteur financier et plus particulièrement du métier de gestion d'actifs, de la gestion des risques et des enjeux en matière de technologies informatiques.

Monsieur Douville de Franssu est également administrateur de DPAM (Degroof Petercam Asset Management).

## Sylvie Rémond

- Présidente du comité des risques
- Membre du comité d'audit
- Membre du comité de rémunération

Madame **Sylvie Rémond**, diplômée de l'ESC Rouen, compte près de 40 ans d'expérience dans les métiers de la relation client, de la structuration financière et de la gestion des risques au sein du Groupe Société Générale. Elle y a été membre du Comité de direction à partir de 2011 et directrice des risques du groupe à partir de 2018. En parallèle, Sylvie Rémond a exercé des mandats au sein des conseils d'administration de filiales françaises et étrangères du groupe Société Générale, dans les comités de risques et d'audit, renforçant ainsi son expérience de la gouvernance d'entreprises cotées et non cotées.

Madame Rémond est actuellement membre du comité des rémunérations et du comité d'audit chez SOPRA STERIA (société française cotée) et membre du comité des rémunérations chez SOGECAP (société française régulée). Elle est également présidente du comité des risques et membre du comité d'audit de la société française BOURSORAMA.

En tant qu'administratrice indépendante, elle préside le comité des risques.

## Tamar Joulia-Paris

Forte de plus de 40 ans d'expérience dans le secteur financier, et plus particulièrement la gestion de portefeuille et des risques, Madame **Tamar Joulia-Paris** a passé près de 25 ans chez ING Group en commençant comme Head of Credit Risk Management chez Banque Bruxelles Lambert, occupant par la suite successivement les fonctions de Global Head of Credit Portfolio Management, Global Head of Credit Markets et Global Head of Credit Portfolio Group. Elle est également professeur en gestion des risques financiers et ESG à l'Université Saint-Louis (Bruxelles) et exerce plusieurs mandats d'administrateur indépendant, notamment chez Greenomy et dans le groupe Dexia, où elle est aussi membre des comités des risques et d'audit. Madame Tamar Joulia-Paris est également administratrice de DPAM

### 12.3 Comité de direction et gestion journalière du groupe

Le conseil d'administration a constitué en son sein un comité de direction, dont il nomme et révoque les membres après recommandation du comité de nomination et approbation de l'autorité de contrôle.

Dans le cadre de la politique générale définie par le conseil d'administration, le comité de direction assure la direction effective de la société et du groupe. Il exerce tous les pouvoirs que la loi lui confère.

#### Membres au 31 décembre 2023

Monsieur Hugo Lasat	Chief Executive Officer
Madame Sabine Caudron	Head of Private Banking
Madame Nathalie Basyn	Chief Financial Officer
Monsieur Gilles Firmin	Chief Risk Officer
Monsieur Filip Depaz	Chief Operating Officer

La composition du comité de direction est déterminée sur la base des principes suivants :

- la complémentarité des compétences (en matière financière, gestion des risques, connaissances opérationnelles, etc.) requises pour assurer la mise en œuvre de la stratégie définie par le conseil d'administration
- l'évolution des besoins
- la prise en compte des critères moraux, déontologiques et éthiques applicables au sein du groupe

Chacun des membres actuels du comité de direction porte le titre d'administrateur-délégué. Le comité de direction se réunit en principe une fois par semaine. Il s'est réuni 55 fois au cours de l'exercice.

## Hugo Lasat

Monsieur **Hugo Lasat** occupe la fonction de CEO depuis octobre 2021. Celui-ci a rejoint Petercam en 2011 en tant qu'associé et responsable de Petercam Institutional Asset Management. En 2016, suite à la fusion entre Banque Degroof et Petercam, il reprend la direction de DPAM en tant que CEO. Il a débuté sa carrière en 1986 chez Arthur Andersen & Co et s'appuie sur plus de 30 ans d'expérience dans le secteur financier (Banque Bacob, AG Asset Management, Paribas Asset Management, Banque Paribas Belgium, Cordius Asset Management, Amonis, Candriam et Groupe Dexia). Il est titulaire d'une maîtrise en économie et d'une maîtrise post-universitaire en finance de la KU Leuven (Campus Brussel). Hugo Lasat est professeur invité à la KU Leuven (Campus Brussel) et est administrateur de Baloise Holding, Basler Leben AG et Basler Versicherung AG.



## Sabine Caudron

Madame **Sabine Caudron** occupe la fonction d'Administrateur Délégué de Head of Private Banking depuis mai 2022. Celle-ci a rejoint le groupe Degroof Petercam en tant que Head of Private Banking Brussels de 2018 à 2020. En 2021, elle réintègre le groupe en tant que Head of Private Banking Flanders avant de reprendre la responsabilité de l'ensemble des activités de Private Banking six mois plus tard. Avant cela, elle a travaillé pendant 18 ans chez BNP Paribas Fortis Belgium où elle a occupé la fonction de Director Private Banking Brussels. En 2012, elle rejoint Pulaetco Dewaay Private Bankers en tant que Head of Sales et membre du comité exécutif. Sabine Caudron est titulaire d'une licence en Quantitative *Economics and Decision Sciences* de University of California, San Diego, et dispose d'un master en fiscalité du European Tax College d'Anvers.



## Nathalie Basyn

Madame **Nathalie Basyn** occupe la fonction d'Administrateur Délégué et Group CFO depuis 2015. Celle-ci a débuté sa carrière chez Procter & Gamble avant de rejoindre Citibank en 1989, où elle a occupé diverses fonctions de contrôle financier, pour aboutir au poste de Retail Bank CFO Europe, Middle East & Africa. Nathalie Basyn a rejoint Fortis en 2005, où elle a occupé respectivement les postes de responsable du Corporate Performance Management et de responsable du Management Control chez BNP Paribas Fortis pour prendre la responsabilité de Deputy CFO of International Banking chez BNP Paribas de 2013 à 2015. Elle est titulaire d'un diplôme en économie appliquée de l'Université catholique de Louvain et d'un MBA de la Booth School of Business de l'Université de Chicago.



## Filip Depaz

Monsieur **Filip Depaz** occupe la fonction d'Administrateur Délégué et Group Chief Operating Officer depuis octobre 2022. Avant de rejoindre le groupe Degroof Petercam, il était responsable du programme de transformation chez Athora Group, une compagnie d'assurance-vie active sur les marchés européens. Il était auparavant actif en tant que Chief Operating Officer et membre du comité exécutif d'Immobel. De 1999 à 2019 il a occupé les postes de COO, CEO, membre du comité exécutif et du conseil d'administration chez Delta Lloyd Life Belgium. Après la reprise du groupe Delta Lloyd par NN Insurance, il a dirigé l'intégration en tant que directeur des opérations et membre du conseil d'administration de NN Insurance Belgium. Il a également été actif chez Axa et Citibank dans des projets de transformation. Filip Depaz est détenteur d'un diplôme d'ingénieur commercial de la KU Leuven et a participé au programme de management de la Vlerick Management School.



## Gilles Firmin

Monsieur **Gilles Firmin** occupe la fonction d'Administrateur Délégué et Chief Risk Officer depuis octobre 2015. Il a rejoint la Banque Degroof en 1999 en tant que Risk Manager en charge des risques de marché, liquidité et ALM. Il prend la responsabilité de Chief Risk Officer en 2005 et intègre le Management Committee de Banque Degroof en 2013 pour en devenir en 2015 administrateur délégué en charge du risk management et de la compliance. Il démarre son parcours professionnel en 1996 à l'office central de crédits hypothécaire (OCCH) et passe en 1998 un an à l'étranger comme responsable financier pour Médecins sans frontières. Gilles Firmin est licencié en sciences économiques de l'Université Libre de Bruxelles et d'une formation complémentaire en droit international public de la Vrije Universiteit Brussel.



## 12.4 Politique d'affectation des résultats

Le dividende est déterminé en fonction de l'évolution du bénéfice net consolidé, du report à nouveau et de la stratégie du groupe. Dans le contexte particulier de la modification attendue de la structure de l'actionnariat de la banque, le conseil d'administration a décidé de ne pas proposer de distribution de dividende à l'assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2024.

## 12.5 Mémoire de gouvernance

Degroof Petercam a élaboré un mémoire de gouvernance décrivant et documentant l'ensemble de ses modalités d'organisation interne. Le mémoire de gouvernance reprend des informations sur les éléments suivants :

- la structure de l'actionnariat de la banque
- la structure du groupe dont la banque est la maison-mère
- la politique en matière de composition et de fonctionnement du conseil d'administration
- la structure de gestion et l'organigramme
- le contrôle interne et les fonctions-clés
- la structure organisationnelle
- la politique de rémunération
- le code de conduite et de comportement
- la sécurité ICT et la continuité
- la politique en matière de publicité des principes appliqués

Le conseil d'administration de Degroof Petercam approuve le mémoire de gouvernance et s'assure de sa mise à jour. Le mémoire de gouvernance et ses modifications significatives sont communiqués à la Banque nationale de Belgique.

## 13 | Conflits d'intérêts

En 2023, le conseil d'administration a abordé la rémunération des membres du comité de direction au cours de deux réunions. Conformément à l'article 7:96, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2 du Code des sociétés et des associations, les extraits des procès-verbaux y relatifs sont repris ci-dessous:

### Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 19/01/2023

#### 3.2. Rapport du comité de rémunération du 16 janvier 2023

Les administrateurs exécutifs quittent la réunion en raison du conflit d'intérêts patrimonial potentiel direct.

Yvan De Cock commente le rapport d'activité du comité de rémunération qui s'est tenu le 16 janvier dernier pour aborder la fidélisation de personnes clés au niveau de leur rémunération variable 2023 payée en 2024.

Le comité a analysé la possibilité (et l'impact financier pour la Banque) d'un programme de fidélisation de personnes essentielles/clés ou dont le départ serait susceptible de constituer un risque pour la Banque. (...)

Le coût supplémentaire (par rapport à la rémunération variable en 2021) estimé pour la Banque serait inférieur à 1% du GOR.

En réponse à Tamar Joulia-Paris, Yvan De Cock et Gilles Samyn confirment que cette fidélisation doit être mise en place pour préserver la stabilité de la direction, et, comme mentionné par Jacques-Martin Philippson, pour veiller à ce que la Banque puisse compter sur une équipe motivée pour faire face aux défis à venir. (...)

Le conseil d'administration approuve les recommandations du comité de rémunération et donne mandat au comité de rémunération pour arrêter la liste des bénéficiaires du plan de fidélisation tel que décrit.

### Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 01/03/2023

#### 5.4. Rapport du comité de rémunération du 22 février 2023

En l'absence des administrateurs exécutifs qui ont quitté la réunion pour ne pas assister aux délibérations et au vote sur leur propre rémunération, le président du comité de rémunération commente la proposition de rémunérations variables pour l'exercice 2022 et d'adaptations du package salarial des membres du comité de direction/comité exécutif et responsables de fonctions de contrôle indépendantes, notamment d'un point de vue cohérence entre les scores discutés en comité de nomination et le bonus, ainsi que du positionnement par rapport au benchmark.

L'impact financier des évolutions de packages proposées pour les membres du comité de direction représente une augmentation de 3,9% de l'enveloppe de rémunération globale des membres du comité de direction, ce qui est inférieur à 0,5% du GOR. (...)

Le comité recommande de valider (1) la proposition de rémunération variable pour l'exercice 2022 octroyée aux membres du comité de direction/comité exécutif/responsables de fonctions de contrôle indépendantes, et (2) la proposition d'augmentation de l'enveloppe globale de rémunération des membres du comité de direction/comité exécutif/responsables de fonction de contrôle indépendantes. (...)

Le conseil d'administration approuve les recommandations du comité de rémunération.

### Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 27 juin 2023

Le président rappelle en préambule que la question de l'octroi éventuel d'une prime de projet aux membres du comité de direction étant un avantage direct patrimonial pour les administrateurs exécutifs, ils se sont abstenus, conformément à la politique de gestion des conflits d'intérêts, de participer aux débats y relatifs lors du conseil d'administration du 22 juin dernier, et ne sont dès lors pas présents non plus aujourd'hui pour poursuivre les délibérations. (...)

Pour compenser la charge de travail particulièrement intense liée à un projet spécifique, le conseil d'administration décide d'octroyer aux membres du comité de direction une prime de projet. Ces primes auront un impact total estimé pour la société inférieur à 1% du GOR.

## 14 | Décharge aux administrateurs et commissaire

Conformément à la loi et aux statuts, il est demandé à l'assemblée générale de donner décharge aux administrateurs et au commissaire de Banque Degroof Petercam SA pour l'exercice de leur mandat pour l'année sociale écoulée.

## 15 | Liste des mandats exercés par les dirigeants conformément à la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédits et sociétés de bourse ('Loi Bancaire')

La liste des mandats extérieurs exercés par les dirigeants de Degroof Petercam, et soumis à publication, est disponible sur le site internet [www.degroofpetercam.com](http://www.degroofpetercam.com).

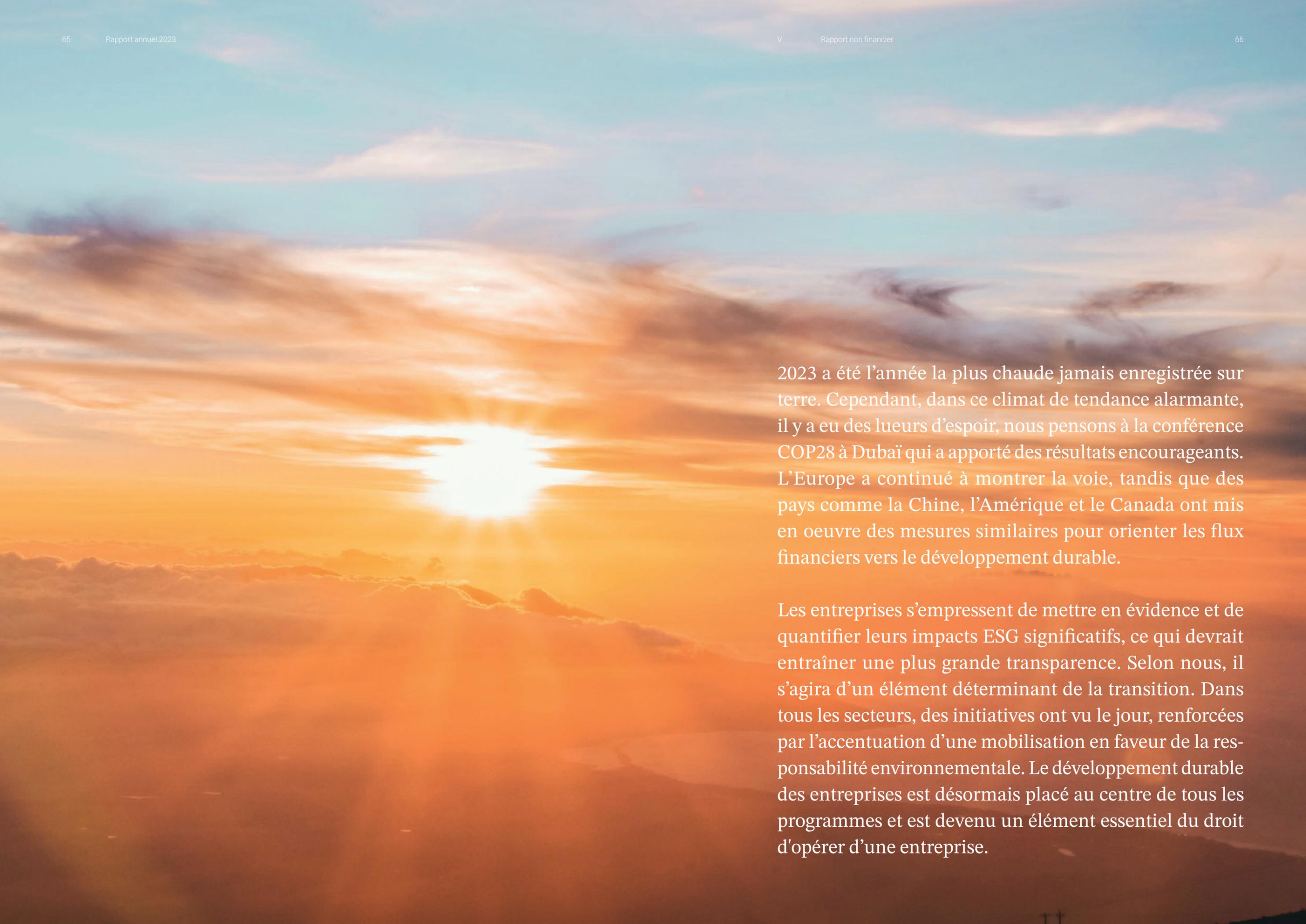
Fait à Bruxelles, le 24 avril 2024

---

## V. Rapport non financier

Partie I	<b>Introduction</b>	<b>68</b>
Partie II	<b>Stratégie en matière de développement durable</b>	<b>82</b>
Partie III	<b>Walking the talk</b>	<b>108</b>
Partie IV	<b>Accompanying people in the transition</b>	<b>126</b>
Partie V	<b>Offering sustainable solutions</b>	<b>152</b>
	<b>Conclusion</b>	<b>165</b>
	<b>Annexes</b>	<b>168</b>

---



2023 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée sur terre. Cependant, dans ce climat de tendance alarmante, il y a eu des lueurs d'espoir, nous pensons à la conférence COP28 à Dubaï qui a apporté des résultats encourageants. L'Europe a continué à montrer la voie, tandis que des pays comme la Chine, l'Amérique et le Canada ont mis en oeuvre des mesures similaires pour orienter les flux financiers vers le développement durable.

Les entreprises s'empressent de mettre en évidence et de quantifier leurs impacts ESG significatifs, ce qui devrait entraîner une plus grande transparence. Selon nous, il s'agira d'un élément déterminant de la transition. Dans tous les secteurs, des initiatives ont vu le jour, renforcées par l'accentuation d'une mobilisation en faveur de la responsabilité environnementale. Le développement durable des entreprises est désormais placé au centre de tous les programmes et est devenu un élément essentiel du droit d'opérer d'une entreprise.

## Partie I

# Introduction

---

1		Avant-propos	70
2		Scope	73
3		Aperçu de 2023	75
4		20 ans d'expérience en développement durable	77



# 1 | Avant-propos

Chère lectrice, cher lecteur,

2023 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée sur terre. Les préoccupations à l'égard du changement climatique ne cessent de croître à un rythme inquiétant.

En mars 2024, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) a indiqué dans son rapport annuel que les émissions mondiales de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie ont augmenté de 1,1% en 2023, malgré l'objectif de l'Accord de Paris sur le climat visant à les réduire de 43% en 2030. Toutefois, le rapport de l'AIE montre également que la hausse mondiale des émissions de CO<sub>2</sub> au cours des cinq dernières années aurait été trois fois plus importante sans l'adoption de technologies énergétiques propres, si bien que l'espoir demeure.

Comme le souligne le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), le réchauffement climatique induit par l'homme est un fait. Il nous appartient donc, individuellement et collectivement, de prendre nos responsabilités et d'agir dès à présent. Le changement a commencé et se poursuivra, les entreprises du monde entier reconnaissant que le statu quo n'est pas une option. Chez Degroof Petercam, nous sommes prêts à assumer notre part de responsabilité dans un effort commun afin de réduire les risques mondiaux. En outre, nous souhaitons être aux avant-postes du secteur financier.

## Prospérité responsable

Le secteur financier a un rôle majeur à jouer pour favoriser la transition, comme le stipulent l'Accord de Paris et le Pacte vert pour l'Europe. Chez Degroof Petercam, cette responsabilité est profondément ancrée dans notre raison d'être : créer une prospérité responsable pour tous.

La prospérité, c'est la création de richesse financière, mais aussi de valeur directe et indirecte, des concepts qui sont tous deux au cœur de nos activités. Elle évoque également le bien-être général et, par conséquent, un état de bien-être collectif. Notre présence s'étend au-delà du profit. Nous sommes attentifs à l'environnement, aux valeurs sociales et à des modes de gouvernance sains.

## Notre parcours vers la durabilité à travers un triple prisme

Nous examinons notre impact durable à travers un triple prisme.

Tout d'abord, nous donnons l'exemple en **joignant le geste à la parole** ('Walking the talk') et en engageant nos propres opérations et investissements sur la voie du développement durable. Il s'agit d'une question de crédibilité lorsque l'on souhaite jouer un rôle actif dans cette transition.

Ensuite, nous **accompagnons les personnes dans la transition** ('Accompanying people in the transition') en offrant le soutien adéquat à notre personnel et en nous engageant activement auprès de nos clients, des entreprises dans lesquelles nous investissons et d'autres parties prenantes sur des thématiques liées au développement durable et en les aidant à atteindre leurs propres objectifs.

Troisièmement, c'est en **proposant des solutions durables** ('offering sustainable solutions') que nous avons le plus d'impact. Nos activités commerciales, les conseils que nous donnons et les solutions que nous proposons intègrent systématiquement une approche durable et soutiennent les défis sociétaux.

## Des progrès durables dans différents domaines

En 2023, nous avons réalisé des progrès significatifs, tant au niveau de l'entreprise qu'au niveau des activités.

### Entreprise

- Nous sommes l'un des premiers acteurs du secteur sur notre marché domestique à avoir mené une double évaluation de matérialité : nous contrôlons les interactions réciproques entre nous, en tant que maison d'investissement, d'une part, et les personnes, les communautés et l'environnement, d'autre

part, afin de déterminer les thèmes importants en matière d'ESG.

- Nous avons intégré des fiches d'évaluation et des indicateurs clés de performance liés à l'ESG dans la rémunération variable de tous les membres de notre personnel.
- Nous avons étendu l'engagement Net Zero de DPAM pris en 2022 pour l'ensemble du groupe.
- Nous avons mis à jour notre politique de diversité et introduit de nouveaux indicateurs clés de performance visant à soutenir la sensibilisation et à contribuer à une plus grande transparence en termes de diversité, d'équité et d'inclusion.

#### Activités

- DPAM s'associe à Incofin, un gestionnaire de fonds d'impact indépendant opérant sur les marchés émergents, guidé par l'objectif de favoriser le progrès inclusif et les transitions durables. Ce partenariat permet de renforcer notre offre d'investissement d'impact.
- DPAM est un pionnier au niveau de l'engagement en faveur de la biodiversité et a été l'une des premières à s'aligner sur le Groupe de travail sur la publication d'informations financières relative à la nature (TNFD).
- L'équipe Equity Research d'Investment Banking a mis au point une approche intégrée alliant la recherche fondamentale et l'analyse ESG.
- Près de 100% des mandats de Private Banking répondent à nos propres caractéristiques ESG (basées sur les principes du Sustainable Finance Disclosure Regulation, SFDR).

#### Défis et perspectives

Notre parcours dans la finance durable a commencé il y a plus de 20 ans avec le lancement du premier fonds « durable » en 2001. C'était cinq ans avant que le monde ne se réveille avec le documentaire « Une vérité qui dérange » d'Al Gore. Depuis lors, nos activités de gestion d'actifs institutionnels font figure de pionniers dans le domaine du développement durable, comme en témoigne notre [première place dans le classement 2024 Hirschel and Kramer \(H&K\) Responsible Investment Brand Index \(RIBI\)](#) 

Aujourd'hui, soutenus par une gouvernance solide et un engagement profond de nos équipes, nous nous concentrons sur tous les aspects de nos activités et de nos services de soutien pour créer un impact. L'objectif de 'marquer la société de son empreinte' est clair, porté par l'ensemble de l'entreprise et soutenu par le conseil d'administration. Il nous incombe à présent de le convertir en indicateurs clés de performance limpides et tournés vers l'avenir, de concrétiser les idées novatrices et de progresser dans un environnement en constante évolution, où les données concrètes restent insuffisantes et où les nouvelles réglementations sont encore sujettes à interprétation et à discussion. À cet égard, il y a de nombreuses raisons d'attendre, mais nous pensons qu'il est préférable de commencer dès à présent.

Ce rapport non financier témoigne de notre engagement volontariste à divulguer toutes nos initiatives ESG, ainsi que de notre gouvernance visant à contrôler les indicateurs clés de performance pertinents et à accroître notre impact positif sur l'environnement et la société. Nous affirmons notre rôle de leader dans le secteur financier. Poursuivre les efforts ne sera pas suffisant. Nous avons besoin de changements pour accélérer le rythme de la transition. C'est pourquoi nous nous efforçons d'ores et déjà d'intégrer le plus possible la future directive sur les rapports de développement durable des entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive, CSRD), qui selon nous, est un outil nécessaire pour créer de la transparence sur la voie à suivre, tant pour nous que pour la société. Cela nous aidera et nous guidera dans le renforcement de notre impact positif.

Bien que de nombreux défis subsistent, le souhait d'un plus grand développement durable prévaut. Cela implique la responsabilité de fournir des résultats concrets.

Et c'est exactement ce que nous avons l'intention de faire. Ce rapport non financier offre une vue d'ensemble de l'état d'avancement de notre parcours en matière de finance durable.

**Jo Wuytack, Group Sustainability Manager**  
**Hugo Lasat, CEO**



Le secteur financier joue un rôle clé dans la transition écologique. Avec plus de 20 ans d'expérience en matière de durabilité, nous visons à créer un impact dans les différents aspects de nos activités et des services que nous apportons, soutenus par une gouvernance solide et la forte implication de nos équipes. Chez Degroof Petercam, cette responsabilité est profondément ancrée dans notre raison d'être : créer une prospérité responsable pour tous.

”

Hugo Lasat,  
 CEO

## 2 | Scope

Ce rapport non financier traduit notre volonté de concrétiser nos responsabilités et nos engagements en matière d'environnement, de société et de gouvernance (ESG). Il décrit la manière dont nous abordons le développement durable de l'entreprise et la façon dont nous nous sommes engagés sur la voie de la finance durable. Dans ce rapport, nous partageons les informations non financières des principales activités de Degroof Petercam liées au développement durable, les politiques, les lignes directrices, la structure de gouvernance et les progrès que nous avons réalisés en 2023.

### Champ d'application de ce rapport

Sauf indication contraire, le présent rapport fournit des informations relatives à l'exercice clôturé le 31 décembre 2023. Le terme « Degroof Petercam » désigne à la fois l'entité juridique Banque Degroof Petercam sa/nv et les entreprises du groupe. Tout au long de ce rapport, la distinction entre Degroof Petercam Asset Management (DPAM) et la Banque Degroof Petercam est indiquée dans la description des éléments en matière de développement durable et des mesures prises qui concernent ces entités respectives.

Les thèmes que nous abordons dans notre rapport non financier ont été sélectionnés avec soin, sur la base de discussions poussées au sein de nos organes de gouvernance internes, grâce aux informations fournies par nos parties prenantes, et au résultat de notre double évaluation de matérialité, conformément à la future directive sur la responsabilité sociale des entreprises (CSRD). Degroof Petercam s'engage à s'améliorer sur les différents thèmes majeurs et à fournir des informations transparentes à l'avenir. Dans plusieurs cas, les données communiquées doivent être considérées dans la mesure du possible, compte tenu de la disponibilité limitée des données à un stade précoce du parcours.

Le contenu du présent rapport a été examiné et approuvé par l'ESG Strategy Steering Group (Comité directeur en matière de stratégie ESG), le Non-Financial Risk Committee (Comité des risques non financiers), ainsi que par le comité exécutif et le conseil d'administration.



### 3 | Aperçu de 2023

DPAM : pionnier en matière de publications relatives à la biodiversité



2,5 millions d'euros d'investissements prévus pour améliorer la performance énergétique de nos bâtiments



Engagement Net Zero de DPAM : un exemple pour les autres activités de Degroof Petercam



100% d'électricité verte certifiée au Luxembourg, en France et en Belgique



Neutralité carbone de nos centres de données



24 nationalités au sein du groupe



Aucune exposition aux combustibles fossiles dans les investissements propres (portefeuille bancaire et portefeuille de prêts)



Égalité salariale avérée



Programme d'apprentissage transversal sur le développement durable



Engagement Net Zero de la SBTi pris à l'échelle du groupe



Taux d'engagement de 76% de la part de l'ensemble de nos collaborateurs



Engagement de DPAM dans 59 initiatives au sein desquelles nous avons fait entendre notre voix



DPAM à la première place du classement Responsible Investment Brand Index 2024



Participation de DPAM à un total de 706 assemblées générales et extraordinaires pour 10.303 résolutions au total.



25 milliards d'euros d'actifs sous gestion répondant aux critères ESG (Art. 8, 8+, 9)



Près de 100% des mandats de Private Banking répondent aux critères ESG (Art. 8, 8+, 9) pour un montant total de 16,8 milliards d'euros.



91% des fonds de DPAM répondent aux critères ESG (Art. 8, 8+, 9)

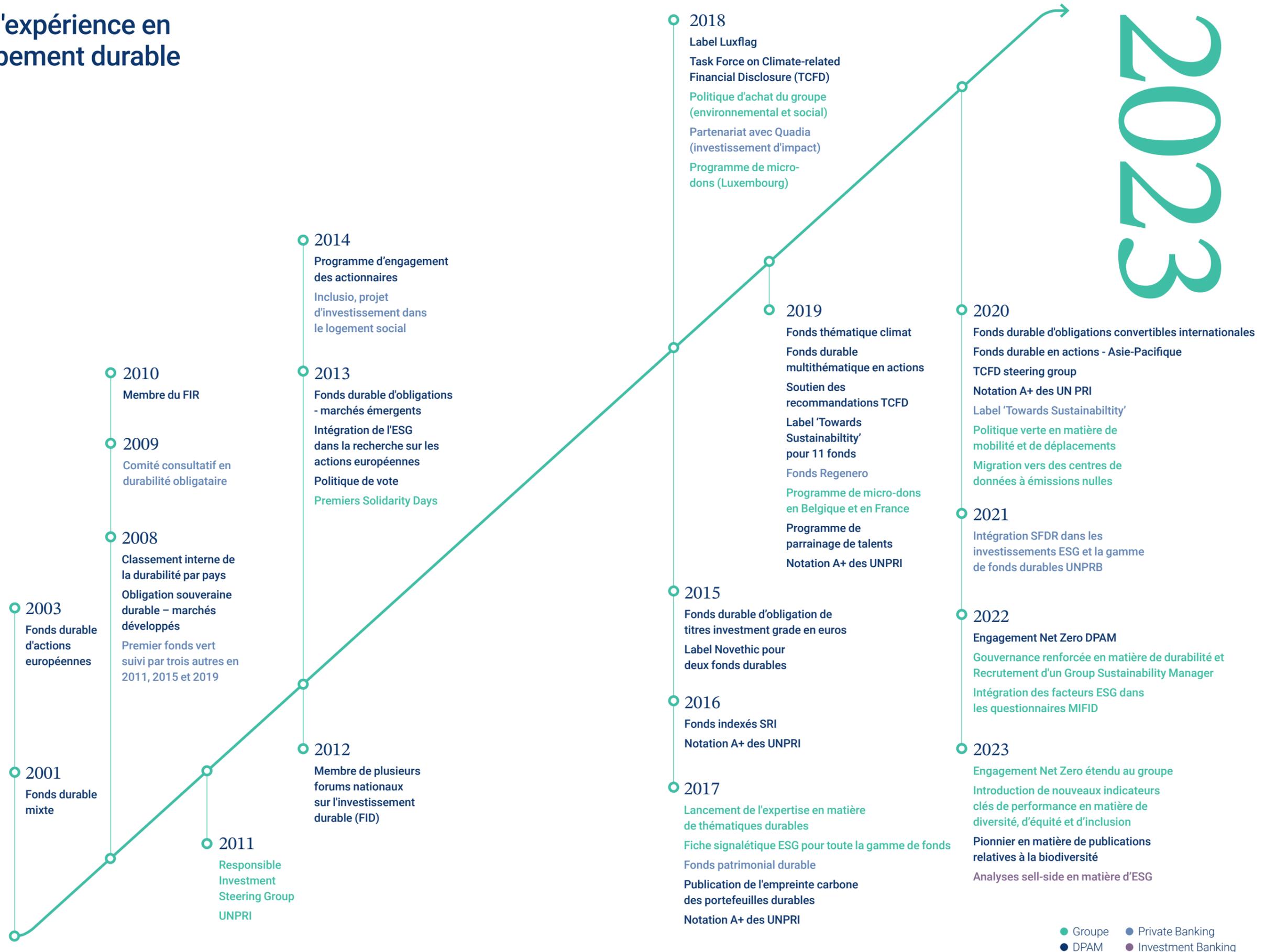


Publication du premier rapport d'analyse ESG sell-side sur les entreprises du Benelux de petite et moyenne capitalisation



## 4 | 20 ans d'expérience en développement durable

# 2001



# 2023



En 2023, nous avons poursuivi la mise au point de notre stratégie ESG d'après les principes fondamentaux et les convictions existants. Nous y sommes parvenus grâce à de nombreux échanges au sein de notre nouveau dispositif de gouvernance, mais surtout grâce à la double évaluation de matérialité que nous avons menée et qui sert d'élément structurant à notre stratégie ESG. Ce faisant, nous visons à transformer les risques ESG en opportunités concrètes et efficaces. En ce sens, nous pensons que les nouvelles réglementations contribuent également à notre objectif de créer une prospérité responsable, car elles permettent de renforcer la transparence afin de mieux mobiliser les besoins d'investissement d'une société durable et prospère.

## Partie II

# Stratégie en matière de développement durable

1	Raison d'être	83
2	Modèle économique et chaîne de valeur	84
3	Impact responsable	86
	3.1 Entreprise : walking the talk	86
	3.2 Personnes : accompanying the transition	86
	3.3 Solutions : sustainable solutions	86
4	Gouvernance	87
	4.1 Le groupe de pilotage 'Strategy and Governance'	87
	4.2 Le groupe de pilotage 'Operational Governance'	87
	4.3 Le groupe de pilotage 'Corporate Sustainability'	88
	4.4 Le groupe de pilotage 'Diversity, Equity and Inclusion'	88
	4.5 Les comités officiels	88
5	Rapports	89
	5.1 Dispositif général	89
	5.2 Taxonomie de l'UE	90
	5.3 CSRD et double matérialité	97

# 1 | Raison d'être

Chez Degroof Petercam, nous visons à créer une prospérité responsable pour tous. Notre engagement dépasse le domaine de la finance et a un impact sur la société dans son ensemble grâce à notre expertise et à nos investissements responsables, qui font partie de nos principes de base.

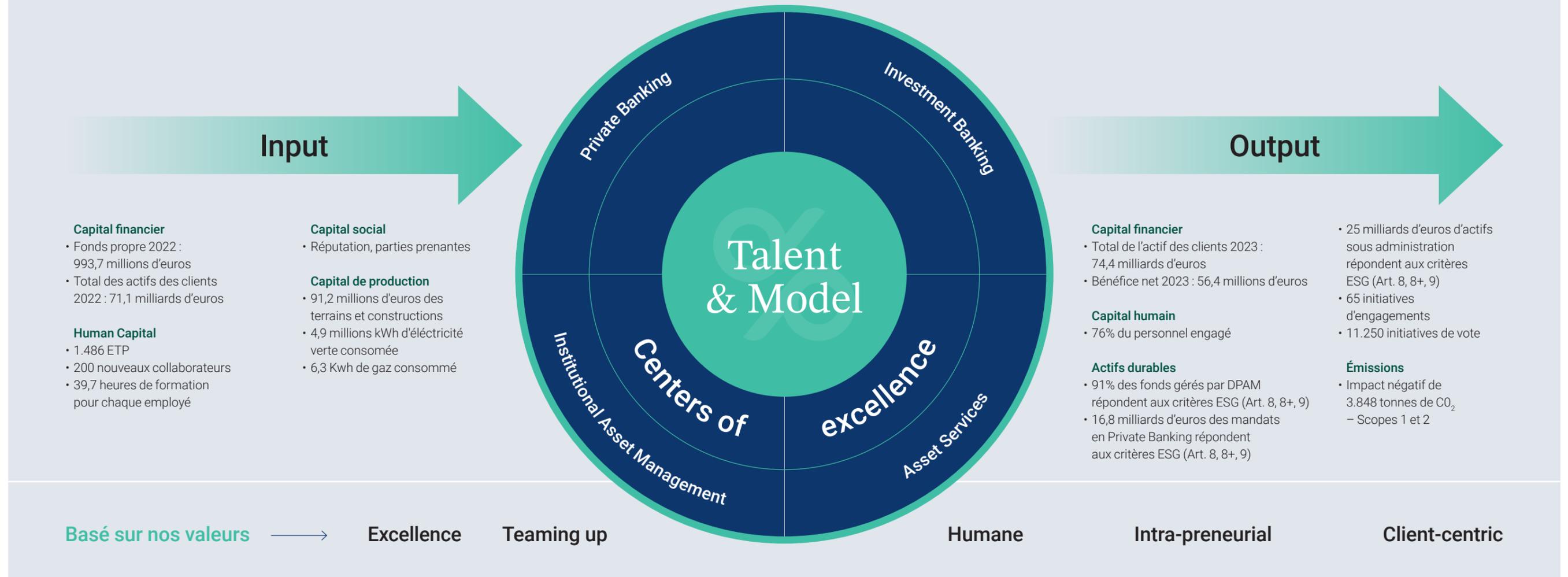
Toutes les équipes, quel que soit leur rôle ou leur emplacement, partagent le même objectif. Nos valeurs fondamentales basées sur l'ETHIC (Excellence, Teaming up, Humane, Intra-preneurial, Client-centric) sont ancrées dans notre propre modèle économique et dans le développement de notre expertise en interne. Ces principes constituent la base de nos efforts consentis en matière de durabilité, qui sont en hausse continue année après année.

# 2 | Modèle économique et chaîne de valeur

Nous sommes une maison d'investissement de référence au service des particuliers, des entreprises et des institutions. Nous proposons une combinaison distinctive de services de Private Banking (DPPB), de gestion d'actifs pour les institutions (DPAM), de banque d'investissement (Corporate Finance et Global Markets, DPIB) et d'Asset Services (DPAS). Notre modèle d'entreprise différencié offre une approche unique et intégrée des actifs mondiaux de nos clients dans un contexte de volatilité et d'instabilité croissantes, d'environnement complexe, de réglementations strictes et de banalisation des solutions d'investissement.

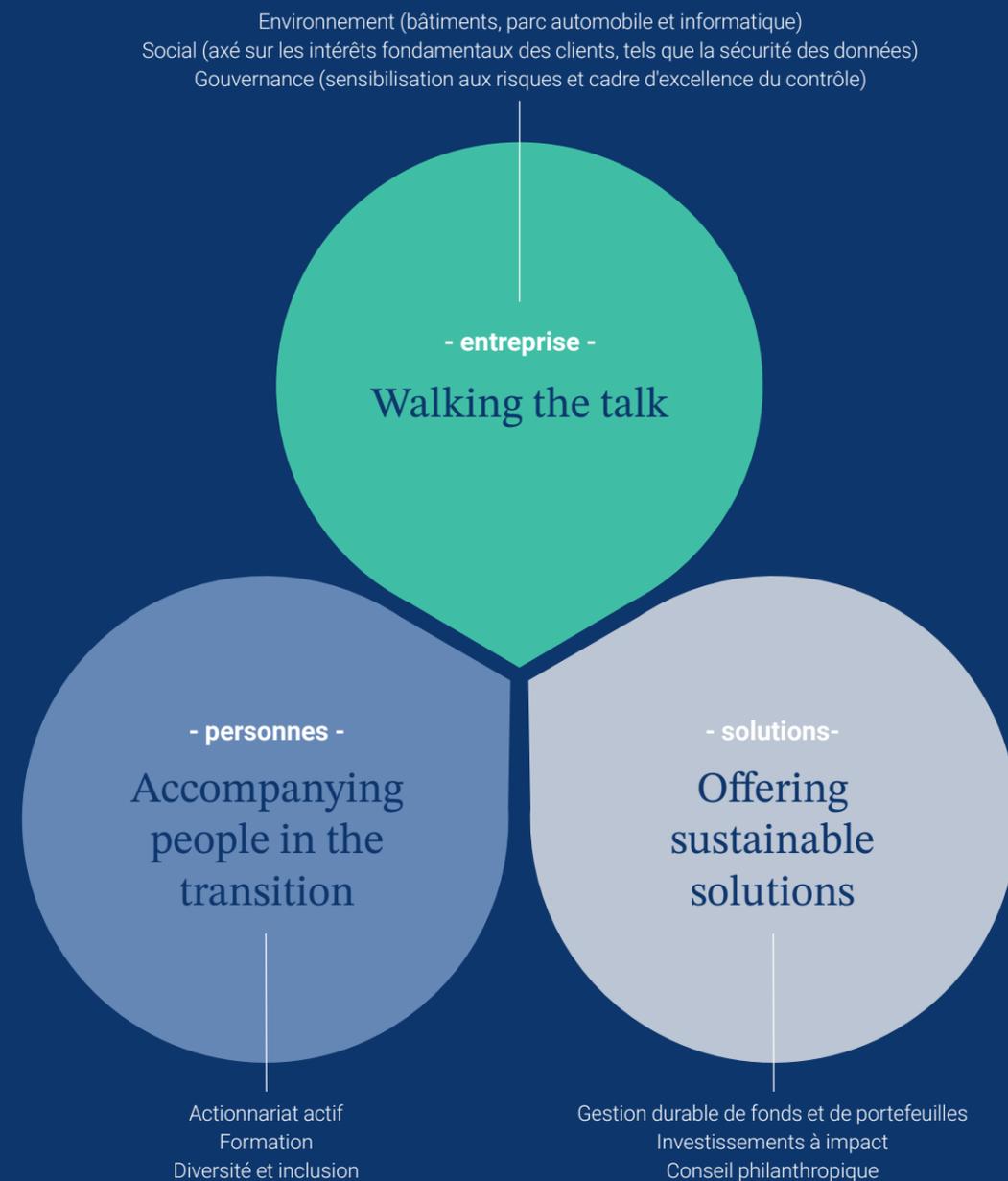
En tant que partenaire de confiance, Degroof Petercam va au-delà du 'produit'. Degroof Petercam se tient délibérément à l'écart des activités dans lesquelles le talent des personnes ne peut faire la différence. Cette stratégie nous permet d'adopter une approche globale du service à la clientèle, en présentant une vue d'ensemble de sa situation financière.

«Créer une prospérité collective et responsable en ouvrant les portes aux opportunités et en accompagnant nos clients avec expertise.»



# Impact au-delà du rendement financier

## Une offre durable et socialement responsable



## 3 | Impact responsable

La création de valeur durable et responsable nécessite d'agir sur trois niveaux : l'entreprise, les personnes et les solutions.

### 3.1 Entreprise : walking the talk

En tant qu'entreprise, joindre le geste à la parole signifie s'engager à respecter nos valeurs dans tous les aspects de nos activités : en tant que client, investisseur et employeur.

Qu'il s'agisse de nos propres investissements (prêts accordés et portefeuilles bancaires), de notre mobilité, de nos bâtiments et de notre infrastructure (informatique), nous nous efforçons toujours de réduire autant que possible notre impact négatif.

Toutefois, notre impact va au-delà des préoccupations environnementales (le E d'ESG). Nous devons également prendre en compte les principales préoccupations sociales (S) et, en termes de gouvernance, nous conformer aux normes éthiques les plus élevées et faire preuve d'intégrité dans la conduite de nos affaires (G).

### 3.2 Personnes : accompanying the transition

La transition durable est un parcours au cours duquel toutes nos parties prenantes ont besoin d'un soutien approprié pour réaliser leurs ambitions. Degroof Petercam s'engage auprès des personnes pour les aider à adopter des comportements plus responsables.

**Collègues :** nous favorisons le développement des talents et un environnement de travail sain, diversifié et inclusif. Nous alimentons les connaissances de notre personnel en matière de développement durable et leur permettons de concrétiser la transition dans leur vie personnelle et professionnelle.

**Clients :** nous accompagnons nos clients dans leur transition durable par le biais de discussions, de conférences et des séances de sensibilisation, ainsi que par le partage actif de nos recherches et de nos idées.

**Sociétés en portefeuille :** nous agissons en tant qu'actionnaires actifs lors des assemblées d'actionnaires de nos sociétés en portefeuille et de nos fonds tiers dans lesquels nous investissons. Nous nous engageons auprès de leur direction pour défendre et faciliter la transition, et nous plaçons la barre plus haut au fil du temps.

**Secteur financier :** notre conformité, entre autres, aux Principes pour un investissement responsable des Nations unies (UNPRI), aux Principes pour une banque responsable des Nations unies (UNPRB), à la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD) souligne notre engagement plus vaste à promouvoir les principes ESG au sein du secteur financier.

**Société au sens large :** nous encourageons activement l'engagement communautaire et l'implication du personnel par le biais d'initiatives telles que des journées de solidarité, des microdons et des programmes de mentorat dans le cadre de notre Fondation.

### 3.3 Solutions : sustainable solutions

La gestion des actifs de nos clients, qui dépassent les 74 milliards d'euros, représente sans aucun doute notre contribution la plus substantielle au développement durable. En tant que maison d'investissement, nous nous engageons à optimiser nos initiatives afin de tirer le meilleur

parti de l'impact bénéfique de nos efforts. Nous surveillons donc en permanence, prenons en compte et améliorons notre compréhension de nos principaux impacts négatifs (PAI) et osons prendre délibérément des mesures telles que l'engagement Net Zero à l'échelle du groupe, inspirée par DPAM. Un autre exemple pertinent : DPAM est un pionnier dans l'adoption de la Task Force on Nature-Related Disclosures (TNFD). En outre, nous poursuivons le développement de nos investissements d'impact et de nos services philanthropiques.

## 4 | Gouvernance

En 2022, Degroof Petercam avait déjà adopté sa gouvernance d'entreprise pour ancrer son engagement en matière de développement durable, et s'est appuyée sur une expérience ESG éprouvée dans ses organes de gouvernance composés de quatre groupes de pilotages centraux, chacun dédié à un aspect spécifique du développement durable. En outre, nous avons nommé un Group Sustainability Manager à plein temps, qui rend compte au comité exécutif (ComEx). Son rôle consiste à coordonner, faciliter et promouvoir les initiatives en matière de développement durable ainsi que d'animer les différents groupes de pilotage.

### 4.1 Le groupe de pilotage 'Strategy and Governance'

Ce groupe de pilotage se réunit tous les deux mois et rassemble des directeurs issus de différents secteurs d'activité et services de soutien. Ils supervisent :

- la position stratégique en matière de développement durable ;
- l'élaboration et le suivi de la politique ;
- la gestion des données ;
- et les rapports.

### 4.2 Le groupe de pilotage 'Operational Governance'

Ce groupe de pilotage se consacre à la mise en oeuvre de la finance durable dans les activités opérationnelles, y compris les actifs des clients, les fonds d'investissement, les engagements des Nations unies et le climat. Il est composé de deux sous-comités :

**1 Le Responsible Investment Steering Group (RISG)** se réunit tous les mois sous la direction du CEO de DPAM et veille à la transparence et à la cohérence de la méthodologie, des pratiques, des solutions et des services ESG dans tous les secteurs d'activité, conformément aux Principes pour un investissement responsable des Nations Unies (UNPRI). Les membres du personnel n'appartenant pas à DPAM sont invités à rejoindre le RISG afin d'étendre son champ d'action à tous les aspects de l'investissement responsable du groupe.

**2 Le Responsible Banking Steering Group (RBSG)** se réunit tous les mois, est présidé par le group head of regulatory coordination et supervise le développement durable des opérations bancaires. Il s'agit notamment d'orienter l'offre de services de Private Banking, les éléments du bilan, les risques liés au climat (risque de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel et de modèle économique). Le groupe de pilotage surveille et suit également l'agenda des Principes pour une banque responsable des Nations unies (UNPRB).

### 4.3 Le groupe de pilotage 'Corporate Sustainability'

Ce groupe de pilotage se réunit chaque mois pour discuter des thèmes liés au développement durable à l'échelle du groupe, y compris les questions concernant le domaine des RH (santé, formation et développement, égalité des chances), des infrastructures (mobilité, gestion de l'énergie et des déchets, émissions de carbone). Par ailleurs, il surveille la mise en oeuvre du positionnement global du groupe en matière de développement durable.

### 4.4 Le groupe de pilotage 'Diversity, Equity and Inclusion'

Soutenu par trois membres du Comité exécutif, ce groupe est en charge de l'agenda des sujets relatifs à la diversité, à l'équité et à l'inclusion.

### 4.5 Les comités officiels

Ces quatre groupes de rapportent compte au **Non-Financial Risk Committee (NFRC)**, un comité délégué du comité de direction qui se réunit tous les mois et qui est présidé par le Chief Risk Officer. Le comité surveille l'exposition du groupe aux risques non financiers. Son objectif est d'évaluer l'impact potentiel des changements importants sur le profil de risque du groupe et de s'assurer que toutes les activités liées aux risques opérationnels de première et deuxième ligne (y compris les aspects liés à la conformité) ou aux risques ESG sont menées à bien en tenant compte de l'appétit pour le risque, des politiques et des procédures, des lois et des réglementations.

Le CEO rend compte au conseil d'administration de l'évaluation et de la gestion de l'agenda de la finance durable, y compris les risques et les opportunités liés au climat. En 2023, le conseil d'administration s'est penché à deux reprises sur l'agenda de la finance durable.

Le modèle de gouvernance est complété par trois conseils consultatifs composés de professionnels internes et/ou de spécialistes externes, qui alimentent les stratégies d'investissement de DPAM.



# 5 | Rapports

L'Union européenne est en train d'élaborer un cadre commun pour les rapports non financiers. L'objectif est de veiller à ce que les entreprises publient des informations extra-financières fiables et comparables permettant aux investisseurs d'examiner de plus près les performances extra-financières. Il est important de noter que, bien que la direction soit claire, la feuille de route en matière d'informations réglementaires est encore en cours d'élaboration. À l'avenir, l'un des principaux défis pour le secteur sera de recueillir suffisamment de données de marché pour pouvoir rendre compte des stratégies durables. Dans cette optique, Degroof Petercam a lancé un programme ambitieux de simplification de l'architecture et de la gouvernance des données du groupe. En matière de reporting, Degroof Petercam opte actuellement pour une approche pragmatique : d'une part, elle se conforme à diverses lignes directrices, directives et normes en matière de reporting et, d'autre part, elle veille à ce que les informations présentées soient comparables dans le temps.

## 5.1 Dispositif général

L'Union européenne a mis en place un plan d'action visant à inciter plusieurs types d'acteurs à réorienter leurs flux de capitaux vers des investissements propices à une croissance plus durable. Ce plan a engendré une phase de nouveaux textes réglementaires au cours des dernières années. À cet égard, les entreprises sont invitées à fournir des informations plus détaillées sur les données extra-financières telles que leur empreinte carbone ou leur consommation d'eau (Corporate Sustainability Reporting Directive, CSRD), et sur la manière dont elles contribuent à la réalisation des objectifs environnementaux de l'Europe (taxonomie).

Les gestionnaires d'actifs et les sociétés d'investissement telles que Degroof Petercam doivent clarifier quelles sont leurs activités qui contribuent à la réalisation des objectifs environnementaux de l'Europe (taxonomie).

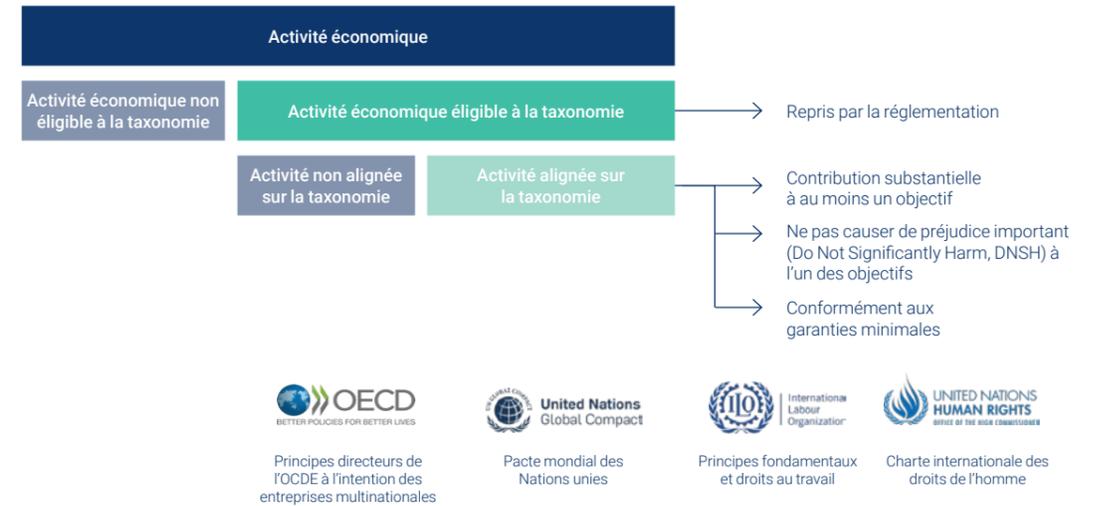
Depuis juin 2023, elles doivent également publier les principaux indicateurs d'impact négatif de leurs décisions d'investissement (PAI) et fournir des informations sur la manière dont elles prennent en compte le développement durable dans les produits financiers qu'elles proposent à leurs clients (Sustainable Finance Disclosure Regulation, SFDR).

L'Europe a mis à jour la Directive MiFID II pour les contraindre à demander à leurs clients leurs préférences en matière de développement durable, afin que les investisseurs soient en mesure de s'engager dans les investissements durables appropriés.



## 5.2 Taxonomie de l'UE

Dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe visant à financer la croissance durable et à prévenir le greenwashing, le Parlement européen et le Conseil ont élaboré un système de classification unifié des activités économiques durables : la « taxonomie ».



Le règlement relatif à la taxonomie (UE 2020/852) définit les critères de haut niveau permettant de déterminer si une activité économique contribue de manière substantielle ou ne nuit pas de manière significative aux objectifs. Jusqu'à présent, six objectifs environnementaux ont été identifiés.

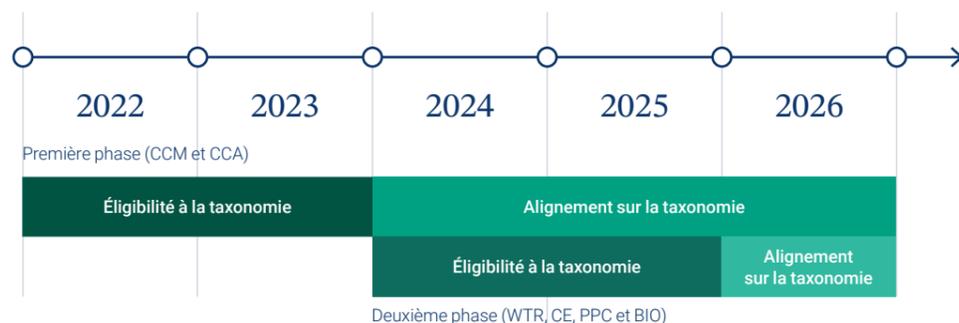
- 1 Climate Change Mitigation (CCM)
- 2 Climate Change Adaptation (CCA)
- 3 Sustainable Use and Protection of Water and Marine Resources (WTR)
- 4 Transition to a Circular Economy (CE)
- 5 Pollution Prevention and Control (PPC)
- 6 Protection and Restoration of Biodiversity (BIO)

Les règles taxonomiques permettant d'identifier les activités économiques durables ont été élaborées en plusieurs phases. Des critères techniques ont été définis pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique dans le Règlement délégué 2021/2139 de la Commission<sup>1</sup>. En outre, le Règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission fixe des critères pour les activités durables liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile. En 2023, la Commission a établi les critères techniques pour les quatre objectifs restants (WTR, CE, PPC et BIO) avec le Règlement délégué 2023/2486 de la Commission. En outre, le Parlement et le Conseil de l'UE sont également censés définir des objectifs sociaux.

(1) Modifié par le Règlement délégué (EU) 2023/2485 de la Commission

Les règles techniques définissant le dispositif de déclaration au titre de l'Article 8 de la taxonomie sont précisées dans le Règlement délégué relatif à la présentation de la taxonomie (Règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission, adopté le 6 juillet 2021).

Depuis 2022, Degroof Petercam, en tant qu'établissement de crédit, doit faire un rapport sur la taxonomie. L'année dernière, le champ d'application du rapport était limité à la proportion, dans le total de leurs actifs, des expositions aux activités économiques non éligibles et éligibles à la taxonomie, liées aux deux premiers objectifs. À compter de 2024 (année de publication), Degroof Petercam doit publier son Green Asset Ratio (GAR), c'est-à-dire la quote-part des actifs de l'établissement de crédit investis et finançant des activités économiques alignées sur la taxonomie par rapport au total des actifs couverts en ce qui concerne les deux premiers objectifs environnementaux (Climate Change Mitigation, CCM et Climate Change Adaptation, CCA), et commencer à rendre compte de l'éligibilité de nos actifs à la taxonomie par rapport aux quatre autres objectifs.

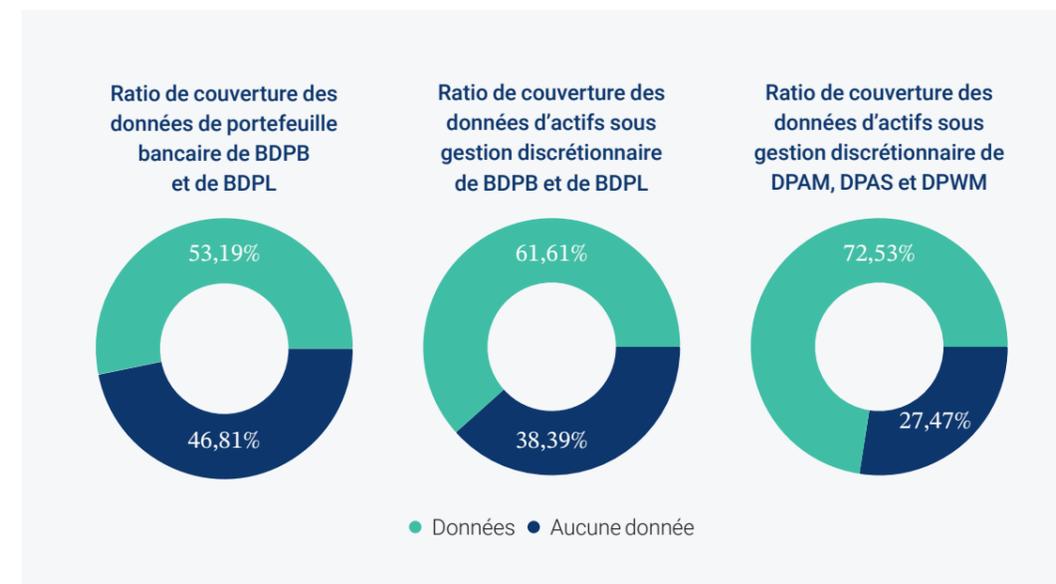


En outre, à partir de 2024, les actifs couverts par la taxonomie seront étendus pour inclure les actifs hors bilan, c'est-à-dire les actifs sous gestion et les garanties financières données. Ces actifs sont reflétés dans les chiffres consolidés de Degroof Petercam présentés dans ce rapport, et d'autres rapports figurent dans l'Annexe concernant les activités de gestion d'actifs de DPAM, DPAS et DPWM, Degroof Petercam (cf. Annexe<sup>1</sup>). Les activités qui ne contribuent pas de manière significative aux indicateurs clés de performance sur les opérations au bilan et hors bilan n'ont pas été stipulées dans le présent rapport (par exemple, les activités de financement des entreprises et les activités non financières).

Le reporting sur la taxonomie constitue un parcours que Degroof Petercam a entrepris en s'appuyant sur son expertise ESG. Par ailleurs, les aptitudes à communiquer des informations exactes dépendent également des compétences de nos prestataires de services et des moyens du secteur dans son ensemble. En effet, la déclaration des activités éligibles à la taxonomie est inhérente à la capacité du secteur à fournir des informations précises et détaillées sur les activités éligibles à la taxonomie et alignées sur celle-ci. Cela a conduit à certaines limitations en ce qui concerne le rapport 2023 Degroof Petercam, telles que :

(1) Selon le Projet de communication de la Commission européenne sur l'interprétation et la mise en oeuvre de certaines dispositions juridiques du Règlement délégué relatif aux informations à fournir en vertu de l'Article 8 du règlement relatif à la Taxonomie de l'UE concernant la déclaration des activités économiques et des actifs éligibles à la taxonomie et alignés sur celle-ci, en 2024, les établissements de crédit ne devront déclarer que l'exercice fiscal 2023. Par conséquent, la deuxième partie du tableau relative à T-1 a été supprimée. En outre, l'obligation des contreparties de rendre compte des quatre derniers objectifs environnementaux n'ayant commencé qu'en 2024 (par exemple, pour Degroof Petercam), les différents indicateurs clés de performance liés à ces objectifs équivalent à 0. En conséquence, les colonnes relatives à ces objectifs ont été supprimées des rapports de cette année.

- 1 La difficulté de collecter des informations sur toutes les contreparties de Degroof Petercam. Cette année, le rapport a été produit en utilisant les informations recueillies par S&P Global Trucost (solution ESG de S&P Global<sup>1</sup>) comme source principale. Les données collectées par Sustainalytics<sup>2</sup> ont été utilisées comme source secondaire. En outre, les informations publiées sur les fonds de tiers ont été recueillies par l'intermédiaire de Cleversoft<sup>3</sup>. Enfin, les indicateurs clés de performance au niveau de la taxonomie de certaines contreparties et obligations vertes ont été collectés à partir des rapports publics de ces dernières. Bien que le nombre de sources de données ait augmenté, la couverture des données reste faible.



- 2 Le Règlement relatif à la taxonomie prévoit l'identification des contreparties qui ne sont pas tenues de publier des informations non financières (entreprises non soumises à l'obligation de publier des informations non financières). Toutefois, en raison d'un manque de données, il n'a pas été possible d'identifier le statut NFRD de l'ensemble des contreparties. Par conséquent, les contreparties pour lesquelles le statut NFRD n'a pas été identifié ont été classées dans le rapport comme des entreprises non soumises à l'obligation de publier des informations non financières.
- 3 Les taux d'éligibilité à la taxonomie et d'alignement sur celle-ci par rapport aux quatre derniers objectifs environnementaux équivalent à zéro, les contreparties n'ayant commencé à rendre compte de ces derniers que cette année.

Le rapport de cette année doit être, par conséquent, considéré dans la mesure du possible sur la base des données disponibles dans le contexte évolutif susmentionné.

En outre, le rapport évoluera en fonction des publications futures par rapport aux objectifs sociaux et, de manière générale, avec l'adoption de la CSRD.

(1) <https://www.spglobal.com/esg/trucost>

(2) Solution en matière de Taxonomie de l'UE ([sustainalytics.com](https://www.sustainalytics.com))

(3) L'ensemble des données utilisées pour ce rapport remonte à décembre 2023 et est principalement constitué des données déclarées par les contreparties pour l'exercice 2022.

## Rapport sur la taxonomie en tant qu'établissement de crédit

		Total environmentally sustainable assets based on Turnover	Turnover-based Taxonomy-eligibility ratio	CapEx-based Taxonomy-eligibility ratio	Turnover-based GAR	Capex-based GAR	% coverage (over total assets)**	% of assets excluded from the numerator of the GAR trading book, the	% of assets excluded from the denominator of the GAR
Main KPI	Green asset ratio (GAR) stock	€ 566.170.262,08	10,30%	2,28%	1,47%	0,33%	67,42%	30,54%	32,58%
	of which Banking Book	€ 80.659.011,49	23,63%	5,23%	3,37%	0,75%	62,20%	17,97%	37,80%
Additional KPIs	GAR (flow)	€ 23.342.420,03	7,59%	0,65%	7,39%	0,24%	93,51%	31,75%	6,49%
	Financial guarantees	€ -	0%	0%	0%	0%			
	Assets under management	€ 208.857.696,51	7,39%	7,95%	1,81%	3,03%			

Les actifs au bilan, en ce compris le portefeuille des prêts et le portefeuille bancaire, dont les expositions aux banques et administrations centrales et aux émetteurs supranationaux ont été exclues, constituent les actifs couverts par le Green Asset Ratio (GAR). Les montants totaux utilisés pour calculer le GAR et les autres indicateurs clés de performance sont conformes au FINREP.

Les portefeuilles des prêts et bancaires représentent les activités annexes de Degroof Petercam. En effet, la principale activité de la banque réside dans la gestion d'actifs (c'est-à-dire la gestion de portefeuilles de clients et la gestion de fonds). Les prêts constituent une offre complémentaire aux clients avec des portefeuilles gérés (la plupart du temps donnés en garantie), tandis que le portefeuille bancaire est géré avec grande diligence afin de garantir des ratios de liquidité et d'adéquation des fonds propres appropriés. Néanmoins, afin d'atténuer les impacts négatifs potentiels de son activité de prêt, Degroof Petercam a mis en place une Politique de prêt à l'échelle du groupe qui empêche le financement de toute activité controversée. Pour ce qui est du portefeuille bancaire, Degroof Petercam s'efforce également de réduire les impacts négatifs en :

- s'abstenant d'investir dans des instruments financiers émis par certaines entreprises de secteurs controversés et de ne pas détenir de positions liées à l'industrie des combustibles fossiles ;
- réalisant des investissements appropriés dans le dispositif d'intégration des caractéristiques ESG telles que définies par Degroof Petercam (communément appelées Article 8) et régies par la SFDR ;
- intégrant le portefeuille bancaire dans le champ d'application des engagements Net Zero de Degroof Petercam ;
- investissant davantage dans les obligations vertes.

Fin 2023, Degroof Petercam avait déjà investi 237 millions d'euros dans des obligations vertes, dont 185 millions d'euros ont été investis depuis 2021. L'objectif est de porter ce montant à 250 millions d'ici 2025.

Le faible ratio d'alignement sur la taxonomie du portefeuille bancaire peut s'expliquer par la forte exposition aux établissements financiers qui ne commencent à rendre compte de l'alignement sur la taxonomie que cette année.

En ce qui concerne les autres indicateurs clés de performance sur les opérations hors bilan, l'indicateur clé de performance sur les actifs sous gestion (AuM) ne concerne que les activités de gestion d'actifs des établissements de crédit du groupe, à savoir Bank Degroof Petercam SA et Bank Degroof Petercam Luxembourg SA. Conformément au Projet de communication de la Commission du 21 décembre 2023<sup>1</sup>, Degroof Petercam devra inclure dans cet indicateur clé de performance les actifs gérés sur la base de certains mandats d'investissement obtenus par les détenteurs d'actifs, à l'exception des expositions aux banques et administrations centrales et aux émetteurs supranationaux ainsi que les actifs pour lesquels la gestion de portefeuille a été déléguée à Degroof Petercam par des tiers.

Afin de réduire l'impact négatif des portefeuilles de ses clients, le groupe a élaboré une Politique d'investissement durable à l'échelle du groupe (Global Sustainable Investment Policy, GSIP) ainsi qu'une Politique d'activités controversées (Controversial Activity Policy) qui décrit les activités controversées à exclure de l'univers d'investissement de Degroof Petercam. Dans le cadre de ces politiques, les investissements sont soumis à l'intégration des facteurs ESG et à la diligence raisonnable en matière d'impact<sup>2</sup>. En outre, les portefeuilles de gestion discrétionnaire sont intégrés aux engagements Net Zero de Degroof Petercam dans le cadre du financement des émissions.

Étant donné la faible importance des garanties financières données dans le modèle commercial de Degroof Petercam, mais l'exposition plus forte des garanties financières obtenues, Degroof Petercam publie délibérément un rapport sur les actifs financiers apportés par les clients en tant que garantie pour les prêts. Ce rapport est conforme à la stratégie d'investissement responsable et à l'accent mis sur les actifs gérés par Degroof Petercam pour le compte de ses clients, qui peut utiliser leurs actifs comme garantie pour leurs crédits. De plus, Degroof Petercam a utilisé la même méthodologie pour calculer, de son plein gré, cet indicateur clé de performance. Par conséquent, ce dernier est conforme à celui de l'actif sous gestion (Private Banking).

(1) Projet de communication de la Commission européenne sur l'interprétation et la mise en oeuvre de certaines dispositions juridiques du Règlement délégué relatif aux informations à fournir en vertu de l'Article 8 du règlement relatif à la Taxonomie de l'UE concernant la déclaration des activités économiques et des actifs éligibles à la taxonomie et alignés sur celle-ci (europa.eu).

(2) Cf. Chapitre V – Sections C

Turnover-based KPI					
	Total Amount (€)	Of which towards taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)		Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)	
			Of which environmentally sustainable (Taxonomy-aligned)		Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-aligned)
Covered Financial instruments received as financial guarantees	€ 3.550.270.337,36	€ 166.835.096,21	€ 41.792.844,45	4,70%	1,18%
Assets excluded from the denominator of the KPI <sup>(1)</sup>	€ 236.277.923,41				
Total Financial instruments received as financial guarantees	€ 3.786.548.260,77				

CapEx-based KPI					
	Total Amount (€)	Of which towards taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)		Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)	
			Of which environmentally sustainable (Taxonomy-aligned)		Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-aligned)
Covered Financial instruments received as financial guarantees	€ 3.550.270.337,36	€ 184.552.344,53	€ 75.821.889,31	5,20%	2,14%
Assets excluded from the denominator of the KPI <sup>(1)</sup>	€ 236.277.923,41				
Total Financial instruments received as financial guarantees	€ 3.786.548.260,77				

(1) Exposures to central banks, central governments and supranational issuers

## Rapport sur la taxonomie concernant les activités de gestion d'actifs

Turnover-based KPI					
	Total Amount (€)	Of which towards taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)		Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)	
			Of which environmentally sustainable (Taxonomy-aligned)		Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-aligned)
Covered Assets under Management	€ 32.786.647.808,49	€ 3.058.343.306,79	€ 751.937.446,16	9,33%	2,29%
Assets excluded from the denominator of the KPI <sup>(1)</sup>	€ 11.300.658.392,38				
Total Assets under Management	€ 44.087.306.200,87				

CapEx-based KPI					
	Total Amount (€)	Of which towards taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)		Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)	
			Of which environmentally sustainable (Taxonomy-aligned)		Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-aligned)
Covered Assets under Management	€ 32.786.647.808,49	€ 3.281.659.029,98	€ 1.277.373.336,25	10,01%	3,90%
Assets excluded from the denominator of the KPI <sup>(1)</sup>	€ 11.300.658.392,38				
Total Assets under Management	€ 44.087.306.200,87				

(1) Exposures to central banks, central governments and supranational issuers

Cet indicateur clé de performance porte sur les activités de gestion d'actifs des sociétés de gestion du groupe, à savoir Degroof Petercam Asset Management SA (DPAM), Degroof Petercam Asset Services SA (DPAS) et Degroof Petercam Wealth Management France SA (DPWM). Le total des montants utilisé pour calculer cet indicateur clé de performance correspond aux montants du FINREP, dont la comptabilisation à deux reprises a été supprimée (par exemple, les fonds de

fonds et les investissements dans les fonds internes par les clients de DPWM). Par ailleurs, les actifs dont la gestion de portefeuille a été déléguée par des tiers aux filiales de Degroof Petercam et les expositions aux banques et administrations centrales et aux émetteurs supranationaux ont été exclues comme l'exige la réglementation.

Outre les initiatives du groupe susmentionnées, DPAM applique le principe réglementaire 'ne pas nuire' en examinant toute controverse substantielle concernant les sociétés en portefeuille, en s'engageant auprès d'elles afin d'améliorer leur profil ESG et en surveillant leurs impacts négatifs. DPAM ne s'engage pas seulement auprès des sociétés, mais aussi auprès des pays<sup>1</sup>. De plus, DPAM a rejoint l'initiative NZAM qui s'est engagé à mettre en place des portefeuilles Net Zero<sup>2</sup>. Elle a également établi des lignes directrices strictes pour limiter les investissements dans les sociétés ayant des activités controversées, comme le précise sa politique en matière d'activités controversées<sup>3</sup>. Vous trouverez des informations supplémentaires sur les mesures prises par DPAM afin d'appliquer le principe 'ne pas nuire' dans sa déclaration de principe sur l'impact négatif au niveau de l'entité.

#### Indicateur clé de performance sur la taxonomie consolidée et pondérée

	Proportion of Revenue	Turnover-based KPI	CapEx-based KPI	Weighted Turnover-based KPI	Weighted CapEx-based KPI
GAR	22,10%	1,47%	0,33%	0,32%	0,07%
Financial Guarantees Given	0,02%	0%	0%	0,00%	0,00%
PB Discretionary AuM	10,12%	2%	3%	0,18%	0,31%
Asset Management	67,76%	2,29%	3,90%	1,55%	2,64%
Total	100,00%			2,06%	3,02%

### 5.3 CSRD et double matérialité

Adoptée en novembre 2022, la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) marque une avancée décisive dans les normes de reporting du développement durable pour un large éventail de sociétés de l'UE. Le rapport CSRD devient obligatoire pour toutes les grandes entités d'intérêt public de l'UE comptant plus de 250 employés à partir de 2025 pour toutes les données relatives à l'exercice 2024.

Il demande surtout aux entreprises de publier des données et des informations sur leurs impacts environnementaux et sociaux, ainsi que sur les questions de gouvernance (ESG). Ce rapport permet aux parties prenantes, notamment les investisseurs, les clients, le personnel et le public, de mieux comprendre les résultats d'une société en matière de développement durable.

Bien que cela puisse représenter un enjeu pour toute entreprise, nous ne considérons pas la CSRD comme une contrainte supplémentaire, mais comme une opportunité. La publication des indicateurs communs à l'ensemble du secteur permettra de divulguer et de comparer des données transparentes afin de prendre de meilleures décisions concernant l'allocation des ressources financières nécessaires à la transition, dans l'intérêt de la société, de l'environnement et des communautés locales.

(1) f. Chapitre IV

(2) Vous trouverez de plus amples explications sur les engagements au Chapitre V, section C - Gestion des incidences négatives.

(3) <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>

#### 5.3.1 Double matérialité

L'évaluation de la double matérialité (EDM) est un processus essentiel pour déterminer si un thème ESG est important pour les activités de l'entreprise. Ce terme de 'double matérialité' représente l'évaluation de deux aspects distincts : **la matérialité d'un point de vue financier et la double matérialité en terme d'impact**.

La matérialité d'un point de vue financier permet d'examiner l'impact de la société et de l'environnement sur une entreprise et ses résultats financiers. Il doit être envisagé du point de vue de l'extérieur vers l'intérieur.

La matérialité en terme d'impact permet d'évaluer l'impact d'une entreprise sur la société et l'environnement. Il doit être envisagé du point de vue de l'intérieur vers l'extérieur.

#### 5.3.2 L'évaluation de la double matérialité appliquée à Degroof Petercam

Entre septembre et décembre 2023, Degroof Petercam a mené une évaluation de la double matérialité (EDM), conformément aux dernières directives de l'**European Financial Reporting Advisory Group** (EFRAG).

Cette évaluation a été réalisée selon une méthodologie solide proposée par KPMG. Elle comprenait 13 entretiens structurés et deux workshops comptant 40 personnes au total, des employés internes pour la plupart. Ces personnes ont fait office de mandataires pour les parties prenantes externes. En s'appuyant sur leurs connaissances poussées et leur expertise quotidienne, ces personnes possèdent la perspicacité nécessaire pour représenter de manière sincère les intérêts de groupes de parties prenantes spécifiques. Pour les besoins de cette évaluation, les parties prenantes, ou leurs mandataires, ont été consultées, selon le canal d'engagement qu'elles préféraient : entretiens en ligne ou workshops sur place.

Après un examen approfondi des effets de levier existants dans les dispositifs de risque et de reporting, le champ d'application a été défini sur la base de la chaîne de valeur, de la segmentation des parties prenantes et de la stratégie d'engagement.

Le processus s'est déroulé selon une approche spécifique en plusieurs étapes :

##### I. Champ d'application de l'activité

Le champ d'application de l'activité a été défini autour de trois niveaux d'activité :

- **Opérations internes** : toutes les activités internes dédiées à nos clients - opérations, conformité, front office, risque, gestion des produits, juridique, approvisionnement, RH, etc.
- **Gestion du patrimoine** : tous les investissements en nom propre ou au nom du client, tels que la gestion discrétionnaire, le conseil bancaire et le desk d'exécution, y compris les prêts, les crédits et la gestion d'actifs.
- **Investment Banking** : les services financiers aux entreprises et aux clients institutionnels, et les activités de global market, y compris l'investissement et la levée de fonds, les fusions-acquisitions, la recherche equity, le trading d'obligations et d'actions et la négociation des ventes.

## II. Identification et segmentation des parties prenantes

Les parties prenantes identifiées ont été réparties en 10 groupes et 16 sous-catégories. Les domaines d'expertise ESG, qu'il s'agisse de l'environnement et/ou du social et/ou de la gouvernance, ont été identifiés pour chaque sous-catégorie.

Partie prenante	N°	Sous-groupes	Expertise ESG
Clients	1	Client institutionnel	ESG
	2	Particulier	ESG
	3	Entreprise	ESG
Personnel (y compris les syndicats)	4	Service RH	S, G
	5	Service juridique	ESG
	6	Service Risques	ESG
Administrations / organismes de réglementation	7	FSMA/NBB/AMF/organismes de réglementation européens/CSSF	E, G
Fédérations sectorielles		Febelfin/BEAMA/ABBL/LPEA	ESG
Sociétés en portefeuille, gestionnaires de fonds tiers	8	Gestionnaires de fonds tiers	ESG
Monde académique	9	Professeurs / autres représentants	ESG
Autres partenaires	10	UN PRB/UN PRI/CDP/Climate Action/Fairr	ESG
Actionnaires	11.a	Membres du Conseil	ESG
Direction	11.b	Conseil d'administration / comité exécutif	ESG
	12	Comité d'investissement	ESG
Autres		13	Gouvernance en matière de développement durable
	Médias		ESG
	14	Commissaires au compte externes	ESG
	15	Partenaires commerciaux (fournisseurs)	E, S
	16	La Fondation Degroof Petercam	S, G

## III. Détermination des thèmes ESG et des impacts, risques et opportunités (IRO)

Les thèmes relatifs au développement durable issus des normes européennes en matière de reporting sur le développement durable (ESRS) ont été complétés par des analyses documentaires spécifiques. Nous avons regroupé les éléments en une liste gérable et adaptée de sous-thèmes ESG qui se sont avérés pertinents pour Degroof Petercam.

Au total, 13 sous-thèmes ont été définis, répartis en quatre catégories :

Environnement	Social
Changement climatique	Développement des employés
Empreinte environnementale (à l'exclusion du changement climatique)	Diversité, inclusion et équité
Gouvernance	Partenaires commerciaux
Éthique et culture d'entreprise	Engagement auprès des communautés locales
Réglementation et conformité	Marketing et communications responsables
Spécifique à un secteur ou à une entité	Confidentialité des données, sécurité des données et cybersécurité
Numérisation et utilisation des nouvelles technologies	Accès aux services financiers
Investissements responsables	

Notre liste de sous-thèmes ESG va au-delà des exigences des ESRS. Nous avons ajouté deux thèmes sectoriels, anticipant ainsi les normes sectorielles qui doivent encore être élaborées par l'EFRAG.

Après avoir listé tous les sous-thèmes pertinents, des entretiens structurés ont permis d'identifier les **impacts, les risques et les opportunités (IRO)**.

## IV. Évaluation de la matérialité et résultats

Pour procéder à l'évaluation des IRO, une méthode de notation commune a été adoptée et des seuils de caractère substantiel quantitatifs et qualitatifs appropriés ont été définis. Après avoir discuté avec des parties prenantes engagées, chaque IRO identifié a fait l'objet d'une évaluation de la matérialité du point de vue financier et de la matérialité en termes d'impact.

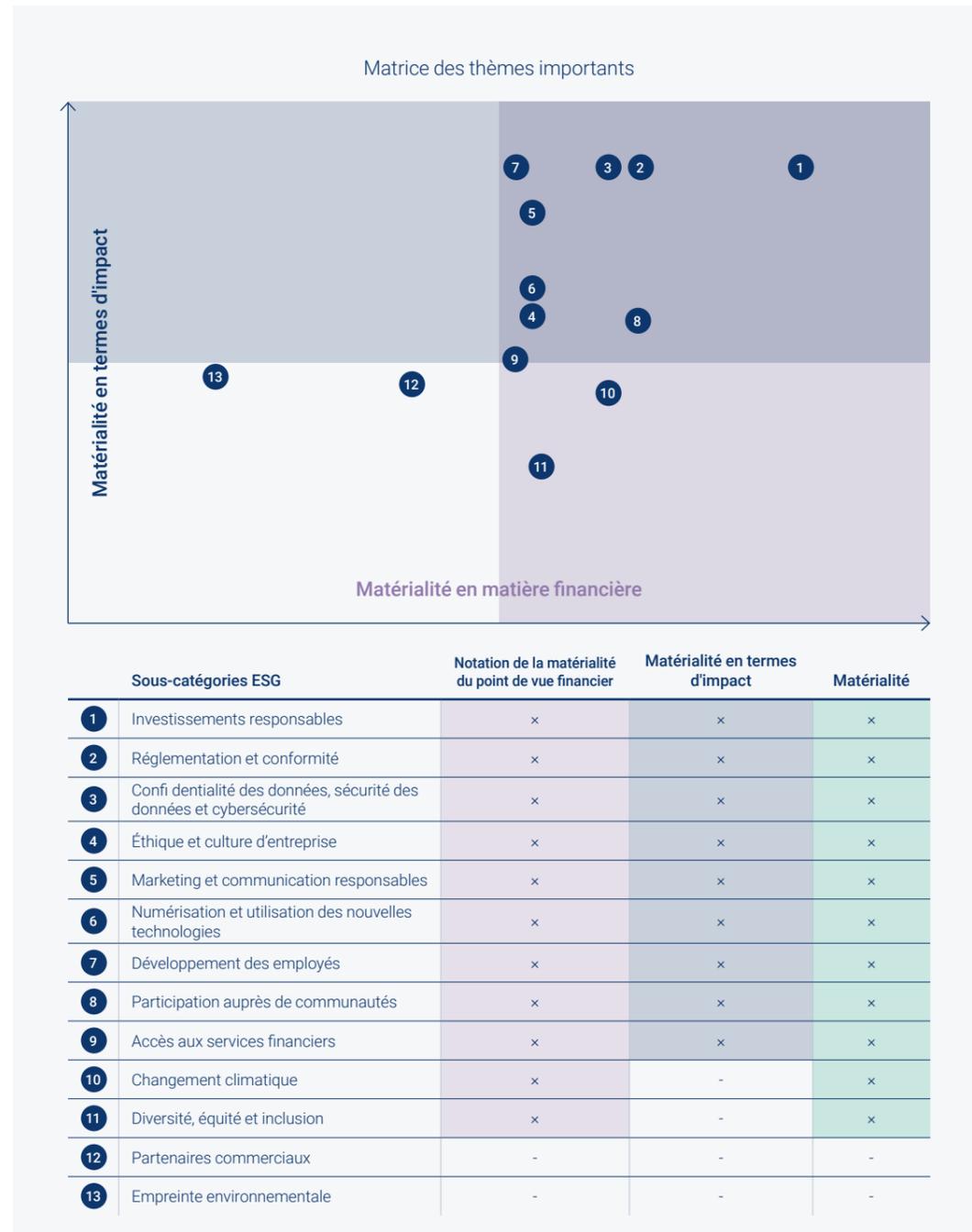
Les IRO ont d'abord été classés de manière qualitative, selon les indicateurs requis par les ESRS 1 Double Materiality Guidelines :

- Type de matérialité : (impact) positif ou négatif, risque ou opportunité (financier ou financière)
- Rayonnement des IRO : mondial ou local
- Position sur la chaîne de valeur : input, opérations internes ou output
- Période : court, moyen ou long terme
- Réel ou potentiel : moins d'un an ou après un an

Une grille de notation quantitative a utilisé des critères tels que l'échelle, la portée, la remédiabilité, la probabilité et l'étendue pour déterminer le caractère matériel de chaque sous-thème ESG conformément à la méthodologie interne.

Notation de la matérialité du point de vue financier		Matérialité en termes d'impact	
Critique	Matériel	Critique	Matériel
Significatif		Significatif	
Important	Non-matériel	Important	Non-matériel
Instructif		Instructif	
Minimal		Minimal	

Le processus a abouti à une liste de notation des IRO illustrée dans la matrice consolidée de double matérialité suivante :



Les sous-thèmes « Partenaires commerciaux » et « Empreinte environnementale hors changement climatique » ne se sont pas avérés importants en raison de l'impact très limité de Degroof Petercam sur ces indicateurs. Bien qu'à première vue contradictoire, la matrice illustre la spécificité du secteur financier et des activités de Degroof Petercam. En effet, l'empreinte environnementale de nos propres activités est négligeable par rapport aux enjeux climatiques qui se jouent à l'échelle planétaire. Au contraire, c'est grâce à notre activité d'investissement (pour notre propre compte ou pour le compte de nos clients) que nous pouvons agir au bénéfice de la société, l'environnement et les communautés. Nous avons donc conclu que l'empreinte environnementale de nos propres activités ne revêt pas un caractère matériel, contrairement à celle de nos investissements.

**V. Intégration dans la stratégie**

La liste des IRO importants, la matrice et les notations du caractère substantiel ont été présentées au conseil d'administration à des fins d'approbation finale. Les résultats ont également été communiqués à certaines parties prenantes.

Cependant, la valeur ajoutée la plus importante de notre EDM réside dans ce qui va suivre. Sur la base des résultats de cette première évaluation, Degroof Petercam va maintenant se concentrer sur la définition des indicateurs clés de performance et le suivi des données pertinentes. Tous ces éléments seront bien sûr nécessaires pour préparer la publication 2024 de notre rapport non financier, une fois que les normes CSRD seront devenues obligatoires.

Rappelez-vous qu'un rapport non financier n'est pas une fin en soi. Il s'agit surtout d'un outil permettant de rationaliser nos décisions, nos actions et nos investissements futurs, et de créer une valeur durable pour nos clients, notre personnel, nos actionnaires et l'ensemble des parties prenantes.

Le tableau suivant offre un aperçu des mesures qui ont déjà été prises pour traiter les sujets importants, en termes de politiques mises en œuvre, d'indicateurs publiés et de plans d'action. Le statut de cette liste de contrôle n'est pas figé, mais illustre un processus continu qui est censé évoluer au fil du temps en fonction des nouvelles évolutions prévues.

Thème matériel	Politiques	Indicateurs	Plans d'action	Commentaire
1 Investissements responsables	.	.	.	Cf. engagements Net Zero, gestion des principales incidences négatives.
2 Réglementation et conformité	.	.	.	Cf. mise en place d'une gouvernance complétée par des formations obligatoires (RACE)
3 Confidentialité des données, sécurité des données et cybersécurité	.	.	.	Cf. mise en place d'une gouvernance, y compris des tests complétés par des formations obligatoires (RACE)
4 Éthique et culture d'entreprise	.	.	.	Cf. adhésions à UN PRI, The Shift, Climate 100, etc.
5 Marketing et communication responsables	.	.	.	Cf. mise en place d'une gouvernance ; vérification de toutes les communications avec les clients par le service de conformité
6 Numérisation et utilisation des nouvelles technologies	.	.	x	Un plan d'action sur l'utilisation de l'IA, de ChatGPT, etc. est en cours d'élaboration
7 Développement des employés	.	.	.	Cf. être un employeur de choix et viser un taux d'engagement de 78%
8 Participation des communautés	.	.	.	Cf. la Fondation Degroof Petercam se concentre sur l'emploi et l'organisation des Solidarity Days
9 Accès aux services financiers	.	.	.	Travail en cours
10 Changement climatique	.	.	.	Cf. engagement à réduire de 75% les émissions de CO <sub>2</sub> (Scope 1 et 2) d'ici 2030.
11 Diversité, équité et inclusion	.	.	.	Cf. mise en place d'une gouvernance et indicateurs clés de performance/ objectifs fixés

Notre politique de rémunération est un bon exemple des améliorations réelles résultant de notre évaluation de double matérialité. Outre son engagement en faveur d'équité salariale entre hommes et femmes, Degroof Petercam a également décidé d'augmenter les indicateurs clés de performance non financiers dans toutes les évaluations de la performance globale. Ces indicateurs clés de performance représentent désormais plus de 40% de la fiche d'évaluation et portent sur des éléments tels que la gouvernance, l'orientation clientèle ou la finance durable. La mise à jour des indicateurs clés de performance est une première étape importante pour associer notre politique de rémunération aux sous-thèmes ESG importants.



Degroof  
Petercam

## Partie III

# Walking the talk

Degroof Petercam vise à contribuer de manière significative à une société plus durable. Et dans cette démarche, nous aspirons à montrer l'exemple. Comment ? En joignant le geste à la parole, chaque fois que c'est possible. En réduisant l'impact environnemental de nos activités, en adhérant aux normes les plus strictes en matière d'éthique des affaires et de gouvernance d'entreprise, et en répondant aux principales préoccupations de nos clients, notamment en matière de sécurité des données.

1	Environnement	109
2	Social	112
	2.1 Initiatives sociales à l'intention du personnel	112
	2.2 Impact social sur les clients (confidentialité des données, sécurité des données et cybersécurité)	112
3	Gouvernance	114

## 1 | Environnement

Comme on pouvait s’y attendre, l’évaluation de double matérialité à la fin de l’année 2023 a identifié le « changement climatique » comme un thème important. Avec l’aide de la société de conseil indépendante Futureproofed, nous avons d’ores et déjà cartographié pour la première fois en 2022 l’empreinte carbone de notre groupe : Scope 1 (émissions directes de gaz à effet de serre), Scope 2 (émissions liées à l’énergie) et Scope 3 (catégories pertinentes à l’exception de la catégorie 15 - financement des émissions). En 2023, nous avons ajouté deux nouveaux éléments importants : l’évaluation de nos émissions financées et la mise en œuvre de notre engagement Net Zero.

Tonne de CO <sub>2</sub>	2022	2023
<b>Scope 1</b>	<b>3.848</b>	<b>3.534</b>
Installations d'entreprise	1.174	795
Véhicules d'entreprise	2.674	2.739
<b>Scope 2</b>	<b>0</b>	<b>41</b>
Electricité, vapeur, chauffage et refroidissement achetés	0	41
<b>Scope 3</b>	<b>16.142</b>	<b>14.456</b>
Déplacements professionnels	61	137
Biens d'équipement	273	565
Transport quotidien des employés	1.167	423
Activités liées à l'énergie	1.005	1.135
Biens d'équipements et les biens et services que nous achetons	13.611	12.660
Déchets générés	26	34
<b>Total</b>	<b>19.990</b>	<b>18.533</b>



La diminution des émissions de CO<sub>2</sub> observée depuis 2021 résulte en grande partie de l'affinement de notre calcul grâce aux nouvelles données disponibles et à une meilleure compréhension des méthodes de calcul. Comme mesurer signifie aussi gérer, ce calcul offre une bonne base pour continuer à réduire notre propre empreinte grâce aux actions concrètes que nous mettons en œuvre.



Inspirés par notre gestionnaire d'actifs, DPAM, nous avons décidé de nous engager volontairement en faveur du Net Zero SBTi<sup>1</sup> au niveau du groupe. Cette décision marque une étape importante dans notre démarche de développement durable. Les paramètres relatifs au changement climatique sont désormais officiellement intégrés dans notre analyse des investissements. En outre, cet engagement fort soutient également les mesures prises en ce qui concerne, entre autres, notre flotte et nos bâtiments.

Jo Wuytack,  
Group Sustainability Manager

(1) Science Based Targets initiative

**Réalisations :**

**1 Évaluation du financement de nos émissions :** celles-ci représentent la principale source d'empreinte de gaz à effet de serre (GES) et s'élevèrent à 15 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> en 2023. Ce chiffre comprend la déclaration la plus récente des émissions de Scope 1, 2 et 3 (sur la base des données de Trucost) dans notre univers DPAM ainsi que dans notre offre discrétionnaire, consultative et patrimoniale de Private Banking en Belgique et au Luxembourg.

**2 Mise en œuvre de notre engagement Net Zero :** en tant qu'objectif à court terme pour nos émissions de Scope 1 et 2, nous visons une réduction de 75% d'ici 2030, en ce qui concerne nos bâtiments et notre parc automobile.

**I** Pour ce qui est de notre parc automobile, nous allons élargir notre plan de mobilité en y incluant une option 'sans voiture', comme le prévoit le Plan fédéral belge en matière de mobilité. Ce plan sera lancé le 1<sup>er</sup> juillet 2024. Par ailleurs, nous mettrons en place une option électrique uniquement à partir du premier trimestre 2025 pour notre parc automobile belge. Grâce à l'installation de 60 stations de recharge au siège luxembourgeois, nous prévoyons une augmentation importante de notre parc automobile électrique.

**II** Pour ce qui est de nos bâtiments, nous avons installé des panneaux solaires sur le toit de notre succursale d'Anvers, procédé à une rénovation énergétique complète de notre succursale de Hasselt et planifié des travaux de rénovation dans nos sièges de Bruxelles et de Luxembourg, ce qui représente un investissement de plus de 2,5 millions d'euros.

**3 Propres investissements, portefeuille de prêt et portefeuille bancaire :** nous nous interdisions d'investir dans des instruments financiers émis par des entreprises opérant dans des secteurs controversés. Degroof Petercam ne détient pas de positions liées à l'industrie des combustibles fossiles. De plus, les investissements de son portefeuille bancaire doivent s'inscrire dans le cadre de « l'intégration des caractéristiques ESG » (communément appelé Article 8 du SFDR). Nous avons par ailleurs décidé d'intensifier nos investissements dans les obligations vertes. Fin 2023, 186 millions d'euros avaient déjà été investis dans des obligations vertes depuis 2021. Nous visons de porter ce montant à 250 millions d'ici 2025.

Dans la mesure où nous ne sommes pas une banque universelle, notre portefeuille de crédit est limité. De plus, notre activité de crédit n'est pas substantiellement exposée aux risques climatiques et environnementaux. Néanmoins, nous évaluons ces risques à chaque étape du processus de prêt, lorsqu'ils sont jugés pertinents. Dans l'une de nos dernières directives internes, il est stipulé que nous demandons un certificat énergétique si un nouveau prêt immobilier est accordé à un particulier. En 2023, la notation en matière de Performance énergétique des bâtiments (PEB, échelle de A à G) de chaque bien a été recueillie pour les nouveaux crédits ou estimée (selon une méthodologie interne) afin d'évaluer la sensibilité de la garantie au risque de transition. Vous trouverez de plus amples informations dans notre rapport sur les risques. En ce qui concerne les entreprises qui font partie de notre clientèle, la politique de crédit du groupe exclut explicitement les entreprises actives dans des secteurs fortement carbonés ou dans des activités préjudiciables à l'environnement (par exemple l'extraction de charbon, la production de pétrole et de gaz et la déforestation).

**4 Autres :** Afin de réduire davantage notre propre empreinte, nous avons mis à jour notre Politique relative aux fournisseurs et nous sommes devenus membres de l'Institut belge du Numérique Responsable (ISIT). Nous menons actuellement une étude poussée, avec le soutien de l'ISIT, afin d'identifier un parcours réaliste lié aux technologies de l'information.

## 2 | Social

### 2.1 Initiatives sociales à l'intention du personnel

En tant qu'employeur de choix, nous nous engageons à favoriser le développement des talents et à accompagner notre personnel avec le soutien adéquat. Notre modèle d'entreprise à valeur ajoutée étant en grande partie basé sur l'expertise des membres de notre personnel, nous considérons que les initiatives sociales à l'intention du personnel font partie intégrante de notre rôle d'« accompagnement des personnes en transition », comme expliqué ci-dessous (voir "Accompanying people in the transition" on page 126).

### 2.2 Impact social sur les clients (confidentialité des données, sécurité des données et cybersécurité)

Chaque établissement financier se doit de placer la sécurité des données parmi ses priorités les plus élevées. L'évaluation de double matérialité a permis à Degroof Petercam d'identifier les risques potentiels, notamment en cas de violation des données, de cyberattaque ou de litige concernant les données.

Toutefois, l'évaluation de double matérialité met également en exergue des opportunités exceptionnelles. Une bonne gouvernance des données n'est pas seulement un moyen de protéger nos systèmes, c'est aussi un ensemble d'outils utiles qui doivent être exploités pour favoriser les retombées positives auprès de nos clients. Des systèmes et des politiques de sécurité optimaux nous aident à sécuriser les actifs de nos clients et à proposer un éventail plus vaste de services et de solutions innovants. En d'autres termes, les plateformes de données résilientes contribuent à notre objectif de créer une prospérité responsable pour tous.

En 2022 et 2023, d'autres améliorations ont été apportées pour renforcer notre stratégie de sécurité en augmentant le nombre de mesures visant à protéger les actifs de Degroof Petercam par le biais de la stratégie de « Défense en profondeur ». Cette stratégie consiste à tirer parti de mesures multiples pour mieux protéger nos actifs. Si une ligne de défense est enfreinte, des couches supplémentaires existent pour couper court aux menaces. En superposant, voire en dupliquant les processus de sécurité, la probabilité d'une violation est réduite au minimum. En outre, cette stratégie est également renforcée par une segmentation stricte du réseau qui la sub divise en sections plus courtes, permettant ainsi aux équipes de sécurité de contrôler le trafic

qui circule dans les différents systèmes. Degroof Petercam prend toutes les mesures qu'elle estime nécessaires, en suivant les meilleures pratiques du marché. Cependant, même avec le plus haut niveau de vigilance, tous les systèmes continuent d'être attaqués, comme le prouvent l'actualité à travers le monde.

En 2023, différentes simulations en direct ont eu lieu avec la participation du comité exécutif afin de garantir notre résilience cybernétique et de faire face aux menaces extérieures et intérieures, concernant les scénarios suivants :

- 1 **Ransomware** : l'entreprise est invitée à payer une rançon pour débloquer des fichiers cryptés lors d'une cyberattaque.
- 2 **Fraude CxO** : les pirates se font passer pour un directeur exécutif (PDG ou directeur financier) et font pression sur un membre du personnel pour qu'il accepte d'effectuer un paiement urgent sur un compte bancaire externe.
- 3 **Fuite des données** : la divulgation involontaire ou volontaire d'informations internes sensibles par des utilisateurs internes.

Nos récentes mises à jour des processus et des politiques en matière de sécurité des données s'inspirent du **Dispositif NIST**, un ensemble de recommandations et de normes publiées par le National Institute of Standards and Technology qui permettent aux entreprises d'être mieux préparées au risque de cyberattaques. De plus, Degroof Petercam satisfait à de nombreux dispositifs de sécurité tels que les orientations de l'Autorité bancaire européenne (ABE) sur les TIC et la gestion des risques, l'auto-évaluation des risques de la BCE et le Swift Customer Security Control Framework (SWIFT CSCF), etc. En ce qui concerne le Règlement européen sur la résilience opérationnelle numérique (DORA), nous élaborons actuellement une feuille de route pour nous mettre en conformité à partir de janvier 2025, lorsque le dispositif entrera en vigueur.

## PRÉSENTATION

### En route vers la cyberrésilience

Chez Degroof Petercam, nous visons à aborder le thème de la sécurité des données dans une perspective plus globale de cyberrésilience. Nous définissons la cyberrésilience comme la capacité d'anticiper, de résister, de se rétablir et de s'adapter à des conditions défavorables, à des tensions, à des attaques ou à des violations sur des systèmes qui utilisent ou sont activés par des cyberressources.

Selon nous, la cyberrésilience joue un rôle essentiel dans la promotion de la transformation numérique. Les entreprises qui intègrent la cybersécurité dès le départ ont beaucoup plus de chances de développer rapidement des plateformes optimales et résilientes.

Pour atteindre le plus haut niveau de cyberrésilience, les entreprises doivent s'engager dans une transformation numérique globale qui prend en compte la cybersécurité tout au long de leur cycle de vie. Chez Degroof Petercam, l'évaluation nous permet :

- d'identifier nos actifs essentiels ;
- de nous protéger ;
- de déceler la modification des risques apparents ;
- de surveiller notre capacité à répondre à l'évolution des menaces ;
- de récupérer et restaurer les services.

## 3 | Gouvernance

Notre évaluation de double matérialité a permis d'identifier deux thèmes principaux dans le domaine de la gouvernance : la réglementation et la conformité, ainsi que l'éthique et la culture d'entreprise.

La réglementation et la conformité font référence à toutes les initiatives visant à intégrer l'éthique des affaires au sein de notre entreprise et dans son ensemble. Le thème comprend la mise en œuvre de politiques spécifiques visant à protéger les lanceurs d'alerte, à prévenir le blanchiment d'argent, la corruption et les pots-de-vin, au sens large. Ces politiques incluent également le respect des règles de conduite sur l'intégrité du marché et des règles de protection des investisseurs telles que la Directive MiFID. Elles contribuent à la résilience financière de notre entreprise et de nos clients.

L'éthique et la culture d'entreprise font référence à l'ensemble des comportements et à toutes les garanties visant à assurer un impact positif sur la société (satisfaction de la clientèle, activités de lobbying responsables, comportements en matière de paiement, etc.) par la mise en œuvre de processus d'approbation des produits, de réglementations et de cadres de gouvernance efficaces.

En tant qu'établissement financier de premier plan, Degroof Petercam a adopté des politiques et procédures efficaces en matière de gouvernance, qui s'appuient sur les compétences, l'engagement et le dévouement des administrateurs, des membres de la direction et de tous les employés. Ces politiques et la mise en œuvre des procédures sont régulièrement revues, mises à jour et communiquées à l'ensemble des parties concernées. Outre la définition, l'adoption, la mise en œuvre et l'amélioration des politiques, des efforts considérables ont été déployés en matière de sensibilisation en 2023, tant en termes de communication que de formation.

Afin de soutenir sa mission stratégique de banque et d'investisseur responsable, Degroof Petercam participe également aux activités des associations Febelfin (Fédération bancaire belge), BEAMA (Belgian Association of Asset Managers) ou luxembourgeoises et aux activités de lobbying menées par ces organisations.

La mise à jour de l'**Évaluation des risques en matière de conformité** a été lancée en 2023, venant parfaire les exercices précédents qui ont été menés en 2021. Elle permet de surveiller les risques de conformité (les risques de blanchiment d'argent sont abordés lors d'un exercice similaire distinct) pour toutes les entités et activités du groupe et est basée sur la liste : d'une part, de l'ensemble des activités et services des entités du groupe et d'autre part, de toutes les

exigences réglementaires liées à ces activités et services. Sur la base de cette combinaison, le service de conformité procède à un examen des risques de conformité liés aux activités. Cela commence par la définition des risques inhérents pertinents, l'analyse des facteurs d'atténuation tels que la structure de gouvernance (politique, organisation, sensibilisation et formations) et les dispositifs de contrôle, ce qui donne lieu à une définition du risque résiduel et à d'autres mesures nécessaires pour garder ce dernier sous contrôle.

#### Code de déontologie

Degroof Petercam satisfait à des normes éthiques strictes et à un professionnalisme dicté par notre code de déontologie, qui s'appliquent à tous nos administrateurs, membres de la direction, employés et sous-traitants externes.

Le code de déontologie exige plus particulièrement les éléments suivants :

- la conformité aux obligations légales et réglementaires
- la coopération adéquate avec les autorités compétentes
- l'éthique, la prévention de la fraude et la corruption
- la prévention des conflits d'intérêts
- la sécurité des informations
- la conformité aux règles relatives au traitement des données à caractère personnel
- l'égalité de traitement, l'interdiction de la discrimination

Compte tenu des risques permanents et croissants d'atteinte à la réputation, notamment en Private Banking, nous avons adopté et revu notre politique **en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et de financement du terrorisme**, qui s'avère être efficace et qui s'applique à toutes les entités du groupe. Cette politique jette les bases de la prévention de l'utilisation abusive de nos systèmes bancaires et impose à tous nos secteurs d'activité de se conformer à ses règles et de les intégrer, en veillant à refuser toute transaction suspectée d'être d'origine criminelle.

En 2023, Degroof Petercam a également modifié sa procédure d'acceptation des **Cadeaux et mandats** pour répondre aux exigences de sa **Politique en matière de prévention de la corruption et des abus de pouvoir** et renforcera sa mise en œuvre et la simplifiera pour le personnel afin qu'il puisse effectuer les divulgations nécessaires. Les processus sont en effet constamment revus pour s'adapter aux évolutions de nos activités, de nos marchés et de notre entreprise. Des formations spécifiques permettent de s'assurer que tous les membres du personnel comprennent l'importance de signaler tout cadeau reçu de la part de tiers.

#### Politique en matière de lancement d'alerte

Malgré une culture de dialogue ouvert, lorsque des situations deviennent inconfortables, les membres du personnel doivent avoir la possibilité de signaler des irrégularités de manière anonyme.

Fin 2023, Degroof Petercam a mis à jour sa politique en matière de lancement d'alerte, qui ouvre des canaux et des processus sécurisés pour signaler toute forme de comportement répréhensible ou contraire à l'éthique qui peut potentiellement porter atteinte à l'intégrité, à la réputation et à la confiance des employés. La politique garantit que les personnes qui signalent des irrégularités de bonne foi bénéficient de la plus stricte confidentialité et de la protection la plus élevée et la plus efficace possible contre toute forme de représailles ou de menace de représailles.

En créant un environnement de confiance et de protection maximales pour notre personnel, nos fournisseurs et nos sous-traitants, nous voulons les encourager à signaler tout comportement inapproprié et à coopérer aux enquêtes.

#### Programme d'excellence en matière de sensibilisation aux risques et de contrôle (Risk Awareness and Control Excellence program, RACE)

En parallèle à notre nouveau Code de déontologie, nous avons poursuivi le déploiement de notre programme d'excellence en matière de sensibilisation aux risques et de contrôle (RACE) en 2023, en combinant des campagnes d'information et de sensibilisation, des formations dédiées et des formations en ligne. Ce programme de formation obligatoire est un élément de performance dans le processus d'évaluation de chaque employé.

Dans le paysage évolutif de la finance durable, la transparence est la pierre angulaire et s'étend à l'ensemble du processus d'investissement. Nous pensons que les nouvelles réglementations contribuent à notre objectif de créer une prospérité responsable, car elles renforcent la transparence pour mieux canaliser les besoins d'investissement d'une société durable et prospère.

”

Michaël Van Den Spiegel,  
Compliance Regulatory Expertise Officer

Le programme RACE 2023 a abordé des thèmes tels que la sécurité de l'information, la protection des données, la prévention des conflits d'intérêts, les abus de marché, la finance durable, etc. Celui-ci fait sans cesse l'objet d'une mise à jour pour rester en phase avec l'évolution de notre activité. En 2024, des sessions ont déjà été programmées pour aborder des sujets tels que la lutte contre la corruption et l'abus de pouvoir, le reporting et la documentation en vertu du SFDR. Par ailleurs, nous prévoyons également de revoir la Directive MiFID II, les sanctions et les embargos, etc.

## PRÉSENTATION

# La formation et la transparence constituent des aspects essentiels en matière de finance durable

La réglementation et les exigences en matière de conformité sont l'occasion d'améliorer les processus et la gestion internes.

Face à la demande croissante de solutions financières durables, Degroof Petercam investit dans la formation et l'information de ses collaborateurs et de ses clients. Démarrée en 2022 et sur notre site Internet depuis 2023, la communication sur le SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) a nécessité la constitution de plusieurs groupes de travail sur la stratégie, les produits, la documentation et le reporting. Outre les brochures commerciales existantes, nous avons créé une nouvelle section sur notre site Internet public, entièrement consacrée à la finance durable. Les visiteurs peuvent visionner des vidéos et consulter des illustrations pour améliorer leur compréhension de l'ESG et des investissements durables. La section comprend également de nombreuses informations réglementaires.

De plus, les **documents précontractuels** du SFDR pour tous les portefeuilles discrétionnaires ont été ajoutés à notre documentation. Cela implique qu'avant de signer un contrat de gestion discrétionnaire, tous les clients reçoivent un aperçu complet des éléments durables utilisés dans leurs portefeuilles. Degroof Petercam fournit, conformément au SFDR, des rapports périodiques sur les performances actuelles de ses investissements en fonction d'indicateurs durables et ESG.

Les documents précontractuels offrent une vue d'ensemble détaillée sur :

- la promotion des caractéristiques environnementales et sociales par le portefeuille ;
- l'objectif des investissements durables ;
- la stratégie d'investissement du portefeuille ;
- la répartition des actifs et la part minimale des placements durables ;
- etc.

Notre **Déclaration PAI** (principales incidences négatives) annuelle décrit les principales incidences négatives des décisions d'investissement prises par Degroof Petercam pour chaque entité du groupe sur la base de facteurs de durabilité prédéfinis par l'UE. La Déclaration PAI rend compte de toutes les décisions liées à nos activités en tant que Participant au marché financier (Financial Market Participant, FMP) et en tant que conseiller financier. Les décisions d'investissement dans la gestion discrétionnaire et les fonds d'investissement sont donc évaluées à la lumière de facteurs durables.

## Politique fiscale du groupe

Satisfaire à nos obligations fiscales n'est pas seulement un élément fondamental de notre responsabilité économique, sociale et environnementale. C'est également une manière de nous protéger contre les risques financiers et de réputation.

C'est pourquoi, chez Degroof Petercam, nous voulons aller plus loin et payer notre juste part d'impôts, dans un contexte international qui a beaucoup évolué ces dernières années avec de nombreuses initiatives débouchant sur une nouvelle réglementation en matière de prix de transfert, d'érosion de la base d'imposition et de transfert de bénéficiaires, de substance économique et de transparence internationale.

En 2023, nous avons officialisé notre engagement à être un contribuable responsable dans la Politique fiscale de notre groupe. Cela inclut le paiement de l'ensemble des impôts, contributions et droits dus, en tenant compte des intérêts dans le respect des intérêts de l'ensemble de nos parties prenantes (employés, clients, actionnaires, autorités publiques et société).

## Présentation des politiques

Politique	Champ d'application	Code QR
Politique de mobilité	Groupe	Interne
Politique en matière de déplacements	Groupe	Interne
Politique vis-à-vis des fournisseurs	Groupe	Interne
Politique relative à la sous-traitance et aux tiers	Groupe	Interne
Politique fiscale	Groupe	Interne
Politique en matière de télétravail	Groupe	Interne
Nouvelles initiatives et politique d'approbation des produits	Groupe	Interne
Politique AML/KYC	Groupe	Interne
<a href="#">Politique en matière d'activités controversées</a>	Groupe	
<a href="#">Politique en matière d'engagement</a>	DPAM	
<a href="#">Politique de vote</a>	DPAM	
<a href="#">Politique globale en matière d'investissement durable</a>	Private Banking, DPAS	
<a href="#">Politique de rémunération</a>	Groupe	





Photo en haut de la page : des collègues se retroussent les manches à 4 Balzanes, un refuge pour animaux maltraités.  
 Photo en bas de la page : notre équipe de cyclistes DP a relevé le défi et a récolté la jolie somme de 11.310 euros pour la Fondation contre le Cancer.



Photo en haut de la page : préparation pour le nettoyage d'une rivière à Bruxelles, en collaboration avec Canal It Up  
 Photo en bas de la page : Chemins d'avenirs, lauréat du Degroof Petercam Foundation Award, soutient et reconnaît les jeunes des zones rurales, leur permettant ainsi de construire un parcours citoyen, scolaire et professionnel en adéquation avec leurs aspirations.



## Partie IV

# Accompanying people in the transition

Chez Degroof Petercam, nous sommes convaincus de pouvoir contribuer à la transition durable de l'économie et de la société actuelles. Nous sommes aussi présents pour accompagner toutes nos parties prenantes dans leur propre transition durable, qu'il s'agisse de membres du personnel, de clients, de sociétés en portefeuille, etc.

<b>1</b>	<b>Personnel</b>	<b>127</b>
1.1	Engagement de nos collaborateurs	129
1.2	Image de marque de l'employeur	129
1.3	Programme de leadership	132
1.4	Programme d'apprentissage destiné à l'ensemble du personnel	132
1.5	Des récompenses équitables et modernes	133
1.6	Diversité, équité et inclusion	133
<b>2</b>	<b>Clients</b>	<b>134</b>
<b>3</b>	<b>Sociétés en portefeuille et gestionnaires de fonds tiers</b>	<b>137</b>
3.1	Initiatives en matière d'engagement	137
3.2	Initiatives en matière d'engagement collaboratif	141
3.3	Activités de vote	144
3.4	Initiatives en matière d'engagement à l'échelle de fonds	145
<b>4</b>	<b>Initiatives en matière d'engagement à l'échelle de fonds</b>	<b>145</b>
4.1	Programme d'engagement social des employés	149

## 1 | Personnel

Notre de double matérialité a confirmé que les questions liées au personnel doivent être considérées comme importantes. Nous sommes convaincus que des experts engagés ont un impact positif sur Degroof Petercam et ses employés ainsi que sur la société. Investir dans notre personnel est donc essentiel pour bâtir un avenir prospère et durable pour Degroof Petercam.

### Le contexte : un marché des talents financiers exigeant

En Europe, le taux de chômage continue de diminuer depuis 2021 et a atteint un niveau historiquement bas de 5,9% en novembre 2023, avec des conséquences inévitables sur le marché du travail, qui est par conséquent devenu plus compétitif. La dimension transfrontalière s'ajoute aux difficultés existantes sur le marché de l'emploi. Les employeurs ne sont plus seulement en concurrence avec leurs homologues nationaux, mais ils doivent également traiter avec des entreprises étrangères sur un marché du travail européen plus global et plus ouvert. Chez Degroof Petercam, nous y voyons une opportunité d'élargir notre champ de recrutement et d'atteindre un nouveau public. Nous continuons à voir l'impact positif de ce marché du travail étendu sur nos équipes, qui sont devenues plus diversifiées et internationales. Fin 2023, notre personnel compte 24 nationalités. L'utilisation de la langue anglaise comme outil de communication courant se répand de manière évidente dans les différents services.

### Employeur de choix

Degroof Petercam suit une feuille de route stratégique qui soutient l'ambition d'être un employeur de choix. Elle s'appuie sur un modèle de McKinsey qui définit les cinq éléments principaux suivants : l'entreprise, la culture, les dirigeants, les avantages sociaux et l'emploi.

Cinq membres du comité exécutif parrainent chacun un élément, démontrant ainsi l'importance stratégique du thème. Le succès de la stratégie 'Employeur de choix' est contrôlé au moyen de trois principaux indicateurs clés de performance : la formation et le développement, le taux de fidélisation et l'engagement.

Être un 'Employeur de choix' exige d'avoir un objectif bien défini et des valeurs fortes ancrées dans l'entreprise, ainsi que de disposer d'une stratégie transparente. En 2023, nous avons intensifié nos efforts de communication pour clarifier et renforcer ces principes fondamentaux et veiller à ce que tout le monde, en interne et en externe de Degroof Petercam, reconnaisse nos engagements, notre excellence et notre contribution à la société, notamment en matière de développement durable ainsi que de diversité, d'équité et d'inclusion.

2023 a été une année pleine de défis pour Degroof Petercam sur le marché du travail, bien que le taux de rotation ait été inférieur à celui observé les années précédentes.

Nous avons réussi à attirer de nombreux profils d'experts dans les différents services, soit pour occuper des postes laissés vacants en raison de la mobilité, soit pour renforcer notre objectif de croissance. Les candidats reconnaissent les atouts de Degroof Petercam en tant qu'employeur de choix : l'expertise, l'environnement de travail attrayant, la reconnaissance par les pairs dans le secteur financier et les services intégrés.

Le nombre croissant de candidatures spontanées reste un indicateur intéressant de notre attrait pour les nouveaux profils. En 2023, 70 jeunes talents ont rejoint notre programme de stages, notamment dans nos équipes Global Markets et Corporate Finance. Les stagiaires peuvent également constituer un vivier exceptionnel pour les recrutements futurs.



Degroof Petercam ambitionne d'être un employeur de choix. Pour ce faire, nous avons besoin d'un objectif fort et de valeurs solides qui sous-tendent notre culture organisationnelle. En adhérant à cet engagement, nous voulons attirer et retenir les meilleurs talents, favoriser l'engagement de nos collègues et créer un environnement où ceux-ci ont la possibilité de s'épanouir.

Gaetane Albert,  
Chief HR Officer

”

## 1.1 Engagement de nos collaborateurs

Degroof Petercam contrôle avec diligence sa culture d'entreprise par le biais de l'enquête annuelle 'Tell Us', qui mesure l'engagement et le bien-être des employés. Cette enquête permet également d'évaluer la satisfaction à l'égard des nouvelles méthodes de travail. Le taux de participation a atteint un nouveau record avec 85% pour la publication 2023 (3% de plus qu'en 2022), ce qui témoigne d'une participation active au sein du groupe.

En 2023, notre taux global d'engagement durable s'est élevé à 76%, soit une légère baisse de 2% par rapport à 2022, ce qui en soi est un résultat positif compte tenu des incertitudes à l'égard de la structure de l'actionariat de Degroof Petercam.

En approfondissant, les énoncés ci-après obtiennent un taux plus élevé que la moyenne par rapport à la norme des services financiers du siège européen (Europe Headquarters Financial Services Norm) :

- le sentiment d'appartenance et la fierté de faire partie de Degroof Petercam ;
- la reconnaissance de Degroof Petercam comme lieu de travail agréable ;
- l'engagement à travailler au-delà des attentes pour réussir ;
- la flexibilité pour répondre aux besoins personnels.

Toutefois, d'autres catégories, telles que la charge de travail, la disponibilité des outils et des ressources, le bien-être des collaborateurs, la fidélisation, la formation et le développement, ainsi que l'accomplissement personnel, montrent qu'il est possible de faire mieux. D'autres initiatives et des actions en matière de communication sont en cours d'élaboration afin d'y porter plus d'attention. L'un des objectifs de notre stratégie Route 2026 est d'atteindre un taux d'engagement global de 80% en 2026.

### L'attention bien-être

Si le pourcentage d'absentéisme (2,24%) enregistré en 2023 est relativement faible par rapport à la moyenne du secteur financier (4,3%), l'enquête 'Tell Us' de 2022 a révélé que le bien-être fait l'objet de toutes les attentions. Malgré les améliorations reconnues dans ce domaine, l'équipe dirigeante souhaite s'impliquer davantage dans les thématiques qui y sont liées.

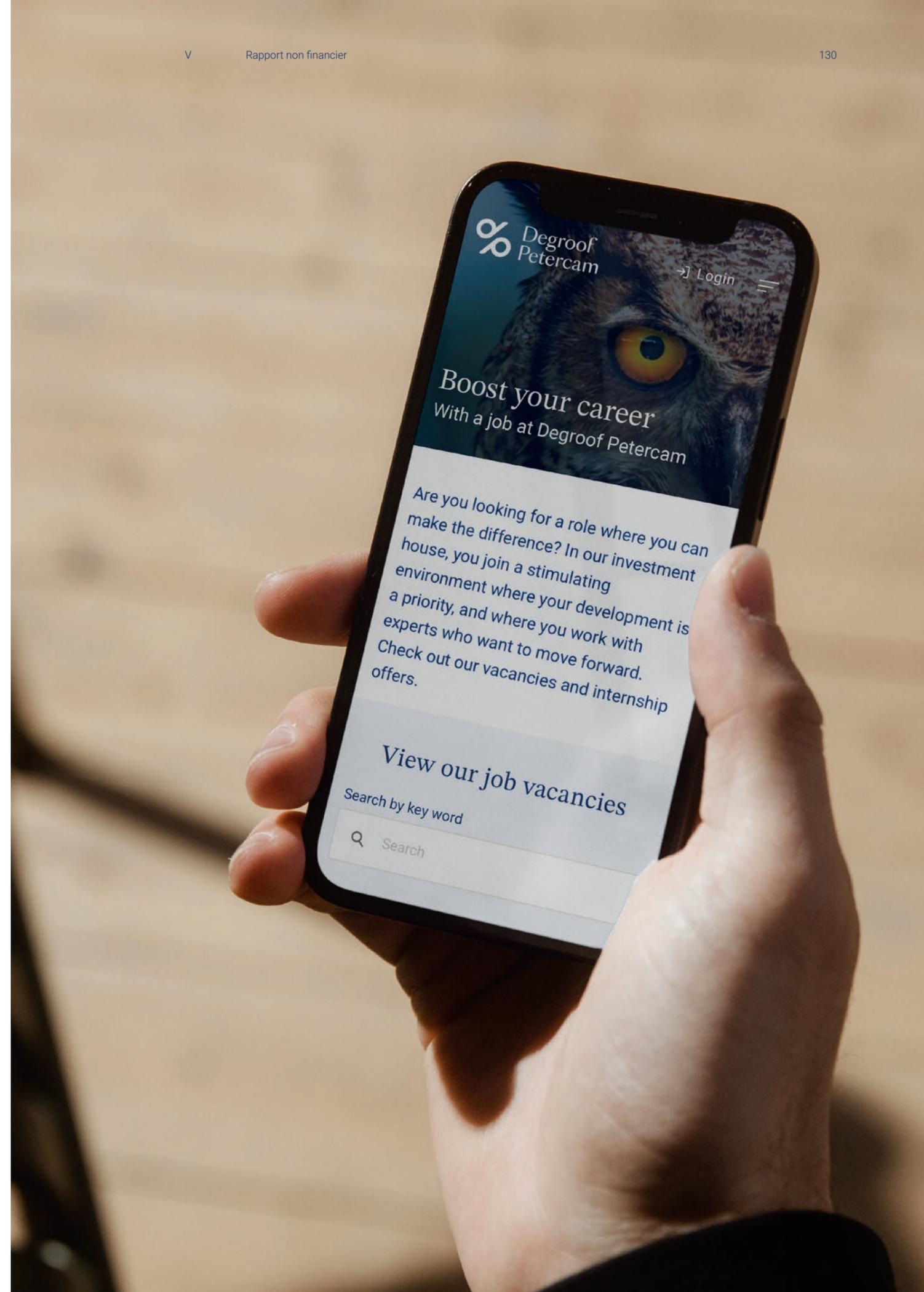
Les initiatives de reconnexion ont contribué à renforcer les liens entre les collègues et à améliorer leur bien-être. En outre, nous avons ajouté des sessions de formation et des workshops dédiés à des thèmes tels que la gestion du stress et la pleine conscience.

En 2023, nous avons préparé avec notre partenaire externe Mensura le lancement du Programme d'assistance dédié aux employés. Le service est accessible 24h/24 et 7j/7, afin d'aider tous les membres du personnel et leur famille en matière de santé mentale. Ce service d'assistance téléphonique est géré par des psychologues et des thérapeutes.

Un questionnaire a également été mis à la disposition de l'ensemble des employés qui souhaitent exprimer leurs sentiments sur leur niveau de stress et leur charge de travail. L'enquête permettra de surveiller le niveau général de stress dans l'entreprise et de prendre des mesures afin d'éliminer les sources de pression.

## 1.2 Image de marque de l'employeur

Nos actions en matière de sensibilisation en interne à notre stratégie Route 26 vont de pair avec la campagne d'image de marque d'employeur lancée en 2023. La campagne a reflété le nouveau positionnement de notre entreprise, inspiré du slogan 'Trust. Knowledge.'. Elle visait à renforcer l'image de l'entreprise en mettant l'accent sur notre culture, nos valeurs et notre mission. La rubrique 'Carrières' de notre site Internet a également été remodelée pour refléter le nouveau positionnement de notre entreprise.





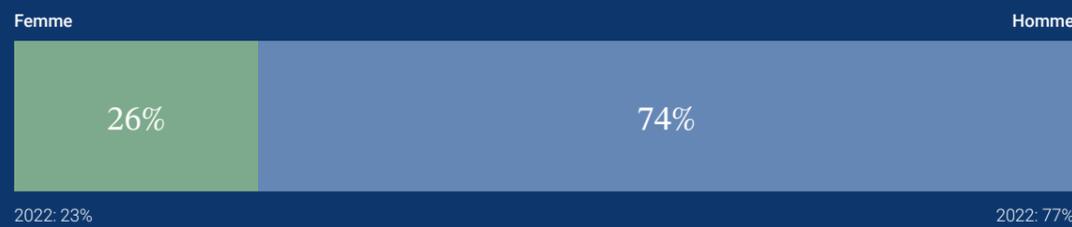
Groupe



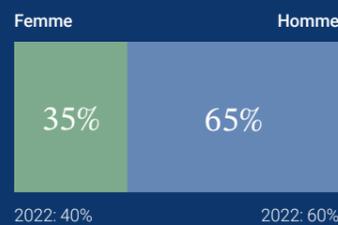
Employés



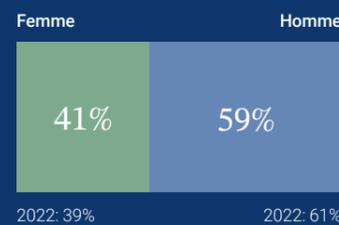
Top management



< 30



30 – 49



> 50



La campagne d'image de marque d'employeur a contribué à la notoriété de l'entreprise, à la création d'un climat de confiance, à l'engagement et à l'attraction de candidats qualifiés, ainsi qu'à cultiver la fierté des employés. Cette campagne se composait de 3 thèmes différents illustrant les principales composantes de la marque de l'employeur Degroof Petercam : être un catalyseur de carrière, avoir une culture unique et encourager la citoyenneté. Des illustrations dédiées, des graphiques animés et des vidéos ont été publiés sur les réseaux sociaux afin de stimuler l'engagement et d'augmenter le trafic vers la rubrique 'Carrières' de notre site internet. Notre image de marque a également été soutenue par une campagne de sensibilisation en interne, par le biais d'affiches sur les murs de nos différents sites, de fonds d'écran et de signatures de courrier électronique mises à jour.

Menée entre octobre et décembre 2023, la campagne a donné des résultats exceptionnels : une augmentation de 157% des consultations d'offres d'emploi en ligne, de 221% des clics sur les offres d'emploi et de 25% du taux de candidature à une offre d'emploi. Elle a également permis de renforcer le sentiment d'appartenance en interne.

1.3 Programme de leadership

Une entreprise hors pair a besoin de dirigeants de premier plan qui prennent des décisions déterminantes et qui sont une source d'inspiration pour leurs pairs.

Un programme dédié au soutien et au renforcement de cette culture d'engagement a été lancé au cours du deuxième semestre 2023 : 'Leading. Beyond.' L'objectif de ce parcours d'engagement est de former des gestionnaires de personnel à leur rôle et mode d'engagement, en mettant l'accent sur l'orientation stratégique, la collaboration transfrontalière, la prise de décisions judicieuses, la direction d'équipes, la communication influente et l'excellence dans la mise en œuvre. Chez Degroof Petercam, les fondements de l'engagement reposent sur l'orientation client. L'apprentissage par le retour d'informations est un élément déterminant de l'approche du programme d'engagement basée sur l'action.

Le Comité exécutif est très impliqué dans le suivi du Leadership Journey, qui est bien plus qu'un programme de formation. Il s'agit également d'un outil stratégique de gestion de la relève pour assurer l'avenir de Degroof Petercam dans un contexte de la chasse aux talents dans le secteur financier.

1.4 Programme d'apprentissage destiné à l'ensemble du personnel

Notre politique d'apprentissage offre à nos employés la possibilité de suivre des formations afin d'acquérir des compétences techniques et humaines, tant en interne qu'en externe. Notre offre structurée de formation professionnelle répond à la fois aux besoins d'apprentissage organisationnels courants et au développement individuel comme le leadership, la gestion du changement, etc.

En 2023, nous avons investi pour élargir l'offre et accroître nos actions en matière de communication. Un webinaire destiné à l'ensemble du personnel a été organisé pour faire connaître l'offre de formation. La nouvelle plateforme en ligne a également accueilli un événement spécial pour tous les responsables d'équipe.

En outre, notre offre de formation professionnelle est promue et soutenue par un réseau de partenaires de formation professionnelle. Ils servent d'interlocuteurs et sélectionnent les besoins de formation pour leurs propres secteurs d'activité. Les demandes et les propositions sont partagées avec d'autres activités lors de réunions mensuelles.

L'offre de formation est répartie en 3 catégories principales :

- 1 Développement des compétences personnelles
- 2 Formation spécifique à l'entreprise, alignée sur la stratégie du département
- 3 Formation en matière de réglementation : sessions obligatoires destinées à garantir le respect des exigences réglementaires dans le secteur financier

Nos programmes d'apprentissage transversal portent sur l'approfondissement des connaissances dans des domaines spécifiques et constituent une base solide de connaissances pour tous les employés : Know Your Business, Data et Développement durable. Outre la Loi sur le travail en Belgique, qui oblige chaque employeur à octroyer au moins quatre jours de formation par an à tous les membres du personnel, Degroof Petercam a élaboré plusieurs formations obligatoires en 2023 : engagement Net Zero, blanchiment d'argent et financement du terrorisme (LCB/FT), prévention de l'abus de marché, sécurité de l'information, sensibilisation au lancement d'alerte, RGPD, etc.

### 1.5 Des récompenses équitables et modernes

Nous nous sommes engagés à récompenser nos collaborateurs en leur offrant une rémunération et des avantages flexibles, équitables et nouveaux. Nous proposons des primes compétitives par rapport au marché, un plan de mobilité flexible qui fait la promotion d'options en matière de mobilité verte et un plan de retraite de premier ordre associé à une multitude d'assurances individuelles. En 2023, nous avons préparé le lancement du Plan fédéral de mobilité en Belgique, qui prévoit également une offre attrayante pour les collègues qui ne privilégient plus la voiture. Nous procédons à un examen annuel approfondi afin de pouvoir contrôler et maintenir notre alignement sur le critère de référence de façon appropriée.

En outre, nous avons intégré des indicateurs clés de performance non financiers dans les rémunérations variables au niveau du comité exécutif. Ceux-ci comprennent des paramètres de risque conformes aux attentes des actionnaires. En 2023, nous sommes allés plus loin et avons commencé à ajouter des éléments liés à l'ESG dans tous les systèmes de rémunération variable, qui représentent désormais pas moins de 40% du calcul. Cela fait du développement durable et de la performance non financière les principaux objectifs de l'entreprise.

### 1.6 Diversité, équité et inclusion

La diversité, l'équité et l'inclusion se sont révélées être des thèmes importants dans notre EDM. Cela souligne l'importance du rôle joué par le comité de pilotage spécialisé que nous avons mis en place.

La Politique de diversité a été approuvée par le Comité des rémunérations en 2023, qui établit en bonne et due forme les risques et les opportunités que cela peut offrir. Le document fera l'objet d'une révision annuelle. En outre, six indicateurs clés de performance ont été élaborés dans un premier temps pour favoriser la sensibilisation et contribuer à une plus grande transparence. Ces indicateurs clés de performance ont été communiqués à l'ensemble du personnel en mars 2024 et sont les suivants :

- Aucun écart salarial entre les hommes et les femmes au sein de l'entreprise.
- Tous les employés doivent être traités avec respect, indépendamment de leur genre ou de leur âge. Ce point sera évalué dans notre enquête annuelle 'Tell Us'.
- Aucun comportement contraire à l'éthique. Le signalement et la résolution des problèmes doivent être privilégiés.
- Aucune différence significative dans les heures de formation selon le sexe.

- Le recrutement devrait être utilisé comme un levier essentiel pour corriger les déséquilibres au sein des équipes.
- Un tiers des dirigeants (les deux catégories les plus élevées) doit être des femmes. Ce ratio s'élève aujourd'hui à 26%, soit une hausse de 3% par rapport à l'année dernière. La politique de recrutement est essentielle à cet égard, puisqu'elle permet d'attirer les talents féminins et d'augmenter le nombre de candidates.

## 2 | Clients

Des clients satisfaits sont essentiels à l'avenir durable d'une entreprise. C'est pourquoi nous considérons la satisfaction des clients comme l'un des critères fondamentaux du succès de l'entreprise et comme un indicateur clé de performance.

Au sein du Private Banking, nous menons des enquêtes quantitatives chaque année ainsi que des entretiens qualitatifs poussés, menés par notre responsable du Private Banking. En 2023, nous avons eu de longues discussions avec 40 clients, dans le cadre de cinq workshops différents, sur la manière dont nous pourrions les aider au mieux. Ils ont reçu un suivi écrit répondant à certaines de leurs préoccupations. L'organisation de notre Next Gen Masterclass ainsi que la mise en place de nos Precious Partnerships représentent d'autres initiatives basées sur les commentaires des clients.

En 2023, les clients de DPAM ont également participé à une enquête Ipsos pour la première fois, établissant ainsi un critère de référence pour l'avenir. Les résultats montrent que le taux de satisfaction des clients est globalement élevé, principalement en raison des interactions étroites avec les experts, des rapports solides (ESG) et des niveaux élevés de personnalisation.

D'un point de vue plus général, nous avons redoublé d'efforts pour sensibiliser nos clients et prospects à la transition sociétale. La publication d'un Private Banking Strategic Flash décrivant les enjeux et les opportunités liés à la transition énergétique en est une illustration marquante. Ce document a également été utilisé lors des réunions avec des clients, en plus d'autres thèmes tels que la circularité. En outre, le Group Sustainability Manager a présenté 15 exposés à un large public d'entrepreneurs, de clients et de prospects sur l'impact et les opportunités liés au Pacte vert pour l'Europe. Afin d'en élargir l'impact, ces sessions ont été organisées en collaboration avec des autorités externes.

Enfin, nous avons continué à informer nos clients sur l'évolution de l'environnement réglementaire, tant par le biais de la Degroof Petercam Academy destinée aux clients individuels que du DPAM Sustainability Knowledge Center.

 PRÉSENTATION

## 'Next Gen Masterclass' : partager nos connaissances avec la prochaine génération – deuxième édition

Degroof Petercam s'est associé à la Solvay Brussels School of Economics and Management pour développer un programme exclusif sous la forme d'un cours magistral de six jours.

Ce programme s'adresse exclusivement aux enfants de nos clients, qu'ils aient ou non des connaissances financières. Nous visons à développer la connaissance et la compréhension des marchés financiers et des concepts clés de la gestion de patrimoine. Les six modules de formation leur permettent d'acquérir de solides compétences dans le secteur de la finance. Ils abordent également des domaines tels que les technologies de rupture.

Dans le cadre de ce programme, les participants bénéficient de l'enseignement d'universitaires renommés et d'experts de Degroof Petercam, et auront l'occasion de nouer des contacts avec leurs pairs.

 PRÉSENTATION

## Notre équipe de recherche Equity Global Market a publié son premier rapport ESG

Cette équipe en interne, composée de 11 analystes et d'un support officer, s'occupe d'environ 140 sociétés cotées, principalement au Benelux. Le partenariat de l'équipe avec ID MidCaps permet d'étendre sa couverture à 80 entreprises françaises. Leurs recommandations en matière d'investissement et la recherche jouent un rôle essentiel, car ils permettent aux investisseurs institutionnels de prendre des décisions d'investissement bien informées sur le marché boursier.

La hausse des investissements axés sur l'ESG oriente la demande vers une bonne analyse ESG. Aujourd'hui, l'unique analyse financière ne permet pas de comprendre la réalité dans laquelle évoluent les entreprises et ne reflète plus fidèlement leurs performances. Notre équipe d'analystes internes a ainsi développé une approche intégrée combinant l'analyse fondamentale financière et l'analyse de facteurs non financiers.

Cette nouvelle méthodologie normalisée d'analyse ESG comprend une notation quantitative et une évaluation qualitative. Elle est détaillée dans un rapport ESG portant sur 61 entreprises. De plus, il est prévu d'étendre progressivement cette approche aux autres sociétés à analyser.

**La recherche equity joue un rôle essentiel en aidant les investisseurs institutionnels à prendre des décisions d'investissement bien informées sur le marché boursier. L'essor des investissements axés sur l'ESG stimule la demande d'une recherche ESG solide. Nous visons à combler le fossé pour les entreprises qui ne sont pas encore notées par les principales agences de notation ESG.**

Amal Aboulkhouatem, Equity Research Analyst

## 3 Sociétés en portefeuille et gestionnaires de fonds tiers

En tant qu'investisseur responsable, nous ne nous contentons pas d'accompagner les membres de notre personnel et nos clients sur la voie du développement durable, nous nous engageons également activement auprès des entreprises ainsi que des fonds tiers dans lesquels nous investissons. Nous estimons qu'il est de notre devoir fiduciaire de défendre et de promouvoir notre engagement ESG en faisant entendre notre voix conformément aux engagements Net Zero pris par DPAM et étendus à l'échelle du groupe. Cela se fait par le biais d'un engagement individuel et de politiques de vote, mais aussi par le biais d'un engagement collaboratif.

Bien que l'engagement fasse partie de notre programme de longue date, nous constatons que, en particulier l'année dernière, l'engagement collectif envers les entreprises est entré dans une nouvelle ère. Malgré l'attention portée par la presse à l'engagement collectif, DPAM et Degroof Petercam Private Banking consacrent aussi beaucoup de temps à l'engagement individuel. Nous nous engageons non seulement sur les enjeux environnementaux, mais aussi sur les questions sociales et de gouvernance afin de réduire les impacts négatifs.

### 3.1 Initiatives en matière d'engagement

Par le biais de sa politique d'engagement auprès des émetteurs, DPAM entend contribuer à une société meilleure :

- en réduisant l'impact négatif des investissements controversés ;
- ou en défendant des valeurs et des convictions essentielles pour l'entreprise et la société.

Cet objectif est atteint par le biais du vote et d'engagements directs.

En 2023, DPAM a initié de nombreux dialogues d'entreprise et lancé 246 initiatives d'engagement officiel, dont 232 pour défendre nos valeurs fondamentales et 14 dans le cadre de controverses. Vous trouverez des chiffres, des exemples et des informations supplémentaires sur les activités d'engagement de DPAM dans son [rapport d'engagement](#) et dans sa [politique d'engagement](#). Ils montrent une amélioration significative par rapport à l'an dernier.

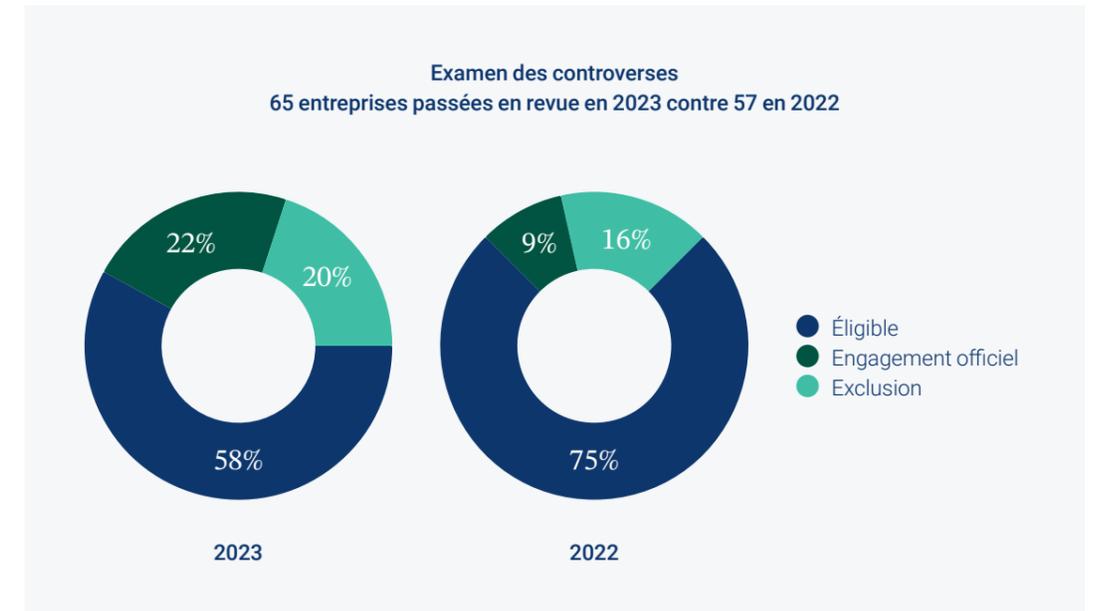
Outre ces engagements officiels, DPAM intègre sa position active, durable et axée sur l'analyse dans ses activités quotidiennes en clarifiant les préoccupations ESG, en renforçant les convictions, etc. DPAM souhaite disposer d'un maximum d'informations de qualité sur une entreprise afin d'identifier les opportunités et d'éviter les surprises désagréables. Il s'avère plus efficace de d'entamer des discussions au sujet des préoccupations et des attentes avec les bénéficiaires des investissements (en vue d'un apprentissage mutuel) que de désinvestir immédiatement. Ces dialogues engagés sont menés par des gestionnaires de portefeuille et des analystes, et n'apparaissent pas dans les statistiques sur l'engagement officiel. Nous considérons que ces dialogues font partie de notre devoir fiduciaire.

#### Réduire l'impact négatif des investissements : examen des controverses

DPAM satisfait au principe réglementaire 'ne pas nuire' et adopte une attitude proactive à l'égard de tout comportement d'une entreprise susceptible causer un préjudice. Par conséquent, DPAM examine toute controverse substantielle concernant les sociétés en portefeuille, en s'engageant auprès d'elles afin d'améliorer leur profil ESG et en surveillant leurs impacts négatifs. Il s'agit de s'attaquer aux incidences négatives les plus graves sur les facteurs de développement durable, qui englobent les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

L'examen sectoriel de DPAM suit une procédure stricte, décrite dans la politique relative aux activités controversées.

Le nombre d'entreprises examinées par le Responsible Investment Steering Group (RISG) en 2023 a augmenté par rapport à l'année dernière : il est passé de 57 à 65 entreprises.



#### Défense des valeurs et des convictions : engagement actif

Le deuxième volet de la politique d'engagement de DPAM repose sur la défense de ses principales valeurs et convictions. Ces thèmes sont stipulés dans la politique d'engagement de DPAM.

#### Promouvoir les meilleures pratiques ESG par le biais du vote

DPAM plaide pour l'indépendance des conseils d'administration et invite les entreprises à équilibrer leur composition. Nous votons toujours contre les structures où une seule personne cumule les fonctions de CEO et de président. Nous rejetons également les défenses anti-OPA et soutenons le principe « une action, un vote, un dividende ». DPAM met l'accent sur des politiques de rémunération transparentes et durables, alignées sur les intérêts à long terme, et plaide en faveur du 'Say on Climate'. Dans le cadre de nos activités de vote, 399 courriers ont été envoyés sur ces thèmes en 2023.

#### Évaluation des risques environnementaux et climatiques sur la base de l'initiative Net Zero Asset Management (NZAM)

La fixation par DPAM d'objectifs fondés sur des données scientifiques pour les sociétés en portefeuille est un indicateur clé de performance en matière d'engagement environnemental. En rejoignant l'initiative NZAM, DPAM s'engage à mettre en place des portefeuilles Net Zero, en mettant l'accent sur la détention active et l'engagement pour des voies crédibles en matière de réduction des émissions. L'engagement des gestionnaires d'actifs Net Zero comprend la mise en œuvre d'une bonne gestion, la focalisation sur les émissions de Scope 3 et la divulgation de l'empreinte carbone pour un meilleur contrôle du risque climatique. Par ailleurs, DPAM donne la priorité aux informations fournies dans le cadre du Plan de transition climatique de l'entreprise afin d'évaluer la crédibilité et la faisabilité des engagements des sociétés en portefeuille en matière de climat, en plus de l'exposition aux risques liés au climat et du positionnement stratégique.

## Défense des droits sociaux et des droits de l'homme

### I. Protection des droits numériques

Les droits numériques représentent divers droits de l'homme dans le domaine numérique, notamment la vie privée, la liberté d'expression et l'accès à Internet. La difficulté réside dans l'évaluation des pratiques des entreprises qui ne sont pas standardisées. DPAM met l'accent sur la valeur économique des data et plaide en faveur de leur utilisation responsable dans un contexte de réglementation mondiale croissante, notamment le Règlement général sur la protection des données (RGPD), la Loi sur les services numériques (Digital Services Act, DSA) et La loi sur les marchés numériques (Digital Markets Act, DMA).

### II. Diligence raisonnable sur les risques sociaux dans les chaînes d'approvisionnement

DPAM donne la priorité à la résilience et au développement durable de la chaîne d'approvisionnement. Des réglementations telles que la Loi allemande sur le devoir de diligence dans la chaîne d'approvisionnement et la future directive sur le devoir de diligence en matière de développement durable (Corporate Sustainability Due Diligence Directive, CSDDD) mettent en évidence les responsabilités des entreprises. Malgré la complexité des chaînes d'approvisionnement, DPAM prend des décisions éclairées qui tiennent compte des droits de l'homme et des risques sociaux.

### III. Lutte contre le travail forcé

DPAM encourage les pratiques éthiques et souligne la nécessité pour les entreprises d'aller au-delà des certifications et de s'engager de manière proactive pour garantir le respect des droits de l'homme dans leurs activités, notamment dans les secteurs à haut risque tels que la production alimentaire, le commerce de détail et la confection.

### Promouvoir la bonne gouvernance d'entreprise et la taxation

La surveillance par le conseil d'administration des risques et opportunités liés à l'ESG et l'intégration des facteurs ESG dans les processus de gestion des risques sont primordiales. DPAM recherche une composition de conseil d'administration qui permette une surveillance ESG efficace, en réponse aux changements réglementaires en faveur de la gouvernance des parties prenantes. En outre, l'équité et l'évasion fiscales sont des aspects majeurs de la gouvernance. De plus, DPAM favorise la transparence et l'équité, en promouvant des pratiques fiscales responsables par le biais d'une évaluation et d'un engagement continus. Au cours de l'année 2023, DPAM est intervenu à neuf reprises dans le cadre de la planification fiscale agressive.

### Engagement auprès des pays

2023 a été la deuxième année au cours de laquelle DPAM s'est engagé activement auprès des pays, principalement par l'intermédiaire de leur service du Trésor. Notre approche consiste à partager des informations issues du modèle de développement durable propre à DPAM, en mettant en exergue les aspects positifs et négatifs du développement durable d'un pays.

En 2023, nous avons établi un premier contact avec dix pays émergents et nous en contacterons 12 autres au cours du premier semestre 2024. De plus, nous avons établi des dialogues engagés avec huit pays : la Pologne, la Hongrie, la Serbie, la Macédoine, la Malaisie, la Mongolie, l'Afrique du Sud et la Roumanie.

Du côté de l'OCDE, nous avons entamé des dialogues engagés avec 11 pays, à savoir la Pologne, la Roumanie, la Hongrie, la Suède, les Pays-Bas, la Slovaquie, le Canada, le Portugal, les États-Unis, l'Italie et l'Irlande.

## PRÉSENTATION

Des objectifs crédibles de réduction des émissions du Scope 3 sont un élément essentiel de l'engagement d'une entreprise en faveur du climat lorsque ces émissions sont considérées comme importantes dans le profil global des émissions (par exemple, >40% des émissions totales). Par conséquent, outre la SBTi, une attention particulière est accordée aux objectifs du Scope 3. Bien que la SBTi n'ait pas encore finalisé sa méthodologie pour le secteur pétrolier et gazier, DPAM a rejoint FollowThis dans son activité d'engagement pour demander aux entreprises pétrolières de premier plan de fixer des objectifs du Scope 3 plus ambitieux et alignés sur des données scientifiques et les objectifs de l'Accord de Paris, avec l'importante mise en garde du conseil d'administration et de la direction de l'entreprise de permettre à la stratégie d'atteindre de tels objectifs.

Dans le cadre de cet engagement avec une société pétrolière française de premier rang, nous avons codéposé une proposition d'actionnaire après la demande initiale d'une réunion au cours de laquelle le sujet a été abordé, mais n'a pas donné de résultats positifs. Afin de s'assurer que la proposition soit clairement comprise, DPAM a contribué au travail de FollowThis en définissant la déclaration de soutien associée.

Dans ce contexte, DPAM a participé à plusieurs réunions avec des conseillers en vote par procuration, en collaboration avec FollowThis et d'autres codéclarants, afin d'expliquer le bien-fondé de la proposition et d'obtenir un aperçu de la politique de ces conseillers dans la formulation de leurs recommandations. En conclusion, DPAM a déclaré au préalable ses intentions de vote sur le site Internet PRI et a participé à un webinaire pour expliquer sa participation à la procédure de codéclaration.

DPAM a donc codéposé avec succès la résolution, révisé les recommandations du conseiller en vote par procuration afin d'appuyer la proposition d'actionnaire et obtenu un soutien d'environ 30% pour la résolution.

### 3.2 Initiatives en matière d'engagement collaboratif

Dans le monde entier, de nombreuses initiatives ont été lancées pour faire progresser la transition durable. DPAM a rejoint plusieurs de ces initiatives afin de renforcer son engagement dans ce domaine. DPAM a adhéré aux Principes pour l'investissement responsable des Nations unies (UNPRI) et à l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM), suite à notre décision de soutenir les recommandations de la TCFD et à notre adhésion active à Climate Action 100+, CDP, NZAM et à l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC).

Depuis juin 2020, DPAM soutient l'Investor Alliance for Human Rights. Ses membres comptent actuellement plus de 160 investisseurs institutionnels, dont des gestionnaires d'actifs, des fonds de pension publics, des fondations, des organisations religieuses et des fonds. Au total, les membres représentent actuellement plus de 4.000 milliards de dollars d'actifs sous gestion répartis dans 18 pays.

DPAM a rejoint en 2021 l'initiative participative Responsible use of Facial Recognition, afin de promouvoir les meilleures pratiques en matière de droits de l'homme dans le domaine de la numérisation. En tant qu'investisseur de poids dans les technologies et les entreprises révolutionnaires, il est de notre responsabilité de veiller à ce que la transition numérique se fasse dans le respect des droits de l'homme.

En 2023, 20% de l'engagement de DPAM a été réalisé au travers d'initiatives participatives (FAIRR, Climate Action 100+, CDP, Facial Recognition, etc.), dont DPAM est membre.

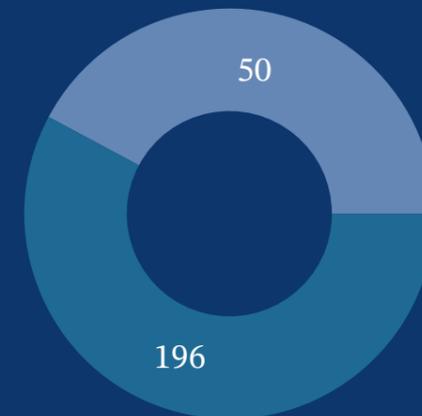
En 2023, DPAM a rejoint trois nouvelles initiatives sur des questions environnementales :

- 1 Nature Action 100
- 2 Spring
- 3 The Investor Initiative on Hazardous Chemicals

En 2023, DPAM a poursuivi ses engagements dans le cadre de l'initiative ADVANCE PRI, une initiative en matière de promotion des droits de l'homme et des questions sociales. DPAM prend la tête de deux de ces engagements auprès d'entreprises de services publics pour faire progresser la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme, aligner l'engagement politique en matière de droits de l'homme et poursuivre les progrès sur les questions les plus importantes en matière de droits de l'homme dans leurs activités et leur chaîne de valeur.

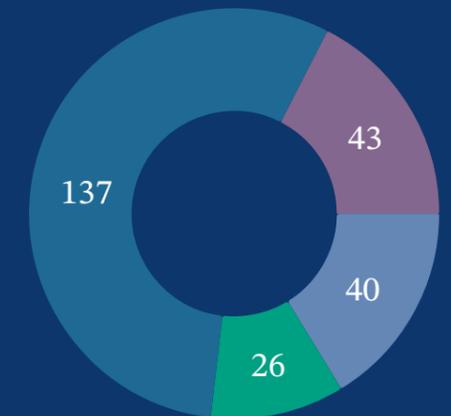
L'année dernière, nous avons également rejoint la Collective Impact Coalition for Ethical AI, qui mènera une campagne d'engagement coordonnée visant à inciter les entreprises technologiques à faire progresser les politiques et les pratiques en matière d'IA éthique. Le projet battra son plein tout au long de l'année 2024.

#### Canaux d'engagement



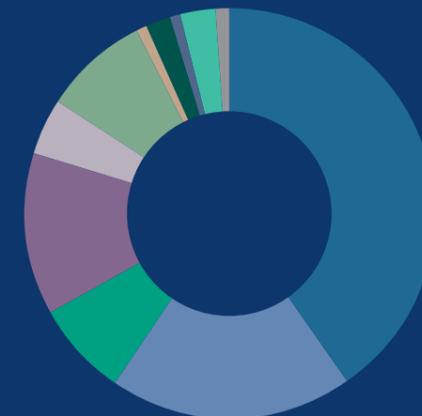
- Participatif
- Individuel

#### Engagement et dialogue



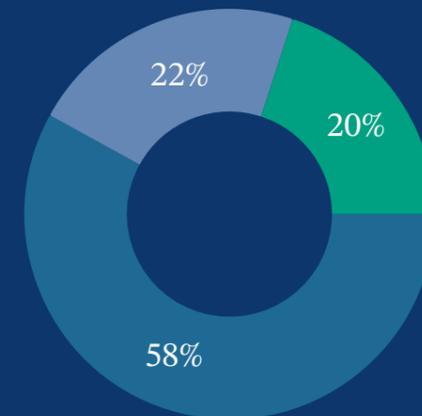
- Engagement vis-à-vis de la recherche
- Engagement vis-à-vis des controverses
- Engagement vis-à-vis des valeurs et convictions
- Combinaison des trois

#### Répartition des thèmes d'engagement



- Généralités ESG
- Changement climatique
- Droits de l'homme
- Gouvernance des produits
- Rapports sur le développement durable
- Planification fiscale
- Pollution
- Pratiques de travail et gestion de la chaîne d'approvisionnement
- Santé et sécurité
- Éthique des affaires
- Autre gouvernance

#### Controverses



- Éligible
- Engagement formel
- Exclusion



L'engagement ne consiste pas seulement à tirer profit des rendements

financiers et à réduire les risques ; il s'agit d'encourager les entreprises à devenir de meilleures entreprises citoyennes, à ce qu'elles exercent leurs activités de manière durable et qu'elles créent de la valeur à long terme pour toutes les parties prenantes.



Ophélie Mortier,  
Chief Sustainable Investment Officer

### 3.3 Activités de vote

La politique de vote de DPAM, qui a été adoptée en 2013, s'articule autour de quatre principes :

- protection des actionnaires ;
- bonne gouvernance d'entreprise et composition du conseil d'administration ;
- transparence et intégrité de l'information financière ;
- responsabilité ESG.



En 2023, DPAM, a exercé ses droits de vote inhérents aux actions détenues dans les 56 portefeuilles institutionnels. DPAM a participé à 726 assemblées générales et extraordinaires pour un total de 11.250 résolutions. Ces chiffres sont légèrement supérieurs à ceux de l'année dernière et s'expliquent en partie par l'extension géographique du champ d'application. Nous avons fait entendre notre voix dans 645 entreprises. Sur les 11.250 résolutions votées, DPAM s'est abstenu dans 3,53% des cas, illustrant notre volonté de nous exprimer tout en laissant aux entreprises le temps de s'adapter. Nous avons voté contre dans 9,68% des cas, soit un taux légèrement supérieur à l'année dernière, en raison des propositions d'actionnaires anti-ESG, ainsi que des nouvelles règles que nous avons intégrées dans notre politique de vote en 2023, telles que le pourcentage minimum de diversité du genre au niveau du conseil d'administration. DPAM attend des entreprises qu'elles aient au moins un tiers du sexe sous-représenté dans leur conseil d'administration, à moins que les réglementations locales n'exigent un pourcentage plus élevé.

En outre, nous avons statué sur 405 propositions émanant des actionnaires.

Ces propositions se répartissent comme suit :

- Les propositions des actionnaires (SHP) sur la rémunération, qui représentent 11,6% du total des propositions des actionnaires. Nous avons voté en faveur de ces propositions à 74,4%. Ces propositions tendent à demander aux entreprises d'inclure des indicateurs ESG dans les plans d'incitation à court ou long terme des directeurs et des cadres. Elles demandent également aux entreprises de prendre en compte le salaire des employés lorsqu'elles fixent la rémunération des dirigeants, de rendre compte de la rémunération des dirigeants, d'examiner l'équité du plan de

rémunération et de vérifier l'absence d'écart de rémunération sur la base de l'origine raciale ou du genre.

- SHP en matière d'environnement, qui représentent 21,7% du total des SHP. Nous avons voté en faveur de ces propositions à 96,4%. Ces propositions des actionnaires demandent notamment aux entreprises de s'aligner sur l'Accord de Paris et d'être Net Zero d'ici 2050 ou avant, et de divulguer et de réduire leurs émissions du Scope 3.
- SHP en matière de gouvernance, qui représentent 26,6% du total des SHP. Nous avons voté en faveur de ces propositions à 78,6%. Les propositions concernant un président indépendant du conseil d'administration sont très courantes.
- SHP en matière sociale, qui représentent 36,5% du total des SHP. Nous avons voté en faveur de ces propositions à 86,6%. Ces propositions demandent de publier des rapports d'audit sur l'égalité des sexes et l'équité raciale et de mener une vérification indépendante du respect des normes en matière de droits du travail et de droits de l'homme.

### 3.4 Initiatives en matière d'engagement à l'échelle de fonds

En tant qu'investisseur responsable, nous tenons à nous assurer que les fonds de tiers dans lesquels nous investissons pour le compte de nos clients sont gérés dans le respect des meilleures pratiques.

La politique d'engagement de fonds Degroof Petercam définit le cadre et les mesures à appliquer pour s'engager auprès des gestionnaires de fonds externes. Cette politique s'applique à nos activités en Belgique, au Luxembourg et en France.

Degroof Petercam n'a cependant aucune influence directe sur les investissements sous-jacents réalisés par les gestionnaires des fonds de tiers qu'elle sélectionne. S'ils investissent dans des instruments exclus par la Global Sustainable Investment Policy (instruments non conformes aux dispositions concernant les armes controversées, le tabac, les jeux d'argent, les divertissements pour adultes, le pacte mondial, les controverses et les contrôles de gouvernance), nous nous engagerons auprès des gestionnaires du fonds. En 2023, 33% des gestionnaires de fonds externes ont reçu une lettre d'engagement formelle. Pour trois d'entre eux, les réactions reçues n'ont pas été conformes aux attentes, ce qui leur a valu d'être qualifiés d'« instruments non ESG ».

Nous avons appliqué une approche similaire à la partie limitée des fonds de tiers dans le cadre de nos activités de gestion d'actifs institutionnels.

## 4 | La société dans son ensemble

En tant qu'entreprise, nous nous engageons depuis 2008 par le biais de notre Fondation Degroof Petercam, avec la philosophie que chacun peut prospérer grâce à son travail. À cette fin, la Fondation se concentre sur les meilleures innovations sociales à travers l'Europe en faveur de l'emploi.

La Fondation Degroof Petercam gère un programme dans le cadre duquel les lauréats reçoivent une bourse d'un million d'euros sans restriction, répartie sur cinq ans, ainsi qu'un soutien sous forme d'accompagnement. Les lauréats doivent apporter une solution qui a prouvé son impact systémique, un fort potentiel pour étendre cet impact à toute l'Europe et montrer des capacités de leadership exceptionnelles.

En 2023, Chemins d'avenirs a été récompensée. Cette entreprise française a été créée en 2016 par l'entrepreneuse sociale Salomé Berlioux et a pour objectif de mettre en évidence le potentiel des jeunes dans les zones rurales et les petites villes. Cette lauréate a été sélectionnée à l'issue d'un processus approfondi s'étalant sur 10 mois et de visites sur le terrain, au cours duquel les quatre projets finaux correspondant le mieux à la mission de la Fondation ont été présentés à un jury indépendant.

Cette aide financière permettra à Chemins d'Avenirs d'augmenter considérablement le nombre de jeunes qu'elle soutient grâce au développement de nouveaux outils numériques. Mais surtout, elle entraînera un changement de système à l'échelle des différentes parties prenantes (autorités publiques, entreprises, ONG, etc.).

 PRÉSENTATION

## La Fondation Degroof Petercam

Notre Fondation se concentre sur les solutions innovantes dans le secteur de l'emploi au sein de l'Union européenne, car selon nous, l'emploi est source de prospérité. Cela explique notre soutien aux entreprises qui peuvent avoir un impact systémique dans ce domaine. Les solutions innovantes soutenues par la Fondation sont axées sur le développement des compétences pour l'avenir et la création d'emplois futurs en rendant l'entrepreneuriat plus attrayant, en améliorant l'équité dans l'environnement de travail et en favorisant l'égalité d'accès au travail.

Sur le long terme, la Fondation Degroof Petercam vise à promouvoir l'innovation sociale, conformément à l'Objectif 8 en matière de développement durable des Nations unies : « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. »

### Vision

Nous croyons en une société durable et inclusive dans laquelle chacun a la possibilité de s'épanouir en travaillant.

### Mission

Nous soutenons les meilleures entreprises qui innovent en matière d'emploi durable.

### Des investissements conformes à notre mission

Afin de garantir l'impact de son portefeuille, la Fondation Degroof Petercam a créé un Comité d'investissement à impact. Il a pour mission de sélectionner et de gérer les investissements de la Fondation dans des projets de finance sociale et d'investissements à impact.

 PRÉSENTATION

## Évolution stratégique de la Fondation

Après cinq ans et à la suite des nombreux enseignements tirés, le Conseil d'administration de la Fondation a décidé que le Prix DPF deviendrait européen : à partir de 2023, les candidats issus de l'un des pays de l'Union européenne pourront être nommés.

La Fondation lancera également le « Degroof Petercam Foundation Lab ». Cette plateforme investira dans le développement et le partage des connaissances afin d'aborder les enjeux liés à l'emploi spécifiques à la Belgique et de devenir un pilier sectoriel pour l'innovation sociale en matière d'emploi en Belgique.



Le soutien de la Fondation Degroof Petercam nous permettra d'accélérer notre approche systémique, avec des moyens et une ambition à la hauteur des besoins des jeunes des zones rurales et des petites villes. Nous sommes heureux et fiers de continuer à relever ce défi avec le soutien de la Fondation.

”

Salomé Berlioux,  
Fondatrice de Chemins d'avenirs

#### 4.1 Programme d'engagement social des employés

Degroof Petercam s'engage à promouvoir la philanthropie au sein des membres de son personnel dans le cadre de programmes participatifs d'engagement social.

Le programme d'engagement propose à nos collègues plusieurs façons de s'impliquer sur le plan social :

- 1 Chaque année, Degroof Petercam octroie à chaque membre du personnel une journée de travail pour participer bénévolement à un projet social ou environnemental pendant les dites '**Solidarity Days**'. En 2023, 254 collègues belges et luxembourgeois ont participé à l'une des 21 activités, allant des cours de hockey pour des jeunes de quartiers défavorisés à la préparation et à la distribution de repas chauds aux personnes en situation de vulnérabilité.
- 2 Dans le cadre du programme **Skills-giving**, il existe deux types de missions par le biais desquelles les membres du personnel peuvent avoir un impact positif :
  - I Parrainage : en tant que parrains, ils sont en contact direct avec un demandeur d'emploi ou un jeune pour l'aider à réaliser son projet professionnel.
  - II Missions sociales : les travailleurs qui ont un mandat personnel dans une organisation à but non lucratif ont le droit d'effectuer les missions qui leur sont confiées pendant leurs heures de travail. Nos collègues peuvent consacrer deux heures par mois ou trois jours par an à l'intérêt général.
- 3 Le programme **microdonation** permet aux collègues de donner un montant mensuel à un organisme social à but non lucratif. Le don est prélevé directement de leur rémunération nette, après quoi Degroof Petercam double la somme totale collectée. Les participants votent parmi trois projets sociaux sélectionnés par la Fondation Degroof Petercam. En 2023, 143 collègues de France, de Belgique et du Luxembourg ont donné 12.661 euros. Les collègues contributeurs ont décidé d'attribuer le montant total de 25.322 euros à la Fédération Européenne des Banques Alimentaires (FEBA), qui répartira 21.000 euros à parts égales entre les banques alimentaires belges, françaises et luxembourgeoises. Les 4.322 euros restants ont été octroyés au niveau de la Fédération.
- 4 Degroof Petercam soutient également des programmes initiés par des membres du personnel, comme le DP Cycling Tour. En septembre 2023, plusieurs collègues de Degroof Petercam ont relevé un défi sportif en parcourant près de 550 km à vélo à travers la Belgique. Ils ont récolté ainsi 11.310 euros, un montant qui a été entièrement reversé à la Fondation contre le Cancer / Stichting tegen Kanker. 2023 a marqué la dixième édition du DP Cycling Tour, avec un don cumulé de 189.010 euros.

## Partie V

# Offering sustainable solutions

Nous sommes convaincus que l'investissement durable et responsable est la voie à suivre pour diminuer les risques, anticiper les opportunités futures et contribuer à une société meilleure. Nous avons pris la responsabilité d'intégrer des facteurs non financiers à notre politique d'investissement afin de relever les défis environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) qui nous concernent tous. De plus, Degroof Petercam a pris un engagement volontaire Net Zero de la SBTi, et nous concevons donc des solutions pour nos clients sur la base d'une politique crédible, durable et responsable.

1	Intégrer le développement durable dans les instruments financiers	153
2	Répondre aux préférences de nos clients en matière de développement durable	154
3	Gérer les impacts négatifs	154
	3.1 Engagements pris	155
	3.2 Gestion des principales incidences négatives	156
	3.3 Le développement durable traduit en chiffres	159
4	Créer un impact positif	162
	4.1 Private Equity	162
	4.2 Conseils en matière de philanthropie	164

## 1 | Intégrer le développement durable dans les instruments financiers

Avec des actifs clients totalisant plus de 74 milliards d'euros, nous sommes un acteur financier important. Ce statut, nous l'avons acquis au cours des 150 dernières années avec le soin et l'expertise qui s'imposent, en offrant à nos clients les meilleurs services financiers possibles pour les aider à faire fructifier leurs actifs de manière durable. Nombre de nos solutions se basent sur les connaissances et l'expérience ainsi que sur l'analyse active de DPAM en matière de développement durable.

DPAM gère des fonds d'investissement (Multi-Asset, Equity et Fixed Income) et des mandats institutionnels (Global Balanced, Equity et Fixed Income). Elle assure également la distribution de certains de ses fonds d'investissement par l'intermédiaire de compagnies d'assurance, de banques de détail et de banques privées telles que la Banque Degroof Petercam.

En ce qui concerne nos clients de Private Banking, nous gérons des mandats ou des services en fonction de leur profil d'investissement spécifique, ce qui inclut l'accès à la gestion discrétionnaire de portefeuille et au conseil en investissement. Notre gestion discrétionnaire de portefeuille illustre nos convictions en matière d'opportunités futures. Les fonds patrimoniaux, les fonds DPAM, les fonds de tiers et les lignes directes se combinent pour former une offre complète.

Comme le montre clairement l'évaluation de double matérialité, l'impact lié à nos investissements est le thème le plus important pour nos parties prenantes.

## 2 | Répondre aux préférences de nos clients en matière de développement durable

Degroof Petercam possède l'expertise adéquate pour guider les investisseurs dans leurs choix en matière d'investissement durable. L'environnement réglementaire des investissements durables et ESG a considérablement évolué ces dernières années. Par conséquent, les produits d'investissement portant un label durable doivent désormais répondre à des critères stricts.

Depuis août 2022, la réglementation MiFID II exige de la part des acteurs financiers qu'ils interrogent leurs clients ayant souscrit des services de gestion discrétionnaire de portefeuille ou de conseil en investissement sur leurs préférences en matière de développement durable et qu'ils leur permettent de s'engager dans l'offre durable appropriée.

Pour les clients institutionnels, DPAM se concentre également sur les besoins de ses clients dans le respect de leur mandat institutionnel.

Pour les clients du Private Banking, Degroof Petercam propose au moins une offre durable intermédiaire à tous les clients ayant un mandat discrétionnaire : des critères ESG avec une part d'investissements sous-jacents durables sont intégrés. En d'autres termes, pour les clients du Private Banking ayant un mandat de gestion discrétionnaire dans les différents pays (à l'exception de la France), l'offre standard intègre les caractéristiques ESG, telles que définies par Degroof Petercam (communément appelées Article 8) et régies par le SFDR. Par conséquent, les clients ayant un mandat discrétionnaire et ayant répondu « neutre » au questionnaire sur les préférences en matière de développement durable de la MiFID s'engageront également en partie dans des investissements durables. Les clients ayant une préférence marquée pour le développement durable ont accès à une offre davantage axée sur l'impact de celui-ci.

## 3 | Gérer les impacts négatifs

Notre programme de Finance durable continue d'évoluer. Les Indicateurs des principales incidences négatives (Principal Adverse Impact Indicators, PAI) en sont un bon exemple. Les acteurs des marchés financiers doivent en effet publier sur leur site web une déclaration relative aux principales incidences négatives sur le développement durable.

Un Indicateur des principales incidences négatives évalue les décisions d'investissement ou les conseils en placement qui ont un impact négatif sur les facteurs de durabilité, tels que les préoccupations environnementales, sociales et salariales, le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption et les abus de pouvoir. La déclaration obligatoire comprend une partie quantitative, dans laquelle une liste de 18 indicateurs obligatoires doit être présentée. La disponibilité et la qualité des données demeurent un enjeu pour ces indicateurs quantitatifs. Outre ces indicateurs, la déclaration comprend également une section qualitative destinée à fournir à toute tierce partie le contexte dans lequel les incidences négatives sont atténuées. La gestion des PAI implique également d'oser prendre des engagements volontaires.

### 3.1 Engagements pris

#### L'initiative Net Zero Asset Managers

En 2022, DPAM a rejoint l'initiative NZAM, qui incite les gestionnaires d'actifs à soutenir les investissements alignés sur l'objectif visant à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Cet engagement a des implications contraignantes pour tous les actifs gérés par DPAM et pour toute décision d'investissement des gestionnaires de portefeuille.

En 2023, l'exemple de DPAM a été étendu à l'ensemble du groupe Degroof Petercam. Fin 2023, nous avons décidé d'adhérer volontairement à l'initiative Sciences Based Target (SBTi), ce qui aura un impact à la fois sur nos activités de Private Banking et sur nos propres investissements. Cette initiative a été créée en 2015 pour aider les entreprises à se fixer des objectifs de réduction des émissions conformes aux données scientifiques en matière de climat et aux objectifs de l'Accord de Paris. Il s'agit d'une collaboration entre, notamment, les Nations unies et le WWF. Suite à cet engagement, Degroof Petercam dispose maintenant de 24 mois pour soumettre et faire approuver ses objectifs. Nous évaluons actuellement des objectifs potentiels à court terme tout en nous engageant à mettre en place un portefeuille d'investissement aligné à 100% sur la SBTi d'ici 2040. L'adhésion au protocole « Sciences Based Target » (SBT) implique que les gestionnaires d'actifs et les investisseurs adoptent des approches prospectives dans lesquelles les sociétés en portefeuille se fixent un objectif de réduction des gaz à effet de serre (GES) fondé sur des données scientifiques ou alignent leurs émissions sur un scénario de 1,5°C.

Le graphique ci-dessous décrit la situation actuelle au sein de notre groupe. L'intégration de ces indicateurs dans notre processus d'investissement a constitué une nouvelle étape.

Données :

Objectif Net Zero de DP	Aujourd'hui	2040	
Objectif Net Zero – Part de DPAM d'actifs sous gestion d'entreprises alignée sur les objectifs des données scientifiques ou l'objectif de 1,5°C	57%	100%	Alignée sur la SBTi
<b>Objectif Net Zero de DPDP</b>			
Fonds patrimoniaux (première indication – alignement sur la SBTi < 2°C / nominateur : MOYENNE/actions uniquement)	67%	100%	Alignée sur la SBTi

DPAM a établi une distinction dans la définition de ses objectifs entre les secteurs à forte intensité de carbone (secteurs de la TCFD tels que l'agriculture, l'énergie, les bâtiments/la transition) et les autres secteurs :

- Pour les secteurs à forte intensité carbone, DPAM vise à atteindre 75% des composants du portefeuille avec un SBT ou des émissions alignées sur un scénario de 1,5°C d'ici 2030 ; cela s'applique aux fonds repris sous les Articles 8 ou 9. DPAM vise à couvrir 100% des composants de ces fonds d'ici 2040.
- Pour les autres secteurs, DPAM vise à atteindre 50% des composants du portefeuille avec un SBT ou des émissions alignées sur un scénario de 1,5°C d'ici 2030 ; cela s'applique aux fonds repris sous les Articles 8 ou 9 du SFDR. DPAM vise à couvrir 100% des composants de ces fonds d'ici 2040.

Un dialogue constructif avec les sociétés en portefeuille sera essentiel pour atteindre l'objectif de 2030. Des initiatives participatives telles que les campagnes de SBT et de CA100+ et les engagements individuels serviront à soutenir ces objectifs.

En savoir plus sur l'initiative Net Zero Asset Managers [↗](#)  
 Consultez notre [Rapport sur la TCFD](#) [↗](#)

#### 3.1.1 Le groupe de travail Taskforce on Nature-related Financial Disclosures

Le changement climatique est un sujet de préoccupation important, la biodiversité en est un autre. En outre, ce thème est plus complexe, de nombreux enjeux étant liés entre eux et difficiles à mesurer et à gérer.



Les impacts sur l'eau, la terre, la pollution, les espèces invasives, etc. se conjuguent dans des écosystèmes soumis à une pression continue. Il est indéniable que cela influencera la valeur et le potentiel de croissance des entreprises opérant dans le secteur de la pêche, l'agriculture, le commerce de détail, etc.

Cette préoccupation a été officialisée par le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ; plusieurs parties se sont mobilisées pour relever ce défi majeur. Cela s'est concrétisé par la constitution du groupe de travail Taskforce of Nature Related Financial Disclosures. En tant que signataire pionnier, DPAM doit commencer à publier des informations conformes aux recommandations de la TNFD dans ses rapports d'entreprise d'ici à l'exercice 2025.

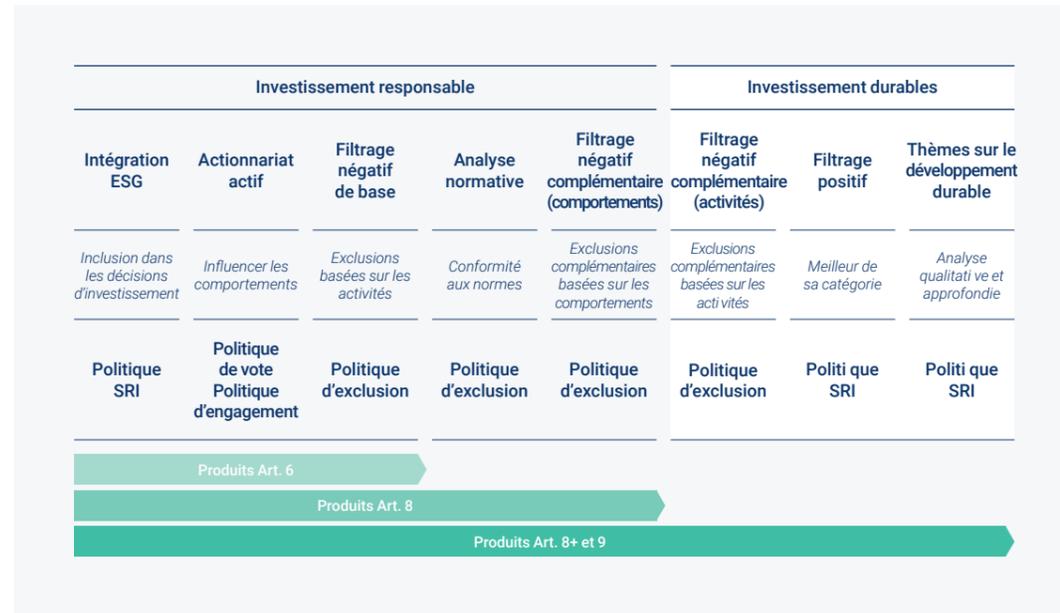
### 3.2 Gestion des principales incidences négatives

#### 3.2.1 Présentation de DPAM

Tout au long de son processus de sélection des investissements, DPAM applique une approche positive 'Do No Significant Harm' (DNSH - ne pas causer de préjudice important) qui promeut et encourage les meilleures pratiques et tout ce qu'il sera possible en matière de développement durable ESG.

- 1 Nous commençons par atténuer les risques secondaires en excluant les entreprises présentant les profils ESG les plus faibles en fonction de leur comportement ou de leurs activités (filtrage négatif).
- 2 Nous effectuons ensuite une sélection positive en encourageant les dirigeants et les entreprises ESG qui progressent de manière significative dans l'amélioration de leur profil ESG, tout en excluant les secteurs les moins performants.

Sur la base de cette procédure par étapes, les fonds d'investissement durables sélectionnés tiennent compte de la taxonomie européenne ainsi que des questions environnementales et sociales.



Plus concrètement et à titre d'exemple, afin de limiter l'impact négatif lié aux émissions de GES, DPAM a mis en place la procédure suivante.

**Dans le cadre de sa politique d'exclusion, DPAM exclut tout investissement dans certaines entreprises**

- 1 Dans le cadre du filtrage normatif, les entreprises qui enfreignent les normes mondiales sont exclues des investissements. Ces normes incluent, sans s'y limiter, la promotion d'une approche de prévention face aux défis environnementaux ainsi que le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
- 2 Dans le cadre de son filtrage négatif de base, DPAM exclut les entreprises qui tirent un revenu de l'extraction de charbon thermique dans l'ensemble de ses activités. Ce filtrage exclut également les entreprises qui tirent une certaine partie de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon, ou encore de la production de pétrole et de gaz non conventionnels.
- 3 Dans le cadre de son filtrage négatif étendu (activités), DPAM a également défini des exclusions pour l'exploration, l'extraction, le raffinage et le transport de pétrole et de gaz conventionnels pour ses fonds durables. Elle exclut également la production d'électricité à partir de sources non renouvelables ou la fourniture d'équipements ou de services dédiés. Les seuils d'exclusion relatifs à l'extraction de charbon thermique et à la production de pétrole et de gaz non conventionnels sont plus stricts que dans le cadre du filtrage négatif de base.
- 4 Dans le cadre de son filtrage négatif étendu (comportement), DPAM exclut les entreprises présentant le comportement controversé le plus grave.
- 5 Grâce à sa politique de vote et à sa politique d'engagement, DPAM influence les entreprises sur leur comportement en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Elle vote systématiquement en faveur des propositions « say-on-climate ».
- 6 En suivant les recommandations de la TCFD, DPAM effectue des évaluations poussées des références et des politiques climatiques des cinq principaux pollueurs pour l'ensemble de ses produits. Vous trouverez de nombreuses informations sur ces actions dans le rapport TCFD de DPAM.

Les autres incidences négatives sont gérées de la même manière, comme indiqué dans notre

rapport PAI.

**3.2.2 Présentation du Private Banking**

La stratégie et l'approche de nos activités de Private Banking sont assez similaires. Le processus de sélection des investissements pour nos clients individuels est énoncé dans notre politique mondiale d'investissement durable (Global Sustainability Investment Policy, GSIP).

La première étape du processus de sélection est un filtrage normatif de base et approfondi qui permet d'identifier les titres à exclure de nos stratégies d'investissement pour des raisons extra-financières. Par exemple, nous excluons les entreprises qui sont impliquées dans des activités controversées telles que les armes, le tabac, etc.

Ensuite, les investissements sélectionnés sont soumis à un contrôle préalable de l'intégration des facteurs ESG. La sélection se réfère à des rapports trimestriels basés sur le secteur ou à des notations de risque de gouvernance.

Enfin, nous procédons à une vérification d'impact, en effectuant un contrôle qualitatif de l'impact durable positif des activités d'une entreprise.



À titre d'exemple, pour limiter l'impact négatif lié aux émissions de GES, le Private Banking a recours aux stratégies et politiques suivantes :

**Filtre 1 : filtres normatifs de base et complémentaires**

- 1 Dans le cadre de sa politique d'exclusion des activités controversées, Degroof Petercam exclut tout investissement dans certaines entreprises. Dans le cadre du filtrage normatif de base et étendu, les entreprises qui enfreignent les normes mondiales (Pacte mondial de l'ONU) sont exclues des investissements. Ces normes incluent, sans s'y limiter, la promotion d'une approche de prévention face aux défis environnementaux ainsi que le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
- 2 Dans le cadre de son filtrage négatif de base, Degroof Petercam exclut les entreprises qui tirent une partie de leurs revenus de l'extraction de charbon thermique. Ce filtrage exclut également les entreprises qui tirent une certaine partie de leurs revenus de la production d'électricité à partir de charbon ou de la production de pétrole et de gaz non conventionnels.
- 3 Dans le cadre de son filtrage négatif étendu (activités), Degroof Petercam a également défini des exclusions applicables aux 'stratégies les plus durables' pour l'exploration, l'extraction, le raffinage et le transport de pétrole et de gaz conventionnels. Elle exclut également la production d'électricité à partir de sources non renouvelables ou la fourniture d'équipements ou de services dédiés. Les seuils d'exclusion relatifs à l'extraction de

charbon thermique et à la production de pétrole et de gaz non conventionnels sont plus stricts que dans le cadre du filtrage négatif de base. Tous les seuils d'exclusion sont décrits dans la politique d'exclusion.

- 4 Outre la focalisation sur les activités, le filtrage négatif étendu (comportement) exclut les entreprises présentant le comportement controversé le plus grave. Ce point porte sur les aspects opérationnels d'une entreprise comme ses émissions ainsi que l'impact environnemental de ses produits et services.
- 5 Au travers de sa politique d'engagement des fonds, BDPB interpelle les fonds tiers sur les positions qui ne sont pas alignées sur les principes susmentionnés.

**Filtre 2 : intégration des facteurs ESG**

Dans sa Global Sustainable Investment Policy (GSIP), Degroof Petercam met l'accent sur le fait que les questions environnementales, y compris les émissions de GES, l'empreinte carbone et la consommation d'énergie, constituent un élément important de ses démarches de diligence raisonnable pour l'intégration des facteurs ESG. Elle inclut les chiffres importants en matière d'émissions de GES, de tonnes de CO<sub>2</sub> et de consommation d'énergie dans le cadre de son filtrage positif, ce qui privilégie finalement les acteurs les plus performants.

Les autres incidences négatives sont gérées de la même manière, comme indiqué dans notre rapport PAI [C](#).

**3.3 Le développement durable traduit en chiffres**

Comme le prévoyait déjà le rapport de l'année dernière, l'avenir des rapports sur le développement durable réside dans la présentation des chiffres PAI. En 2023, nos trois principales entités, Banque Degroof Petercam Belgium, DPAM et la Banque Degroof Petercam Luxembourg ont publié leur premier rapport. La qualité et la disponibilité des données sous-jacentes ont engendré des enjeux importants. La plupart de ces données rétrospectives sont des chiffres de 2022 pour les investissements sous-jacents. Ces chiffres n'ont été communiqués que (partiellement) en 2023. Afin d'obtenir une première compréhension des données probantes, divers indicateurs ont été créés par différents fournisseurs. Grâce à la mise en œuvre de la CSRD, davantage de données plus fiables seront disponibles.

La gestion et l'intégration des données non financières de manière transparente dans les systèmes centraux de nos activités constituent un autre défi sectoriel. À cet égard, il convient de noter que DPAM a investi il y a quelques années déjà dans une solution de premier ordre capable d'ajouter jusqu'à plus de 500 données non financières à n'importe quel émetteur. Nous visons à exploiter davantage cette solution, ce qui profitera aux autres entités du groupe.

Les données présentées ne sont pas encore entièrement consolidées afin d'éviter la comptabilisation à deux reprises. En ce qui concerne les GES, nous avons déterminé notre empreinte consolidée liée à la dite catégorie 15 « émissions financées » du protocole sur les GES.

Les indicateurs PAI ci-dessous sont basés sur chacun des rapports des entités de 2022. L'interprétation et la comparaison de ces données sont encore compliquées à ce jour. Degroof Petercam s'engage à gérer sérieusement ces impacts, notamment en adaptant ses politiques et en maintenant un effort continu en matière d'engagement. Par ailleurs, Degroof Petercam pourrait également envisager une consolidation plus poussée afin d'éviter une comptabilisation à deux reprises. En outre, une mise à jour plus régulière garantissant la disponibilité des données les plus récentes est un élément sur lequel il faut se pencher.

Principales incidences négatives		2022	2023	
Catégorie 15 « Émissions financées » – Scope 1, 2 et 3		11,9m	15,0m	tCO <sub>2</sub>
Degroof Petercam consolidée				

**Chiffres 2022**

		DPAM	BDPB.	BDPLux.
Secteurs à forte intensité de carbone	Scope 1	957.652	327.713	47.999
	Scope 2	251.218	101.730	17.648
	Scope 3	1.275,003	859.887	230.524
	Total	8.196.624	2.860.402	507.208
Empreinte carbone		258	396	379
Intensité en matière de GES		1.143	754	1.041
Exposition à des sociétés opérant dans le secteur des combustibles fossiles		6.32%	2%	8%
Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable		Cons: 57% & Prod: NA%	Cons: 28% & Prod: 4%	Cons: 63% & Prod: 15%
Secteur impactant le climat		Agr: 5,31	Agr: 0,1	Agr: no data
Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité <sup>1</sup>		4,73%	8%	10%
Eau <sup>2</sup>		0,2	0,08	0,19
Déchets <sup>3</sup>		10,47	22,1	10,94
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies <sup>4</sup>		0,19%	0,16%	1%
Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales <sup>4</sup>		57,42%	25%	24%
Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé		16,91%	13%	10%
Diversité des genres au sein des organes de gouvernance		35,70%	22%	28%
Exposition à des activités controversées		0,36%	0%	0%

(1) Part des investissements effectués dans des sociétés en portefeuille dont les sites ou les activités se trouvent sur ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité  
 (2) Tonnes d'eau/mio EUR investis et exprimés comme une MOYENNE pondérée  
 (3) Tonnes de déchets/mio EUR investis et exprimés comme une MOYENNE pondérée  
 (4) Part des investissements effectués dans des sociétés en portefeuille

En plus des rapports PAI, nous avons mis à jour l'ensemble des actifs sous gestion dans le cadre du SFDR. En général, les tendances établies dès 2022 se confirment. Il est toutefois difficile de tirer des conclusions spécifiques sur l'offre de « développement durable » en raison des flux entrants et des performances sous-jacentes, qui peuvent rendre difficile la détermination de conclusions potentielles. Comme déjà mentionné, l'offre discrétionnaire standard au sein de Degroof Petercam Private Banking (à l'exception de la France) relève des Articles 8 et 9 du règlement SFDR.

Fonds DPAM		2021	2022	2023
Non ESG (Art. 6)		27%	13%	9%
Caractéristiques ESG (Art. 8)		33%	38%	34%
Caractéristiques ESG ayant des placements durables - Art. 8+ / Objectifs durables - Art. 9		40%	50%	57%
Mandates Private Banking (uniquement en Belgique)		milliards d'euros		
		2021	2022	2023
Caractéristiques ESG (Art. 8)		14,9	13,1	14,4
Caractéristiques ESG ayant des placements durables (Art. 8+)		2,3	2,1	2,4
Non ESG (Art. 6)		0	0	0,72
Actifs sous gestion de DPAS dès lors que DPAS est membre de Manco		milliards d'euros		
		2021	2022	2023
Fonds familiaux (caractéristiques ESG - Art. 8)		14,61	16,91	14,2
Fonds familiaux (Caractéristiques ESG ayant des placements durables- Art. 8+ / Objectifs durables - Art. 9)		9,04	8,09	10,6

## 4 | Créer un impact positif

En plus d'être durables et responsables, les investissements peuvent viser un impact réel et mesurable outre le rendement financier. En 2023, Degroof Petercam a pris de nouvelles mesures visant à appuyer son objectif d'impact positif avec le lancement d'une nouvelle offre de Private Equity et avec la participation de DPAM dans Incofin. Conseiller nos clients en matière de philanthropie contribue également à promouvoir un impact positif.

### 4.1 Private Equity

#### PRÉSENTATION

## Capital for Climate – Investir ensemble dans les solutions de demain

La lutte contre le changement climatique nécessite des investissements importants afin d'accélérer la transition énergétique. Le besoin en investissements directs restant élevé, Degroof Petercam a lancé en 2023 Capital for Climate, un fonds de Private Equity dédié.

Capital for Climate est un fonds de fonds qui sera composé de manière très sélective avec des fonds de Private Equity sous-jacents spécialisés dans la transition énergétique ou, de manière plus générale, dans la lutte contre le changement climatique. La production d'énergie renouvelable, l'efficacité des réseaux (principalement Réseau intelligent et stockage) et les initiatives 'zéro carbone' axées sur la mobilité verte et la décarbonisation (y compris le CCS et l'économie circulaire) constituent des thèmes d'investissement stratégiques ciblés.

PRÉSENTATION

## DPAM : prise de participation dans Incofin

Selon une étude récente, le marché actuel de l'investissement à impact en Belgique est estimé entre 6 et 16 milliards d'euros, ce qui représente 1 à 2,5% du total des actifs sous gestion en Belgique. Ces chiffres devraient doubler d'ici cinq ans. Le partenariat entre DPAM, Incofin et Korys qui a été annoncé en avril 2023 souligne ce potentiel et montre que l'intérêt pour l'investissement à impact grandit également parmi les investisseurs en Belgique.

Avec plus de 1,5 milliard d'euros d'actifs sous gestion, Incofin est un gestionnaire indépendant de fonds à impact sur les marchés émergents dont le siège se trouve en Belgique. Il se concentre sur l'inclusion financière, la chaîne de valeur agroalimentaire et l'eau potable, dans le but de favoriser des progrès inclusifs et des transitions durables. Il dispose d'une équipe de plus de 90 professionnels et d'équipes locales dédiées aux placements en Inde, en Colombie, au Kenya et au Cambodge. En avril 2023, Incofin a levé de nouveaux capitaux pour accélérer sa croissance et étendre son impact dans les pays émergents.

Pour DPAM, son tout premier investissement dans une société d'investissement à impact semble être une étape normale dans la lignée de l'engagement à long terme de l'entreprise en faveur du développement durable. Peter De Coensel (CEO de DPAM) s'exprime dans ces termes : « *Nous réfléchissons depuis longtemps à l'élargissement de notre offre, notamment concernant les investissements à impact dans la dette privée et les fonds propres. Nous percevons également une demande croissante de la part des clients dans ce sens, à laquelle nous aimerions répondre. Aujourd'hui, nous sommes un partenaire de référence en matière d'investissements responsables dans les marchés émergents. Cette coopération s'inscrit pleinement dans notre engagement en faveur du développement durable et en renforce sa composante sociale.* »

PRÉSENTATION

## Impact Finance Belgium

La réflexion entre les différents acteurs soutenant la finance à impact en 2022 a conduit au lancement d'Impact Finance Belgium en janvier 2023. IFB est une association dont l'objectif global est d'augmenter la part du capital à impact en Belgique. IFB met en relation toutes les parties prenantes intéressées par l'écosystème belge de la finance à impact. Cet écosystème se réunit une fois par an à l'occasion de la Journée belge de l'impact, au cours de laquelle **Ophélie Mortier**, notre CSIO, a participé au débat 'From ESG to Impact'.

DPAM a soutenu cette initiative dès le début et est considérée comme un Lead Supporter, jouant également un rôle au sein de l'Advisory Committee.



### 4.2 Conseils en matière de philanthropie

Chez Degroof Petercam, nous jouons aussi un rôle de pionnier en offrant à nos clients des conseils philanthropiques. Notre service éponyme, instauré voici plus de quinze ans, fournit des conseils avisés et structurés à nos clients qui souhaitent investir leur capital et leur temps dans des initiatives philanthropiques et qui contribuent à bâtir un monde plus durable.

En tant que conseiller de confiance, nous mettons en contact nos clients avec nos experts en planification successorale. En impliquant la Fondation Degroof Petercam, nous élargissons les discussions sur la position globale de la succession et les plans de transition (vers les générations suivantes). La question principale est liée au fait de 'laisser une empreinte' (making a mark). Comment un client souhaite-t-il laisser son empreinte par le biais de son patrimoine ? À partir de cette question, une structure et un projet sont créés avec des plans définis, une gouvernance adéquate et une gestion de portefeuille pertinente.

Comme nous gérons une fondation bien connue, qui se classe parmi les dix plus grandes fondations d'intérêt public en Belgique, nous disposons d'un réseau étendu et réputé, ce qui nous permet d'accompagner nos clients dans leur volonté philanthropique. En 2023, nous estimons que le capital philanthropique conseillé en Belgique, en France et au Luxembourg devrait atteindre 125 millions d'euros, représentant une hausse substantielle par rapport aux 50 millions d'euros enregistrés en 2022.

## Conclusion

Notre parcours dans la finance durable a commencé il y a plus de 20 ans avec le lancement du premier fonds durable. Depuis, l'eau a coulé sous les ponts. Ce rapport non financier offre un bon aperçu global du chemin parcouru et des objectifs à atteindre.

Les résultats de notre évaluation de double matérialité nous ont orientés dans notre démarche. En 2023, nous avons intégré la finance durable dans notre feuille de route stratégique Route 26, garantissant ainsi la poursuite de notre démarche. En outre, à l'échelle du groupe, nous nous sommes volontairement engagés à atteindre l'objectif 'Net Zero'.

Simultanément, nous avons intensifié nos efforts dans des domaines tels que la formation, le leadership et la diversité afin de renforcer nos équipes d'experts. Ce rapport apporte des preuves concrètes de nos engagements et de la grande implication de nos équipes. Il témoigne de notre volonté claire de contribuer au développement durable.

À l'avenir, nous rendrons compte par le biais de notre évaluation de double matérialité servant de dispositif pour transposer nos convictions en résultats réels. Nous cultivons ces principes sur le long terme et c'est l'engagement que nous prenons envers vous.

# Annexes

---

1		Annexe 1: CSRD	169
2		Annexe 2: Data points	171
3		Annexe 3: Taxonomy	177

# 1 | Annexe 1: CSRD

In 2022, we mapped for the first time ESRS requirements against the actual content of our Non-Financial Report, taking into consideration the ESRS 2 general standard, parts of the ESRS E1 standard (climate change) and of ESRS S1 (own staff).

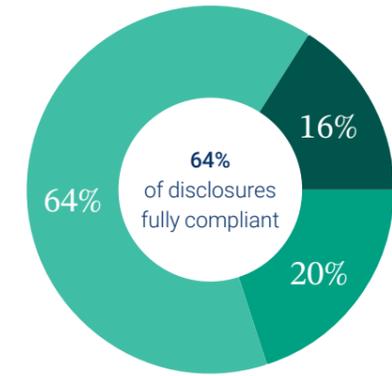
With increased efforts conducted in 2023 to meet CSRD requirements, we decided to opt this year for a different overview format for sake of clarity.

As we have identified our material topics, this first analysis, conducted with support of KPMG, reveals that over 60% of disclosure requirements are already met. This assessment does not yet consider data quality and assurance, but it gives a first glimpse on the current status and provides for a better overview of actions to prioritize.

This is the outline on how far we currently are in reporting the following ESRS standards:

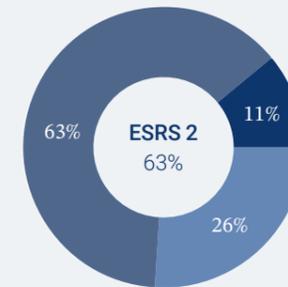
Cross cutting Standards which apply to all sustainability matters:	
i.	ESRS 1 – General Requirements
ii.	ESRS 2 – General Disclosures
Environmental Standards:	
i.	ESRS E1 – Climate change
ii.	ESRS E2 – Pollution
iii.	ESRS E3 – Water and marine resources
iv.	ESRS E4 – Biodiversity and ecosystems
v.	ESRS E5 – Resource use and circular economy
Social Standards:	
i.	ESRS S1 – Own Workforce
ii.	ESRS S2 – Works in the value chain
iii.	ESRS S3 – Affected communities
iv.	ESRS S4 – Consumers and end-users
Governance Standards: ESRS G1 – Business Conduct	
	ESRS G1 – Business Conduct

## Consolidated gap assessment across all ESRS standards

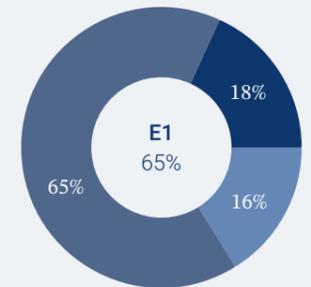


## Detailed gap assessment per ESRS standard

### General requirements



### Environmental topic

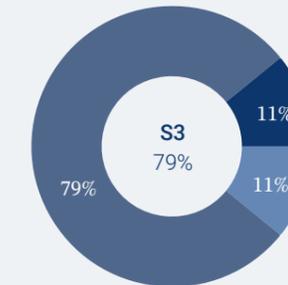


Climate change

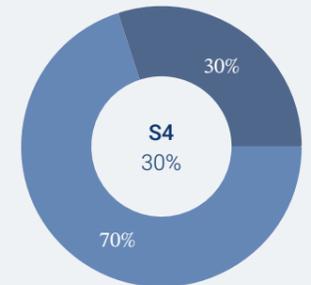
### Social topics



Own workforce

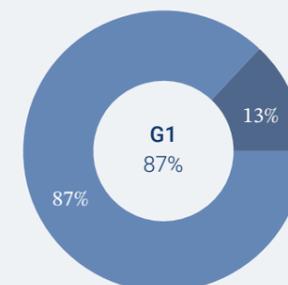


Affected communities



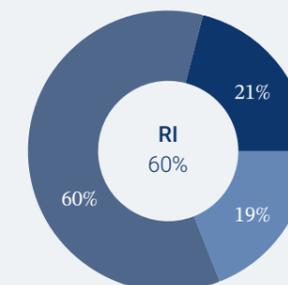
Consumers and end-users

### Governance topic

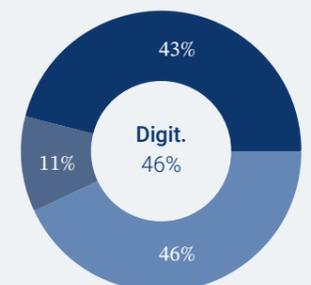


Business conduct

### Entity-specific topics



Responsible investment



Digitalisation

## 2 | Annexe 2: Data points

### Walking the talk (page 104)

E1-6 Gross Scopes 1, 2, 3 and Total GHG emissions			
1. CO <sub>2</sub> Footprint			
<b>CO<sub>2</sub> ton</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	
<b>Scope 1</b>	<b>3,848</b>	<b>3,534</b>	
Company facilities	1,174	795	
Company vehicles	2,674	2,739	
<b>Scope 2</b>		<b>41</b>	
Purchased electricity, steam, heating & cooling		41	
<b>Scope 3</b>	<b>16,142</b>	<b>14,456</b>	
Business travel	61	137	
Capital goods	273	565	
Employee commuting	1,167	423	
Energy-related activities	1,005	1,135	
Purchased goods and services	13,611	12,660	
Waste generated in operations	26	34	
<b>Total</b>	<b>19,990</b>	<b>18,533</b>	
1.1 Scope 1&2 – detail fleet			
<b>#cars</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	
Electric	78	192	
Hybrid	380	558	
Fossil Fuel	476	246	
<b>Total</b>	<b>934</b>	<b>996</b>	
1.2. Scope 1&2 – detail energy consumption buildings			
<b>kWh</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	
Gas	4,518,983	3,824,781	
Electricity	4,838,644	4,901,155	
% Green	100%	100%	
1.3. Scope 3 – detail waste			
<b>Kg</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	
Paper	22,180	47,632	
Other	72,689	70,775	
1.4. Scope 3 – detail business travel			
<b>km</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	
Air	539,129	1,342,298	
Train	234,606	128,720	

Own investments – banking book		
	2022	2023
Proportion in line with Art 8	100%	100%
Eligible Assets EU Taxonomy	408 mEUR	
in % of Total Assets	9.8%	
Aligned Assets EU Taxonomy		
in % of Total Assets		

### Accompanying people in the transition (page 120)

S1-6 Characteristics of the undertaking's employees		
<i>Note: Situation 31.12.22. Are included all active internal workforce including administrators; excluded internship, interims, consultants, long term absence (+ 12 months of illness)</i>		
1. Headcount & FTE by Gender		
	<b>Headcount</b>	<b>FTE</b>
Female	630.0	41%
Male	905.0	59%
<b>Total</b>	<b>1535.0</b>	
2. Headcount & FTE by country > 50 employees		
	<b>Headcount</b>	<b>FTE</b>
Belgium	1,012.0	982.0
Luxembourg	423.0	405.0
France	67.0	66.0
Other countries	33.0	33.0
<b>Total</b>	<b>1,535.0</b>	<b>1,486.0</b>
3.1 Headcount & FTE by contract type		
	<b>Headcount</b>	<b>FTE</b>
Permanent	1508.0	1460.5
Temporary	27.0	25.6
<b>Total</b>	<b>1535.0</b>	<b>1486.1</b>
3.2 Headcount & FTE by work regime		
	<b>Headcount</b>	<b>FTE</b>
Fulltime	1309.0	1309.0
Parttime	226.0	177.1
<b>Total</b>	<b>1535.0</b>	<b>1486.1</b>
4. Headcount & FTE by contract type broken down by country		
<b>Permanent</b>	<b>Headcount</b>	<b>FTE</b>
Belgium	1,007.0	977.5
Luxembourg	402.0	385.1
France	66.0	65.0
Other countries	60.0	58.5
<b>Total</b>	<b>1,535.0</b>	<b>1,486.1</b>

Temporary	Headcount	FTE		
Belgium	5.0	4.5		
Luxembourg	1.0	1.0		
France	21.0	20.1		
Other countries	-	-		
<b>Total</b>	<b>27.0</b>	<b>25.6</b>		
<b>S1-7 Characteristics of non-employees in the undertaking's own workforce</b>				
1. Overview consultants (non-employee workforce)				
		<b>FTE</b>		
Business lines		17.3		
Support Services & Corporate Center		87.0		
<i>Business Support</i>				
<i>Ops &amp; IT</i>				
<i>Other</i>				
<b>Total</b>		<b>104.3</b>		
17 out of the 104 are working with an interim contract				
<b>S1-8 Collective bargaining coverage and social dialogue</b>				
Collective Bargaining Coverage ratio				
		<b>%</b>		
Belgium		100.0		
Luxembourg		100.0		
France		100.0		
<b>S1-9 Diversity indicators</b>				
<i>Note: Top management are employees within category F&amp;G. the 2 highest categories.</i>				
1.1 Split gender; % on total number of employees				
	<b>Male</b>	<b>%</b>	<b>Female</b>	<b>%</b>
Employee	804	53%	595	39%
Top management	101	7%	35	2%
<b>Total</b>	<b>905</b>	<b>60%</b>	<b>630</b>	<b>41%</b>
1.2 Split gender; % on total number of employees in that category				
	<b>Male</b>	<b>%</b>	<b>Female</b>	<b>%</b>
Employee	804	57%	595	43%
Top management	101	74%	35	26%
<b>Total</b>	<b>905</b>	<b>59%</b>	<b>630</b>	<b>41%</b>
1.3 Split age groups & gender in that category				
	<b>Male</b>	<b>%</b>	<b>Female</b>	<b>%</b>
Under 30 years	117	65%	64	35%
30 to 50 years	469	59%	321	41%
Over 50 years	319	57%	239	43%
<b>Total</b>	<b>905</b>	<b>59%</b>	<b>624</b>	<b>41%</b>
<b>S1-11 Social protection</b>				

All employees are covered by social protection			
			<b>%</b>
Belgium			100.0
Luxembourg			100.0
France			100.0
<b>S1-13 Training and skill development indicators</b>			
1. % of employees that participated in performance and career development reviews			
			<b>%</b>
Male			100.0
Female			100.0
Employees			100.0
Top Management			100.0
2. Average of 2022 training hours by gender & by employee category			
	<b>Male</b>	<b>Female</b>	<b>Total</b>
Employees	40.50	37.57	39.26
Top Management	39.04	60.53	44.57
Total	40.34	38.85	39.73
<b>S1-14 Health and safety indicators</b>			
1. Number of fatalities as a result of work-related injuries & work-related ill health			
Belgium			NA
Luxembourg			-
France			-
2. Number of recordable work-related accidents			
Belgium			NA
Luxembourg			5.0
France			-
3. Rate of recordable work-related accidents			
			<b>%</b>
Belgium			NA
Luxembourg			1.3
France			-
4. Number of cases of recordable work-related ill health			
Belgium			NA
Luxembourg			-
France			-
5. Number of days lost to work-related injuries & fatalities from work related accidents			
Belgium			NA
Luxembourg			23.0
France			-

S1-15 Work-life balance indicators	
% of employees entitled to take family related leave	100%
% of employees that took a family related leave	
	%
Male	27.0
Female	28.0
Family related includes Parental leave, Paternity & Maternity leave & Leave for family reasons	
S1-17 Incidents, complaints and severe human rights impacts and incidents	
Formal claims for discrimination, harassment	1
Engagement	
	2023
Total number of engagements	246
of which collaborative	20%
Number of third party fund managers engaged with in PB	33

## Offering sustainable solutions (page 144)

E1-4 Targets related to climate change mitigation and adaptation			
Net zero DPAM			
Net zero – Proportion of DPAM Corporate AuM with SBT or 1.5°C Alignment	Actual	2040	
	57%	100%	SBTi-aligned
Net zero DP			
Patrimonial funds (first indication – SBTi-alignment < 2°C / nominator: only equities/AVG)	Actual	2040	
	67%	100%	SBTi-aligned
SFDR data			
<b>Funds DPAM</b>		<b>2022</b>	<b>2023</b>
	Art. 6	13%	9%
	Art. 8	38%	34%
	Art. 8+/9	50%	57%
<b>Mandates Private Banking</b>	<b>bn EUR</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
	Art 8	13.1	14.4
	Art 8+	2.1	2.4
	Art 6	0	0.72
<b>DPAS's AuA where DPAS is Manco</b>	<b>bn EUR</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
	Home funds (Article 8)	16.91	14.2
	Home funds (Article 8+/9)	8.09	10.6
	Third party (Article 8)	3.25	0.2

### 3 | Annexe 3: Taxonomy

#### 3.1 Summary of KPIs to be disclosed by credit institutions under Article 8 Taxonomy Regulation

		Total environmentally sustainable assets <sup>1</sup>	KPI <sup>2</sup>	KPI <sup>3</sup>	% coverage (over total assets) <sup>4</sup>	% of assets excluded from the numerator of the GAR (Article 7(2) and (3) and Section 1.1.2. of Annex V) <sup>5</sup>	% of assets excluded from the denominator of the GAR (Article 7(1) and Section 1.2.4 of Annex V) <sup>5</sup>
Main KPI	Green asset ratio (GAR) stock	566,170,262.08	1.47%	0.33%	67.42%	30.54%	32.58%

		Total environmentally sustainable activities <sup>1</sup>	KPI <sup>2</sup>	KPI <sup>3</sup>	% coverage (over total assets) <sup>4</sup>	% of assets excluded from the numerator of the GAR (Article 7(2) and (3) and Section 1.1.2. of Annex V) <sup>5</sup>	% of assets excluded from the denominator of the GAR (Article 7(1) and Section 1.2.4 of Annex V) <sup>5</sup>
Additional KPIs	GAR (flow)	23,342,420.03	7.39%	0.24%	93.51%	31.75%	6.49%
	Trading book <sup>6</sup>						
	Financial guarantees	0,00	0%	0%			
	Assets under management	208,857,696.51	1.81%	3.03%			
	Fees and commissions income <sup>7</sup>						

(1) Total amount of environmentally sustainable assets based on Turnover (in €).

(2) based on the Turnover KPI of the counterparty.

(3) based on the CapEx KPI of the counterparty, except for lending activities where for general lending Turnover KPI is used.

(4) % of assets covered by the KPI over banks' total assets.

(5) Taxonomy Disclosure Delegated Act (Commission Delegated Regulation (EU) 2021/2178, adopted on 6 July 2021), Annex V.

(6) For credit institutions that do not meet the conditions of Article 94(1) of the CRR or the conditions set out in Article 325a(1) of the CRR.

(7) Fees and commissions income from services other than lending and AuM.

Institutions shall disclose forwardlooking information for this KPIs, including information in terms of targets, together with relevant explanations on the methodology applied.

3.2 Covered assets / Turnover-based KPI

	Disclosure reference date T														
	a	b	Climate Change Mitigation (CCM)				Climate Change Adaptation (CCA)				TOTAL (CCM + CCM)				
			Of which towards taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)				Of which towards taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)				Of which towards taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)				
			Total [gross] carrying amount	Of which environmentally sustainable (Taxonomy-aligned)			Of which Use of Proceeds	Of which transitional	Of which enabling	Of which environmentally sustainable (Taxonomy-aligned)			Of which Use of Proceeds	Of which transitional	Of which enabling
Of which Use of Proceeds	Of which transitional	Of which enabling		Of which Use of Proceeds	Of which transitional	Of which enabling									
Million EUR <sup>1</sup>															
<b>GAR – Covered assets in both numerator and denominator</b>															
1 Loans and advances, debt securities and equity instruments not HfT eligible for GAR calculation	3,005.51	155.80	59.50	44.75	1.38	7.27									
2 <b>Financial undertakings</b>	1,540.91	134.79	46.98	42.75	0.66	1.08	16.76	0.17	0.00	0.16	566.17	80.66	62.06	1.39	7.58
3 Credit institutions	1,378.12	62.59	9.55	7.60	0.00	0.01	9.56	0.00	0.00	0.00	519.14	68.14	60.07	0.66	1.35
4 Loans and advances	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00	425.08	30.71	24.91	0.00	0.01
5 Debt securities, including UoP	1,378.12	62.59	9.55	7.60	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6 Equity instruments	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00	425.08	30.71	24.91	0.00	0.01
7 Other financial corporations	162.79	72.20	37.43	35.16	0.65	1.07	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	30.71		0.00	0.00
8 of which investment firms	0.18	0.03	0.01	0.00	0.00	0.00	94.07	0.00	0.00	0.00	94.07	37.43	35.16	0.65	1.34
9 Loans and advances	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00	0.04	0.01	0.00	0.00	0.00
10 Debt securities, including UoP	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
11 Equity instruments	0.18	0.03	0.01		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
12 of which management companies	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00	0.04	0.01	0.00	0.00	0.00
13 Loans and advances	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
14 Debt securities, including UoP	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
15 Equity instruments	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
16 of which insurance undertakings	0.14	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.03	0.00	0.00	0.00	0.00
17 Loans and advances	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
18 Debt securities, including UoP	0.14	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.03	0.00	0.00	0.00	0.00
19 Equity instruments	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
20 <b>Non-financial undertakings</b>	162.83	21.02	12.52	1.99	0.73	6.19	7.20	0.17	0.00	0.16	47.03	12.52	1.99	0.73	6.23
21 Loans and advances	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
22 Debt securities, including UoP	161.43	20.99	12.52	1.99	0.73	6.19	7.20	0.17	0.00	0.16	47.00	12.52	1.99	0.73	6.23
23 Equity instruments	1.40	0.03	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.03	0.00	0.00	0.00	0.00
24 <b>Households</b>	1,301.77	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
25 of which loans collateralised by residential immovable property	40.57	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
26 of which building renovation loans	72.04	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
27 of which motor vehicle loans	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00					0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
28 <b>Local governments financing</b>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
29 Housing financing	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
30 Other local government financing	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
31 <b>Collateral obtained by taking possession: residential and commercial immovable properties</b>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
32 Assets excluded from the numerator for GAR calculation (covered in the denominator)	2,489.03	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
33 <b>Financial and Non-financial undertakings</b>	1,475.11														
34 SMEs and NFCs (other than SMEs) not subject to NFRD disclosure obligations	990.21														
35 Loans and advances	684.45														
36 of which loans collateralised by commercial immovable property	7.60														
37 of which building renovation loans	22.93														
38 Debt securities	282.54														
39 Equity instruments	23.22														
40 Non-EU country counterparties not subject to NFRD disclosure obligations	484.90														
41 Loans and advances	90.25														
42 Debt securities	388.52														
43 Equity instruments	6.14														
44 <b>Derivatives</b>	204.36														
45 On demand interbank loans	224.68														
46 Cash and cash-related assets	2.04														
47 Other categories of assets (e.g. Goodwill, commodities etc.)	582.84														
48 Total GAR assets	5,494.54	155.80	59.50	44.75	1.38	7.27	16.76	0.17	0.00	0.16	566.17	80.66	62.06	1.39	7.58
49 Assets not covered for GAR calculation	2,654.91														
50 <b>Central governments and Supranational issuers</b>	1,433.08														
51 Central banks exposure	875.28														
52 Trading book	346.54														
53 Total assets	8,149.45	155.80	59.50	44.75	1.38	7.27	16.76	0.17	0.00	0.16	566.17	80.66	62.06	1.39	7.58
<b>Off-balance sheet exposures – Undertakings subject to NFRD disclosure obligations</b>															
54 Financial guarantees	78.32	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
55 Assets under management	6,882.98	292.42	99.54	0.00	4.43	49.14	83.87	6.66	0.00	3.09	508.92	124.29	0.00	19.65	65.38
56 Of which debt securities	618.15	31.72	8.34	0.00	0.06	5.86	10.99	0.69	0.00	0.56	62.33	8.89	0.00	0.06	5.88
57 Of which equity instruments	1,235.68	86.37	21.83	0.00	1.16	14.67	20.33	1.10	0.00	1.08	142.42	24.89	0.00	1.16	14.70

(1) Due to the rounding to millions, several lines are at 0.

## 3.3 Covered assets / CapEx-based KPI

Million EUR <sup>1</sup>	a	b	c	d	e	f	Disclosure reference date T										ab	ac	ad	ae	af					
							Climate Change Mitigation (CCM)					Climate Change Adaptation (CCA)										TOTAL (CCM + CCA)				
							Of which towards taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)					Of which towards taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)										Of which towards taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)				
							Total [gross] carrying amount	Of which environmentally sustainable (Taxonomy-aligned)						Of which environmentally sustainable (Taxonomy-aligned)										Of which environmentally sustainable (Taxonomy-aligned)		
Of which Use of Proceeds	Of which transitional	Of which enabling	Of which Use of Proceeds	Of which enabling	Of which Use of Proceeds	Of which transitional		Of which enabling																		
	<b>GAR – Covered assets in both numerator and denominator</b>																									
1	Loans and advances, debt securities and equity instruments not HFT eligible for GAR calculation	3,005.51	67.94	17.59	0.00	1.78	7.62																			
2	<b>Financial undertakings</b>	1,540.91	47.50	9.38	0.00	0.42	3.12																			
3	Credit institutions	1,378.12	27.02	2.20	0.00	0.00	0.01																			
4	Loans and advances	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00																			
5	Debt securities, including UoP	1,378.12	27.02	2.20	0.00	0.00	0.01																			
6	Equity instruments	0.00	0.00	0.00		0.00																				
7	Other financial corporations	162.79	20.48	7.18	0.00	0.42	3.10																			
8	of which investment firms	0.18	0.03	0.01	0.00	0.00	0.00																			
9	Loans and advances	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00																			
10	Debt securities, including UoP	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00																			
11	Equity instruments	0.18	0.03	0.01		0.00																				
12	of which management companies	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00																			
13	Loans and advances	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00																			
14	Debt securities, including UoP	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00																			
15	Equity instruments	0.00	0.00	0.00		0.00																				
16	of which insurance undertakings	0.14	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00																			
17	Loans and advances	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00																			
18	Debt securities, including UoP	0.14	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00																			
19	Equity instruments	0.00	0.00	0.00		0.00																				
20	<b>Non-financial undertakings</b>	162.83	20.44	8.22	0.00	1.36	4.50																			
21	Loans and advances	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00																			
22	Debt securities, including UoP	161.43	20.11	8.21	0.00	1.36	4.50																			
23	Equity instruments	1.40	0.33	0.00		0.00																				
24	<b>Households</b>	1,301.77	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00																			
25	of which loans collateralised by residential immovable property	40.57	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00																			
26	of which building renovation loans	72.04	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00																			
27	of which motor vehicle loans	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00																			
28	<b>Local governments financing</b>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00																			
29	Housing financing	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00																			
30	Other local government financing	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00																			
31	<b>Collateral obtained by taking possession: residential and commercial immovable properties</b>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00																			
32	Assets excluded from the numerator for GAR calculation (covered in the denominator)	2,489.03	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00																			
33	<b>Financial and Non-financial undertakings</b>	1,475.11																								
34	SMEs and NFCs (other than SMEs) not subject to NFRD disclosure obligations	990.21																								
35	Loans and advances	684.45																								
36	of which loans collateralised by commercial immovable property	7.60																								
37	of which building renovation loans	22.93																								
38	Debt securities	282.54																								
39	Equity instruments	23.22																								
40	Non-EU country counterparties not subject to NFRD disclosure obligations	484.90																								
41	Loans and advances	90.25																								
42	Debt securities	388.52																								
43	Equity instruments	6.14																								
44	<b>Derivatives</b>	204.36																								
45	<b>On demand interbank loans</b>	224.68																								
46	<b>Cash and cash-related assets</b>	2.04																								
47	<b>Other categories of assets (e.g. Goodwill, commodities etc.)</b>	582.84																								
48	<b>Total GAR assets</b>	5,494.54	67.94	17.59	0.00	1.78	7.62																			
49	Assets not covered for GAR calculation	2,654.91																								
50	<b>Central governments and Supranational issuers</b>	1,433.08																								
51	<b>Central banks exposure</b>	875.28																								
52	<b>Trading book</b>	346.54																								
53	<b>Total assets</b>	8,149.45	67.94	17.59	0.00	1.78	7.62																			
<b>Off-balance sheet exposures – Undertakings subject to NFRD disclosure obligations</b>																										
54	Financial guarantees	78.32	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00																			
55	Assets under management	6,882.98	361.36	186.19	0.00	12.31	79.46																			
56	Of which debt securities	618.15	37.23	12.22	0.00	1.81	6.74																			
57	Of which equity instruments	1,235.68	111.42	52.54	0.00	2.67	24.60																			

(1) Due to the rounding to millions, several lines are at 0.



3.5 GAR KPI stock / Turnover-based KPI

	a	b	c	d	e		f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af
Disclosure reference date T																
	Climate Change Mitigation (CCM)						Climate Change Adaptation (CCA)				TOTAL (CCM + CCM)					
% (compared to total covered assets in the denominator)	Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)						Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)				Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)					Proportion of total assets covered
	Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-aligned)						Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-aligned)				Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-aligned)					
		Of which Use of Proceeds	Of which transitional	Of which enabling			Of which Use of Proceeds	Of which enabling			Of which Use of Proceeds	Of which transitional	Of which enabling			
<b>GAR – Covered assets in both numerator and denominator</b>																
1 Loans and advances, debt securities and equity instruments not HFT eligible for GAR calculation	5.18%	1.98%	1.49%	0.05%	0.24%		0.56%	0.01%	0.00%	0.01%	18.84%	2.68%	2.06%	0.05%	0.25%	36.88%
2 <b>Financial undertakings</b>	8.75%	3.05%	2.77%	0.04%	0.07%		0.62%	0.00%	0.00%	0.00%	33.69%	4.42%	3.90%	0.04%	0.09%	18.91%
3 Credit institutions	4.54%	0.69%	0.55%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	30.84%	2.23%	1.81%	0.00%	0.00%	16.91%
4 Loans and advances	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
5 Debt securities, including UoP	4.54%	0.69%	0.55%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	30.84%	2.23%	1.81%	0.00%	0.00%	16.91%
6 Equity instruments	0.82%	0.36%		0.00%	0.01%		0.52%	0.11%		0.02%	13.87%	0.00%		0.00%	0.02%	0.00%
7 Other financial corporations	44.35%	22.99%	21.60%	0.40%	0.66%		5.87%	0.00%	0.00%	0.00%	57.78%	0.00%	21.60%	0.40%	0.83%	2.00%
8 of which investment firms	14.40%	4.33%	0.00%	0.17%	1.28%		5.54%	0.38%	0.00%	0.05%	20.48%	4.77%	0.00%	0.21%	1.30%	0.00%
9 Loans and advances	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
10 Debt securities, including UoP	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
11 Equity instruments	14.40%	4.33%		0.17%	1.28%		5.54%	0.38%		0.05%	20.48%	4.77%		0.21%	1.30%	0.00%
12 of which management companies	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
13 Loans and advances	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
14 Debt securities, including UoP	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
15 Equity instruments	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%		0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%
16 of which insurance undertakings	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	19.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
17 Loans and advances	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
18 Debt securities, including UoP	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	19.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
19 Equity instruments	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%		0.00%	0.00%		0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
20 <b>Non-financial undertakings</b>	12.91%	7.69%	1.22%	0.45%	3.80%		4.42%	0.10%	0.00%	0.10%	28.88%	7.69%	1.22%	0.45%	3.83%	2.00%
21 Loans and advances	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
22 Debt securities, including UoP	13.00%	7.76%	1.23%	0.45%	3.84%		4.46%	0.10%	0.00%	0.10%	29.12%	7.76%	1.23%	0.45%	3.86%	1.98%
23 Equity instruments	2.01%	0.01%		0.00%	0.01%		0.02%	0.00%		0.00%	2.01%	0.01%		0.00%	0.01%	0.02%
24 <b>Households</b>	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	15.97%
25 of which loans collateralised by residential immovable property	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.50%
26 of which building renovation loans	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.88%
27 of which motor vehicle loans	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%						0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
28 <b>Local governments financing</b>	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
29 Housing financing	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
30 Other local government financing	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
31 <b>Collateral obtained by taking possession: residential and commercial immovable properties</b>	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
32 Total GAR assets	2.84%	1.08%	0.81%	0.03%	0.13%		0.31%	0.00%	0.00%	0.00%	10.30%	1.47%	1.13%	0.03%	0.14%	67.42%

## 3.6 GAR KPI stock / CapEx-based KPI

	a	b	c	d	e		f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af
Disclosure reference date T																
	Climate Change Mitigation (CCM)						Climate Change Adaptation (CCA)				TOTAL (CCM + CCM)					
	Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)						Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)				Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)					Proportion of total assets covered
	Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-aligned)						Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-aligned)				Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-aligned)					
		Of which Use of Proceeds	Of which transitional	Of which enabling			Of which Use of Proceeds	Of which enabling			Of which Use of Proceeds	Of which transitional	Of which enabling			
% (compared to total covered assets in the denominator)																
<b>GAR – Covered assets in both numerator and denominator</b>																
1 Loans and advances, debt securities and equity instruments not HFT eligible for GAR calculation	2.26%	0.59%	0.00%	0.06%	0.25%		0.88%	0.02%	0.00%	0.01%	4.17%	0.60%	0.00%	0.06%	0.31%	36.88%
2 <b>Financial undertakings</b>	3.08%	0.61%	0.00%	0.03%	0.20%		1.05%	0.02%	0.00%	0.00%	5.95%	0.64%	0.00%	0.03%	0.31%	18.91%
3 Credit institutions	1.96%	0.16%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	4.98%	0.16%	0.00%	0.00%	0.00%	16.91%
4 Loans and advances	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
5 Debt securities, including UoP	1.96%	0.16%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	4.98%	0.16%	0.00%	0.00%	0.00%	16.91%
6 Equity instruments	0.75%	0.52%		0.00%	0.00%		0.56%	0.38%		0.00%	1.12%	0.90%		0.00%	0.00%	0.00%
7 Other financial corporations	12.58%	4.41%	0.00%	0.26%	1.90%		9.94%	0.22%	0.00%	0.00%	14.16%	4.69%	0.00%	0.26%	2.92%	2.00%
8 of which investment firms	16.42%	6.89%	0.00%	0.79%	2.07%		6.09%	0.65%	0.00%	0.10%	22.05%	7.61%	0.00%	1.07%	2.09%	0.00%
9 Loans and advances	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
10 Debt securities, including UoP	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
11 Equity instruments	16.42%	6.89%		0.79%	2.07%		6.09%	0.65%		0.10%	22.05%	7.61%		1.07%	2.09%	0.00%
12 of which management companies	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
13 Loans and advances	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
14 Debt securities, including UoP	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
15 Equity instruments	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%		0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%
16 of which insurance undertakings	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	5.33%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
17 Loans and advances	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
18 Debt securities, including UoP	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	5.33%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
19 Equity instruments	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%		0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%
20 <b>Non-financial undertakings</b>	12.56%	5.05%	0.00%	0.83%	2.76%		6.24%	0.21%	0.00%	0.21%	20.65%	5.05%	0.00%	0.84%	2.79%	2.00%
21 Loans and advances	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
22 Debt securities, including UoP	12.46%	5.09%	0.00%	0.84%	2.79%		6.29%	0.21%	0.00%	0.21%	20.63%	5.09%	0.00%	0.85%	2.82%	1.98%
23 Equity instruments	23.85%	0.01%		0.00%	0.01%		0.02%	0.00%		0.00%	22.87%	0.01%		0.00%	0.01%	0.02%
24 <b>Households</b>	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	15.97%
25 of which loans collateralised by residential immovable property	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.50%
26 of which building renovation loans	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.88%
27 of which motor vehicle loans	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%						0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
28 <b>Local governments financing</b>	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
29 Housing financing	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
30 Other local government financing	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
31 <b>Collateral obtained by taking possession: residential and commercial immovable properties</b>	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
32 Total GAR assets	1.24%	0.32%	0.00%	0.03%	0.14%		0.48%	0.01%	0.00%	0.01%	2.28%	0.33%	0.00%	0.03%	0.17%	67.42%

3.7 GAR KPI flow / Turnover-based KPI

	a	b	c	d	e		f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af
Disclosure reference date T																
	Climate Change Mitigation (CCM)						Climate Change Adaptation (CCA)				TOTAL (CCM + CCM)					
% (compared to flow of total eligible assets)	Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)						Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)				Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)					Proportion of total new assets covered
	Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-aligned)						Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-aligned)				Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-aligned)					
			Of which Use of Proceeds	Of which transitional	Of which enabling				Of which Use of Proceeds	Of which enabling			Of which Use of Proceeds	Of which transitional	Of which enabling	
<b>GAR – Covered assets in both numerator and denominator</b>																
1 Loans and advances, debt securities and equity instruments not HFT eligible for GAR calculation	11.34%	11.19%	10.93%	0.00%	0.24%		0.17%	0.00%	0.00%	0.00%	11.49%	11.19%	10.93%	0.00%	0.27%	61.76%
2 <b>Financial undertakings</b>	70.59%	70.59%	70.59%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	70.84%	70.59%	70.59%	0.00%	0.00%	9.56%
3 Credit institutions	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.85%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	2.81%
4 Loans and advances	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
5 Debt securities, including UoP	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.85%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	2.81%
6 Equity instruments	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%		0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%
7 Other financial corporations	100.00%	100.00%	100.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	100.00%	100.00%	100.00%	0.00%	0.00%	6.75%
8 of which investment firms	9.00%	5.40%	0.00%	0.07%	2.92%		0.00%	0.00%	0.00%	0.03%	13.84%	5.63%	0.00%	0.20%	2.76%	0.00%
9 Loans and advances	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
10 Debt securities, including UoP	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
11 Equity instruments	9.00%	5.40%		0.07%	2.92%		4.78%	0.03%		0.03%	13.84%	5.63%		0.20%	2.76%	0.00%
12 of which management companies	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
13 Loans and advances	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
14 Debt securities, including UoP	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
15 Equity instruments	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%		0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%
16 of which insurance undertakings	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
17 Loans and advances	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
18 Debt securities, including UoP	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
19 Equity instruments	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%		0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%
20 <b>Non-financial undertakings</b>	19.02%	12.30%	0.00%	0.00%	11.29%		7.73%	0.00%	0.00%	0.00%	24.10%	12.30%	0.00%	0.00%	12.30%	1.34%
21 Loans and advances	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
22 Debt securities, including UoP	19.02%	12.30%	0.00%	0.00%	11.29%		7.73%	0.00%	0.00%	0.00%	24.10%	12.30%	0.00%	0.00%	12.30%	1.34%
23 Equity instruments	3.11%	0.00%		0.00%	0.00%		3.11%	0.00%		0.00%	3.11%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%
24 <b>Households</b>	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	50.86%
25 of which loans collateralised by residential immovable property	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.74%
26 of which building renovation loans	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	1.38%
27 of which motor vehicle loans	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
28 <b>Local governments financing</b>	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
29 Housing financing	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
30 Other local government financing	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
31 <b>Collateral obtained by taking possession: residential and commercial immovable properties</b>	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
32 Total GAR assets	7.49%	7.39%	7.22%	0.00%	0.16%		0.11%	0.00%	0.00%	0.00%	7.59%	7.39%	7.22%	0.00%	0.18%	93.51%

3.8 GAR KPI flow / CapEx-based KPI

	a	b	c	d	e		f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af
Disclosure reference date T																
	Climate Change Mitigation (CCM)						Climate Change Adaptation (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)					
	Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)						Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)				Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)					Proportion of total new assets covered
	Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-aligned)						Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-aligned)				Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-aligned)					
		Of which Use of Proceeds	Of which transitional	Of which enabling			Of which Use of Proceeds	Of which enabling			Of which Use of Proceeds	Of which transitional	Of which enabling			
% (compared to flow of total eligible assets)																
<b>GAR – Covered assets in both numerator and denominator</b>																
1	Loans and advances, debt securities and equity instruments not HFT eligible for GAR calculation	0.63%	0.37%	0.00%	0.00%	0.32%	0.32%	0.00%	0.00%	0.00%	0.98%	0.37%	0.00%	0.00%	0.35%	61.76%
2	<b>Financial undertakings</b>	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	9.56%
3	Credit institutions	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	2.81%
4	Loans and advances	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
5	Debt securities, including UoP	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	2.81%
6	Equity instruments	0.00%	0.00%	/	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	/	0.00%	0.00%	/	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
7	Other financial corporations	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	6.75%
8	of which investment firms	13.16%	5.65%	0.00%	2.69%	2.97%	5.24%	0.46%	0.00%	0.00%	16.21%	6.55%	0.00%	2.71%	2.82%	0.00%
9	Loans and advances	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
10	Debt securities, including UoP	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
11	Equity instruments	13.16%	5.65%	/	2.69%	2.97%	5.24%	0.46%	/	0.00%	16.21%	6.55%	/	2.71%	2.82%	0.00%
12	of which management companies	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
13	Loans and advances	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
14	Debt securities, including UoP	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
15	Equity instruments	0.00%	0.00%	/	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	/	0.00%	0.00%	/	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
16	of which insurance undertakings	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
17	Loans and advances	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
18	Debt securities, including UoP	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
19	Equity instruments	0.00%	0.00%	/	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	/	0.00%	0.00%	/	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
20	<b>Non-financial undertakings</b>	29.25%	16.97%	0.00%	0.00%	14.68%	14.57%	0.00%	0.00%	0.00%	45.06%	16.97%	0.00%	0.05%	16.36%	1.34%
21	Loans and advances	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
22	Debt securities, including UoP	29.25%	16.97%	0.00%	0.00%	14.68%	14.57%	0.00%	0.00%	0.00%	45.06%	16.97%	0.00%	0.05%	16.36%	1.34%
23	Equity instruments	0.00%	0.00%	/	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	/	0.00%	0.00%	/	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
24	<b>Households</b>	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	50.86%
25	of which loans collateralised by residential immovable property	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.74%
26	of which building renovation loans	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	1.38%
27	of which motor vehicle loans	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
28	<b>Local governments financing</b>	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
29	Housing financing	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
30	Other local government financing	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
31	<b>Collateral obtained by taking possession: residential and commercial immovable properties</b>	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
32	<b>Total GAR assets</b>	0.42%	0.24%	0.00%	0.00%	0.21%	0.21%	0.00%	0.00%	0.00%	0.65%	0.24%	0.00%	0.00%	0.23%	93.51%

3.9 KPI off-balance sheet exposures Stock / Turnover-based KPI

		a	b	c	d	e			f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	
Disclosure reference date T																		
		Climate Change Mitigation (CCM)					Climate Change Adaptation (CCA)					TOTAL (CCM + CCM)						
		Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)					Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)					Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)						
		Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-aligned)					Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-aligned)					Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-aligned)						
					Of which Use of Proceeds	Of which transitional	Of which enabling				Of which Use of Proceeds	Of which enabling				Of which Use of Proceeds	Of which transitional	Of which enabling
%		(compared to total eligible off-balance sheet assets)																
1	Financial guarantees (FinGuar KPI)	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%			0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
2	Assets under management (AuM KPI)	4.25%	1.45%	0.00%	0.06%	0.71%			1.22%	0.10%	0.00%	0.04%	7.39%	1.81%	0.00%	0.29%	0.95%	

3.10 KPI off-balance sheet exposures Stock / CapEx-based KPI

		a	b	c	d	e			f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	
Disclosure reference date T																		
		Climate Change Mitigation (CCM)					Climate Change Adaptation (CCA)					TOTAL (CCM + CCM)						
		Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)					Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)					Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)						
		Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-aligned)					Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-aligned)					Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-aligned)						
					Of which Use of Proceeds	Of which transitional	Of which enabling				Of which Use of Proceeds	Of which enabling				Of which Use of Proceeds	Of which transitional	Of which enabling
%		(compared to total eligible off-balance sheet assets)																
1	Financial guarantees (FinGuar KPI)	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%			0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
2	Assets under management (AuM KPI)	5.25%	2.71%	0.00%	0.18%	1.15%			1.48%	0.18%	0.00%	0.12%	7.95%	3.03%	0.00%	0.21%	1.17%	

3.11 KPI off-balance sheet exposures flow / Turnover-based KPI

		a	b	c	d	e			f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae
Disclosure reference date T																	
		Climate Change Mitigation (CCM)					Climate Change Adaptation (CCA)					TOTAL (CCM + CCM)					
		Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)					Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)					Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)					
		Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-aligned)					Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-aligned)					Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-aligned)					
		Of which Use of Proceeds			Of which transitional	Of which enabling	Of which Use of Proceeds			Of which enabling	Of which Use of Proceeds			Of which transitional	Of which enabling		
% (compared to total eligible off-balance sheet assets)																	
1	Financial guarantees (FinGuar KPI)	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
2	Assets under management (AuM KPI)	4.03%	1.38%	0.00%	0.03%	0.97%		1.12%	0.14%	0.00%	0.11%		7.97%	1.49%	0.00%	0.08%	1.03%

3.12 KPI off-balance sheet exposures flow / CapEx-based KPI

		a	b	c	d	e			f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae
Disclosure reference date T																	
		Climate Change Mitigation (CCM)					Climate Change Adaptation (CCA)					TOTAL (CCM + CCM)					
		Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)					Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)					Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)					
		Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-aligned)					Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-aligned)					Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-aligned)					
		Of which Use of Proceeds			Of which transitional	Of which enabling	Of which Use of Proceeds			Of which enabling	Of which Use of Proceeds			Of which transitional	Of which enabling		
% (compared to total eligible off-balance sheet assets)																	
1	Financial guarantees (FinGuar KPI)	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
2	Assets under management (AuM KPI)	5.59%	2.92%	0.00%	0.17%	1.54%		1.53%	0.31%	0.00%	0.29%		9.61%	2.97%	0.00%	0.18%	1.55%

### 3.13 Asset Management Act.

The weighted average value of all the investments that are directed at funding, or are associated with taxonomy-aligned economic activities relative to the value of total assets covered by the KPI, with following weights for investments in undertakings per below:

The weighted average value of all the investments that are directed at funding, or are associated with taxonomy-aligned economic activities, with following weights for investments in undertakings per below:

	Turnover-based:	2.29%			Turnover-based:	€ 751,937,446.16
	CapEx-based:	3.90%			CapEx-based:	€ 1,277,373,336.25
<b>The percentage of assets covered by the KPI relative to total investments (total AuM), Excluding investments in sovereign entities,</b>			<b>The monetary value of assets covered by the KPI, Excluding investments in sovereign entities,</b>			
Coverage ratio:		74.37%		Coverage:		€ 32,786,647,808.49
Additional, complementary disclosures: breakdown of denominator of the KPI						
The percentage of derivatives relative to total assets covered by the KPI,		0.31%		The value in monetary amounts of derivatives:		€ 102,289,683.74
The proportion of exposures to EU financial and non-financial undertakings not subject to Articles 19a and 29a of Directive 2013.34.EU over total assets covered by the KPI:				Value of exposures to EU financial and non-financial undertakings not subject to Articles 19a and 29a of Directive 2013.34.EU:		
	For non-financial undertakings:	1.31%			For non-financial undertakings:	€ 428,516,295.50
	For financial undertakings:	19.17%			For financial undertakings:	€ 6,284,404,568.78
The proportion of exposures to financial and non-financial undertakings from non-EU countries not subject to Articles 19a and 29a of Directive 2013.34.EU over total assets covered by the KPI:				Value of exposures to financial and non-financial undertakings from non-EU countries not subject to Articles 19a and 29a of Directive 2013.34.EU:		
	For non-financial undertakings:	1.48%			For non-financial undertakings:	€ 486,350,892.98
	For financial undertakings:	0.32%			For financial undertakings:	€ 106,465,880.48
The proportion of exposures to financial and non-financial undertakings subject to Articles 19a and 29a of Directive 2013.34.EU over total assets covered by the KPI:				Value of exposures to financial and non-financial undertakings subject to Articles 19a and 29a of Directive 2013.34.EU:		
	For non-financial undertakings:	4.51%			For non-financial undertakings:	€ 1,477,041,645.04
	For financial undertakings:	70.23%			For financial undertakings:	€ 23,027,141,930.25
The proportion of exposures to other counterparties and assets over total assets covered by the KPI:		2.67%		Value of exposures to other counterparties and assets:		€ 874,436,911.72
The value of all the investments that are funding economic activities that are not taxonomy-eligible relative to the value of total assets covered by the KPI:		10.31%		Value of all the investments that are funding economic activities that are not taxonomy-eligible:		€ 3,380,135,854.17
The value of all the investments that are funding taxonomy-eligible economic activities, but not taxonomy-aligned relative to the value of total assets covered by the KPI:		7.03%		Value of all the investments that are funding Taxonomy- eligible economic activities, but not taxonomy-aligned:		€ 2,306,405,860.64
Additional, complementary disclosures: breakdown of numerator of the KPI						
The proportion of Taxonomy-aligned exposures to financial and non-financial undertakings subject to Articles 19a and 29a of Directive 2013.34.EU over total assets covered by the KPI:				Value of Taxonomy-aligned exposures to financial and non-financial undertakings subject to Articles 19a and 29a of Directive 2013.34.EU:		
	For non-financial undertakings:				For non-financial undertakings:	
	Turnover-based:	0.30%			Turnover-based:	€ 99,992,604.76
	Capital expenditures-based:	0.49%			Capital expenditures-based:	€ 160,683,374.68
	For financial undertakings:				For financial undertakings:	
	Turnover-based:	1.99%			Turnover-based:	€ 651,944,841.40
	Capital expenditures-based:	3.41%			Capital expenditures-based:	€ 1,116,689,961.57
The proportion of taxonomy-aligned exposures to other counterparties and assets over total assets covered by the KPI:				The proportion of taxonomy-aligned exposures to other counterparties and assets over total assets covered by the KPI:		
	Turnover-based:	0.00%			Turnover-based: [monetary amount]	–
	Capital expenditures-based:	0.00%			Capital expenditures-based:	–
Breakdown of the numerator of the KPI per environmental objective Taxonomy-aligned activities:						
(1) Climate change mitigation	Turnover:	2.14%		Transitional activities:	Turnover-based:	0.11%
	CapEx:	3.67%		Enabling activities:	Turnover-based:	0.89%
					Capital expenditures-based:	0.25%
(2) Climate change adaptation	Turnover:	0.14%		Enabling activities:	Turnover-based:	0.05%
	CapEx:	0.27%			Capital expenditures-based:	0.11%

## 3.14 Turnover – Nuclear &amp; Fossil Gas

## Template 1 – Nuclear and fossil gas related activities

Row		GAR	Financial Guarantees	Credit Institution Activities – AuM	Asset Management Activities – AuM
<b>Nuclear energy related activities</b>					
1	The undertaking carries out, funds or has exposures to research, development, demonstration and deployment of innovative electricity generation facilities that produce energy from nuclear processes with minimal waste from the fuel cycle.	NO	NO	YES	YES
2	The undertaking carries out, funds or has exposures to construction and safe operation of new nuclear installations to produce electricity or process heat, including for the purposes of district heating or industrial processes such as hydrogen production, as well as their safety upgrades, using best available technologies.	YES	NO	YES	YES
3	The undertaking carries out, funds or has exposures to safe operation of existing nuclear installations that produce electricity or process heat, including for the purposes of district heating or industrial processes such as hydrogen production from nuclear energy, as well as their safety upgrades.	YES	NO	YES	YES
<b>Fossil gas related activities</b>					
4	The undertaking carries out, funds or has exposures to construction or operation of electricity generation facilities that produce electricity using fossil gaseous fuels.	YES	NO	YES	YES
5	The undertaking carries out, funds or has exposures to construction, refurbishment, and operation of combined heat/cool and power generation facilities using fossil gaseous fuels.	NO	NO	NO	NO
6	The undertaking carries out, funds or has exposures to construction, refurbishment and operation of heat generation facilities that produce heat/cool using fossil gaseous fuels.	YES	NO	YES	YES

## Template 2 – Taxonomy-aligned economic activities (denominator)

Row	Economic activities	GAR – Amount and proportion (the information is to be presented in monetary amounts and as percentages)						Credit Institution Activities – AuM – Amount and proportion (the information is to be presented in monetary amounts and as percentages)						Asset Management Activities – AuM – Amount and proportion (the information is to be presented in monetary amounts and as percentages)					
		CCM + CCA		Climate change mitigation (CCM)		Climate change adaptation (CCA)		CCM + CCA		Climate change mitigation (CCM)		Climate change adaptation (CCA)		CCM + CCA		Climate change mitigation (CCM)		Climate change adaptation (CCA)	
		Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
1	Amount and proportion of taxonomy-aligned economic activity referred to in Section 4.26 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the denominator of the applicable KPI		0.00%		0.00%		0.00%	€ 80,494.66	0.00%	€ 80,494.66	0.00%		0.00%	€ 398,471.44	0.00%	€ 398,471.44	0.00%		0.00%
2	Amount and proportion of taxonomy-aligned economic activity referred to in Section 4.27 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the denominator of the applicable KPI	€ 11.54	0.00%	€ 11.54	0.00%		0.00%	€ 149,441.45	0.00%	€ 149,441.45	0.00%		0.00%	€ 1,059,595.90	0.00%	€ 1,059,595.90	0.00%		0.00%
3	Amount and proportion of taxonomy-aligned economic activity referred to in Section 4.28 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the denominator of the applicable KPI	€ 666,076.11	0.01%	€ 666,076.11	0.01%		0.00%	€ 795,408.54	0.01%	€ 795,408.54	0.01%		0.00%	€ 5,896,779.85	0.02%	€ 5,896,779.85	0.02%		0.00%
4	Amount and proportion of taxonomy-aligned economic activity referred to in Section 4.29 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the denominator of the applicable KPI		0.00%		0.00%		0.00%	€ 421,389.36	0.01%	€ 421,389.36	0.01%		0.00%	€ 684,181.80	0.00%	€ 684,181.80	0.00%		0.00%
5	Amount and proportion of taxonomy-aligned economic activity referred to in Section 4.30 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the denominator of the applicable KPI		0.00%		0.00%		0.00%		0.00%		0.00%		0.00%		0.00%		0.00%		0.00%
6	Amount and proportion of taxonomy-aligned economic activity referred to in Section 4.31 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the denominator of the applicable KPI		0.00%		0.00%		0.00%	€ 74,705.31	0.00%	€ 74,705.31	0.00%		0.00%	€ 2,469,883.79	0.01%	€ 2,469,883.79	0.01%		0.00%
7	<b>Amount and proportion of other taxonomy-aligned economic activities not referred to in rows 1 to 6 above in the denominator of the applicable KPI</b>	€ 79,992,923.84	1.46%	€ 58,830,110.78	1.07%	€ 169,361.91	0.00%	€ 122,765,291.63	1.78%	€ 98,018,837.69	1.42%	€ 6,656,749.79	1.78%	€ 741,428,533.38	2.26%	€ 690,333,858.32	2.11%	€ 46,984,926.17	0.14%
8	<b>Total applicable KPI</b>	<b>€ 80,659,011.49</b>	<b>1.47%</b>	<b>€ 59,496,198.43</b>	<b>1.08%</b>	<b>€ 169,361.91</b>	<b>0.00%</b>	<b>€ 124,286,730.95</b>	<b>1.81%</b>	<b>€ 99,540,277.00</b>	<b>1.45%</b>	<b>€ 6,656,749.79</b>	<b>0.10%</b>	<b>€ 751,937,446.16</b>	<b>2.29%</b>	<b>€ 700,842,771.09</b>	<b>2.14%</b>	<b>€ 46,984,926.17</b>	<b>0.14%</b>

## Template 3 – Taxonomy-aligned economic activities (numerator)

Row	Economic activities	GAR – Amount and proportion (the information is to be presented in monetary amounts and as percentages)						Credit Institution Activities – AuM – Amount and proportion (the information is to be presented in monetary amounts and as percentages)						Asset Management Activities – AuM – Amount and proportion (the information is to be presented in monetary amounts and as percentages)					
		CCM + CCA		Climate change mitigation (CCM)		Climate change adaptation (CCA)		CCM + CCA		Climate change mitigation (CCM)		Climate change adaptation (CCA)		CCM + CCA		Climate change mitigation (CCM)		Climate change adaptation (CCA)	
		Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
1	Amount and proportion of taxonomy-aligned economic activity referred to in Section 4.26 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the numerator of the applicable KPI		0.00%		0.00%		0.00%	€ 80,494.66	0.06%	€ 80,494.66	0,06%		0.00%	€ 398,471.44	0.05%	€ 398,471.44	0.05%		0.00%
2	Amount and proportion of taxonomy-aligned economic activity referred to in Section 4.27 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the numerator of the applicable KPI	€ 11.54	0.00%	€ 11.54	0.00%		0.00%	€ 149,441.45	0.12%	€ 149,441.45	0,12%		0.00%	€ 1,059,595.90	0.14%	€ 1,059,595.90	0.14%		0.00%
3	Amount and proportion of taxonomy-aligned economic activity referred to in Section 4.28 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the numerator of the applicable KPI	€ 666,076.11	0.83%	€ 666,076.11	0.83%		0.00%	€ 795,408.54	0.64%	€ 795,408.54	0,64%		0.00%	€ 5,896,779.85	0.78%	€ 5,896,779.85	0.78%		0.00%
4	Amount and proportion of taxonomy-aligned economic activity referred to in Section 4.29 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the numerator of the applicable KPI		0.00%		0.00%		0.00%	€ 421,389.36	0.34%	€ 421,389.36	0,34%		0.00%	€ 684,181.80	0.09%	€ 684,181.80	0.09%		0.00%
5	Amount and proportion of taxonomy-aligned economic activity referred to in Section 4.30 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the numerator of the applicable KPI		0.00%		0.00%		0.00%		0.00%		0,00%		0.00%		0.00%		0.00%		0.00%
6	Amount and proportion of taxonomy-aligned economic activity referred to in Section 4.31 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the numerator of the applicable KPI		0.00%		0.00%		0.00%	€ 74,705.31	0.06%	€ 74,705.31	0,06%		0.00%	€ 2,469,883.79	0.33%	€ 2,469,883.79	0.33%		0.00%
7	<b>Amount and proportion of other taxonomy-aligned economic activities not referred to in rows 1 to 6 above in the numerator of the applicable KPI</b>	€ 79,992,923.84	99.17%	€ 58,830,110.78	72.94%	€ 169,361.91	0.21%	€ 122,765,291.63	98.78%	€ 98,018,837.69	78,87%	€ 6,656,749.79	5.36%	€ 741,428,533.38	98.60%	€ 690,333,858.32	91.81%	€ 46,984,926.17	6.25%
8	<b>Total amount and proportion of taxonomy-aligned economic activities in the numerator of the applicable KPI</b>	<b>€ 80,659,011.49</b>	<b>100%</b>	<b>€ 59,496,198.43</b>	<b>73.76%</b>	<b>€ 169,361.91</b>	<b>0.21%</b>	<b>€ 124,286,730.95</b>	<b>100.00%</b>	<b>€ 99,540,277.00</b>	<b>80,09%</b>	<b>€ 6,656,749.79</b>	<b>5.36%</b>	<b>€ 751,937,446.16</b>	<b>100.00%</b>	<b>€ 700,842,771.09</b>	<b>93.20%</b>	<b>€ 46,984,926.17</b>	<b>6.25%</b>

## Template 4 – Taxonomy-eligible but not taxonomy-aligned economic activities

Row	Economic activities	GAR – Amount and proportion (the information is to be presented in monetary amounts and as percentages)						Credit Institution Activities – AuM – Amount and proportion (the information is to be presented in monetary amounts and as percentages)						Asset Management Activities – AuM – Amount and proportion (the information is to be presented in monetary amounts and as percentages)					
		CCM + CCA		Climate change mitigation (CCM)		Climate change adaptation (CCA)		CCM + CCA		Climate change mitigation (CCM)		Climate change adaptation (CCA)		CCM + CCA		Climate change mitigation (CCM)		Climate change adaptation (CCA)	
		Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
1	Amount and proportion of taxonomy-eligible but not taxonomy-aligned economic activity referred to in Section 4.26 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the denominator of the applicable KPI		0.00%		0.00%		0.00%	€ 303,728.37	0.00%	€ 63,392.43	0.00%		0.00%	€ 984,608.57	0.00%	€ 86,319.81	0.00%		0.00%
2	Amount and proportion of taxonomy-eligible but not taxonomy-aligned economic activity referred to in Section 4.27 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the denominator of the applicable KPI		0.00%		0.00%		0.00%	€ 1,129,862.11	0.02%	€ 101,119.24	0.00%		0.00%	€ 12,355,176.62	0.04%	€ 1,342,964.39	0.00%		0.00%
3	Amount and proportion of taxonomy-eligible but not taxonomy-aligned economic activity referred to in Section 4.28 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the denominator of the applicable KPI		0.00%		0.00%		0.00%	€ 550,964.99	0.01%	€ 72,026.34	0.00%		0.00%	€ 10,596,249.98	0.03%	€ 686,789.61	0.00%		0.00%
4	Amount and proportion of taxonomy-eligible but not taxonomy-aligned economic activity referred to in Section 4.29 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the denominator of the applicable KPI	€ 642,163.29	0.01%	€ 237,908.47	0.00%		0.00%	€ 5,228,746.47	0.08%	€ 628,247.61	0.01%		0.00%	€ 24,710,935.53	0.08%	€ 4,573,576.33	0.01%		0.00%
5	Amount and proportion of taxonomy-eligible but not taxonomy-aligned economic activity referred to in Section 4.30 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the denominator of the applicable KPI		0.00%		0.00%		0.00%		0.00%		0,00%		0.00%		0.00%		0.00%		0.00%
6	Amount and proportion of taxonomy-eligible but not taxonomy-aligned economic activity referred to in Section 4.31 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the denominator of the applicable KPI	€ 8,375.99	0.00%	€ 8,375.52	0.00%		0.00%	€ 1,748,393.48	0.03%	€ 300,811.63	0.00%		0.00%	€ 8,687,794.86	0.03%	€ 1,542,442.92	0.00%		0.00%
7	<b>Amount and proportion of other taxonomy-eligible but not taxonomy-aligned economic activities not referred to in rows 1 to 6 above in the denominator of the applicable KPI</b>	€ 484,860,711.32	8.82%	€ 96,062,502.08	1.75%	€ 16,590,631.79	0.30%	€ 375,669,547.32	5.46%	€ 191,710,338.76	2.79%	€ 77,216,924.29	1.12%	€ 2,249,071,095.07	6.86%	€ 1,165,824,387.24	3.56%	€ 514,311,497.71	1.57%
8	<b>Total amount and proportion of taxonomy-eligible but not taxonomy-aligned economic activities in the denominator of the applicable KPI</b>	<b>€ 485,511,250.59</b>	<b>8.84%</b>	<b>€ 96,308,786.07</b>	<b>1.75%</b>	<b>€ 16,590,631.79</b>	<b>0.30%</b>	<b>€ 384,631,242.75</b>	<b>5.59%</b>	<b>€ 192,875,936.01</b>	<b>2.80%</b>	<b>€ 77,216,924.29</b>	<b>1.12%</b>	<b>€ 2,306,405,860.64</b>	<b>7.03%</b>	<b>€ 1,174,056,480.31</b>	<b>3.58%</b>	<b>€ 514,311,497.71</b>	<b>1.57%</b>

## Template 5 – Taxonomy non-eligible economic activities

		GAR		Credit Institution Activities – AuM		Asset Management Activities – AuM	
		Amount	%	Amount	%	Amount	%
1	Amount and proportion of taxonomy-non-eligible economic activity referred to in Section 4.26 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the denominator of the applicable KPI		0.00%		0.00%		0.00%
2	Amount and proportion of taxonomy-non-eligible economic activity referred to in Section 4.27 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the denominator of the applicable KPI		0.00%		0.00%		0.00%
3	Amount and proportion of taxonomy-non-eligible economic activity referred to in Section 4.28 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the denominator of the applicable		0.00%		0.00%		0.00%
4	Amount and proportion of taxonomy-non-eligible economic activity referred to in Section 4.29 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the denominator of the applicable KPI		0.00%		0.00%		0.00%
5	Amount and proportion of taxonomy-non-eligible economic activity referred to in Section 4.30 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the denominator of the applicable KPI		0.00%		0.00%		0.00%
6	Amount and proportion of taxonomy-non-eligible economic activity referred to in Section 4.31 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the denominator of the applicable KPI		0.00%		0.00%		0.00%
7	<b>Amount and proportion of other taxonomy-non-eligible economic activities not referred to in rows 1 to 6 above in the denominator of the applicable KPI</b>	€ 275,663,064.80	5.02%	€ 598,170,304.98	8.69%	€ 3,380,135,854.17	10.31%
8	<b>Total amount and proportion of taxonomy-non-eligible economic activities in the numerator of the applicable KPI</b>	<b>€ 275,663,064.80</b>	<b>5.02%</b>	<b>€ 598,170,304.98</b>	<b>8.69%</b>	<b>€ 3,380,135,854.17</b>	<b>10.31%</b>

## 3.15 CapEx – Nuclear &amp; Fossil Gas

## Template 1 – Nuclear and fossil gas related activities

Row		GAR	Financial Guarantees	Credit Institution Activities – AuM	Asset Management Activities – AuM
<b>Nuclear energy related activities</b>					
1	The undertaking carries out, funds or has exposures to research, development, demonstration and deployment of innovative electricity generation facilities that produce energy from nuclear processes with minimal waste from the fuel cycle.	NO	NO	YES	YES
2	The undertaking carries out, funds or has exposures to construction and safe operation of new nuclear installations to produce electricity or process heat, including for the purposes of district heating or industrial processes such as hydrogen production, as well as their safety upgrades, using best available technologies.	YES	NO	YES	YES
3	The undertaking carries out, funds or has exposures to safe operation of existing nuclear installations that produce electricity or process heat, including for the purposes of district heating or industrial processes such as hydrogen production from nuclear energy, as well as their safety upgrades.	YES	NO	YES	YES
<b>Fossil gas related activities</b>					
4	The undertaking carries out, funds or has exposures to construction or operation of electricity generation facilities that produce electricity using fossil gaseous fuels.	YES	NO	YES	YES
5	The undertaking carries out, funds or has exposures to construction, refurbishment, and operation of combined heat/cool and power generation facilities using fossil gaseous fuels.	NO	NO	NO	NO
6	The undertaking carries out, funds or has exposures to construction, refurbishment and operation of heat generation facilities that produce heat/cool using fossil gaseous fuels.	YES	NO	YES	YES

## Template 2 – Taxonomy-aligned economic activities (denominator)

Row	Economic activities	GAR – Amount and proportion (the information is to be presented in monetary amounts and as percentages)						Credit Institution Activities – AuM – Amount and proportion (the information is to be presented in monetary amounts and as percentages)						Asset Management Activities – AuM – Amount and proportion (the information is to be presented in monetary amounts and as percentages)					
		CCM + CCA		Climate change mitigation (CCM)		Climate change adaptation (CCA)		CCM + CCA		Climate change mitigation (CCM)		Climate change adaptation (CCA)		CCM + CCA		Climate change mitigation (CCM)		Climate change adaptation (CCA)	
		Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
1	Amount and proportion of taxonomy-aligned economic activity referred to in Section 4.26 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the denominator of the applicable KPI		0.00%		0.00%		0.00%	€ 125,095.43	0.00%	€ 125,095.43	0.00%		0.00%	€ 615,964.26	0.00%	€ 615,963.52	0.00%		0.00%
2	Amount and proportion of taxonomy-aligned economic activity referred to in Section 4.27 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the denominator of the applicable KPI	€ 142,729.42	0.00%	€ 142,729.42	0.00%		0.00%	€ 289,734.52	0.00%	€ 289,734.52	0.00%		0.00%	€ 2,481,010.66	0.01%	€ 2,510,928.83	0.01%		0.00%
3	Amount and proportion of taxonomy-aligned economic activity referred to in Section 4.28 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the denominator of the applicable KPI	€ 1,094,262.54	0.02%	€ 1,094,262.54	0.02%		0.00%	€ 1,139,335.97	0.02%	€ 1,139,335.97	0.02%		0.00%	€ 8,033,172.35	0.02%	€ 8,070,969.93	0.02%		0.00%
4	Amount and proportion of taxonomy-aligned economic activity referred to in Section 4.29 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the denominator of the applicable KPI	€ 0.17	0.00%	€ 0.17	0.00%		0.00%	€ 580,859.47	0.01%	€ 580,859.47	0.01%		0.00%	€ 1,155,384.96	0.00%	€ 1,164,446.45	0.00%		0.00%
5	Amount and proportion of taxonomy-aligned economic activity referred to in Section 4.30 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the denominator of the applicable KPI		0.00%		0.00%		0.00%		0.00%		0.00%		0.00%		0.00%		0.00%		0.00%
6	Amount and proportion of taxonomy-aligned economic activity referred to in Section 4.31 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the denominator of the applicable KPI		0.00%		0.00%		0.00%	€ 116,739.50	0.00%	€ 116,739.50	0.00%		0.00%	€ 3,385,233.70	0.01%	€ 3,462,686.31	0.01%		0.00%
7	<b>Amount and proportion of other taxonomy-aligned economic activities not referred to in rows 1 to 6 above in the denominator of the applicable KPI</b>	€ 16,804,294.50	0.31%	€ 16,355,016.53	0.30%	€ 702,780.63	0.01%	€ 206,605,931.61	3.00%	€ 183,933,266.67	2.67%	€ 12,341,223.02	0.18%	€ 1,261,702,570.32	3.85%	€ 1,187,592,761.21	3.62%	€ 88,458,423.96	0.27%
8	<b>Total applicable KPI</b>	<b>€ 18,041,286.62</b>	<b>0.33%</b>	<b>€ 17,592,008.65</b>	<b>0.32%</b>	<b>€ 702,780.63</b>	<b>0.01%</b>	<b>€ 208,857,696.51</b>	<b>3.03%</b>	<b>€ 186,185,031.57</b>	<b>2.71%</b>	<b>€ 12,341,223.02</b>	<b>0.18%</b>	<b>€ 1,277,373,336.25</b>	<b>3.90%</b>	<b>€ 1,203,417,756.25</b>	<b>3.67%</b>	<b>€ 88,458,423.96</b>	<b>0.27%</b>

**Template 3 – Taxonomy-aligned economic activities (numerator)**

Row	Economic activities	GAR – Amount and proportion (the information is to be presented in monetary amounts and as percentages)						Credit Institution Activities – AuM – Amount and proportion (the information is to be presented in monetary amounts and as percentages)						Asset Management Activities – AuM – Amount and proportion (the information is to be presented in monetary amounts and as percentages)					
		CCM + CCA		Climate change mitigation (CCM)		Climate change adaptation (CCA)		CCM + CCA		Climate change mitigation (CCM)		Climate change adaptation (CCA)		CCM + CCA		Climate change mitigation (CCM)		Climate change adaptation (CCA)	
		Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
1	Amount and proportion of taxonomy-aligned economic activity referred to in Section 4.26 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the numerator of the applicable KPI		0.00%		0.00%		0.00%	€ 125,095.43	0.06%	€ 125,095.43	0.06%		0.00%	€ 615,964.26	0.05%	€ 615,963.52	0.05%		0.00%
2	Amount and proportion of taxonomy-aligned economic activity referred to in Section 4.27 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the numerator of the applicable KPI	€ 142,729.42	0.79%	€ 142,729.42	0.79%		0.00%	€ 289,734.52	0.14%	€ 289,734.52	0.14%		0.00%	€ 2,481,010.66	0.19%	€ 2,510,928.83	0.20%		0.00%
3	Amount and proportion of taxonomy-aligned economic activity referred to in Section 4.28 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the numerator of the applicable KPI	€ 1,094,262.54	6.07%	€ 1,094,262.54	6.07%		0.00%	€ 1,139,335.97	0.55%	€ 1,139,335.97	0.55%		0.00%	€ 8,033,172.35	0.63%	€ 8,070,969.93	0.63%		0.00%
4	Amount and proportion of taxonomy-aligned economic activity referred to in Section 4.29 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the numerator of the applicable KPI	€ 0.17	0.00%	€ 0.17	0.00%		0.00%	€ 580,859.47	0.28%	€ 580,859.47	0.28%		0.00%	€ 1,155,384.96	0.09%	€ 1,164,446.45	0.09%		0.00%
5	Amount and proportion of taxonomy-aligned economic activity referred to in Section 4.30 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the numerator of the applicable KPI		0.00%		0.00%		0.00%		0.00%		0.00%		0.00%		0.00%		0.00%		0.00%
6	Amount and proportion of taxonomy-aligned economic activity referred to in Section 4.31 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the numerator of the applicable KPI		0.00%		0.00%		0.00%	€ 116,739.50	0.06%	€ 116,739.50	0.06%		0.00%	€ 3,385,233.70	0.27%	€ 3,462,686.31	0.27%		0.00%
7	<b>Amount and proportion of other taxonomy-aligned economic activities not referred to in rows 1 to 6 above in the numerator of the applicable KPI</b>	€ 16,804,294.50	93.14%	€ 16,355,016.53	90.65%	€ 702,780.63	3.90%	€ 206,605,931.61	98.92%	€ 183,933,266.67	88.07%	€ 12,341,223.02	5.91%	€ 1,261,702,570.32	98.77%	€ 1,187,592,761.21	92.97%	€ 88,458,423.96	6.93%
8	<b>Total amount and proportion of taxonomy-aligned economic activities in the numerator of the applicable KPI</b>	<b>€ 18,041,286.62</b>	<b>100.00%</b>	<b>€ 17,592,008.65</b>	<b>97.51%</b>	<b>€ 702,780.63</b>	<b>3.90%</b>	<b>€ 208,857,696.51</b>	<b>100.00%</b>	<b>€ 186,185,031.57</b>	<b>89.14%</b>	<b>€ 12,341,223.02</b>	<b>5.91%</b>	<b>€ 1,277,373,336.25</b>	<b>100.00%</b>	<b>€ 1,203,417,756.25</b>	<b>94.21%</b>	<b>€ 88,458,423.96</b>	<b>6.93%</b>

**Template 4 – Taxonomy-eligible but not taxonomy-aligned economic activities**

Row	Economic activities	GAR – Amount and proportion (the information is to be presented in monetary amounts and as percentages)						Credit Institution Activities – AuM – Amount and proportion (the information is to be presented in monetary amounts and as percentages)						Asset Management Activities – AuM – Amount and proportion (the information is to be presented in monetary amounts and as percentages)					
		CCM + CCA		Climate change mitigation (CCM)		Climate change adaptation (CCA)		CCM + CCA		Climate change mitigation (CCM)		Climate change adaptation (CCA)		CCM + CCA		Climate change mitigation (CCM)		Climate change adaptation (CCA)	
		Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
1	Amount and proportion of taxonomy-eligible but not taxonomy-aligned economic activity referred to in Section 4.26 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the denominator of the applicable KPI		0.00%		0.00%		0.00%	€ 244,645.61	0.00%	€ 179,199.28	0.00%		0.00%	€ 198,155.67	0.00%	€ 35,718.14	0.00%		0.00%
2	Amount and proportion of taxonomy-eligible but not taxonomy-aligned economic activity referred to in Section 4.27 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the denominator of the applicable KPI		0.00%		0.00%		0.00%	€ 370,337.32	0.01%	€ 32,246.62	0.00%		0.00%	€ 3,228,811.74	0.01%	€ 665,843.11	0.00%		0.00%
3	Amount and proportion of taxonomy-eligible but not taxonomy-aligned economic activity referred to in Section 4.28 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the denominator of the applicable KPI		0.00%		0.00%		0.00%	€ 171,766.74	0.00%	€ 29,961.56	0.00%		0.00%	€ 1,696,520.71	0.01%	€ 318,260.55	0.00%		0.00%
4	Amount and proportion of taxonomy-eligible but not taxonomy-aligned economic activity referred to in Section 4.29 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the denominator of the applicable KPI	€ 374,849.11	0.01%	€ 142,738.33	0.00%		0.00%	€ 1,593,881.63	0.02%	€ 243,091.29	0.00%		0.00%	€ 7,008,502.32	0.02%	€ 1,594,205.10	0.00%		0.00%
5	Amount and proportion of taxonomy-eligible but not taxonomy-aligned economic activity referred to in Section 4.30 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the denominator of the applicable KPI		0.00%		0.00%		0.00%		0.00%		0.00%		0.00%		0.00%		0.00%		0.00%
6	Amount and proportion of taxonomy-eligible but not taxonomy-aligned economic activity referred to in Section 4.31 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the denominator of the applicable KPI	€ 7,973.39	0.00%		0.00%		0.00%	€ 523,819.15	0.01%	€ 109,351.44	0.00%		0.00%	€ 1,909,040.22	0.01%	€ 379,746.55	0.00%		0.00%
7	<b>Amount and proportion of other taxonomy-eligible but not taxonomy-aligned economic activities not referred to in rows 1 to 6 above in the denominator of the applicable KPI</b>	€ 106,836,027.93	1.94%	€ 50,208,718.51	0.91%	€ 25,637,398.31	0.47%	€ 335,403,469.67	4.87%	€ 174,580,526.43	2.54%	€ 89,459,097.93	1.30%	€ 1,990,244,663.07	6.07%	€ 1,060,021,565.80	3.23%	€ 576,127,014.42	1.76%
8	<b>Total amount and proportion of taxonomy-eligible but not taxonomy-aligned economic activities in the denominator of the applicable KPI</b>	<b>€ 107,218,850.43</b>	<b>1.95%</b>	<b>€ 50,351,456.84</b>	<b>0.92%</b>	<b>€ 25,637,398.31</b>	<b>0.47%</b>	<b>€ 338,307,920.11</b>	<b>4.92%</b>	<b>€ 175,174,376.63</b>	<b>2.55%</b>	<b>€ 89,459,097.93</b>	<b>1.30%</b>	<b>€ 2,004,285,693.73</b>	<b>6.11%</b>	<b>€ 1,063,015,339.25</b>	<b>3.24%</b>	<b>€ 576,127,014.42</b>	<b>1.76%</b>

## Template 5 – Taxonomy non-eligible economic activities

		GAR		Credit Institution Activities – AuM		Asset Management Activities – AuM	
		Amount	%	Amount	%	Amount	%
1	Amount and proportion of taxonomy-non-eligible economic activity referred to in Section 4.26 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the denominator of the applicable KPI		0.00%		0.00%		0.00%
2	Amount and proportion of taxonomy-non-eligible economic activity referred to in Section 4.27 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the denominator of the applicable KPI		0.00%		0.00%		0.00%
3	Amount and proportion of taxonomy-non-eligible economic activity referred to in Section 4.28 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the denominator of the applicable		0.00%		0.00%		0.00%
4	Amount and proportion of taxonomy-non-eligible economic activity referred to in Section 4.29 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the denominator of the applicable KPI		0.00%		0.00%		0.00%
5	Amount and proportion of taxonomy-non-eligible economic activity referred to in Section 4.30 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the denominator of the applicable KPI		0.00%		0.00%		0.00%
6	Amount and proportion of taxonomy-non-eligible economic activity referred to in Section 4.31 of Annexes I and II to Delegated Regulation 2021/2139 in the denominator of the applicable KPI		0.00%		0.00%		0.00%
7	<b>Amount and proportion of other taxonomy-non-eligible economic activities not referred to in rows 1 to 6 above in the denominator of the applicable KPI</b>	€ 116,632,748.22	2.12%	€ 474,076,508.41	6.89%	€ 2,712,724,357.77	8.27%
8	<b>Total amount and proportion of taxonomy-non-eligible economic activities in the numerator of the applicable KPI</b>	<b>€ 116,632,748.22</b>	<b>2.12%</b>	<b>€ 474,076,508.41</b>	<b>6.89%</b>	<b>€ 2,712,724,357.77</b>	<b>8.27%</b>

---

## VI. Comptes consolidés

# Table des matières

217 Bilan consolidé

219 État consolidé du résultat global

221 Tableau consolidé des variations des capitaux propres

223 Tableau consolidé des flux de trésorerie

225 Annexes aux comptes consolidés

225 **1 – Informations générales**

226 **2 – Changements dans les principes et méthodes comptables**

227 **3 – Résumé des principes et méthodes comptables**

227 **3.1** Principes de consolidation

227 **3.2** Conversion des devises étrangères

228 **3.3** Instruments financiers

235 **3.4** Comptabilité de couverture

236 **3.5** Contrats de location

237 **3.6** Immobilisations corporelles (y compris les immeubles de placement)

237 **3.7** Immobilisations incorporelles

238 **3.8** Autres actifs

238 **3.9** Dépréciation d'actifs non financiers

239 **3.10** Provisions

239 **3.11** Impôts

240 **3.12** Avantages au personnel

240 **3.13** Autres passifs

240 **3.14** Capitaux propres

241 **3.15** Produits et charges d'intérêts

241 **3.16** Dividendes

241 **3.17** Honoraires et commissions

242 **3.18** Résultat de réévaluation ou de réalisation d'instruments financiers

242 **3.19** Trésorerie et équivalents de trésorerie

243 **4 – Jugements et estimations utilisés dans la préparation des états financiers**

244 **5 – Gestion des risques**

245 **5.1** Principes généraux

246 **5.2** Comprehensive assessment – Asset Quality Review (AQR) & stress test

247 **5.3** Risque de liquidité

251 **5.4** Risque de marché

254 **5.5** Risque de crédit

268 **5.6** Risque de gestion de fortune

269 **5.7** Risque opérationnel

269 **5.8** Risque ESG

270 **5.9** Gestion du capital

272 **6 – Périmètre de consolidation**

272 **6.1** Liste des principales filiales de Banque Degroof Petercam au 31 décembre 2023

273 **6.2** Liste des principales entreprises associées à Banque Degroof Petercam au 31 décembre 2023

273 **6.3** Changements significatifs du périmètre de consolidation lors de cet exercice

273 **6.4** Filiales immobilières non consolidées

274 **6.5** Informations par pays

275 **7 – Annexes relatives au bilan consolidé**

275 **7.1** Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande

275 **7.2** Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats

276 **7.3** Comptabilité de couverture – Couverture en juste valeur du risque de taux d'intérêt

283 **7.4** Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres

285 **7.5** Actifs financiers évalués au coût amorti

288 **7.6** Immobilisations corporelles

292 **7.7** Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

294 **7.8** Participations dans les entreprises mises en équivalence

295 **7.9** Autres actifs

295 **7.10** Passifs financiers détenus à des fins de transaction

295	<b>7.11</b> Dettes envers les établissements de crédit
296	<b>7.12</b> Dettes envers la clientèle
297	<b>7.13</b> Provisions
299	<b>7.14</b> Autres passifs
300	<b>7.15</b> Impôts
301	<b>7.16</b> Capitaux propres
302	<b>7.17</b> Juste valeur des instruments financiers
307	<b>7.18</b> Compensation des actifs et passifs financiers
309	<b>7.19</b> Transferts des actifs financiers
310	<b>8 – Annexes relatives au compte de résultat global consolidé</b>
310	<b>8.1</b> Produits et charges d'intérêts
310	<b>8.2</b> Dividendes perçus
311	<b>8.3</b> Commissions perçues et versées
312	<b>8.4</b> Résultat net sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats
312	<b>8.5</b> Résultat net sur la comptabilité de couverture
313	<b>8.6</b> Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres
313	<b>8.7</b> Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués au coût amorti
313	<b>8.8</b> Autres résultats opérationnels nets
314	<b>8.9</b> Frais de personnel
314	<b>8.10</b> Frais généraux et administratifs
315	<b>8.11</b> Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles
315	<b>8.12</b> Dépréciations nettes sur actifs
316	<b>8.13</b> Charge d'impôts
317	<b>8.14</b> Autres éléments du résultat global
318	<b>9 – Droits et engagements</b>
318	<b>9.1</b> Actifs en dépôt à découvert
318	<b>9.2</b> Droits et engagements de crédit
318	<b>9.3</b> Garanties données et reçues

319	<b>10 – Avantages au personnel et autres rémunérations</b>
319	<b>10.1</b> Autres avantages à long terme
319	<b>10.2</b> Avantages postérieurs à l'emploi
323	<b>11 – Parties liées</b>
326	<b>12 – Événements postérieurs à la clôture</b>
327	<b>Émoluments du commissaire</b>
328	<b>Rapport du commissaire</b>

# Bilan consolidé

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2023	31.12.2022
<b>Actif</b>			
Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	7.1	1.078.852	1.670.129
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	7.2	360.358	371.189
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		346.539	341.130
Autres actifs financiers		13.819	30.059
Instrument financiers de couverture	7.3	271.420	392.905
Variations de juste valeur des portefeuilles couverts en risque de taux	7.3	-67.064	-112.991
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	7.4	939.059	1.111.574
Instruments de capitaux propres		9.139	4.458
Instruments de dette		929.920	1.107.116
Actifs financiers évalués au coût amorti	7.5	4.956.377	5.298.992
Prêts et créances sur les établissements de crédit		11.566	4.059
Prêts et créances sur la clientèle		2.046.541	2.272.191
Instruments de dette		2.898.270	3.022.742
Immobilisations corporelles	7.6	107.433	98.627
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	7.7	283.154	295.272
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7.8	8.067	7.609
Actifs d'impôts courants		19.396	13.290
Actifs d'impôts différés	7.15	19.129	24.425
Autres actifs	7.9	153.728	160.473
<b>Total de l'actif</b>		<b>8.129.909</b>	<b>9.331.494</b>

	Annexes	31.12.2023	31.12.2022
<b>Passif</b>			
<b>Dettes</b>		<b>7.132.303</b>	<b>8.337.795</b>
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	7.10	311.943	338.715
Instrument financiers de couverture	7.3	27.718	2.220
Dettes envers les établissements de crédit	7.11	464.385	527.638
Dettes envers la clientèle	7.12	6.118.170	7.260.122
Provisions	7.13	21.948	26.788
Passifs d'impôts courants		51.075	38.193
Passifs d'impôts différés	7.15	2.052	2.335
Autres passifs	7.14	135.012	141.784
<b>Capitaux propres</b>		<b>997.606</b>	<b>993.699</b>
Capital souscrit	7.16	34.212	34.212
Primes d'émission	7.16	417.366	417.366
Réserves et report à nouveau	7.16	541.415	527.835
Réserves de réévaluation	7.16	-1.706	-12.100
Actions propres (-)	7.16	-50.017	-50.017
Résultat net de la période	7.16	56.336	76.403
Intérêts minoritaires		0	0
<b>Total du passif</b>		<b>8.129.909</b>	<b>9.331.494</b>

# État consolidé du résultat global

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2023	31.12.2022
Produits d'intérêts	8.1	268.984	94.335
dont les produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif		268.835	94.103
Charges d'intérêts	8.1	-166.439	-60.123
Dividendes	8.2	2.860	3.412
Commissions perçues	8.3	521.863	570.564
Commissions versées	8.3	-95.332	-127.571
Résultat net sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	8.4	29.542	57.101
Résultat net sur la comptabilité de couverture	8.5	1.068	-1.342
Résultat net issu de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	8.6	1.398	-312
Résultat net issu de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués au coût amorti	8.7	4	60
Autres résultats opérationnels nets	7.8	15.411	19.289
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		-65	3.597
<b>Produit net</b>		<b>579.294</b>	<b>559.010</b>
Frais de personnel	8.9	-245.061	-223.269
Frais généraux et administratifs	8.10	-221.458	-207.769
Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	8.11	-27.131	-28.785
Dépréciations nettes sur actifs	8.12	-4.493	-5.517
Actifs financiers		-4.410	-5.511
Entreprises mises en équivalence		-83	0
Actifs non financiers		0	-6
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>81.151</b>	<b>93.670</b>
Charge d'impôts	8.13	-24.815	-17.267
<b>Bénéfice net</b>		<b>56.336</b>	<b>76.403</b>
Effet des réestimations sur régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	8.14	6.127	-450
Gains (Pertes) réalisés et non réalisés – Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	8.14	2.175	-564
<b>Total des autres éléments du résultat global<sup>1</sup> ne pouvant pas être reclassés ultérieurement en bénéfice net</b>		<b>8.302</b>	<b>-1.014</b>
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	8.14	2.172	-8.510
Écarts de conversion	8.14	-80	-228
<b>Total des autres éléments du résultat global<sup>1</sup> qui pourront être reclassés ultérieurement en bénéfice net</b>		<b>2.092</b>	<b>-8.738</b>
<b>Résultat global total</b>		<b>66.730</b>	<b>66.651</b>

(1) Gains et pertes (non) réalisés comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôts.

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2023	31.12.2022
<b>Bénéfice net attribuable aux</b>		<b>56.336</b>	<b>76.403</b>
actionnaires de la société mère		56.336	76.403
intérêts minoritaires		0	0
<b>Résultat global total attribuable aux</b>		<b>66.730</b>	<b>66.651</b>
actionnaires de la société mère		66.730	66.651
intérêts minoritaires		0	0

## Tableau consolidé des variations des capitaux propres

(en milliers EUR)

	Capital	Primes d'émission	Réserves et report à nouveau	Réserves de réévaluation	Écarts de conversion	Actions propres	Résultat net de la période	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>Solde au 31.12.2021</b>	<b>34.212</b>	<b>417.366</b>	<b>543.128</b>	<b>-2.780</b>	<b>431</b>	<b>-49.627</b>	<b>47.552</b>	<b>990.282</b>	<b>0</b>	<b>990.282</b>
Transactions sur actions propres	0	0	0	0	0	-390	0	-390	0	-390
Affectation du résultat précédent	0	0	47.552	0	0	0	-47.552	0	0	0
Dividendes versés	0	0	-62.845	0	0	0	0	-62.845	0	-62.845
Transactions avec les minoritaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net de la période	0	0	0	0	0	0	76.403	76.403	0	76.403
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de capitaux propres	0	0	0	-564	0	0	0	-564	0	-564
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de dette	0	0	0	-8.510	0	0	0	-8.510	0	-8.510
Réévaluation à la juste valeur – Autres	0	0	0	-449	0	0	0	-449	0	-449
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	0	0	0	-228	0	0	-228	0	-228
<b>Solde au 31.12.2022</b>	<b>34.212</b>	<b>417.366</b>	<b>527.835</b>	<b>-12.303</b>	<b>203</b>	<b>-50.017</b>	<b>76.403</b>	<b>993.699</b>	<b>0</b>	<b>993.699</b>
Transactions sur actions propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat précédent	0	0	76.403	0	0	0	-76.403	0	0	0
Dividendes versés	0	0	-62.823	0	0	0	0	-62.823	0	-62.823
Transactions avec les minoritaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net de la période	0	0	0	0	0	0	56.336	56.336	0	56.336
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de capitaux propres	0	0	0	2.175	0	0	0	2.175	0	2.175
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de dette	0	0	0	2.172	0	0	0	2.172	0	2.172
Réévaluation à la juste valeur – Autres	0	0	0	6.127	0	0	0	6.127	0	6.127
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	0	0	0	-80	0	0	-80	0	-80
<b>Solde au 31.12.2023</b>	<b>34.212</b>	<b>417.366</b>	<b>541.415</b>	<b>-1.829</b>	<b>123</b>	<b>-50.017</b>	<b>56.336</b>	<b>997.606</b>	<b>0</b>	<b>997.606</b>

# Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2023	31.12.2022
<b>Bénéfice net</b>		<b>56.336</b>	<b>76.403</b>
<b>Éléments non monétaires inclus dans le bénéfice net et autres ajustements :</b>		<b>55.584</b>	<b>52.789</b>
Impôts et impôts différés	8.13	24.815	17.267
Résultat provenant des entreprises associées, net des dividendes perçus		229	326
Profits ou pertes de change latents et écarts de conversion		0	-1
Réductions de valeur et amortissements sur immobilisations (in) corporelles	7.6 / 7.7	27.213	28.791
Variations des provisions	7.13	-4.840	-639
Pertes (gains) nets sur investissements		-66	3.491
Autres ajustements		8.233	3.554
<b>Variation des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles :</b>		<b>-786.605</b>	<b>-1.141.303</b>
Actifs détenus à des fins de transaction ou désignés à la juste valeur		7.921	-174.011
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres		175.684	-100.719
Prêts et créances évalués au coût amorti		190.956	-53.011
Autres actifs		-66.190	189.073
Instruments financiers de couverture		146.983	-409.595
Passifs détenus à des fins de transaction		-26.773	166.139
Dettes envers les établissements de crédit		-62.236	-339.601
Dettes envers la clientèle		-1.147.211	-393.969
Autres passifs		-5.739	-25.609
<b>Impôts payés sur le résultat</b>		<b>-11.042</b>	<b>-32.426</b>
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles (A)</b>		<b>-685.727</b>	<b>-1.044.537</b>
Acquisition de filiales, coentreprises et entreprises associées, nette de la trésorerie acquise (y compris une augmentation de participation)	6	-850	-2.680
Cession de filiales, coentreprises et entreprises associées, nette de la trésorerie cédée (y compris une diminution de participation)	6	0	-24.894
Acquisition d'immobilisations (in)corporelles		-11.700	-3.182
Vente d'immobilisations (in)corporelles		87	437
Acquisition de titres détenus jusqu'à l'échéance			
Produits des cessions et des remboursements de titres détenus jusqu'à l'échéance			
Acquisition d'instruments financiers évalués au coût amorti		-825.139	-1.282.026
Produits des cessions et des remboursements des instruments financiers évalués au coût amorti		1.022.557	411.274

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2023	31.12.2022
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement (B)</b>		<b>184.955</b>	<b>-901.071</b>
Dividendes payés		-62.823	-62.845
Achat ou vente d'actions propres		0	-390
Autres financements <sup>1</sup>		-8.931	-9.209
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement (C)</b>		<b>-71.754</b>	<b>-72.444</b>
<b>Effets des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie (D)</b>		<b>0</b>	<b>16</b>
<b>Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>		<b>-572.526</b>	<b>-2.018.036</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>		<b>1.661.766</b>	<b>3.679.802</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>		<b>1.089.240</b>	<b>1.661.766</b>

## Informations complémentaires

Intérêts perçus		359.799	116.783
Dividendes perçus		2.860	3.412
Intérêts versés		-261.104	-100.479

## Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

		<b>1.089.241</b>	<b>1.661.766</b>
Caisse et soldes avec les banques centrales	7.1	853.957	1.410.960
Comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit	7.1	223.718	246.759
Prêts et avances aux établissements de crédit	7.5	11.566	4.047
Dont indisponible		0	0

(1) Y compris les sorties de trésorerie se rapportant au principal des passifs locatifs comptabilisés conformément à IFRS 16.

# Annexes aux comptes consolidés

## 1 — Informations générales

L'Arrêté Royal du 5 décembre 2004 impose aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, qu'ils soient cotés ou non, d'établir leurs comptes consolidés sur la base des normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptées par l'Union européenne, à partir de l'exercice comptable commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2006 ou après cette date. C'est pourquoi, les états financiers consolidés de Banque Degroof Petercam sont préparés conformément aux normes IFRS en vigueur au 31 décembre 2023 au sein de l'Union européenne.

Par contre, comme Banque Degroof Petercam n'a aucun titre de capitaux propres ou d'emprunts négociés ou en cours d'émission sur un marché public de valeurs mobilières, les normes IFRS 8 ('Segments opérationnels') et IAS 33 ('Résultat par action') ne sont pas appliquées conformément à leur champ d'application.

C'est également pour cette raison que Banque Degroof Petercam ne communique pas d'informations intermédiaires au marché et par conséquent, n'a qu'une seule date de reporting, celle correspondant à sa date de clôture annuelle.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros à moins qu'il en soit spécifié autrement.

## 2 — Changements dans les principes et méthodes comptables

Les normes et amendements de norme IFRS suivants sont d'application pour la première fois sur le présent exercice :

- IFRS 17 'Contrats d'assurance' ;
- Amendements à IFRS 17 'première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 - Informations comparatives' ;
- Modifications d'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2 : 'Information à fournir sur les méthodes comptables' ;
- Amendements à IAS 12, 'Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction' ;
- Amendements à IAS 12, 'Réforme fiscale internationale — Modèle de règles du Pilier 2' ;
- Modifications d'IAS 8, 'Définition des estimations comptables'.

Les modifications à l'IAS 1 visent à aider les entités à améliorer la pertinence des informations sur les méthodes comptables communiquées dans les notes annexes aux états financiers et l'utilité de ces informations pour les utilisateurs des états financiers. Ces amendements ont été pris en compte par Banque Degroof Petercam pour la présentation de ses états financiers.

Depuis la date de première application d'IFRS 16, Banque Degroof Petercam a opté de ne pas appliquer l'exemption de comptabilisation initiale des actifs et passifs d'impôts différés prévue par l'IAS 12. Ainsi, à la date de première application, le montant de l'impôt différé actif généré a compensé celui de l'impôt différé passif. Les différences temporelles résultant des variations ultérieures des actifs au titre du droit d'utilisation et des passifs locatifs entraînent ensuite la constatation d'un impôt différé. Hormis un changement de présentation des actifs et passifs d'impôts différés résultant des contrats de location dans les notes annexes au rapport

annuel, cet amendement n'a aucun effet sur les états financiers de Banque Degroof Petercam. L'application des autres dispositions n'a pas d'incidence significative sur le résultat et les capitaux propres de la Banque Degroof Petercam, ni sur la présentation des états financiers.

Parmi les normes ou amendements de normes publiés par l'IASB en date du 31 décembre 2023, ceux repris ci-après entrent en vigueur lors d'exercices comptables ultérieurs :

### DOCUMENTS PAS ENCORE ADOPTÉS

#### PAR L'UNION EUROPÉENNE :

- Modifications d'IAS 1 'Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants', applicables à partir des exercices commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2024 ou après cette date ;
- Modifications d'IAS 1 'Passifs non courants assortis de clauses restrictives', applicables à partir des exercices commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2024 ou après cette date ;
- Amendements à IFRS 16 'Obligation locative découlant d'une cession-bail', applicables à partir des exercices commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2024 ou après cette date ;
- Amendements aux normes IAS 7 et IFRS 7 « Accords de financement de fournisseurs », applicables à partir des exercices commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2024 ou après cette date ;
- Amendements à la norme l'IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères : Absence de convertibilité », applicables à partir des exercices commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2025 ou après cette date ;

Pour les textes précités, Banque Degroof Petercam les appliquera lors de leur entrée en vigueur et ne s'attend pas à des effets significatifs lors de leur application.

## 3 — Résumé des principes et méthodes comptables

Dans les principes et méthodes comptables décrits ci-après, il faut entendre par ‘gains et pertes comptabilisés en fonds propres’, ceux qui doivent être spécifiquement repris en autres éléments du résultat global conformément aux normes IFRS.

### 3.1 Principes de consolidation

#### PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés reprennent les comptes de la société mère et de ses filiales qui dépassent un seuil de matérialité. Les filiales désignent toute entreprise contrôlée par Banque Degroof Petercam, c'est-à-dire les entités sur lesquelles la Banque est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec celles-ci et a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur ces filiales. Quant au seuil de matérialité, il est basé sur l'analyse de divers critères dont la part dans les fonds propres consolidés, la part dans le résultat consolidé ainsi que la part dans le total bilantaire consolidé.

Les filiales sont consolidées selon la méthode d'intégration globale à partir de la date de transfert du contrôle effectif à Banque Degroof Petercam et sortent du périmètre de consolidation à la date de cessation de ce contrôle. Les comptes de la maison mère et des filiales sont établis à la même date et selon des méthodes comptables similaires au travers de retraitements si nécessaire. Les soldes, les transactions, les produits et charges intra-groupe sont éliminés.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

#### PARTENARIATS

Les partenariats désignent toute entreprise dont Banque Degroof Petercam a un contrôle conjoint de manière directe ou indirecte, c'est-à-dire qu'aucune décision concernant les activités pertinentes ne peut se prendre sans l'accord unanime des parties partageant le contrôle.

Si ces derniers sont supérieurs au seuil de matérialité, ils sont comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence pour les partenariats définis comme étant des coentreprises (entreprises dans lesquelles le contrôle conjoint donne des droits sur l'actif net de celles-ci) ou selon la méthode d'intégration de la quote-part d'intérêt dans les actifs et dettes, produits et charges pour les partenariats définis comme

étant des entreprises communes (entreprises dans lesquelles le contrôle conjoint donne des droits sur les actifs et des obligations sur les passifs, relatifs à celles-ci), à partir de la date de détention du contrôle conjoint et ne seront plus comptabilisés de la sorte à la date de cession du contrôle conjoint. Le seuil de matérialité est basé sur l'analyse de divers critères dont la part dans les fonds propres consolidés, la part dans le résultat consolidé ainsi que la part dans le total bilantaire consolidé.

Les comptes du partenariat sont établis à la même date et selon des méthodes comptables similaires, moyennant des retraitements si nécessaire, à celles de la maison mère du groupe.

#### ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les entreprises associées désignent toute entreprise dans laquelle Banque Degroof Petercam exerce une influence notable, c'est-à-dire le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle sans toutefois posséder le contrôle ou le contrôle conjoint sur ces politiques.

Si ces dernières sont supérieures au seuil de matérialité, elles sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence à partir de la date de détention de l'influence notable et ne seront plus comptabilisées de la sorte à la date de cession de cette influence notable. Le seuil de matérialité est basé sur l'analyse de divers critères dont la part dans les fonds propres consolidés, la part dans le résultat consolidé ainsi que la part dans le total bilantaire consolidé.

Les comptes de l'entreprise associée sont établis à la même date et selon des méthodes comptables similaires, moyennant des retraitements si nécessaire, à celles de la maison mère du groupe.

### 3.2 Conversion des devises étrangères

#### CONVERSION DES COMPTES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Lors de la consolidation, les bilans des entités dont la devise fonctionnelle est différente de celle de Banque Degroof Petercam (EUR), sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice comptable. Par contre, les comptes de résultats et les tableaux de flux de trésorerie de ces mêmes entités sont convertis au taux de change moyen de la période couverte.

Les différences de change issues de ces conversions sont imputées dans les fonds propres.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entreprise

étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de cette entité et par conséquent, ils sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice comptable. Les différences de change résultant de ces conversions sont imputées dans les fonds propres.

En cas de cession des entités susmentionnées, les différences de change comptabilisées en fonds propres sont incluses dans le calcul de la plus ou moins-value et donc, comptabilisées en compte de résultats.

#### CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les transactions en devises étrangères au sein des comptes individuels des entités de Banque Degroof Petercam sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice comptable générant une différence de change qui est comptabilisée en compte de résultats. Les postes non monétaires évalués à la juste valeur sont convertis au taux de change à la date de clôture de l'exercice comptable. La différence de change issue de cette conversion s'impute en fonds propres ou en résultat en fonction de l'affectation comptable de l'élément visé. Les autres postes non-monétaires sont évalués au taux de change historique, c'est-à-dire au taux de change en vigueur à la date de transaction.

### 3.3 Instruments financiers

#### 3.3.1 Date de comptabilisation des instruments financiers

Tous les dérivés ainsi que tous les achats ou ventes de titres en vertu d'un contrat dont les modalités imposent la livraison du titre dans le délai défini généralement par la réglementation ou par une convention sur le marché concerné, sont comptabilisés à la date de transaction. Les créances et les dépôts sont reconnus à la date de règlement.

#### 3.3.2 Compensation

Un actif et un passif financiers sont compensés si et seulement si Banque Degroof Petercam a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif de manière simultanée.

#### 3.3.3 Classement et évaluation des actifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :

- au coût amorti ;
- à la juste valeur par capitaux propres ;
- à la juste valeur par capitaux propres sur option irrévocable pour les instruments de capitaux propres (sans recyclage) ;
- à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Les critères de classement des actifs financiers dépendent de la nature de l'instrument financier. Sur la base de l'analyse des caractéristiques et des termes contractuels de l'instrument financier, celui-ci est considéré comme un instrument de dette ou un instrument de capitaux propres. Un instrument de capitaux propres est défini comme tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Un instrument financier ne répondant pas à la définition d'instrument de capitaux propres est classé par Banque Degroof Petercam en tant qu'instrument de dette.

#### 3.3.3.1 Actifs financiers au coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif consiste à percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de nominal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont comptabilisés initialement à leur juste valeur (les coûts de transactions inclus, s'ils sont significatifs) et, par la suite, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, après déduction éventuelle d'une dépréciation pour perte de valeur. L'amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif est porté au compte de résultats dans la rubrique 'Produits d'intérêts'. Les montants des dépréciations sont comptabilisés en résultat dans la rubrique 'Dépréciations'.

#### 3.3.3.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Un actif financier doit être évalué à la juste valeur par capitaux propres si les deux conditions suivantes sont réunies :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- les conditions contractuelles de l'actif

financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de nominal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont évalués initialement à la juste valeur (les coûts de transactions inclus, s'ils sont significatifs) et, par la suite, réévalués à leur juste valeur. À l'exception des dépréciations, toutes les fluctuations de la juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la réalisation de ces actifs, les résultats de réévaluation cumulés, préalablement comptabilisés en capitaux propres, sont reconnus en résultat sous la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres'. Les montants de dépréciation sont comptabilisés en résultat dans la rubrique 'Dépréciations'.

Les revenus, pour les instruments porteurs d'intérêts, comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont inclus dans la rubrique 'Produits d'intérêts'.

### 3.3.3.3 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sur option irrévocable pour les instruments de capitaux propres

Lors de la comptabilisation initiale, Banque Degroof Petercam peut choisir de manière irrévocable de présenter les variations ultérieures de la juste valeur d'un investissement dans un instrument de capitaux propres, qui n'est pas détenu à des fins de transaction, dans une rubrique spécifique des capitaux propres. Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sur option irrévocable sont évalués initialement à la juste valeur (les coûts de transactions inclus, s'ils sont significatifs) et, par la suite, réévalués à leur juste valeur. Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation et les montants comptabilisés en capitaux propres ne sont pas recyclés en résultat. Seuls les dividendes reçus sont comptabilisés en résultat, sauf s'ils représentent clairement le remboursement de capital.

### 3.3.3.4 Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Tous les autres actifs financiers, c'est-à-dire les actifs financiers qui ne répondent pas aux critères de classement au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan (hors coûts de transactions imputés directement en résultat) et, par la suite, réévalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat dans la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalués à juste valeur par

le biais du compte de résultats'. Les intérêts perçus ou payés sur les instruments porteurs d'intérêts non dérivés sont comptabilisés sous les rubriques 'Produits ou charges d'intérêts'. Les dividendes reçus sont inclus dans les revenus 'Dividendes'.

En outre, lors de la comptabilisation initiale, Banque Degroof Petercam a la possibilité de désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats, si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée 'mismatch comptable') qui surviendrait si elle n'était pas utilisée.

Le choix de l'option de juste valeur est irréversible dès l'entrée de l'actif dans le bilan. Cette catégorie a les mêmes règles d'évaluation que celles appliquées aux actifs évalués à la juste valeur. Les mêmes rubriques que celles définies ci-avant sont utilisées pour la reconnaissance des intérêts et dividendes. Par contre, les variations de juste valeur sont comptabilisées dans la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats'.

### 3.3.3.5 Modèle économique

La terminologie 'modèle économique ou de gestion' désigne la manière dont Banque Degroof Petercam gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie. La Banque détermine le modèle économique à un niveau qui reflète la manière dont des groupes d'actifs financiers sont gérés ensemble pour atteindre un objectif économique donné. En conséquence, Banque Degroof Petercam ne détermine pas de modèles de gestion instrument par instrument, mais à un niveau d'agrégation plus élevé. L'appréciation du modèle économique est importante pour les instruments de dette afin de déterminer s'ils peuvent être évalués au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres.

On distingue trois types de modèles économiques :

- Les modèles de gestion 'collecte' reprennent deux principaux types de portefeuille :
  - Un portefeuille d'obligations souveraines et bancaires avec garantie d'État ; et
  - Les crédits octroyés à la clientèle.

Les ventes sont accessoires à l'objectif du modèle. Toutefois, ce modèle n'implique pas de conserver la totalité des actifs jusqu'à échéance. Les exemples de vente suivants peuvent cadrer avec les modèles de gestion 'collecte' :

- les ventes sont dues à une augmentation du risque de crédit d'un actif financier ;
- les ventes sont peu fréquentes (même si elles sont d'une valeur importante) ou, non

significatives individuellement et globalement (même si elles sont fréquentes) ;

ou

- les ventes ont lieu près de l'échéance de l'actif financier et le produit des ventes se rapproche de la collecte des flux de trésorerie contractuels restants.
- Les modèles de gestion 'collecte et vente' sont composés principalement d'un portefeuille d'obligations de très bonne qualité détenu à des fins de gestion de liquidité et d'un portefeuille 'corporate' qui investit en obligations à court et moyen terme. Ce modèle économique est généralement associé à plus de ventes (en fréquence et d'une valeur plus élevée) que dans le cas du modèle gestion 'collecte'.
- Les autres modèles de gestion dont l'objectif principal est d'acheter et de vendre des actifs concernent, entre autres, les actifs financiers détenus à des fins de transaction, les portefeuilles d'actifs financiers dont la gestion et la performance reposent sur la juste valeur, et les portefeuilles dont l'objectif est de maximiser les flux de trésorerie par voie de la vente. Un tel modèle ne s'inscrit ni dans un modèle de gestion 'collecte' ni dans un modèle de gestion 'collecte et vente' et la perception de flux de trésorerie contractuels est plutôt accessoire à l'atteinte de l'objectif de ce modèle. Les instruments de dette qui ne remplissent pas parfaitement le critère 'Principal et Intérêts' (voir point 3.3.3.6) sont alloués à ce type de modèles. C'est notamment le cas des parts de fonds d'investissement (étant donné que les investisseurs entrent dans le fonds et en sortent sur la base de la juste valeur, il est peu probable que les flux de trésorerie d'un investissement dans un tel fonds correspondent au critère 'Principal et Intérêts').

### 3.3.3.6 Critère 'Principal et Intérêts' (test 'Solely Payments of Principal and Interests' ou test 'SPPI')

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépend aussi de l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument (test 'SPPI'). Le test 'SPPI' est satisfait si les conditions contractuelles de l'instrument de dette donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements du principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Aux fins de cette appréciation, le 'principal' correspond à la juste valeur de l'instrument financier lors de sa comptabilisation initiale et les 'intérêts' reflètent la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période de temps donnée et les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base, ainsi qu'une marge.

Pour déterminer si le test 'SPPI' est satisfait,

Banque Degroof Petercam analyse les conditions contractuelles de l'instrument afin d'évaluer si l'instrument contient une modalité qui pourrait modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels de telle manière que cet instrument ne remplisse pas cette condition. À cet effet, Banque Degroof Petercam a mis en place un modèle ('check list') afin de vérifier si les flux de trésorerie des instruments de dette représentent uniquement des paiements de principal et d'intérêts. En faisant cette appréciation, Banque Degroof Petercam considère notamment les éléments suivants :

- événement déclencheur qui modifierait l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels ;
- effet de levier ;
- remboursement anticipé ou option de prolongation ;
- modalité qui limite la créance de Banque Degroof Petercam aux flux de trésorerie générés par des actifs spécifiés (par exemple, des actifs sans recours ou « 'non-recourse' financial asset ») ;
- caractéristiques qui modifient la contrepartie pour la valeur temporelle de l'argent (par exemple, révision périodique du taux d'intérêt).

### 3.3.3.7 Reclassements

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf dans la prochaine période de présentation après que Banque Degroof Petercam ait décidé de changer la stratégie liée à une activité importante pour son exploitation. Banque Degroof Petercam reclasse tous les actifs concernés de manière prospective à compter du premier jour de la prochaine période de présentation. Les périodes antérieures ne sont pas retraitées. Banque Degroof Petercam estime que des changements de la sorte devraient être peu fréquents.

### 3.3.4 Classement et évaluation des passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :

- à la juste valeur par le biais du compte de résultats ;
- au coût amorti.

#### 3.3.4.1 Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Les passifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats s'ils sont :

- détenus à des fins de transaction ;
- désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Ces passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur (hors coûts de transactions imputés directement en résultat) et, par la suite, réévalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat dans la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur' par le biais du compte de résultats.

Les intérêts perçus ou payés sur les instruments non dérivés sont comptabilisés sous les rubriques 'Produits ou charges d'intérêts'.

La désignation de passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats (ou option de juste valeur) s'effectue lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier et dans le respect des critères d'utilisation suivants :

- cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée 'mismatch comptable') qui surviendrait si elle n'était pas utilisée ; ou
- un groupe de passifs financiers est géré, et sa performance est évaluée, sur base de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissements dûment documentée ; ou
- l'instrument financier contient un dérivé incorporé non étroitement lié.

#### 3.3.4.2 Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers au coût amorti sont des passifs financiers non dérivés qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Ces passifs sont évalués initialement à leur juste valeur (les coûts de transactions inclus, s'ils sont significatifs) et, par la suite, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus (y compris tout écart entre le montant net reçu et la valeur de remboursement) sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif en résultat dans la rubrique 'Produits ou charges d'intérêts'.

#### 3.3.4.3 Reclassements

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est permis.

#### 3.3.5 Dérivés

Tous les instruments financiers dérivés ayant une valeur de remplacement positive (négative) sont considérés comme des actifs (passifs) financiers détenus à des fins de transaction, à l'exception des dérivés qualifiés d'instruments de couverture. Les dérivés détenus à des fins de transaction sont

enregistrés pour leur juste valeur à l'origine de l'opération et, ultérieurement, évalués à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur, intérêts courus inclus, sont comptabilisées dans la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats'.

#### 3.3.6 Dépréciation des actifs financiers

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes attendues ('Expected credit loss' ou 'ECL'). Ce modèle s'applique principalement aux crédits, aux instruments financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux garanties financières émises.

Les pertes attendues sont une estimation, établie par pondération probabiliste, des pertes de crédit sur la durée de vie attendue d'un instrument financier.

Le calcul de ces pertes se base, entre autres, sur les paramètres suivants : la probabilité de défaut ('Probability of default' ou 'PD'), la perte en cas de défaut ('Loss given default' ou 'LGD'), le montant de l'exposition (comptable résiduelle) en cas de défaut ('Exposure At default' ou 'EAD') et le taux d'actualisation. Le montant des dépréciations est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés. Les actifs financiers sont classés sur base de l'ampleur de la détérioration de crédit depuis leur comptabilisation initiale en trois catégories :

- phase 1 (comptabilisation initiale : 'performing') : la dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues sur la durée de vie résultant de risques de défaut dans les 12 mois suivant la date de clôture ;
- phase 2 (hausse significative du risque de crédit : 'under-performing') : la dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie de l'instrument financier ;
- phase 3 (actifs financiers en souffrance pour lesquels il existe des preuves objectives de défaillance à la date de clôture : 'nonperforming') : la dépréciation est évaluée à la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable attendue.

Pour apprécier la détérioration du risque de crédit, Banque Degroof Petercam compare le risque de défaillance à la date de reporting et à la comptabilisation initiale de l'actif financier. Afin de classer ses expositions de crédit, Banque Degroof Petercam a décidé de mettre en place un modèle de scoring interne évoluant sur base d'événements de crédits pour ses portefeuilles de crédit. En ce qui concerne les instruments de dette, les ratings externes d'agence sont principalement utilisés et Banque Degroof Petercam fait usage de l'exception

relative au risque de crédit faible.

Banque Degroof Petercam comptabilise les variations des dépréciations liées aux instruments financiers au coût amorti, en résultat dans la rubrique 'Dépréciations' en contrepartie d'un compte de correction de valeur en regard de la valeur comptable des actifs financiers dépréciés. Pour les instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres, la correction de valeur pour dépréciations doit être comptabilisée dans les autres éléments du résultat global en contrepartie de la rubrique de résultat 'Dépréciations' et ne doit pas réduire la valeur comptable des actifs financiers dans les états financiers consolidés. Pour les engagements de prêts donnés et les garanties financières émises, les pertes de crédit attendues sont comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique 'provision' en contrepartie de la rubrique de résultat 'Dépréciations'.

#### 3.3.6.1 Définition du défaut

Banque Degroof Petercam utilise la même définition de défaut que celle utilisée pour les besoins internes de gestion du risque de crédit. Cette définition de défaut est par ailleurs alignée aux standards réglementaires actuellement en vigueur dans le secteur.

Un actif financier est considéré en défaut si au moins une des deux conditions suivantes est remplie :

- Banque Degroof Petercam considère que le paiement du débiteur est improbable ('unlikely to pay') sans le recours à des actions telles que la réalisation du collatéral ;
- le débiteur présente des arriérés de paiement matériels de plus de 90 jours.

#### 3.3.6.2 Actif financier déprécié (phase 3)

Le niveau de collatéral mis en garantie n'intervient nullement dans la catégorisation des actifs financiers en phase 3 : dès qu'un dossier répond à au moins une des deux conditions mentionnées précédemment, cet actif financier est considéré en défaut et est classé en phase 3, même si la valorisation des garanties reçues excède le montant dû à Banque Degroof Petercam.

Lorsque les récupérations attendues sont inférieures à l'exposition de la Banque, une provision pour perte attendue est comptabilisée.

#### 3.3.6.3 Restructurations pour cause de difficultés financières

En cas de difficultés financières de l'emprunteur, et afin de maximiser les possibilités d'une récupération, Banque Degroof Petercam peut, dans certains cas spécifiques et sous certaines conditions, accepter

une restructuration d'un dossier, qui se matérialise généralement par un rallongement de la durée résiduelle du prêt ou par un report ou un étalement de certaines échéances contractuelles.

Ces dossiers sont systématiquement classés en phase 2, à moins que le dossier soit considéré en défaut, auquel cas il sera répertorié en phase 3.

#### 3.3.6.4 Dégradation significative du risque de crédit

Conformément au modèle ECL, la dépréciation d'un actif financier est évaluée au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie de l'instrument financier dès que le risque de crédit pour cet actif financier s'est dégradé de manière significative. Cette évaluation de la dégradation significative du risque de crédit est une évaluation relative par rapport au niveau de risque qui a été estimé à la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

En ce qui concerne le portefeuille obligataire et les dépôts interbancaires, la dégradation significative du risque de crédit est évaluée essentiellement sur base de la notation externe (ou, à défaut, sur base d'une notation interne correspondante) :

- Banque Degroof Petercam utilise l'exception relative au risque de crédit faible autorisée par la norme IFRS 9, ce qui signifie que les instruments ayant une notation 'Investment grade' (faible risque de crédit) à la date de reporting sont toujours classés en phase 1 et se voient par conséquent attribuer une ECL s'élevant au montant des pertes attendues sur la durée de vie résultant du risque d'un défaut dans les 12 mois suivants la date de reporting ;
- pour les actifs financiers pour lesquels l'exception relative au risque de crédit faible ne peut être appliquée (c-à-d les actifs dont la notation est inférieure à 'Investment grade'), Banque Degroof Petercam réalise une évaluation de l'évolution relative du risque de crédit, en comparant la probabilité de défaut (PD) sur la durée de vie de l'instrument à la comptabilisation initiale avec la PD à la date de reporting (pour une durée de vie équivalente). Cette évaluation est réalisée individuellement au niveau de chaque exposition et à chaque date de reporting.

Pour le portefeuille de prêts, Banque Degroof Petercam a développé un modèle de notation interne. L'évolution de cette notation interne détermine le niveau de dégradation du risque de crédit. Cette notation interne, qui est recalculée à chaque date de reporting individuellement, au niveau de la facilité du crédit, évolue en fonction d'événements de crédits tels que :

- une restructuration pour cause de difficultés

financières ('forborne') : un actif financier faisant l'objet d'une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur est toujours classé en phase 2, à moins que le dossier soit considéré en défaut, auquel cas il est classé en phase 3 ;

- entrée en 'Watch-list' : les dossiers repris dans cette liste sont classés en phase 2 minimum ;
- un appel de marge (crédits lombards) non honoré et pour lequel il est établi par Banque Degroof Petercam que la qualité de crédit de l'emprunteur s'est dégradée de manière significative ;
- des arriérés de paiement matériels de plus de 30 jours : Banque Degroof Petercam s'est alignée sur les standards internationaux, puisqu'un transfert vers la phase 2 a lieu à partir du moment où un actif financier présente des arriérés de paiement matériels de plus de 30 jours.

Étant donné que Banque Degroof Petercam n'acquière jamais de portefeuilles d'actifs en souffrance, tous les instruments financiers sont toujours classés en phase 1 au moment de leur comptabilisation initiale. Pour les reportings à des dates ultérieures, tant qu'aucun des critères mentionnés ci-avant n'est rempli, l'actif reste en phase 1.

Dès qu'un instrument répond à au moins un des critères que pour être considéré comme actif ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument financier est classé en phase 2 et une ECL correspondant au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie de l'instrument est comptabilisée.

Un actif financier est considéré en défaut (c-à-d en phase 3) à partir du moment où il répond à la définition de défaut mentionnée précédemment. Les transferts entre catégories sont symétriques, ce qui signifie qu'un instrument financier ayant migré à un moment donné vers la phase 2 ou 3 peut revenir en phase 2 ou 1 à une date de reporting ultérieure si plus aucun des critères de migration n'est rempli, à condition que les éventuelles périodes de probation, conformément aux standards réglementaires du secteur, soient respectées.

### 3.3.6.5 Gouvernance et mesure des dépréciations (modèle ECL)

L'ECL est le résultat du produit de la probabilité de défaut (PD), de l'estimation de l'exposition au moment du défaut (EAD) et de la perte en cas de défaut (LGD). Le calcul de l'ECL est réalisé de telle sorte qu'il reflète :

- un montant non-biaisé, pondéré à une probabilité de survenance ;
- la valeur temps de l'argent ;
- des informations sur les événements passés, les conditions actuelles et les

prévisions macro-économiques futures.

La période maximale prise en considération pour le calcul de l'ECL est la période contractuelle maximale (y compris les extensions).

L'ECL sur la durée de vie représente la somme des ECL sur toute la durée de vie d'un actif financier, actualisée au taux d'intérêt effectif. Elle est utilisée pour tous les instruments financiers classés en phase 2 minimum.

L'ECL à 12 mois représente la portion de l'ECL sur la durée de vie résultant d'un défaut dans les 12 mois suivant la date de reporting. Elle est utilisée pour les instruments en phase 1.

Banque Degroof Petercam ne dispose pas de modèles de PD et LGD bâlois, étant donné qu'elle a opté pour l'approche standard pour les besoins prudentiels. Dans le cadre de l'IFRS 9, Banque Degroof Petercam a développé des modèles de PD et LGD afin de pouvoir réaliser les calculs d'ECL.

Banque Degroof Petercam prend en considération 3 scénarios macro-économiques différents pour le calcul de l'ECL. Une pondération est appliquée à chacun de ces 3 scénarios. Le scénario macroéconomique de base est considéré comme représentant les prévisions futures les plus probables. Ce scénario est également utilisé pour d'autres besoins internes et externes.

Le calcul de l'ECL exige des jugements importants sur différents aspects tels que, par exemple, la situation financière de l'emprunteur et sa capacité de remboursement, la valeur du collatéral et les possibilités de récupération ou encore les prévisions macro-économiques futures. Banque Degroof Petercam applique une approche la plus neutre possible en la matière.

### 3.3.6.6 Réduction de valeur

Une réduction de valeur consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a plus d'attente raisonnable de recouvrement à l'égard de tout ou d'une partie de cet actif ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Cette situation donne lieu à une sortie du bilan. Banque Degroof Petercam décide d'une sortie anticipée du bilan sur base individuelle et en tenant compte de différents facteurs, comme :

- l'actif financier est déprécié en totalité ;
- la durée à partir de la date de la dernière dépréciation ;
- la réalisation ou non du collatéral réalisable dans un délai normal ;

- la probabilité de récupérer des flux contractuels et l'estimation du délai de cette éventuelle récupération ;
- le nombre de jours écoulés depuis le dernier flux contractuel reçu ;
- le statut du dossier et/ou du débiteur.

### 3.3.7 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution. La juste valeur est déterminée à partir de prix cotés sur un marché actif (cotations établies par une Bourse, un courtier ou toute autre source reconnue par les investisseurs). Lorsqu'il n'existe pas de marché ou que les prix de marché ne sont pas disponibles, des techniques de valorisation sont utilisées afin d'estimer, à la date d'évaluation, la juste valeur sur base des conditions actuelles de marché. Ces techniques font appel à un maximum de données de marché observables, à des méthodes de calcul couramment utilisées ainsi qu'à toute une série d'autres facteurs tels que la valeur temps, le risque de crédit et le risque de liquidité. La juste valeur estimée par ces techniques est donc affectée par les données retenues. Les techniques d'évaluation comprennent notamment les méthodes d'actualisation des flux de trésorerie, la référence à la valeur de marché d'autres instruments comparables, les modèles de valorisation des options et d'autres modèles de valorisation appropriés.

Lors de sa comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est le prix de la transaction (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue) à moins qu'une autre juste valeur puisse être attestée par un cours sur un marché actif pour le même instrument ou sur base d'une technique de valorisation qui repose uniquement sur des données de marché observables.

Pour déterminer la juste valeur des instruments financiers, la Banque utilise principalement les modes de valorisation suivants :

#### MARCHÉ ACTIF

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur par référence aux prix cotés sur un marché actif lorsqu'ils sont aisément et régulièrement disponibles, en tenant compte de critères tels que le volume des transactions ou les transactions récentes. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés (futures et options).

Pour les dérivés de gré à gré tels que les swaps de taux d'intérêts, les options et les contrats de change, leur valorisation est réalisée par des modèles largement reconnus (méthode d'actualisation des flux

de trésorerie futurs, modèle de Black and Scholes, etc.) qui utilisent des données de marché observables.

La valorisation de ces dérivés inclut une correction pour le risque de crédit (CVA – Credit Value Adjustment ; DVA – Debit Value Adjustment).

L'ajustement CVA consiste à adapter la juste valeur des dérivés afin de tenir compte de la solvabilité de la contrepartie dans leur valorisation. De même, l'ajustement DVA reflète l'effet de la qualité de crédit de Banque Degroof Petercam sur la valorisation des dérivés.

Pour les valorisations qui utilisent les cours 'milieu de marché' comme base d'établissement de la juste valeur, un ajustement de cours est appliqué, par position de risque, aux positions nettes ouvertes en utilisant le cours acheteur ou le cours vendeur, selon le cas.

#### ABSENCE DE MARCHÉ ACTIF

La plupart des dérivés sont traités sur des marchés actifs. Lorsque le prix d'une transaction dans un marché inactif ne correspond pas à la juste valeur d'autres transactions observables sur ce marché pour le même instrument ou à la valorisation avec un modèle interne fondé sur des données observables de marché, cette différence est comptabilisée directement en résultat.

Par contre, si cette différence (appelée communément 'Day 1 profit and loss') est générée par un modèle de valorisation dont tous les paramètres ne proviennent pas de données de marché observables, elle est soit étalée en résultat sur la durée de vie de la transaction, soit différée jusqu'au moment où l'instrument est décomptabilisé. Dans tous les cas, la différence non encore reconnue est comptabilisée immédiatement en résultat si les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou si la juste valeur peut être déterminée par référence à un prix coté sur un marché actif impliquant le même instrument. Pour toutes les transactions, la méthode appropriée pour reconnaître cette différence en résultat est déterminée individuellement.

#### ABSENCE DE MARCHÉ ACTIF – INSTRUMENTS DES CAPITAUX PROPRES (ACTIONS NON COTÉES)

En absence de prix de transaction récente réalisée dans des conditions normales de marché, la juste valeur des actions non cotées est estimée à partir de techniques de valorisation reconnues comme la méthode de l'actualisation des flux futurs, la méthode de l'application de multiples boursiers de sociétés comparables et la méthode patrimoniale. La valeur comptable des instruments financiers à court terme correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

### 3.3.8 Garanties financières émises

Un contrat de garantie financière est un contrat

qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière émise sont initialement évalués à leur juste valeur et, s'ils ne sont pas désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat, sont ultérieurement évalués au plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon le point 3.3.6 ; et
- le montant initialement comptabilisé diminué, le cas échéant, du cumul des produits reconnus conformément aux principes de comptabilisation des revenus de Banque Degroof Petercam.

### 3.3.9 Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque :

- les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ; ou
- la Banque a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif financier. Si la Banque ne transfère ni ne garde substantiellement tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier, celui-ci est décomptabilisé si le contrôle de l'actif financier n'est pas conservé. Dans le cas contraire, la Banque maintient au bilan l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé si ce passif est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est annulée ou arrive à expiration. Si la base de détermination des flux de trésorerie contractuels d'un actif financier ou d'un passif financier est modifiée suite à la réforme des taux d'intérêt de référence, le Groupe ajuste le taux d'intérêt effectif de l'actif financier ou du passif financier pour refléter le changement requis par la réforme plutôt que décomptabiliser l'instrument. Un changement de la base de détermination des flux de trésorerie contractuels est requis par la réforme des taux d'intérêt de référence si les conditions suivantes sont remplies :

- la nécessité du changement est une conséquence directe de la réforme ; et
- la nouvelle base de détermination des flux de trésorerie contractuels est économiquement équivalente à l'ancienne.

## 3.4 Comptabilité de couverture

Banque Degroof Petercam applique les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IFRS 9.

Dans le cas d'une couverture de juste valeur contre le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers (communément appelé 'macrocouverture en juste valeur'), Banque Degroof Petercam utilise les dispositions en matière de comptabilité de couverture d'IAS 39 (telles que ratifiées par la Commission européenne – 'EU Carve out') plutôt que celles de l'IFRS 9. La macrocouverture en juste valeur est appliquée depuis 2022.

Les opérations de couverture visent à réduire ou éliminer l'exposition aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêts ou de prix au travers d'instruments financiers dérivés ou non dérivés.

Pour qualifier une opération pour la comptabilité de couverture et mettre en place la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, il faut que les conditions suivantes soient respectées :

- la relation ne comprend que des instruments de couverture admis et des éléments couverts admis ;
- rédiger une documentation formalisée sur l'instrument de couverture et sur le sous-jacent à couvrir décrivant la relation de couverture, la stratégie et la nature du risque couvert ainsi que les modalités d'appréciation de l'efficacité de la relation ;
- démontrer qu'il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture et que ceux-ci se contrebalancent mutuellement, en partie ou entièrement ;
- le risque de crédit n'a pas d'effet dominant sur les variations de la valeur qui résultent de ce lien économique ;
- le ratio de couverture doit rendre compte du nombre réel d'instruments de couverture utilisés pour couvrir le nombre réel d'éléments couverts.

Dans le cadre de macrocouverture en juste valeur, les conditions suivantes doivent être remplies :

- La relation de couverture entre l'élément couvert et l'instrument de couverture est largement documentée. Cette documentation comprend, entre autres, une description de l'instrument couvert ainsi que de l'élément couvert, l'identification des risques couverts, la stratégie de couverture, la gouvernance et le type de test d'efficacité.
- La relation de couverture est soumise à des tests d'efficacité prospectifs et rétrospectifs. Les tests rétrospectifs assurent un ratio d'efficacité de couverture compris entre 80 et 125 %. Les résultats des tests d'efficacité de couverture sont

inclus dans la documentation de couverture.

Si, dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence, des modifications requises par cette réforme sont apportées à l'élément couvert et / ou à l'instrument de couverture, et au risque couvert, le Groupe actualise la documentation de couverture sans mettre fin à la relation de couverture.

Le mode de comptabilité de couverture utilisé par Banque Degroof Petercam correspond au type de couverture de juste valeur. Selon ce type de comptabilité de couverture, les variations de juste valeur du dérivé sont comptabilisées en résultat dans le poste 'Résultat net sur la comptabilité de couverture' au même titre que les variations de juste valeur des actifs ou passifs couverts attribuables au risque couvert. Les variations de juste valeur d'un portefeuille d'actifs ou de passifs couverts sont quant à elles enregistrées dans une ligne spécifique du bilan intitulée 'Variations de juste valeur des portefeuilles couverts en risque de taux' par la contrepartie du compte de résultat.

Si la couverture ne satisfait plus aux conditions de la comptabilité de couverture, l'ajustement cumulé inscrit au bilan sur l'élément couvert, dans le cas d'un instrument financier porteur d'intérêts, est amorti en résultat sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert, sous forme d'un ajustement du taux d'intérêt effectif. En cas de couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments, cet ajustement est amorti linéairement.

Si l'élément couvert est décomptabilisé, le montant de la variation de la juste valeur inclus au bilan sur l'élément couvert est enregistré en résultat. Pour un instrument financier non porteur d'intérêts, l'ajustement cumulé sur l'élément couvert est reconnu en résultat seulement à l'échéance (ou décomptabilisation) de l'élément couvert.

## 3.5 Contrats de location

Un contrat de location est un contrat, ou une partie d'un contrat, qui confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif pour une période donnée moyennant le paiement d'une contrepartie.

### UNE ENTITÉ DU GROUPE EN TANT QUE PRENEUR EN CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location à l'exception de certains contrats à court terme (<= 12 mois) et de certains contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à la date de prise d'effet du contrat. Ce qui implique, pour le preneur, de reconnaître au bilan un actif au titre du droit d'utilisation du bien loué et un passif locatif représentatif des engagements sur la durée du contrat.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat ajustée des options de renouvellement du contrat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer et des options de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

Le passif locatif est initialement évalué à la valeur actualisée du montant des loyers rémunérant le droit d'utiliser le bien loué sur la durée du contrat de location et non encore versés à la date de prise d'effet du contrat. La valeur actualisée des loyers futurs est calculée en utilisant le taux d'emprunt marginal du preneur. Ensuite, le passif locatif est évalué en majorant sa valeur comptable pour refléter les intérêts dus au titre du passif locatif (selon la méthode du taux d'intérêt effectif) et en réduisant sa valeur comptable pour prendre en compte les loyers payés.

Le passif locatif est présenté dans la rubrique 'Dettes envers la clientèle'.

Le coût de l'actif comptabilisé au titre de droit d'utilisation comprend le montant de l'évaluation initiale du passif locatif augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance sous déduction des avantages incitatifs reçus et des coûts de remise en état. Cet actif est ensuite amorti, en général, linéairement sur la durée du contrat, et déprécié le cas échéant.

L'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation est inclus dans la même rubrique que les immobilisations corporelles.

Le passif locatif et le droit d'utilisation peuvent être réévalués en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers futurs en raison de la variation d'indices.

Des impôts différés sont comptabilisés pour les différences temporelles liées aux droits d'utilisation et aux passifs locatifs.

Les paiements de loyers associés aux contrats de location considérés comme contrat à court terme ou contrat de faible valeur sont comptabilisés en charges dans la rubrique 'Frais généraux et administratifs' selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Par mesure de simplification, IFRS 16 permet aux preneurs de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives et de comptabiliser les composantes locatives et les composantes non locatives qui s'y rattachent comme une seule composante de nature locative. Le Groupe n'a pas opté pour cette mesure de simplification.

### UNE ENTITÉ DU GROUPE EN TANT QUE BAILLEUR

Les contrats de location consentis par le groupe sont classés soit en contrat de location simple, soit en contrat de location-financement. Est considéré comme contrat de location financement, un contrat ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien mis en location.

Un contrat de location est un contrat de location simple s'il ne transfère pas au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien mis en location. Les biens loués dans le cadre d'un contrat de location simple sont maintenus à l'actif en immobilisations et amortis selon les mêmes règles d'amortissement appliquées aux actifs de nature similaire. Les revenus locatifs sont comptabilisés en résultat linéairement sur la durée du contrat de location.

Pour les contrats de location-financement, la valeur actualisée au taux implicite du contrat des loyers à recevoir augmentée, le cas échéant de la valeur résiduelle non garantie attribuée au bailleur, est comptabilisée initialement comme une créance. Ensuite, le produit financier du contrat de location-financement est réparti sur la durée du contrat sur base d'un schéma reflétant un taux de rentabilité constant sur l'encours de l'investissement net au titre du contrat. Ceci est réalisé en affectant les loyers perçus entre les produits financiers et le remboursement du solde débiteur.

Dans le cas d'un contrat de sous-location, s'il n'est pas possible d'en déterminer facilement le taux d'intérêt implicite, l'investissement net dans le contrat de sous-location peut être évalué en utilisant le taux d'actualisation employé pour le contrat de location principal.

### 3.6 Immobilisations corporelles (y compris les immeubles de placement)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (y compris les frais directement attribuables) diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Banque Degroof Petercam applique la méthode de comptabilisation des immobilisations par composant (principalement pour les immeubles) et le montant amortissable est déterminé après déduction de leur valeur résiduelle.

L'amortissement est calculé de manière linéaire en fonction de la durée d'utilité des actifs concernés. Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Nature de l'immobilisation ou composant	Durée d'utilité
Terrain	Infinie
Gros-œuvre	40 à 50 ans
Installations techniques	10 ans
Installations générales	20 ans
Parachèvements	5 à 10 ans
Matériel informatique/télécom	4 ans
Matériel divers/équipement	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel roulant	4 ans

Les terrains et les œuvres d'art ont une durée d'utilité infinie et ne sont donc pas amortis, mais peuvent faire l'objet de pertes de valeur.

À chaque date de clôture, s'il existe un quelconque indice montrant qu'un actif corporel a pu perdre de la valeur, un test de perte de valeur (en comparant la valeur nette comptable de l'actif et sa valeur recouvrable) est réalisé.

Une perte de valeur est reconnue lorsque la valeur comptable de l'immobilisation est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations corporelles sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque date de clôture.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou valoriser la valeur du capital investi.

Si la partie utilisée pour compte propre peut être cédée séparément ou donnée en location via un contrat de location-financement, cette partie est comptabilisée comme immobilisation corporelle. Dans le cas contraire, le bien immobilier est considéré comme immeuble de placement si la partie utilisée pour compte propre ne représente qu'une part insignifiante de l'investissement total.

### 3.7 Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique. Cet actif est comptabilisé initialement au coût s'il est censé produire des avantages économiques futurs et si le coût d'acquisition de cet élément peut être déterminé de manière fiable. Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les logiciels acquis ou développés en interne ainsi que les fonds de commerce achetés et les fonds de commerce acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Les logiciels achetés sont amortis linéairement, selon leur nature, sur des durées d'utilité comprises entre 3 et 5 ans, à partir du moment où ils sont utilisables. Les coûts de maintenance des logiciels sont pris en charge lorsqu'ils sont encourus. Par contre, les dépenses qui améliorent la qualité du logiciel ou qui contribuent à en prolonger sa durée d'utilité sont incorporées au coût d'acquisition initial. En ce qui concerne les logiciels générés en interne, les frais de développement sont amortis linéairement sur la période pendant laquelle on s'attend à bénéficier des avantages de l'immobilisation. Les frais de recherche sont pris directement en charge quand ils sont exposés. Les fonds de commerce sont amortis de manière linéaire sur la période pendant laquelle on s'attend à bénéficier des avantages de l'immobilisation.

Cette durée d'utilité n'excède généralement pas 10 ans. À chaque date de clôture, s'il existe un quelconque indice montrant qu'un actif incorporel a pu perdre de la valeur, un test de perte de valeur (en comparant la valeur nette comptable de l'actif et sa valeur recouvrable) est réalisé. Une perte de valeur est reconnue lorsque la valeur comptable de l'immobilisation est supérieure à sa valeur recouvrable estimée. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur. La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations incorporelles sont revues à chaque date de clôture.

#### ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition peuvent être générés lors de l'acquisition d'une filiale, d'un partenariat ou d'une entreprise associée. Ces écarts représentent la différence entre le coût d'acquisition (incluant les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises) et les fonds propres retraités en IFRS, c'est-à-dire après la comptabilisation à la juste valeur (via fonds propres) de tous les actifs et passifs identifiables au sens IFRS.

Si cet écart est positif, il est inscrit au bilan en tant qu'actif incorporel. S'il est négatif, il est pris en résultat après vérification des actifs et passifs identifiables ainsi que de leur valorisation. Par la suite, chaque élément comptabilisé sera évalué selon les mêmes règles d'évaluation appliquées aux actifs et passifs de nature similaire.

Après la comptabilisation initiale, les écarts d'acquisition positifs sont évalués à leur coût, diminué du cumul des pertes de valeur. En effet, les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils

peuvent s'être dépréciés.

Afin de réaliser le test de dépréciation et vu qu'un écart d'acquisition ne génère jamais de flux de trésorerie de manière indépendante, il doit être alloué à chaque unité génératrice de trésorerie qui s'attend à bénéficier des synergies provenant du regroupement d'entreprises. Les unités génératrices de trésorerie peuvent être une entité juridique ou un secteur d'activité ; celles-ci peuvent être aussi déterminées sur base de critères géographiques ou d'une association d'éléments précités.

Par contre, un changement de pourcentage de détention dans une filiale (entité dont Banque Degroof Petercam a déjà le contrôle) est à considérer comme une opération entre actionnaires.

Par conséquent, si l'opération n'engendre pas un changement de méthode de consolidation, aucun ajustement n'est réalisé et donc, la différence entre le prix d'acquisition ou de vente et la valeur comptable des fonds propres acquis ou vendus est imputée directement en fonds propres. Lors d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, l'écart d'acquisition est calculé après avoir réévalué la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition complémentaire. L'éventuel profit ou perte généré par cette réévaluation est comptabilisé en résultat.

### 3.8 Autres actifs

Les autres actifs comprennent essentiellement les produits à recevoir (hors intérêts), les charges à reporter et les autres débiteurs.

### 3.9 Dépréciation d'actifs non financiers

Un actif non financier est à déprécier lorsque sa valeur comptable (après amortissements si l'actif fait l'objet d'amortissements) est supérieure à sa valeur recouvrable.

À chaque date de reporting, Banque Degroof Petercam apprécie s'il existe un quelconque indice (événement générateur de pertes) montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Ensuite, si un tel indice existe, un test de perte de valeur est réalisé et, le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée par le compte de résultats.

Même s'il n'y a pas d'indication objective de perte de valeur, un tel examen est effectué, au moins chaque année à la même date, pour les actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée et les écarts d'acquisition. La valeur recouvrable d'un actif non financier est le

montant le plus élevé entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, après déduction des coûts de sortie. La valeur d'utilité d'un actif est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de cet actif. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif isolé, il est rattaché à une unité génératrice de trésorerie (UGT) pour déterminer les pertes de valeur éventuelles à ce niveau d'agrégation. Une perte de valeur est comptabilisée directement dans le compte de résultats sous le poste 'Dépréciations'.

Si l'actif est réévalué, la perte de valeur est traitée comme une réévaluation négative. La dépréciation d'une UGT est allouée de manière à réduire la valeur comptable des actifs de cette unité dans l'ordre suivant :

- en premier lieu, à l'écart d'acquisition associé à l'UGT ;
- puis, aux autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT.

Une perte de valeur constatée lors d'un exercice antérieur est reprise s'il y a eu un changement favorable dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif doit être augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable sans excéder la valeur comptable de l'actif, telle qu'elle aurait été déterminée sans réduction de valeur comptabilisée précédemment, c'est-à-dire après l'application de la règle d'amortissement normale. Une perte de valeur sur un écart d'acquisition ne peut pas être reprise ultérieurement.

### 3.10 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque :

- Banque Degroof Petercam a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement du passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, la provision est comptabilisée pour sa valeur actualisée. Par ailleurs, le montant de la

provision est majoré des coûts externes directement associés au règlement d'une obligation spécifique.

### 3.11 Impôts

#### IMPÔTS COURANTS

Les actifs et passifs d'impôts exigibles correspondent aux montants à payer ou à recouvrer, déterminés sur base des règles et taux d'imposition en vigueur dans chaque pays d'implémentation des sociétés du groupe à la date de clôture des comptes, ainsi qu'aux ajustements d'impôts relatifs aux exercices précédents.

Le montant d'impôt exigible à payer ou à recevoir est la meilleure estimation du montant d'impôt à payer ou à recevoir et, le cas échéant, reflète l'incidence d'un traitement fiscal incertain sur l'impôt sur le résultat.

#### IMPÔTS DIFFÉRÉS

Des impôts différés sont comptabilisés dès qu'il existe une différence temporelle entre la valeur fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable. Les impôts différés sont évalués selon la méthode du report variable qui consiste à calculer, à chaque date de clôture, les latences fiscales sur base du taux d'imposition en vigueur ou qui le sera (pour autant qu'il soit connu) au moment où les différences temporelles s'inverseront et, le cas échéant, tiennent compte de l'incidence d'un traitement fiscal incertain sur l'impôts sur le résultat. Des impôts différés passifs sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception de celles :

- générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- liées à la reconnaissance initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises, qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable, et qui ne donne pas lieu, au moment de la transaction, à une différence temporelle imposable et à une différence temporelle déductible d'un montant égal ; ou
- associées aux investissements dans des filiales, sociétés liées et partenariats dans la mesure où la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des impôts différés actifs sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, les pertes fiscales reportables et crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, sur lequel ces différences pourront être imputées, sera disponible, à moins que la différence temporelle déductible soit :

- générée par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises, qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable, et qui ne donne pas lieu, au moment de la transaction, à une différence temporelle imposable et à une différence temporelle déductible d'un montant égal ; ou
- relative aux investissements dans des filiales, sociétés liées et partenariats dans la mesure où cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en résultat comme charges ou produits d'impôts, à moins qu'ils soient liés à des éléments enregistrés dans les capitaux propres (réévaluation à la juste valeur des actifs évalués par capitaux propres et des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie, ainsi que les écarts actuariels relatifs aux obligations et aux actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi résultant de la différence entre les hypothèses définies en début d'exercice et la réalité observée en fin d'exercice), en ce cas ils sont imputés sur les capitaux propres et, ensuite, reconnus en résultat si les gains et pertes précédemment inscrits en capitaux propres sont transférés en résultat.

### 3.12 Avantages au personnel

#### AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Les autres avantages à long terme comprennent des avantages tels que ceux liés à l'intéressement ou aux primes, à condition que leur règlement intégral ne soit pas attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

L'application des législations nationales et la directive européenne CRD IV en matière de politique de rémunération demande de différer, sur une période supérieure à douze mois, le paiement des primes d'intéressement attribuées à certains membres du personnel. La partie dont le paiement est attendu dans plus d'un an fait l'objet d'une provision.

#### ENGAGEMENTS LIÉS AUX RÉGIMES DE RETRAITE

Banque Degroof Petercam offre différents régimes de retraite, tant à cotisations définies qu'à prestations définies, dans le respect de la réglementation nationale ou des pratiques du secteur. Pour les régimes à cotisations définies où l'engagement de la Banque consiste à verser le montant prévu à cet effet, ce dernier est comptabilisé en charge de l'exercice.

Les régimes à prestations définies sont les plans où la Banque a l'obligation de verser des contributions complémentaires aux régimes si ces derniers n'ont

pas assez d'actifs pour éteindre les obligations envers le personnel pour ses services actuels et passés. Pour ces régimes, la charge imputée dans le compte de résultats est déterminée selon la méthode des unités de crédits projetées de manière à répartir le coût de la future retraite sur la durée d'activité prévue du membre du personnel. Le complément éventuel des obligations de la Banque par rapport aux actifs détenus par les régimes fait l'objet d'une provision. Les écarts actuariels relatifs aux obligations et aux actifs des régimes résultant de la différence entre les hypothèses définies en début d'exercice et la réalité observée en fin d'exercice, se comptabilisent immédiatement et totalement dans les autres éléments du résultat global. Tous les calculs nécessaires sont effectués par un actuaire indépendant.

#### AUTRES ENGAGEMENTS POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Certaines sociétés du groupe offrent une prise en charge totale ou partielle du coût d'une assurance 'Soins de santé' à certains membres du personnel, sous contrat avec l'entreprise au moment de leur retraite, respectant les conditions définies dans le plan et ce, jusqu'à leur décès. L'engagement estimé du groupe fait l'objet d'une provision pendant la durée d'activité des membres du personnel et est déterminé sur base d'une méthode similaire à celle utilisée pour les régimes de retraite à prestations.

### 3.13 Autres passifs

Les autres passifs regroupent notamment les avantages du personnel à court terme, les dividendes à payer, les charges à payer (hors intérêts), les produits à reporter et les autres dettes.

### 3.14 Capitaux propres

#### FRAIS D'ÉMISSION DE CAPITAL

Les frais d'émission de nouvelles actions qui ne sont pas liées à un regroupement d'entreprises, sont portés en diminution des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

#### DIVIDENDES

Les dividendes sur actions de l'exercice ne sont pas déduits des fonds propres à la date de clôture. Le montant du dividende proposé à l'assemblée générale est repris au sein du chapitre réservé aux événements postérieurs à la clôture.

#### ACTIONS PROPRES

Lorsque Banque Degroof Petercam achète des actions propres, le prix d'acquisition est imputé directement en diminution des fonds propres. Les résultats générés lors de la vente d'actions propres

sont également directement imputés en capitaux propres.

Les dividendes sur actions propres détenues par la Banque et ses filiales sont éliminés et donc, non compris dans le montant total de la distribution proposée.

#### AUTRES COMPOSANTS

Les autres éléments influençant les capitaux propres comme, entre autres, le traitement des plans d'options sur actions propres, la réévaluation à la juste valeur de certains instruments financiers, les écarts actuariels relatifs aux obligations et aux actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi résultant de la différence entre les hypothèses définies en début d'exercice et la réalité observée en fin d'exercice, les transactions entre actionnaires ou encore l'impact de conversion des devises étrangères ainsi que les traitements de consolidation, sont expliqués ci-avant au sein de leurs points respectifs.

### 3.15 Produits et charges d'intérêts

Les charges et produits d'intérêts sont comptabilisés au compte de résultats pour tous les instruments porteurs d'intérêts en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte, afin d'obtenir la valeur comptable brute de l'actif financier ou le coût amorti du passif financier. Le calcul de ce taux inclut l'intégralité des commissions reçues ou payées y afférentes, les coûts de transaction et les primes ou décotes.

Les coûts de transaction sont des coûts additionnels directement liés à l'acquisition, à l'émission ou à la vente d'un instrument financier. Pour les actifs financiers qui sont devenus des actifs financiers dépréciés après leur acquisition initiale, le produit d'intérêt continue à être comptabilisé sur base du taux d'intérêt effectif au coût amorti de ces actifs. Les charges et produits d'intérêts sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont présentés sous la même rubrique ('Résultat net sur instruments financiers détenus à la juste valeur par le compte de résultats') que les fluctuations de la juste valeur. Les intérêts courus sont enregistrés au bilan dans le même compte que l'actif ou le passif financier correspondant.

### 3.16 Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire à percevoir le paiement est établi.

### 3.17 Honoraires et commissions

Banque Degroof Petercam reconnaît en résultat des honoraires et commissions résultant de diverses prestations de services fournies à ses clients. La comptabilisation de ces honoraires et commissions est fonction de la nature de ces prestations. Les commissions qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier sont considérées généralement pour la détermination de ce taux. Il s'agit notamment des commissions d'octroi de prêt et d'ouverture de crédit.

Les commissions d'engagement sur des lignes de crédit, pour autant qu'elles soient significatives et qu'il est probable que le client s'engage dans la convention de prêt, sont différées et comptabilisées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif du prêt. Dans le cas contraire, elles sont prises en compte pro rata temporis sur la durée de l'engagement.

Concernant les autres natures d'honoraires et commissions, leur reconnaissance en résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service rendu :

- les commissions rémunérant un service sur une période donnée sont étalées, au fur et à mesure que le service est rendu ou linéairement, sur la durée de l'opération génératrice de la commission. C'est le cas des commissions de gestion, d'administration, de services financiers, de droits de garde et autres prestations de services ;
- en ce qui concerne les commissions liées à la réalisation d'un service à un moment précis (date à laquelle le contrôle du service est transféré au client), telles que les commissions d'intermédiation, de placement, de performance et les courtages, elles sont différées et comptabilisées en résultat lorsque la prestation est achevée.

Le montant des honoraires et commissions représente la contrepartie à laquelle on s'attend à avoir droit en échange de la fourniture de services à un client (à l'exclusion des sommes perçues pour le compte de tiers – par exemple les taxes de vente). La contrepartie promise dans un contrat conclu avec un client peut consister en des montants déterminés, des montants variables, ou les deux.

Tout montant variable (sous réserve d'une condition suspensive ou lié à la réalisation d'un objectif spécifique) inclus dans le prix d'une transaction est limité à concurrence du montant pour lequel il est hautement probable qu'il n'y aura pas ultérieurement d'ajustement significatif à la baisse du revenu total comptabilisé. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture.

### 3.18 Résultat de réévaluation ou de réalisation d'instruments financiers

Les résultats liés aux opérations à des fins de transaction comprennent tous les gains et pertes résultant des fluctuations de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ainsi que les produits et charges d'intérêts des dérivés non qualifiés d'instruments de couverture et toute inefficacité constatée dans une relation de couverture. Les pertes et profits (non) réalisés (hors intérêts courus et dividendes) sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par biais du compte de résultats sont repris dans les résultats de réévaluation afférents à ces instruments.

Les gains et pertes réalisés sur la vente ou la cession d'instruments financiers qui ne sont pas désignés à la juste valeur par biais du compte de résultats ou détenus à des fins de transaction, sont enregistrés sous la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres' ou 'Résultat net sur instruments financiers évalués au coût amorti'.

### 3.19 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La notion de trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la caisse, les soldes disponibles auprès des banques centrales, les comptes à vue auprès des institutions de crédits et les prêts et créances aux institutions de crédit échéant à moins de trois mois à dater de leur date d'acquisition.

Banque Degroof Petercam présente les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles en utilisant la méthode indirecte, suivant laquelle le résultat net est ajusté des effets des transactions autres que de la trésorerie, de tout décalage ou régularisation d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelle passées ou futures liées à l'exploitation et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

Les flux d'impôts, les intérêts perçus et les intérêts payés sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles. Les dividendes perçus sont classés parmi les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Les dividendes versés sont enregistrés comme flux de trésorerie des activités de financement. Les instruments de capitaux propres inscrits dans le portefeuille 'Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres' sont compris dans les activités opérationnelles.

## 4 — Jugements et estimations utilisés dans la préparation des états financiers

L'élaboration des états financiers conformément aux normes IFRS oblige l'utilisation de jugements et d'estimations. Bien que la direction pense avoir pris en considération toutes les informations disponibles pour déterminer ces opinions et estimations, la réalité peut être différente et ces différences peuvent générer des impacts sur les états financiers.

Ces estimations et jugements concernent essentiellement les sujets suivants :

- la détermination des justes valeurs des instruments financiers non cotés ;
- la classification des instruments financiers en fonction des modèles économiques définis par Banque Degroof Petercam pour la gestion des instruments financiers et de l'analyse des termes contractuels de l'actif financier pour déterminer s'ils respectent les critères 'SPPI' ;
- la détermination d'une obligation de référence ('proxy') afin d'estimer l'impact de la variation du risque de taux sans risque sur l'instrument couvert dans une relation de couverture ;
- l'évaluation de l'efficacité de la couverture dans les relations de couverture ;
- la définition de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- les hypothèses relatives à l'évaluation des engagements liés aux avantages postérieurs à l'emploi ;
- l'estimation du montant recouvrable des actifs dépréciés ;
- les hypothèses utilisées pour le calcul des dépréciations, l'utilisation de prévisions macro-économiques futures et l'évaluation des critères de dégradation significative du risque de crédit ;
- la détermination de l'incertitude sur les traitements fiscaux et l'appréciation de l'obligation actuelle résultant d'événements du passé dans le cadre de la comptabilisation de provisions ;
- l'appréciation de la certitude raisonnable d'exercer une option de renouvellement d'un contrat de location ou de ne pas exercer une option de résiliation d'un contrat de location ;
- la détermination du taux d'actualisation des loyers non encore versés ;
- l'appréciation du caractère raisonnable du renversement dans le temps des actifs d'impôts différés dans le cadre de l'utilisation des déficits fiscaux.

## 5 — Gestion des risques

### Introduction – Conflits géopolitiques et taux d'intérêt

Les premiers événements majeurs de l'année écoulée sont les conflits géopolitiques tant en Ukraine qu'à Gaza/Israël. Ces conflits ont eu un impact limité sur le Groupe en termes de gestion des risques.

Dans ce contexte exceptionnel, le Groupe a démontré sa faible exposition à ces risques, ce qui se traduit par une position résiliente tant en termes de solvabilité, avec des impacts limités sur ses ratios de fonds propres, qu'en termes de liquidité, avec des ratios et des positions de liquidité restant à des niveaux très confortables. Pour le ratio de solvabilité, aucun impact significatif n'est noté en raison notamment de la résilience de nos résultats.

La hausse des taux d'intérêt, commencée en 2022, a un impact positif en 2023 sur la marge d'intérêt, même si les taux ont légèrement baissé en fin d'année. En effet, la Banque peut désormais investir une partie des liquidités empruntées à ses clients à un rendement positif. Après la hausse en 2022 de -0.50% à 2.00%, le taux du dépôt à la BCE est monté à 4.00% en 2023.

Suite à la crise sanitaire liée au Covid-19, l'adaptation de l'organisation et le retour en présentiel ont abouti à un système hybride mixant le travail sur site et le télétravail. Cette combinaison assure une totale continuité opérationnelle et informatique.

L'activité de Crédit n'est pas significativement affectée par les crises actuelles, étant donné le niveau très élevé de garanties pour les Crédits Lombard, qui représentent la grande majorité des prêts octroyés à la clientèle, et l'absence d'exposition directe du groupe sur la Russie, et l'Ukraine.

La Banque reste toutefois extrêmement attentive à l'évolution de ces crises et a continuellement revu et renforcé ses pratiques de gestion du risque de crédit pour faire face efficacement et rapidement à tout débiteur en (potentielle) difficulté financière vulnérable à ces conflits.

La Banque n'octroie pas de produits de prêts traditionnels visant les segments de la clientèle de détail et commerciale, tels que les prêts à la consommation non garantis (prêts accordés à des fins principalement personnelles pour la consommation de biens et de services), et les prêts professionnels standards. Les crédits avec garanties hypothécaires sont restreints au sein de nos portefeuilles et uniquement réservés à notre clientèle de banque privée, ainsi que les crédits sans sûreté qui sont très limités.

A ce jour, la Banque n'a subi aucun défaut de paiement, ni perte de crédit en raison des récents conflits géopolitiques.

En termes de cybersécurité, des progrès significatifs ont été réalisés en 2022 et en 2023 afin de renforcer notre environnement de contrôle IT via la mise en place de multiples mesures qui ont permis de renforcer nos différentes couches de sécurité et minimiser ainsi le risque de violation de nos systèmes d'information.

En conclusion, comme les années précédentes, les effets des conflits géopolitiques sur le profil de risque de la Banque ont été limités au cours de l'année 2023. Il n'en reste pas moins que la Banque est toujours attentive à l'évolution de la situation et aux impacts potentiels sur la gestion des risques en cas de crise accrue et prolongée.

## 5.1 Principes généraux

La politique de gestion des risques du Groupe est définie par le comité de direction de la Banque, en accord avec la tolérance aux risques définie dans le Risk Appetite Framework de la Banque et validée par le conseil d'administration sur recommandation du comité des risques. L'adéquation du profil de risque de la Banque avec l'appétit pour le risque défini par le conseil d'administration est validée au moins une fois par an.

Pour mettre en œuvre sa politique de gestion des risques, le comité de direction a délégué certaines de ses responsabilités aux comités suivants :

- Le comité ALMAC est responsable pour le Groupe de la gestion du bilan et du hors bilan afin de dégager une marge financière stable et suffisante dans les limites de risques acceptables. Il gère également le risque de liquidité consolidé.
- Le comité crédits est responsable des conditions d'octroi et modification des lignes de crédits. Il est également en charge du suivi continu du portefeuille des crédits et de la révision périodique des lignes octroyées.
- Le Comité Impairment est responsable de la validation et de la surveillance des expositions de crédit classées sous watchlist, et/ou forborne et/ou non performing ainsi que des prises de provisions individuelles et collectives. Il est également en charge des décisions en matière de méthodologie d'impairment.
- Le comité limites surveillance et accorde les engagements vis-à-vis de contreparties bancaires et non bancaires dans le cadre des activités Global Markets, Trésorerie et Dépositaires.
- Le comité des risques non financiers est chargé de surveiller et de superviser tous les risques opérationnels auxquels le Groupe est exposé, de surveiller l'impact potentiel des changements importants sur le profil de risque du Groupe et de s'assurer que toutes les activités liées au risque opérationnel de première et de deuxième lignes (y compris les aspects de conformité) ou au risque ESG<sup>1</sup> soit exécutées en tenant compte de l'appétit pour le risque, des politiques et procédures, ainsi que des lois et réglementations. Le Comité supervise également la gouvernance Sustainable Finance.
- L'internal risk committee monitor le risque de marché, le risk dashboard, les RWA<sup>2</sup> et les fonds propres, les grands risques et valide les investissements dans les portefeuilles d'accompagnements.
- Regulatory steering committee : Le comité assure la mise en œuvre des nouvelles lois, directives, circulaires et règlements et répond aux demandes des régulateurs.
- Group information security committee (GISC) : Il monitor les risques IT et cybersécurité et il garantit que ces risques soient correctement identifiés, surveillés et signalés, et que des mesures organisationnelles et des actions/activités soient mises en place pour atténuer efficacement ces risques.

Par ailleurs, la gestion quotidienne des risques et le contrôle du respect des limites sont assurés par les équipes du département de Risk Management (Credit Risk Management, Non-Financial Risk Management (Operational & IT Risk Management, Coordination Réglementaire et ESG Risk) et Financial Risk Management). Ceux-ci assurent un suivi des risques de marché, de liquidité, de crédit et de contrepartie, de gestion de fortune, opérationnels, IT, ESG et réglementaires.

(1) Les risques ESG sont des risques liés à l'environnement, à la dimension sociale et à la gouvernance et sont décrits dans le point 5.8.

(2) Risk Weighted Assets

## 5.2 Comprehensive assessment – Asset Quality Review (AQR) & stress test

Entre 2014 et fin février 2022, la Banque Degroof Petercam a été soumise au contrôle prudentiel direct de la BCE. Dans ce cadre, elle a été soumise au comprehensive assessment de 2015 et aux exercices de Stress Test organisés par les autorités de contrôle de 2018, 2019 et de 2020 postposé en 2021 suite à la crise sanitaire. En 2023, la Banque a participé au Stress Test de solvabilité organisé, tous les deux ans, par la BNB pour les « Less Significant Institution » (LSI) dont la Banque fait dorénavant partie.

Un exercice de 'comprehensive assessment' se compose de deux parties : l'Asset Quality Review (AQR) et le Stress Test. L'Asset Quality Review consiste en une analyse approfondie des actifs (principalement les crédits) et des processus comptables de la Banque contrôlée. L'objectif est de s'assurer que le niveau de fonds propres de la Banque (ratio CET1) reflète la réalité, et que toutes les provisions nécessaires aient bien été prises. L'exercice AQR résulte en une correction du ratio CET1 (adjusted CET1) qui est utilisé comme point de départ pour le Stress Test. Le Stress Test consiste quant à lui à s'assurer que la Banque disposera, même en cas de crise importante, d'un ratio CET1 suffisant sur les trois années à venir. Deux scénarios (un premier appelé scénario de base qui simule une évolution normale des facteurs de marché, et un second appelé scénario défavorable qui simule une crise importante) sont appliqués aux résultats et au bilan de la Banque.

Le dernier Stress Test mené sous la supervision de la BCE en 2021 et effectué sur base des données au 31 décembre 2020, avait comme objectif d'avoir une vue d'ensemble de la résistance (solvabilité) du secteur aux impacts d'une crise dont les hypothèses ont été déterminées par la Banque Centrale Européenne. Il n'y avait pas de seuil minimum à respecter.

Les résultats de ce stress test pour les banques de notre groupe (SREP banque) sont disponibles sur <https://www.bankingsupervision.europa.eu/banking/tasks/stresstests/html/index.en.html> mais n'ont pas été publiés individuellement contrairement aux résultats des grandes banques.

Le Stress Test organisé par la BNB en 2023, se basait sur les données du 31 décembre 2022 fournies par la Banque et sur un scénario de crise inspiré par les scénarios du Stress Test des grandes banques (2023 EBA EU- wide stress test) mis en œuvre par la BNB et impactant la solvabilité des banques.

Tout comme en 2018 et en 2021, malgré les chocs sévères imposés par la méthodologie, nos résultats démontrent le faible risque du bilan de la Banque, la bonne gestion de ses risques ainsi que de sa solvabilité. Sans surprise, dû aux spécificités du business model de la Banque par rapport au reste du secteur (Gestion de fortune), l'impact le plus pénalisant pour la Banque concerne les commissions (Non Interest Income).

D'un point de vue liquidité, les institutions financières sous la supervision directe de la BCE ont dû participer en 2019 à un stress test partiel (LiST). Cet exercice avait confirmé notre très bonne position de liquidité. Notre institution financière a démontré durant cet exercice qu'elle pouvait faire face non seulement à un scénario adverse de liquidité mais également à un scénario extrême.

### 5.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que la Banque Degroof Petercam ne puisse pas faire face à ses engagements financiers à leur échéance à un coût raisonnable.

La gestion de la liquidité a pour objectif principal d'assurer au Groupe un financement suffisant, même dans des conditions très défavorables. La stratégie de liquidité au niveau consolidé est mise en œuvre par le comité Almac, mensuellement, et la gestion au jour-le-jour a été déléguée aux départements de Trésorerie de Bruxelles et du Luxembourg, sous la supervision du Risk Management.

Le Risk Management s'assure que la Banque Degroof Petercam puisse assurer sa liquidité dans tous les scénarios de crise, qu'il s'agisse d'une crise de liquidité de marché ou d'une crise de liquidité spécifique à la Banque Degroof Petercam. Les hypothèses de ces scénarios sont réévaluées régulièrement. Les flux de trésorerie doivent rester positifs sur toutes les échéances dans chacun des scénarios, qui sont suivis quotidiennement. Les scénarios de stress test internes sont complétés par les calculs réglementaires de Bale 3 (LCR et NSFR).

Le modèle de liquidité de la Banque Degroof Petercam peut se résumer comme suit :

- une large base de dépôts de la clientèle, provenant de plusieurs entités du Groupe;
- une indépendance complète par rapport au financement interbancaire : la Banque n'a pas besoin de recourir au marché interbancaire pour se financer ;
- un 'loan to deposit ratio' faible, ce qui exprime le fait que le montant des crédits octroyés est largement inférieur au total des dépôts de la clientèle ;
- des portefeuilles obligataires liquides et pour la plupart (89%) rapidement mobilisables par des opérations de repos auprès de la Banque Centrale Européenne.

Le tableau ci-après détaille les échéances de nos actifs et passifs financiers<sup>1</sup>. Le Gap de liquidité est basé sur les maturités contractuelles. Le Gap de liquidité corrigé est calculé en tenant compte de la capacité de mobiliser les portefeuilles obligataires<sup>2</sup> :

(1) Les montants des actifs et passifs financiers incluent tous les flux bruts, y compris les intérêts futurs.

(2) Une large part du portefeuille obligataire détenu par la Banque est mobilisable rapidement via repos auprès de la Banque Centrale Européenne.

(en milliers EUR)

31.12.2023	A vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Actifs financiers</b>						
Créances sur les établissements de crédit <sup>1</sup>	1.078.731	0	0	0	11.653	1.090.384
Créances sur la clientèle	143.234	41.084	213.735	877.282	771.125	2.046.460
Obligations et autres titres à revenu fixe		453.767	457.019	1.965.053	937.668	3.813.507
Dérivés de taux	0	6.927.536	210.283	375.138	123.160	7.636.117
IRS	0	109.415	196.823	375.138	123.160	804.536
Autres dérivés de taux		0	0	0	0	
Dérivés de change	0	6.818.121	13.460	0	0	6.831.581
<b>Total Actif</b>	<b>1.221.965</b>	<b>7.422.387</b>	<b>881.037</b>	<b>3.217.473</b>	<b>1.843.606</b>	<b>14.586.468</b>
<b>Passifs financiers</b>						
Dettes envers les établissements de crédit	277.611	65.574	3.507	0	117.788	464.480
Dettes envers la clientèle	3.695.746	1.948.400	357.296	734	64.102	6.066.278
Dettes subordonnées et emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0
Dérivés de taux	0	6.888.894	117.503	242.549	70.350	7.319.296
IRS	0	69.734	104.167	242.549	70.350	486.800
Autres dérivés de taux		0	0	0	0	
Dérivés de change	0	6.819.160	13.336	0	0	6.832.496
Garanties émises		78.336				78.336
Lignes de crédit confirmées		299.817				299.817
<b>Total Passif</b>	<b>3.973.357</b>	<b>9.281.021</b>	<b>478.306</b>	<b>243.283</b>	<b>252.240</b>	<b>14.228.207</b>
<b>Gap de liquidité</b>	<b>-2.751.392</b>	<b>-1.858.634</b>	<b>402.731</b>	<b>2.974.190</b>	<b>1.591.366</b>	<b>358.261</b>
Prise en compte de la capacité de mise en repo du portefeuille obligataire	3.073.110	-373.475	-349.014	-1.546.536	-804.085	0
<b>Gap de liquidité corrigé</b>	<b>321.718</b>	<b>-2.232.109</b>	<b>53.717</b>	<b>1.427.654</b>	<b>787.281</b>	<b>358.261</b>

Le tableau ci-avant représente le bilan de la Banque au 31/12/2023 ventilé par maturité. Grâce à des actifs liquides composés de 0,85 milliards EUR de cash déposé en réserve à la banque centrale ainsi que 3,07 milliards EUR (après décote pour mobilisation, et hors titres grevés) d'obligations mobilisables très rapidement auprès de la Banque Centrale, soit un total de 3,92 milliards EUR, la banque serait capable de faire face à des retraits importants et brutaux des dépôts de sa clientèle.

(1) Inclut les caisses et avoirs auprès de la banque centrale.

(en milliers EUR)

31.12.2022	A vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Actifs financiers</b>						
Créances sur les établissements de crédit <sup>1</sup>	1.669.970	4.269	0	0	66	1.674.305
Créances sur la clientèle	133.673	117.129	302.360	1.066.066	788.712	2.407.940
Obligations et autres titres à revenu fixe		606.303	471.957	2.133.578	883.573	4.095.411
Dérivés de taux	0	5.804.315	225.896	536.517	171.033	6.737.761
IRS	0	52.444	149.832	536.517	171.033	909.826
Autres dérivés de taux		0	0	0	0	0
Dérivés de change	0	5.751.871	76.064	0	0	5.827.935
<b>Total Actif</b>	<b>1.803.643</b>	<b>6.532.016</b>	<b>1.000.213</b>	<b>3.736.161</b>	<b>1.843.384</b>	<b>14.915.417</b>
<b>Passifs financiers</b>						
Dettes envers les établissements de crédit	359.246	67.250	5.275	0	90.030	521.801
Dettes envers la clientèle	6.065.016	727.187	320.184	0	106.980	7.219.367
Dettes subordonnées et emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0
Dérivés de taux	0	5.789.951	163.288	253.998	65.470	6.272.707
IRS	0	38.957	87.238	253.998	65.470	445.663
Autres dérivés de taux		0	0	0	0	0
Dérivés de change	0	5.750.994	76.050	0	0	5.827.044
Garanties émises		81.560				81.560
Lignes de crédit confirmées		351.183				351.183
<b>Total Passif</b>	<b>6.424.262</b>	<b>7.017.131</b>	<b>488.747</b>	<b>253.998</b>	<b>262.480</b>	<b>14.446.618</b>
<b>Gap de liquidité</b>	<b>-4.620.619</b>	<b>-485.115</b>	<b>511.466</b>	<b>3.482.163</b>	<b>1.580.904</b>	<b>468.799</b>
Prise en compte de la capacité de mise en repo du portefeuille obligataire	3.390.725	-517.019	-398.981	-1.623.992	-850.733	0
<b>Gap de liquidité corrigé</b>	<b>-1.229.894</b>	<b>-1.002.134</b>	<b>112.485</b>	<b>1.858.171</b>	<b>730.171</b>	<b>468.799</b>

Les actifs grevés de la Banque concernent des titres prêtés (dans le cadre d'opérations de repos), des titres ou du cash donnés en garantie (dans le cadre d'opérations sur dérivés principalement) ainsi que des réserves monétaires obligatoires déposées auprès des Banques Centrales.

Les chiffres présentés, conformément à la circulaire NBB\_2015\_03 du 12 janvier 2015, sont les valeurs comptables médianes des quatre trimestres de l'année qui sont présentées.

Les tableaux ci-dessous détaillent les actifs selon qu'ils soient grevés, ou non :

(en milliers EUR)

31.12.2023	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
Actifs du groupe Degroof Petercam	281.566		8.437.754	
dont les instruments de capitaux propres	0	0	72.047	72.047
titres de créance	157.380	157.380	3.733.211	3.733.211
autres actifs	7.817		1.188.378	

(1) Inclut les caisses et avoirs auprès de la banque centrale.

(en milliers EUR)

31.12.2022	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
Actifs du groupe Degroof Petercam	365.739		9.097.579	
dont les instruments de capitaux propres	0	0	61.079	61.079
titres de créance	167.294	167.294	3.752.009	3.752.009
autres actifs	22.928		1.084.662	

Les garanties reçues par la Banque sont réparties dans le tableau suivant, en fonction du fait qu'elles sont grevées ou susceptibles de l'être :

(en milliers EUR)

31.12.2023	Juste valeur des sûretés grevées reçues ou des propres titres de créance grevés émis	Juste valeur des sûretés reçues ou des propres titres de créance émis pouvant être grevés
Sûretés reçues par le groupe Degroof Petercam	0	523.683
dont les instruments de capitaux propres	0	
les titres de créance	0	-
les autres actifs	0	523.683
Propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titres adossés à des actifs	0	0
<b>31.12.2022</b>		
Sûretés reçues par le groupe Degroof Petercam	0	408.618
dont les instruments de capitaux propres	0	
les titres de créance	0	-
les autres actifs	0	408.618
Propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titres adossés à des actifs	0	0

La valeur comptable médianes des passifs susceptibles d'entraîner des charges supplémentaires grevant les actifs ainsi que celle des actifs et garanties grevées associées est reprise dans le tableau ci-dessous.

(en milliers EUR)

31.12.2023	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	352.877	165.863
<b>31.12.2022</b>		
Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	265.921	156.064

La Banque n'a pas de programme d'émission d'obligations sécurisées (Covered Bonds). Ses principales sources d'actifs grevés sont liées à ses activités sur le marché du Repo et du Bond Lending ou au collatéral échangé pour couvrir les expositions sur instruments dérivés. Dans ce cadre, le collatéral mis en gage résulte

en partie du collatéral reçu par d'autres contreparties avec lesquelles la Banque est active sur le marché des dérivés.

## 5.4 Risque de marché

### 5.4.1 Politique

Les risques de marché sont les risques d'évolution défavorable des facteurs de marché (taux d'intérêt, cours des actions, cours de change, etc.) affectant la valeur des positions pour compte propre de la Banque.

Les activités de trésorerie, de change, de liquidity providing en actions et d'intermédiation en options sont suivies quotidiennement au moyen d'indicateurs tels que la Value-At-Risk (VAR), la sensibilité au taux d'intérêt, des analyses de scénarios, la sensibilité des options (delta, gamma, vega, etc.) et plus simplement, les volumes nominaux.

Ces activités se comparent aux limites fixées par le comité de direction et se caractérisent par des encours d'importance réduite par rapport à nos fonds propres.

### 5.4.2 Risque de taux d'intérêt (Section non auditée)

Le risque de taux d'intérêt résulte des différences entre les échéances ou les dates de réévaluation des actifs et passifs figurant au bilan et hors bilan. Il s'agit du risque financier issu de l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la marge d'intérêt et sur la juste valeur des instruments de taux.

Ce risque est suivi quotidiennement via l'indicateur Value Basis Point (VBP), qui ne prend en compte que les éléments sensibles au risque de taux, toutes échéances confondues.

Ce risque est géré mensuellement au comité Almac à l'aide d'une norme définie en termes de duration gap. Cette norme a été construite sur base de la perte maximale acceptable en cas de hausse des taux de 1%, allouée par le comité de direction à l'activité de transformation du Groupe. Celle-ci inclut tous les postes du bilan et donc également les positions de trésorerie.

En complément, conformément à Bâle II, la sensibilité de la valeur économique de la banque est stressée sur base de scénarios impliquant des variations parallèles et non-parallèles de la courbe de taux d'intérêt. Au 31/12/2023, le résultat du choc le plus pénalisant s'élève à 5.1%.

La perte sur la valeur économique en cas de hausse des taux de 2% s'élevait à :

	(en milliers EUR)	
	2023	2022
Au 31.12	33.603	40.368
Moyenne de la période	42.580	40.521
Maximum de la période	61.480	41.213
Minimum de la période	26.725	39.292

En 2023, le risque de taux sur le bilan a diminué suite à la décision de modifier les hypothèses de duration des dépôts.

Le tableau suivant montre l'évolution de la sensibilité du risque de taux de la banque (indicateur VBP en valeur absolue) avant prise en compte de l'hypothèse de duration du passif.

	(en milliers EUR)	
	2023	2022
Sensitivité au 31.12	363	317
Sensitivité moyenne de la période	362	322
Sensitivité maximum de la période	407	372
Sensitivité minimum de la période	303	226

	(en milliers EUR)	
	2023	2022
Au 31.12		
<b>Hausse de 200 points de base des taux d'intérêt</b>		
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts des 12 prochains mois	18.506	-11.413
Augmentation (diminution) de la valeur économique	-29.236	-62.773
<b>Baisse de 200 points de base des taux d'intérêt</b>		
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts des 12 prochains mois	-8.781	-4.702
Augmentation (diminution) de la valeur économique	34.014	68.073

Depuis juin 2019, pour les scénarios simulant une baisse de taux, un floor est appliqué sur la courbe des taux, en ligne avec les guidelines de l'EBA.

Depuis le 1er janvier 2018, la banque a décidé d'appliquer le Hedge accounting sur les couvertures micro hedge. Les éléments couverts sont des obligations et des crédits. Les instruments de couverture sont des Interest Rate Swap (IRS). Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la banque a décidé d'élargir le Hedge accounting aux couvertures macro hedge sur le portefeuille crédits à taux fixe.

À l'initiation de la couverture, la Banque documente toutes les relations. La documentation de couverture comprend l'identification de l'obligation ou du crédit, la nature du risque faisant l'objet de la couverture, l'instrument de couverture utilisé et la méthode utilisée pour évaluer l'efficacité de la couverture. La Banque évalue également sur une base continue si les instruments de couverture compensent de manière efficace les variations de la juste valeur des éléments couverts.

L'impact de la réforme IBOR est très limité pour Degroof Petercam. Deux crédits étaient concernés pour lesquels la documentation a été adaptée avec les clients avant le 31/12/2023.

L'exposition de la Banque à la réforme IBOR est très limitée. Le tableau suivant montre les expositions aux instruments financiers à taux variable pour lesquels le taux de référence est impacté par la réforme en date du 31 décembre 2023 (avec un indice de référence USD LIBOR) dont la date d'échéance est après le 30 septembre 2024.

	(en milliers EUR)	
<b>USD Libor</b>	2023	2022
Actifs financiers non dérivés	-	466
Passifs financiers non dérivés	-	-
Instruments dérivés - traités via une chambre de compensation <sup>1</sup>	45.249	51.566
Instruments dérivés - non traités via une chambre de compensation <sup>1</sup>	-	-

(1) Montant nominal

### 5.4.3 Risque de change (section non auditée)

Il s'agit essentiellement de la couverture du risque de change généré par tous les départements de la Banque et d'intermédiation pour des institutionnels, principalement des OPC.

Les indicateurs utilisés pour suivre le risque de change quotidien sont :

- les limites fixées en termes de nominal ;
- la VAR historique.

(en milliers EUR)

	2023		2022	
	Nominal	VAR 99%	Nominal	VAR 99%
Au 31.12	1.070	8,74	1.273	6,89
Moyenne de la période	2.052	14,05	2.124	9,88
Minimum de la période	1.030	4,69	975	5,47
Maximum de la période	4.563	37,03	7.639	25,81

### 5.4.4 Risque actions & options (Section non auditée)

#### 5.4.4.1 Court terme

Le risque actions résulte du service de 'liquidity provider' sur actions belges que la banque offre à ses clients et par le desk « Equity Desk Derivatives » qui propose un service d'intermédiation d'options où le risque de marché est géré via des options échangées sur un marché listé, des options traitées en OTC ou l'achat/la vente du sous-jacent.

Les indicateurs utilisés pour suivre le risque actions quotidien sont :

- les limites fixées en termes de nominal ;
- la VAR historique.

En ce qui concerne les options, les risques sont suivis selon différents indicateurs de sensibilité aux mouvements des principaux facteurs sous-jacents (principalement delta et rho, mais aussi gamma et vega) et la Value-At-Risk.

(en milliers EUR)

2023		31.12.2023	Moyenne	Minimum	Maximum
Risque actions	Nominal	432	393	129	606
	VAR 99%	12	12	3	20
Risque options	Delta équivalent	-38	139	-875	1.007
	VAR 99%	231	260	157	401

2022		31.12.2022	Moyenne	Minimum	Maximum
Risque actions	Nominal	176	249	118	475
	VAR 99%	5	6	3	11
Risque options	Delta équivalent	88	317	3	912
	VAR 99%	274	271	199	381

#### 5.4.4.2 Long terme

Le risque actions à long terme est le risque que la valeur des fonds propres de

la Banque diminue suite à la baisse de cours des actions détenues au sein du portefeuille d'actions pour compte propre de la Banque.

Un Portefeuille Accompagnement contient des positions de taille limitée détenues dans le but de soutenir certaines activités du Groupe. Les deux principales positions du portefeuille d'accompagnement liquide ont été vendues en janvier 2023. La Banque possède également un portefeuille de positions en Private Equity dont l'objectif est de soutenir l'activité de vente de ces produits. Ces positions sont reprises dans le tableau ci-dessous dans le portefeuille d'accompagnement illiquide.

Valeur de marché du portefeuille d'actions pour compte propre :

(en milliers EUR)

	Portefeuille accompagnement liquide	Portefeuille accompagnement illiquide
31.12.2023	363	18.415
31.12.2022	15.012	16.096

L'effet sur les fonds propres de la Banque d'un mouvement des cours des actions détenues est le suivant (toutes autres choses étant égales par ailleurs) :

(en milliers EUR)

Marchés ou indices pertinents <sup>1</sup>	Impact sur les fonds propres		
	Mouvement	31.12.2023	31.12.2022
Bel 20	10 %	-	-
Autres valeurs belges	10 %	-	-
Autres valeurs européennes	10 %	1.624	1.995
Reste du monde	10 %	253	1.116

### 5.4.5 Risque sur Matières premières

La Banque n'est pas exposée sur ce type de risque.

## 5.5 Risque de crédit

### 5.5.1 Définition du risque de crédit et des dépréciations (impairment)

Le risque de crédit est le risque de perte suite au non-respect par une contrepartie (institutionnelle, personne morale ou privée...) de ses obligations contractuelles dans les délais impartis.

Depuis l'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 en 2018, Banque Degroof Petercam classe chaque actif financier (qui entre dans le champs de ladite norme) sur base de l'ampleur de l'augmentation du risque de crédit ('Significant Increase in Credit Risk', 'SICR') depuis la comptabilisation initiale et, partant de cette classification, calcule pour chaque actif financier, des réductions de valeur sur base d'un modèle de pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie de l'actif en question ('Expected Credit Loss', 'ECL'). Lorsque les récupérations attendues sont inférieures à l'exposition de la Banque, une ECL (perte de crédit attendue) est comptabilisée.

(1) Ayant un impact sur la valeur du portefeuille.

Le risque de crédit est, conformément à la norme comptable IFRS 9, classé en 3 niveaux :

Phase	Trigger	ECL = impairment
Phase 1 = 'performing'	Initial recognition	12 months expected credit loss (= 12 months ECL)
Phase 2 = 'under-performing'	Significant credit risk increase (without recognized loss) since initial recognition	Lifetime expected credit loss (= LEL)
Phase 3 = 'non-performing'	Loss event	

Partant du fait que Banque Degroof Petercam n'acquiert jamais de portefeuilles d'actifs en souffrance, tous les instruments financiers sont systématiquement classés en phase 1 au moment de leur comptabilisation initiale. Dès qu'un instrument répond à au moins un des critères pour être considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale (voir infra), cet instrument financier est classé en phase 2. Un actif financier passe en phase 3 quand il est considéré en défaut.

Le modèle permettant d'évaluer l'augmentation significative du risque de crédit utilisé par Banque Degroof Petercam dans le cadre de l'IFRS 9 est basé sur les principes suivants :

1) En ce qui concerne le portefeuille obligataire et les dépôts interbancaires,

- a. en utilisant l'exception relative au risque de crédit faible autorisée par la norme comptable, les instruments ayant une notation 'Investment grade' à la date de reporting sont systématiquement classés en phase 1. Pour les autres actifs financiers, Banque Degroof Petercam réalise une évaluation de l'évolution relative du risque de crédit, en comparant la probabilité de défaut (PD) sur la durée de vie de l'instrument à la comptabilisation initiale avec la PD à la date de reporting (pour une durée de vie équivalente). Cette évaluation est réalisée individuellement au niveau de chaque exposition et à chaque date de reporting ;
- b. pour les instruments non Investment grade, il y a un passage en phase 2 dès qu'au moins une des conditions suivantes est remplie : PD 3 fois plus élevée que la PD initiale (ou 2 fois si la PD initiale est supérieure à un certain niveau), hausse du spread de crédit de plus de 100 %, mesure de forbone (c'est-à-dire, restructuration d'un d'instrument suite à des difficultés financières de la contrepartie), un arriéré de paiement d'au moins 30 jours ;
- c. un actif financier passe à la phase 3 dès qu'il répond à une des conditions suivantes :
  - la Banque considère que le paiement du débiteur est improbable ('unlikely to pay')
  - le débiteur présente des arriérés de paiement matériels de plus de 90 jours.
L'actif financier est dans ce cas considéré en défaut. Cette définition de défaut est par ailleurs alignée aux standards réglementaires en vigueur actuellement dans le secteur ;
- d. par symétrie, un retour dans un phase plus favorable est prévu dès que plus aucune condition justifiant une phase plus défavorable n'est remplie, pour autant toutefois que les périodes de probation soient respectées.

2) En ce qui concerne les prêts à la clientèle, Banque Degroof Petercam a développé une méthodologie de notation interne. L'évolution de cette notation interne détermine le niveau de dégradation du risque de crédit :

- a. Au moment de la comptabilisation initiale, toutes les expositions de crédit sont classées en phase 1 ;

- b. un passage en phase 2 est réalisé dès qu'au moins un des événements de crédit suivant est signalé : une mesure de forbone et/ou une entrée en Watch list (baisse de la valeur du patrimoine de l'emprunteur, non-respect des ratios financiers pour les sociétés, bridge d'un covenant, ...) et/ou un appel de marge dans le cas où il peut être établi que le client ne pourra pas honorer cet appel par manque de ressources financières suffisantes (typiquement utilisé dans le cadre des crédits dits 'lombard', dont le portefeuille-titres est donné en nantissement) lorsque la Banque estime que la garantie du crédit n'est plus suffisante, et/ou un arriéré de paiement d'au moins 30 jours ;
- c. un passage en phase 3 dès qu'au moins un des événements de crédit suivants est signalé : le paiement du débiteur est improbable ('unlikely to pay') et/ou un arriéré de paiement d'au moins 90 jours.

La Banque ne tient pas compte du niveau de collatéral apporté en garantie dans la catégorisation des actifs financiers en phase 3 : dès qu'un dossier répond à au moins une des deux conditions précitées, cet actif financier est considéré en défaut et est classé en phase 3, même si la valorisation des garanties reçues excède le montant dû à la Banque ;
- d. par symétrie, un retour dans une phase plus favorable est prévu, dès que les conditions peuvent le justifier et pour autant que les périodes de probation soient respectées.

Le modèle de calcul de l'ECL est quant à lui basé sur les éléments suivants :

1) Banque Degroof Petercam ne dispose pas de modèles de PD et LGD bâlois, étant donné qu'elle a opté pour l'approche standard pour les besoins prudentiels. Pour les besoins de la norme comptable IFRS 9, des modèles de PD et LGD afin de pouvoir réaliser les calculs d'ECL ont par conséquent été développés au sein de la Banque ;

2) une estimation des pertes de crédit attendues basée sur une approche de calcul : probabilité de défaut (PD) multipliée par la perte en cas de défaut (LGD), il s'agit donc d'une approche collective pour les instruments en phases 1 et 2 avec toutefois, pour les crédits octroyés à la clientèle, la prise en considération de la garantie (le cas échéant) sur une base individuelle (par dossier de crédit). En phase 3, l'estimation des ECL est systématiquement réalisée de manière individuelle, via la méthode de l'actualisation des cashflows ;

3) cette approche PD x LGD est appliquée à chaque instrument financier et pour chaque année résiduelle. La période maximale prise en considération pour le calcul de l'ECL est la période contractuelle maximale (y compris les extensions). L'ECL sur la durée de vie représente la somme des ECL sur toute la durée de vie d'un actif financier, actualisées au taux d'intérêt effectif. Elle est utilisée pour tous les instruments financiers classés en phase 2 minimum. L'ECL à 12 mois représente la portion de l'ECL sur la durée de vie résultant d'un défaut dans les 12 mois suivant la date de reporting. Elle est utilisée pour les instruments en phase 1 ;

4) les paramètres de risque (notamment PD et LGD) sont recalculés en fin de chaque année, sur base de données historiques, d'éléments actuels et prospectifs (forward-looking) ;

5) le résultat des pertes de crédit attendues (ECL) est établi par pondération probabiliste, c'est-à-dire que la Banque prend en considération 3 scénarios macro-économiques différents pour le calcul de l'ECL : un scénario de base (scénario de référence), un scénario de hausse et un scénario de baisse. Un coefficient de probabilité, représentant la probabilité de survie, est appliqué à chacun de ces 3 scénarios.

Le scénario macro-économique de base (scénario de référence) représente les prévisions futures les plus probables selon la Banque. Ce scénario est également utilisé pour d'autres besoins internes et externes.

Pour le scénario de base, les experts macro-économiques de la Banque appliquent

une vision de marché neutre en se basant sur les prévisions du consensus pour des variables économiques telles que la croissance du PIB, l'évolution des marchés boursiers et les prix immobiliers (des variables telles que le taux de chômage ne sont pas jugées pertinentes pour la Banque, étant donné sa clientèle de banque privée).

Les scénarios alternatifs (scénario de hausse et scénario de baisse) sont basés sur les écarts par rapport aux prévisions observées dans le passé, compte tenu des risques pesant actuellement sur l'économie.

Les coefficients de probabilité sont basés sur les probabilités de survenance de chacun des 3 scénarios et sont dérivés d'intervalles de confiance sur une distribution des probabilités.

Les scénarios sont ajustés au moins sur une base annuelle.

Pour les besoins de la norme IFRS 9, une méthodologie de notation interne a été mise en place au sein de la Banque pour les crédits octroyés à la clientèle, classant les expositions de ce portefeuille de la classe 1 (risque le plus faible) à la classe 16 (risque le plus élevé). Les classes 17 et 18 sont réservées aux expositions en défaut. La classe 18 est relative aux expositions présentant un arriéré de paiement matériel de plus de 90 jours. La classe 17 concerne les débiteurs dont la Banque suppose qu'ils ne paieront pas (à temps) (« unlikely to pay ») mais qui ne répondent pas au critère de la classe 18. Le statut de défaut utilisé au sein de la Banque est tout à fait aligné avec la notion de « non-performing ». Les expositions des classes 17 et 18 sont donc désignées en interne sous le terme de crédits en défaut ou « non-performing ».

Au 31.12.2023, le risque de crédit par phase, par notation interne (pour les crédits octroyés à la clientèle) et par type d'instrument se répartit de la façon suivante (pour les actifs financiers soumis à la dépréciation, selon la norme comptable de l'IFRS 9) :

(en milliers EUR)

Situation au 31.12.2023	Encours soumis à une réduction de valeur (IFRS 9)		Pertes de crédit attendues	Ratios de couverture
<b>Créances sur les établissements de crédits</b>	<b>236.248</b>		<b>0</b>	<b>0,00%</b>
Phase 1	236.248	100,00%	0	0,00%
Phase 2	0	0,00%	0	0,00%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>2.364.732</b>		<b>18.378</b>	<b>0,78%</b>
Phase 1	2.268.657	95,94%	328	0,01%
Classe 1 ou 2	1.551.689	65,62%	6	0,00%
Classe 3 ou 4	307.869	13,02%	39	0,01%
Classe 5 ou 6	144.959	6,13%	209	0,14%
Classe 7 ou 8	150.538	6,37%	58	0,04%
Sans notation interne	113.603	4,80%	16	0,01%
Phase 2	59.074	2,50%	53	0,09%
Classe 9 ou 10	22.236	0,94%	1	0,00%
Classe 11 ou 12	9.694	0,41%	45	0,48%
Classe 13 ou 14	25.139	1,06%	5	0,02%
Classe 15 ou 16	2.005	0,09%	2	0,08%
Phase 3	37.001	1,56%	17.997	48,64%
Classe 17	1.766	0,07%	95	5,38%
Classe 18	35.235	1,49%	17.902	50,81%
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>3.829.385</b>		<b>1.195</b>	<b>0,03%</b>
Phase 1	3.820.428	99,77%	402	0,01%
Phase 2	8.957	0,23%	793	8,85%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
<b>Garanties financières émises</b>	<b>78.336</b>		<b>0</b>	<b>0,00%</b>
Phase 1	78.321	99,98%	0	0,00%
Phase 2	15	0,02%	0	0,00%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
<b>Autres engagements hors bilan</b>	<b>11.320</b>		<b>0</b>	<b>0,00%</b>
Phase 1	11.320	100,00%	0	0,00%
Phase 2	0	0,00%	0	0,00%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%

(en milliers EUR)

Situation au 31.12.2022	Encours soumis à une réduction de valeur (IFRS 9)		Pertes de crédit attendues	Ratios de couverture
<b>Créances sur les établissements de crédits</b>	<b>263.063</b>		<b>1</b>	<b>0,00%</b>
Phase 1	263.063	100,00%	1	0,00%
Phase 2	0	0,00%	0	0,00%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>2.639.887</b>		<b>16.579</b>	<b>0,63%</b>
Phase 1	2.555.417	96,80%	411	0,02%
Classe 1 ou 2	1.617.761	61,28%	5	0,00%
Classe 3 ou 4	486.382	18,42%	61	0,01%
Classe 5 ou 6	242.558	9,19%	246	0,10%
Classe 7 ou 8	124.299	4,71%	69	0,06%
Sans notation interne	84.417	3,20%	31	0,04%
Phase 2	45.325	1,72%	2	0,00%
Classe 9 ou 10	41.121	1,56%	0	0,00%
Classe 11 ou 12	4.204	0,16%	2	0,04%
Classe 13 ou 14	0	0,00%	0	0,00%
Classe 15 ou 16	0	0,00%	0	0,00%
Phase 3	39.145	1,48%	16.165	41,30%
Classe 17	12.171	0,46%	105	0,86%
Classe 18	26.974	1,02%	16.060	59,54%
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>4.133.938</b>		<b>4.232</b>	<b>0,10%</b>
Phase 1	4.115.456	99,55%	461	0,01%
Phase 2	13.495	0,33%	271	2,01%
Phase 3	4.987	0,12%	3.500	70,18%
<b>Garanties financières émises</b>	<b>81.560</b>		<b>0</b>	<b>0,00%</b>
Phase 1	81.545	99,98%	0	0,00%
Phase 2	15	0,02%	0	0,00%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
<b>Autres engagements hors bilan</b>	<b>7.517</b>		<b>0</b>	<b>0,00%</b>
Phase 1	7.517	100,00%	0	0,00%
Phase 2	0	0,00%	0	0,00%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%

L'estimation des pertes de crédit attendues (ECL) pourrait varier selon les hypothèses retenues par la Banque. L'utilisation du consensus au niveau des prévisions macro-économiques permet de garantir des estimations d'ECL non biaisées.

Le tableau ci-après montre la sensibilité à une modification des prévisions macro-économiques des pertes de crédit attendues (ECL) pour les portefeuilles performing (phases 1 et 2) de la Banque au 31/12/23 et 31/12/22.

(en milliers EUR)

Sensibilité à une variation des scénarios macro-économiques des pertes de crédit attendues sur les portefeuilles performing (phases 1 et 2) de la Banque au 31.12.23	Probabilité de survenance du scénario de base	Probabilité de survenance du scénario négatif	Probabilité de survenance du scénario positif	Pertes de crédit attendues (ECL) sur les expositions en phases 1 et 2	Variation des ECL par rapport à la situation comptabilisée au 31.12.23	Ratio de couverture
<b>Créances sur la clientèle - estimation des pertes de crédit attendues :</b>						
sur base des 3 scénarios et des probabilités de survenance de chacun de ces scénarios retenus au 31.12.23	68%	16%	16%	381		0,02%
sur base des 3 mêmes scénarios, mais en modifiant les probabilités de survenance de ces scénarios	16%	68%	16%	416	35	0,02%
sur base du scénario négatif retenu au 31.12.23 (probabilité de survenance de 100%)	0%	100%	0%	427	46	0,02%
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe - estimation des pertes de crédit attendues :</b>						
sur base des 3 scénarios et des probabilités de survenance de ces scénarios retenus au 31.12.23	68%	16%	16%	1.195		0,03%
sur base des 3 mêmes scénarios, mais en modifiant les probabilités de survenance de ces scénarios	16%	68%	16%	1.218	23	0,03%
sur base du scénario négatif retenu au 31.12.23 (probabilité de survenance de 100%)	0%	100%	0%	1.224	29	0,03%

(en milliers EUR)

Sensibilité à une variation des scénarios macro-économiques des pertes de crédit attendues sur les portefeuilles performing (phases 1 et 2) de la Banque au 31.12.22	Probabilité de survenance du scénario de base	Probabilité de survenance du scénario négatif	Probabilité de survenance du scénario positif	Pertes de crédit attendues (ECL) sur les expositions en phases 1 et 2	Variation des ECL (kEUR) par rapport à la situation comptabilisée au 31.12.22	Ratio de couverture
<b>Créances sur la clientèle - estimation des pertes de crédit attendues :</b>						
sur base des 3 scénarios et des probabilités de survenance de chacun de ces scénarios retenus au 31.12.22	68%	16%	16%	413		0,02%
sur base des 3 mêmes scénarios, mais en modifiant les probabilités de survenance de ces scénarios	16%	68%	16%	447	34	0,02%
sur base du scénario négatif retenu au 31.12.22 (probabilité de survenance de 100%)	0%	100%	0%	458	45	0,02%
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe - estimation des pertes de crédit attendues :</b>						
sur base des 3 scénarios et des probabilités de survenance de ces scénarios retenus au 31.12.22	68%	16%	16%	732		0,02%
sur base des 3 mêmes scénarios, mais en modifiant les probabilités de survenance de ces scénarios	16%	68%	16%	751	19	0,02%
sur base du scénario négatif retenu au 31.12.22 (probabilité de survenance de 100%)	0%	100%	0%	757	25	0,02%

En ce qui concerne les créances sur la clientèle, les expositions des classes 1 à 4 (sur base de la méthodologie définie en interne par la Banque), qui représentent 79% des crédits octroyés par la Banque au 31/12/2023, ne sont pratiquement pas impactées par une modification des scénarios macro-économiques ou de la probabilité de survenance de ces scénarios. Ces crédits étant généralement très largement collatéralisés (même après application d'haircuts), les pertes de crédits attendues sur ces expositions sont en effet peu sensibles tant à une variation de la probabilité de défaut (PD) qu'à une évolution de la valorisation du collatéral. A cet égard, il est important de noter que la Banque dispose contractuellement de la possibilité de demander du collatéral additionnel à ses clients en cas de baisse de la valeur de celui-ci (crédits lombard accordés à une clientèle de banque privée). Les expositions des classes 5 à 16, qui représentent une part moins importante des crédits octroyés par la Banque, sont plus sensibles à une modification des scénarios macro-économiques. Comme le montre le tableau ci-avant, en cas de modification des paramètres, les pertes de crédit attendues (ECL) restent toutefois à des niveaux relativement bas.

Les portefeuilles obligataires sont forts peu sensibles à une modification des paramètres, étant donné la très bonne qualité de la plupart des papiers détenus par la Banque. Les impacts en termes d'ECL se concentrent essentiellement sur le portefeuille corporate.

La méthodologie, les hypothèses et les scénarios utilisés pour estimer les flux de trésorerie futurs et les pertes de crédit attendues (ECL) sont examinés au moins une fois par an, afin de réduire les écarts éventuels entre les estimations de pertes attendues (ECL) et les pertes réellement subies.

## 5.5.2 Expositions par catégorie d'instruments financiers & par contrepartie

### 1) EXPOSITIONS AU 31.12.2022 – 31.12.2023

Le tableau ci-dessous détaille les expositions (exprimées en valeur comptable, sans déduction des garanties reçues) par type de catégorie d'instruments financiers et de contrepartie. Les colonnes 'garanties reçues' indiquent les garanties à leur valeur de marché. Les garanties renseignées dans ces 2 dernières colonnes sont limitées à l'encours des prêts et garanties concernées. Pour une grande partie des crédits octroyés à la clientèle, la valorisation des garanties reçues au 31.12.23 est largement supérieure aux encours octroyés.

31.12.2023	Contrepartie	Valeur comptable	Risque de crédit	(en milliers EUR)	
				Garanties reçues éligibles conformément à CRR	Somme de toutes les garanties réelles reçues y compris garanties CRR
Créances sur les établissements de crédit	<b>a</b>	236.248	236.248	-	-
Créances sur la clientèle	<b>b</b>	2.346.357	2.346.357	1.710.158	2.221.145
Obligations et autres titres à revenu fixe		-	-	-	-
Émetteurs publics	<b>e</b>	1.236.979	1.236.979	-	-
Autres émetteurs : banques	<b>c+e</b>	1.878.456	1.878.456	-	-
Autres émetteurs : sociétés commerciales	<b>d+e</b>	722.059	722.059	-	-
Actions, part et autres titres à revenu variable		72.089	72.089	-	-
Dérivés		288.105	280.698	7.407	7.407
Hedging		204.356	204.356	-	-
Garanties financières émises		78.336	78.336	78.336	78.336
Autres engagements hors bilan		11.320	11.320	-	-

31.12.2022	Contrepartie	Valeur comptable	Risque de crédit	(en milliers EUR)	
				Garanties reçues éligibles conformément à CRR	Somme de toutes les garanties réelles reçues y compris garanties CRR
Créances sur les établissements de crédit	<b>a</b>	263.062	263.062	-	-
Créances sur la clientèle	<b>b</b>	2.623.308	2.623.308	2.011.363	2.240.402
Obligations et autres titres à revenu fixe		-	-	-	-
Émetteurs publics	<b>e</b>	1.254.540	1.254.540	-	-
Autres émetteurs : banques	<b>c+e</b>	1.874.083	1.874.083	-	-
Autres émetteurs : sociétés commerciales	<b>d+e</b>	1.006.692	1.006.692	-	-
Actions, part et autres titres à revenu variable		69.826	69.826	-	-
Dérivés		300.365	243.395	56.970	56.970
Hedging		279.914	279.914	-	-
Garanties financières émises		81.560	81.560	81.560	81.560
Autres engagements hors bilan		7.517	7.517	-	-

Partant de la catégorie d'instruments financiers et de la contrepartie, on peut distinguer cinq catégories de risque de crédits au sein de la Banque Degroof Petercam :

#### a) L'octroi de limites pour les contreparties bancaires

L'octroi de limites, notamment pour dépôts interbancaires, est centralisé au niveau du Groupe et repose sur l'octroi et la révision de limites par le comité limites qui rassemble, sur une base mensuelle, des responsables de la Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg.

Au 31 décembre 2023, le montant des créances sur les établissements de crédit est composé uniquement de comptes à vue.

#### b) L'octroi de crédits à la clientèle pour les contreparties non bancaires

Cette activité est essentiellement constituée de crédits avec garantie. 95% de l'encours crédit consolidé de la Banque est assorti de sûretés réelles (principalement des portefeuilles titres diversifiés soumis à des ratios de couverture fixes définis en fonction de la composition du portefeuille gagé, et dans une moindre mesure, des titres non cotés et de l'immobilier).

#### c) Le portefeuille de placement bancaire

Ce portefeuille de placement a été constitué pour répondre à des besoins de remploi en trésorerie et correspond à approximativement 34% du total de la trésorerie du Groupe réinvesti au 31.12.2023.

Ce portefeuille est constitué d'instruments covered bonds avec de très bons ratings. Répartition des obligations du portefeuille de placement bancaire par rating :

Rating	Proportion (en %)
AAA	100,00%
AA	0,00%
A	0,00%
BBB	0,00%
NR	0,00%

#### d) Les 'corporate portfolios'

Ce poste est composé :

- du portefeuille de placement, qui investit en obligations corporate à court et moyen terme (4 à 5 ans) et en Commercial Papers. Ce portefeuille, qui s'élève à 324 millions d'euros, se compose en grande partie d'émetteurs européens de bonne qualité et, dans une moindre mesure, de papiers 'High Yield' ;
- d'un portefeuille d'Auto loans (ABS) de très bon rating (AAA), pour un montant de 167 millions d'euros au 31/12/23.
- du portefeuille de titrisations européennes RMBS à taux flottant du département crédit. Ce portefeuille est en 'run-off' (la Banque ne procède plus à de nouveaux achats) et s'élève actuellement à environ 1.0 millions d'euros. Le portefeuille s'amortit rapidement, à la fois en raison de l'arrivée à maturité d'une série de positions mais aussi de par la nature amortissable de la grande majorité des titres qui le composent ;

Répartition des expositions des 'corporate portfolios' par rating :

Rating	(en %) Proportion
AAA	33,73%
AA+	0,03%
AA-	4,04%
A+	4,46%
A	5,03%
A-	10,16%
BBB+	5,61%
BBB	8,18%
BBB-	9,39%
B+	2,02%
D	1,01%
NR	16,34%

**e) Le portefeuille d'obligations souveraines et bancaires avec garantie d'État**

Ce poste est constitué principalement d'obligations d'Etat et d'obligations bancaires bénéficiant d'une garantie d'un état de l'UE, de différents pays européens. Par ailleurs, 7,5% du portefeuille est investi en obligations canadiennes.

Répartition des obligations souveraines ou garanties par un État par rating :

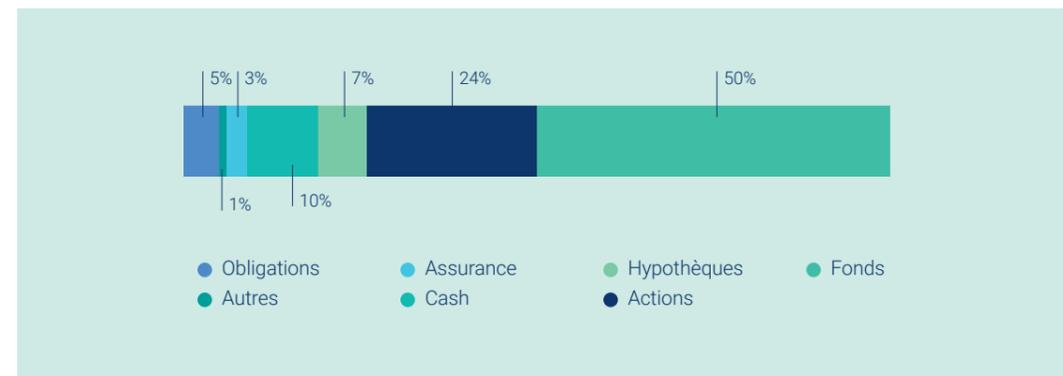
Rating	(en %) Proportion
AAA	19%
AA	71%
A	10%
NR	0%

Concernant les instruments dérivés, il y a lieu de noter que :

- les expositions sont calculées en fonction des évolutions de la valeur de marché, à laquelle est rajouté un coefficient ('add-on') reflétant le risque d'évolution future de celle-ci, et comparées aux limites octroyées par le comité limites ;
- la colonne 'Risque de crédit' tient compte des possibilités de compensation des expositions en dérivés avec des contreparties ayant signés des contrats ISDA.

**2) GARANTIES REÇUES DANS LE CADRE DU PORTEFEUILLE DE CRÉDITS À LA CLIENTÈLE AU 31.12.2023**

Au 31.12.2023, les garanties relatives aux crédits octroyés à la clientèle se répartissaient de la manière suivante :

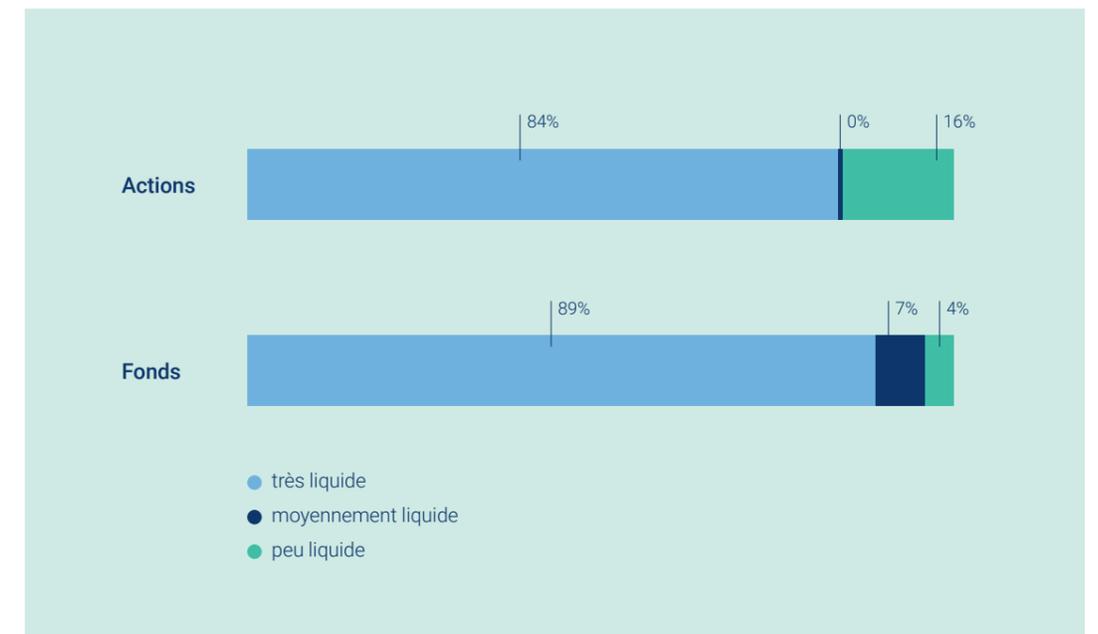


La majeure partie des garanties reçues est ainsi constituée de fonds et actions qui représentent 75% du total des garanties.

En outre, le degré de liquidité des garanties reçues, tous instruments confondus, est relativement élevé. La Banque a en effet mis en place une méthodologie afin d'évaluer le degré de liquidité des différents positions prises dans l'assiette du gage. À cet effet, comme le montre le tableau ci-dessous, on constate que 79% du total des garanties sont évaluées comme très liquides avec un impact en termes de pondération dans les fonds propres de la Banque égal à 0%.

Niveau de liquidité des garanties	% par rapport au total des garanties
garanties très liquides	79%
garanties moyennement liquides	5%
garanties peu liquides	16%

En se focalisant sur les fonds et actions, le graphique ci-dessous montre également que le degré de liquidité est également élevé sur la totalité des fonds et actions donnés en nantissement.



**5.5.3 Exposition par géographie**

Au niveau géographique, la Banque a peu d'exposition sur les pays « émergents » et concentre son activité sur l'Union Européenne, principalement sur la Belgique et les pays limitrophes ou des institutions supranationales.

### 5.5.4 Créances présentant un solde échu impayé et créances douteuses

#### 1) CRÉANCES PRÉSENTANT UN SOLDE ÉCHU IMPAYÉ

Le tableau ci-après montre les créances sur la clientèle (en millions d'euros) présentant un solde échu impayé :

(en millions EUR)

	31.12.2023	31.12.2022
<b>Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Phase 1)</b>		
<i>créances avec solde échu non payé ≤ 30 jours</i>	47,22	9,86
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 30 jours et ≤ 60 jours</i>	0,63	0,30
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 60 jours et ≤ 90 jours</i>	0,51	0,06
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 90 jours et ≤ 180 jours</i>	0,00	0,00
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 180 jours et ≤ 1 an</i>	0,00	0,00
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 1 an</i>	0,00	0,07
<b>Valeur comptable avant dépréciations</b>	<b>48,36</b>	<b>10,29</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total valeur comptable</b>	<b>48,36</b>	<b>10,29</b>
<b>Actifs présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Phase 2)</b>		
<i>créances avec solde échu non payé ≤ 30 jours</i>	24,96	0,30
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 30 jours et ≤ 60 jours</i>	3,24	0,46
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 60 jours et ≤ 90 jours</i>	0,52	0,01
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 90 jours et ≤ 180 jours</i>	0,00	0,00
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 180 jours et ≤ 1 an</i>	0,00	0,00
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 1 an</i>	0,00	0,00
<b>Valeur comptable avant dépréciations</b>	<b>28,72</b>	<b>0,77</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>0,0</b>	<b>0,00</b>
<b>Total valeur comptable</b>	<b>28,71</b>	<b>0,77</b>
<b>Actifs dépréciés (Phase 3)</b>		
<i>créances avec solde échu non payé ≤ 30 jours</i>	2,90	0,00
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 30 jours et ≤ 60 jours</i>	0,00	0,00
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 60 jours et ≤ 90 jours</i>	0,00	0,00
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 90 jours et ≤ 180 jours</i>	3,49	0,77
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 180 jours et ≤ 1 an</i>	8,52	0,05
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 1 an</i>	18,55	19,94
<b>Valeur comptable avant dépréciations</b>	<b>33,46</b>	<b>20,76</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>14,76</b>	<b>12,91</b>
<b>Total valeur comptable</b>	<b>18,70</b>	<b>7,85</b>

Les chiffres présentés ci-dessus tiennent compte de seuils de matérialité interne. Une créance est ainsi considérée avec un solde échu impayé lorsque la contrepartie n'a pas procédé à un paiement à son échéance contractuelle. Ceci ne signifie pas que la contrepartie ne paiera pas, mais que diverses actions pourraient, le cas échéant, être déclenchées (renégociation du crédit, procédures légales, réalisation des sûretés mises en garantie...).

#### 2) CRÉANCES DOUTEUSES

Les pertes réalisées sur le portefeuille de crédits sont faibles, comme le montre le tableau suivant (qui doit se lire en cumulé depuis dix ans sur les dossiers non clôturés) :

(en milliers EUR)

	31.12.2023	31.12.2022
Créances douteuses	37.001	38.352
Réductions de valeurs actées	-17.997	-16.165
<b>Créances douteuses après réduction de valeur</b>	<b>19.004</b>	<b>22.187</b>

La politique de réduction de valeur de la Banque pour les expositions en défaut est prudente puisque, sur base des réglementations prudentielles (« NPL calendar ») relatives à un niveau de provisionnement minimum pour les expositions en statut de défaut depuis un certain laps de temps, aucune provision prudentielle additionnelle n'a dû être prise en compte au 31/12/2023 en sus des réductions de valeur déjà comptabilisées.

#### 5.5.5 Décomptabilisation (write-off)

Banque Degroof Petercam ne procède à une décomptabilisation (un write-off) qu'au cas par cas.

L'Impairment Committee valide les décomptabilisations proposées, sur une base purement individuelle (par dossier), et en tenant compte de différents facteurs :

- la réalisation ou non de la garantie réalisable dans un délai normal ;
- la probabilité de récupérer des cash-flows et l'estimation du délai de cette éventuelle récupération ;
- le nombre de jours écoulés depuis le dernier cash-flow reçu ;
- le statut du dossier et/ou du débiteur ;
- la durée (plus ou moins de 5 ans généralement) depuis la date de la dernière dépréciation de la créance concernée.

#### 5.5.6 Restructuration pour cause de difficultés financières (Forbearance)

En cas de difficultés financières de la contrepartie, et afin de maximiser les chances de récupération, Banque Degroof Petercam peut, dans certains cas spécifiques et sous certaines conditions, accepter une restructuration d'un instrument financier, qui se matérialise généralement par un rallongement de la durée résiduelle du prêt/de l'obligation ou par un report ou un étalement de certaines échéances contractuelles. Les crédits renégociés en raison de difficultés financières qui se traduisent par une restructuration ou une renégociation des termes et des conditions du contrat, concernaient seulement 5 dossiers au 31 décembre 2023, pour un encours total de 19 millions d'euros. Parmi ces 19 millions d'euros, 13 millions d'euros ont fait l'objet d'une réduction de valeur spécifique (partielle). Le solde reste performant (pas de solde échu de plus de 90 jours) et/ou est couvert par suffisamment de garanties.

### 5.6 Risque de gestion de fortune

Le risque de gestion de fortune est le risque financier issu d'un éventuel manque de cohérence ou d'une prise de risque excessive dans les stratégies de gestion poursuivies dans l'ensemble du Groupe. Ce risque englobe donc le risque d'actions juridiques par des clients dont les mandats n'auraient pas été respectés, le risque commercial de pertes de clients dont les portefeuilles auraient sous-performé en raison d'une gestion inadaptée et le risque de réputation lié à ces événements, mais également les éléments imposés par les réglementations (MiFID...).

Vu l'importance de l'activité de gestion de fortune, ce risque fait l'objet de suivis spécifiques au sein de chaque entité par les départements de contrôle respectifs, ainsi qu'au niveau consolidé, via des données agrégées. Pour l'activité de Private Banking, les

contrôles portent sur le respect des contraintes de gestion fixées par le client, par le comité de direction du Groupe et par les réglementations, ainsi que sur le suivi des performances. Au niveau de l'activité de gestion collective au sein de la Banque, les contrôles portent sur le respect des règles légales, des prospectus et des processus d'investissement.

La cohérence des contrôles et des principes de gestion, pour le Private Banking, à travers les différentes filiales est assurée par le risk management du Groupe.

## 5.7 Risque opérationnel

Le département de gestion des risques opérationnels (ORM) établit et maintient le cadre ORM, y compris le plan de continuité des activités et la gestion de crise.

En tant que deuxième ligne de défense, le département ORM est en charge de s'assurer que les risques opérationnels (fraude interne ou externe, erreur d'exécution, compliance, ICT, dommages aux actifs physiques...) générés par les différents secteurs d'activité de la Banque et par les nouvelles initiatives, sont correctement identifiés, surveillés, évalués et que les mesures correctrices sont mises en place pour atténuer efficacement ces risques, avec une approche prospective.

Concernant les risques IT, toujours dans son rôle de deuxième ligne de défense, la Banque dispose d'une équipe IT Risk Management chargée de la surveillance des risques liés, entre autres, à la protection des données, à la cybersécurité, à la disponibilité des systèmes d'information et à l'obsolescence des technologies utilisées au sein du Groupe.

## 5.8 Risque ESG

Les risques ESG sont des risques liés à l'environnement, à la dimension sociale et à la gouvernance.

Les risques ESG sont définis comme la matérialisation négative des facteurs ESG par le biais de leurs contreparties ou de leurs actifs investis étant donné que ces derniers peuvent être impactés par (outside-in perspective) ou avoir un impact sur (inside-out perspective) les facteurs ESG.

**Spécifiquement, les facteurs environnementaux et climatiques** peuvent donner lieu à des impacts financiers négatifs classés en risque physique (provenant des effets physiques du changement climatique sur les activités opérationnelles, le personnel, les marchés, les infrastructures ou, de manière plus générale, sur les ressources et les actifs de la Banque) ou en risque de transition (dus à l'incertitude liée au calendrier et à la rapidité du processus d'adaptation à une économie durable sur le plan environnemental durable).

**Les facteurs sociaux** sont liés aux droits, au bien-être et aux intérêts des personnes et des communautés, et comprennent des facteurs tels que l'(in)égalité, l'inclusion, les relations de travail, la santé et la sécurité sur le lieu de travail, le capital humain et les communautés.

**Les facteurs de gouvernance** couvrent les pratiques de gouvernance, y compris le leadership des dirigeants, la rémunération des dirigeants, les audits, les contrôles internes, l'évasion fiscale, l'indépendance du conseil d'administration, les droits des actionnaires, la corruption, ainsi que la manière dont les entreprises ou les entités intègrent les facteurs environnementaux et sociaux dans leurs politiques et procédures.

La Banque a défini les risques ESG comme un risque transversal, liés aux autres risques de la Banque. En particulier les risques de crédit, de marché, de liquidité et les risques opérationnels (y compris le risque de réputation).

Le rapport de gestion des risques (Pilier3 disclosure risk report) se concentre sur l'intégration des risques ESG dans le cadre de gestion des risques de la Banque avec un premier focus sur les risques liés au climat et à l'environnement. Il décrit au sein d'un chapitre dédié, comment ces risques ESG sont intégrés dans le cadre de gestion des risques et comment ces derniers sont analysés, monitorés et il décrit les expositions de la Banque à ces risques.

Par ailleurs, le rapport non-financier du groupe donne un aperçu de la mise en œuvre du développement durable chez Degroof Petercam (DP). Plus spécifiquement, il décrit la stratégie ESG de DP, ces politiques, les guidelines, ainsi que la structure de gouvernance. En outre, il explique ce que DP a mis en place au niveau des bureaux et équipements, au niveau gouvernance et au niveau engagement sociétal afin de réaliser le souhait du Groupe de contribuer de manière significative à une société plus durable. Il est aussi important pour DP d'accompagner les différents acteurs sur leur parcours pour la durabilité, que ce soient les clients, les gérants de fonds ou la société dans son ensemble. Enfin, il présente les différentes solutions d'investissement responsable et durable offertes aux clients.

## 5.9 Gestion du capital

Les objectifs primordiaux de la gestion du capital de la Banque Degroof Petercam sont de s'assurer que la Banque réponde aux exigences réglementaires et de conserver un niveau de capitalisation compatible avec le niveau d'activité et les risques encourus.

Conformément à la réglementation européenne concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit, la Banque détermine ses exigences en fonds propres réglementaires selon :

- l'approche de base pour évaluer l'exigence en fonds propres requise par le risque opérationnel ;
- l'approche standard basée sur les notations externes pour le risque de crédit ;
- l'approche standard pour le risque de marché.

Fonds propres réglementaires :

	(en milliers EUR ; en %)	
	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
Fonds propres Tier 1	653.329	623.775
Fonds propres Tier 2	0	0
Volume pondéré des risques	2.716.779	3.076.002
Ratio CRD	24,05%	20,28%
Ratio Tier 1	24,05%	20,28%

L'évolution des ratios en fonds propres réglementaires par rapport à l'exercice précédent est caractérisée par les éléments suivants :

- le volume pondéré des risques de la Banque a diminué significativement et ce, principalement suite la diminution du risque de crédit (portefeuille, crédits et dérivés), compensé très partiellement par une

- faible augmentation des risques de marché et opérationnels.
- L'augmentation des fonds propres Tier 1 est justifiée principalement par la diminution de la valeur comptable des actifs incorporels à déduire, ainsi que par l'augmentation des réserves OCI et autres.

La combinaison de ces éléments se traduit par un ratio CRD de 24,05% et un ratio Tier 1 identique, ce qui est largement supérieur aux exigences réglementaires. Pour de plus amples informations relatives à ce ratio, il y a lieu de consulter le 'Risk report' disponible sur notre site.

Conformément à la réglementation en vigueur, la gestion comptable des fonds propres réglementaires est complétée par une gestion économique du capital, au sein d'un modèle ICAAP. À travers ce modèle, la Banque vérifie l'adéquation de ses fonds propres avec les besoins découlant des risques résultant de ses différentes activités. Elle s'assure aussi que ceux-ci restent suffisants pour les trois années à venir, et ceci dans différents scénarios, allant de la réalisation de nos budgets à des crises de marché importantes.

## 6 — Périmètre de consolidation

### 6.1 Liste des principales filiales de Banque Degroof Petercam au 31 décembre 2023

Dénomination	Siège	(en %) Fraction du capital détenue	Activité
Degroof Petercam Finance SCA	Rue de Lisbonne 44 75008 Paris	100	Autre établissement financier
Degroof Petercam Wealth Management France SA	Rue de Lisbonne 44 75008 Paris	100	Autre établissement financier
Banque Degroof Petercam Luxembourg SA	Rue Eugène Ruppert 12 2453 Luxembourg Cloche d'Or	100	Établissement de crédit
Degroof Petercam Corporate Finance SA	Rue Guimard 18 1040 Bruxelles	100	Autre établissement financier
Degroof Petercam Asset Management SA	Rue Guimard 18 1040 Bruxelles	100	Autre établissement financier
Degroof Petercam Asset Management Suisse Sàrl	Boulevard Georges Favon 20 1204 Genève	100	Autre établissement financier
Degroof Petercam Asset Services SA	Rue Eugène Ruppert 12 2453 Luxembourg Cloche d'Or	100	Autre établissement financier
Degroof Petercam Insurance Broker SA	Rue Eugène Ruppert 14 2453 Luxembourg Cloche d'Or	100	Autre établissement financier
Imofig SA	Rue Guimard 18 1040 Bruxelles	100	Autre entreprise
Immobilière Cristal Luxembourg SA	Rue Eugène Ruppert 12 2453 Luxembourg Cloche d'Or	100	Autre entreprise
Orban Finance SA	Rue Guimard 18 1040 Bruxelles	100	Autre établissement financier
Promotion Partners SA	Rue Eugène Ruppert 12 2453 Luxembourg Cloche d'Or	100	Autre établissement financier

## 6.2 Liste des principales entreprises associées à Banque Degroof Petercam au 31 décembre 2023

Dénomination	Siège	(en %) Fraction du capital détenue	Activité
Amindis SA	Rue du Bosquet 15A 1348 Louvain-la-Neuve	33,33	Autre entreprise
Arvestar Asset Management SA	Rue Guimard 19 1040 Bruxelles	25,01	Autre établissement financier
Corporation Financière BDG & Associés Inc.	288, rue Saint-Jacques bureau 300 Montréal QC H2Y 1N1, Canada	49	Autre établissement financier
8727317 Canada Inc	288, rue Saint-Jacques bureau 300 Montréal QC H2Y 1N1, Canada	40,5	Autre établissement financier
Quadia SA	Rue de l'Arquebuse 12 1204 Genève	24,53	Autre établissement financier
Le Cloître SA	Rue Eugène Ruppert 14 2453 Luxembourg Cloche d'Or	33,6	Autre entreprise
Stairway to Heaven SA	Rue Eugène Ruppert 12 2453 Luxembourg Cloche d'Or	48	Autre établissement financier
Syncicap Holding SAS	Rue Vernier 20 75017 Paris	34	Autre établissement financier
Syncicap Asset Management Limited	28/F Man Yee Building 68 Des Vœux Road Central Hong Kong	34	Autre établissement financier

## 6.3 Changements significatifs du périmètre de consolidation lors de cet exercice

Au cours de cet exercice, le groupe a procédé à la liquidation de la société 3P(L) SARL. Ce changement n'a pas d'impact significatif sur nos états financiers.

## 6.4 Filiales immobilières non consolidées

Dans le cadre de la diversification de l'offre de produits, la Banque a créé dans le passé un centre de compétence immobilière dont l'objet consistait à réaliser des investissements en immobilier financés principalement par l'émission de certificats immobiliers souscrits par la clientèle privée ainsi qu'institutionnelle, et accessoirement par des emprunts octroyés par d'autres institutions financières.

La mise en place de ces opérations s'est réalisée par la création de sociétés immobilières dans lesquelles la Banque est soit actionnaire majoritaire, soit actionnaire dans le cadre d'un contrôle conjoint (sous l'angle juridique). Ces sociétés sont, par conséquent, filiales ou filiales communes de la Banque, qui est représentée au sein du conseil d'administration et du comité de direction ; ces organes de décisions s'occupent essentiellement de la gestion opérationnelle et administrative de ces sociétés.

En contrepartie de ces prestations de services, la Banque perçoit une rémunération fixée contractuellement et indépendante de la rentabilité des sociétés.

Par contre, ce sont les détenteurs de certificats immobiliers qui, lors des assemblées, prennent les décisions stratégiques quant à la gestion des immeubles, et qui perçoivent les revenus générés par l'exploitation (location) et la cession éventuelle de ceux-ci. En date de clôture, les actifs de ces sociétés représentent une valeur globale de l'ordre de EUR 44 millions.

Comme la définition de 'contrôle' est axée sur le droit aux rendements variables issus du pouvoir détenu dans la prise de décisions stratégiques permettant d'influencer ces rendements, le contrôle de ces entreprises est exclusivement aux mains des détenteurs de certificats immobiliers et non de la Banque. De ce fait, les entités concernées ne sont pas consolidées par Banque Degroof Petercam. En date de clôture, l'investissement financier de la Banque pour l'ensemble de ces structures correspond à EUR 4 millions.

Ce centre de compétence 'historique' est une activité du passé pour laquelle certaines des structures immobilières mises en place à l'origine par la Banque restent encore opérationnelles aujourd'hui. Par ailleurs, il n'y a pas d'équivalent en termes d'activités à Luxembourg (l'activité immobilière locale est d'une toute autre nature).

## 6.5 Informations par pays

Conformément à la directive européenne (CRD IV), les informations demandées par pays se présentent comme suit :

(en milliers EUR)

31.12.2023	Belgique	Luxembourg	France	Suisse	Total
Chiffre d'affaires <sup>1</sup>	429.177	118.565	29.988	1.629	579.359
Nombre de salariés (en unités) <sup>2</sup>	1.011	405	66	4	1.486
Bénéfice (perte) avant impôts (hors dépréciations) <sup>3</sup>	62.037	15.055	3.883	324	81.299
Bénéfice (perte) avant impôts	62.037	15.055	3.883	324	81.299
Impôts sur le résultat	19.730	3.521	1.520	44	24.815
Subventions publiques reçues	0	0	0	0	0

(en milliers EUR)

31.12.2022	Belgique	Luxembourg	France	Suisse	Total
Chiffre d'affaires	405.474	119.127	29.432	1.380	555.413
Nombre de salariés (en unités)	1.002	390	74	3	1.469
Bénéfice (perte) avant impôts (hors dépréciations) <sup>1</sup>	61.241	28.945	-465	358	90.079
Bénéfice (perte) avant impôts	61.241	28.939	-465	358	90.073
Impôts sur le résultat	10.121	7.699	-617	64	17.267
Subventions publiques reçues	0	0	0	0	0

Les écarts entre la colonne 'Total' et l'état consolidé du résultat global se justifient uniquement par le poste 'Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence' et 'Dépréciations nettes sur entreprises mises en équivalence' qui ne doit pas être réparti par pays en vertu de la directive précitée.

Dans le but de refléter la réalité économique, les montants sont mentionnés avant l'élimination des transactions intragroupes.

(1) Comprend également les administrateurs.

(2) Y compris les administrateurs de la banque belge.

(3) Hors dépréciation sur actifs non financiers et sur entreprises mises en équivalence.

## 7 — Annexes relatives au bilan consolidé

### 7.1 Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande

	(en milliers EUR)	
	31.12.2023	31.12.2022
Caisse	2.042	2.441
Soldes auprès des banques centrales	852.134	1.408.691
Autres dépôts sur demande	224.682	259.003
Pertes de crédit attendues	-6	-6
<b>Total de trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande</b>	<b>1.078.852</b>	<b>1.670.129</b>

La caisse ainsi que les soldes auprès des banques centrales autres que les réserves obligatoires (hors intérêts courus) sont inclus dans la définition de la Banque de trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau consolidé des flux de trésorerie.

Les soldes auprès des banques centrales comprennent les réserves monétaires obligatoires dont le montant<sup>1</sup> moyen journalier est de EUR 63,6 millions au 31 décembre 2023 (au 31 décembre 2022 : EUR 68,2 millions).

Les autres dépôts sur demande pour un montant de EUR 223,7 millions au 31 décembre 2023 (au 31 décembre 2022 : EUR 247,0 millions) sont inclus dans la définition de la Banque de trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau consolidé des flux de trésorerie.

### 7.2 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction se composent des natures suivantes :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2023	31.12.2022
<b>1. Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>58.434</b>	<b>40.765</b>
Instruments de dette	5.421	3.266
<i>Effets publics et obligations d'État</i>	892	0
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	4.529	3.266
Instruments de capitaux propres	53.013	37.499
<b>2. Instruments financiers dérivés</b>	<b>288.105</b>	<b>300.365</b>
Dérivés de change	55.287	70.019
Dérivés de taux d'intérêt	137.142	147.199
Dérivés sur actions	98.218	86.311
CVA/DVA <sup>2</sup>	-2.542	-3.164
<b>Total des actifs détenus à des fins de transaction</b>	<b>346.539</b>	<b>341.130</b>

(1) Réserves obligatoires : réserves minimales déposées par les établissements de crédit auprès de la Banque centrale européenne ou d'autres banques centrales.

(2) CVA : Credit Value Adjustment / DVA : Debit Value Adjustment.

Les autres actifs financiers se composent des natures suivantes :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2023	31.12.2022
<b>1. Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats</b>	<b>3.882</b>	<b>20.694</b>
Effets publics et obligations d'État	0	0
Obligations d'autres émetteurs	138	2.190
Autres actifs financiers	3.744	18.504
<b>2. Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>3. Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le compte de résultats</b>	<b>9.937</b>	<b>9.365</b>
<b>Total des autres actifs financiers</b>	<b>13.819</b>	<b>30.059</b>

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats comprennent au 31 décembre 2023 un total de EUR 280,9 millions dont la durée résiduelle est supérieure à douze mois (au 31 décembre 2022 : EUR 261,8 millions).

### 7.3 Comptabilité de couverture – Couverture en juste valeur du risque de taux d'intérêt

L'exposition de Banque Degroof Petercam aux risques de marché (y inclus le risque de taux d'intérêt) et son approche en matière de gestion de ces risques sont analysées au chapitre 5 'Gestion des risques'.

#### 7.3.1 Couverture de la juste valeur (microcouverture)

Conformément à la stratégie de gestion en place, le Groupe conclut des contrats de swap de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt d'actifs à taux fixe, notamment des placements en titres et des prêts en utilisant un taux d'intérêt de référence (principalement Euribor).

Le taux de référence est une composante du risque de taux d'intérêt qui peut être observée et évaluée de façon fiable. La comptabilité de couverture est utilisée lorsque les relations de couverture économique répondent aux critères de la comptabilité de couverture.

Lorsque le Groupe achète un placement en titres ou accorde un prêt et qu'il souhaite se protéger contre les variations de juste valeur liées au risque de taux d'intérêt, il entre dans un contrat de swap de taux d'intérêt dont les caractéristiques essentielles correspondent (quasiment) à celles du placement en titres ou du prêt.

Banque Degroof Petercam évalue de manière prospective l'efficacité de la couverture en comparant les variations de la juste valeur du placement en titres acquis ou des prêts accordés résultant des variations du taux d'intérêt de référence avec les variations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt utilisés pour couvrir l'exposition.

Le ratio de couverture est déterminé en comparant le notionnel du dérivé avec le principal de l'obligation achetée ou du prêt octroyé.

Banque Degroof Petercam a identifié les sources principales d'inefficacité suivantes :

- l'effet du risque de crédit de la contrepartie et de la qualité de crédit de Banque Degroof Petercam sur la juste valeur du swap de taux d'intérêt, lequel n'est pas reflété dans les mouvements de la juste valeur de

- l'élément couvert attribuables aux variations du taux d'intérêt ;
- les différences dans le calendrier de règlement des instruments de couverture et des éléments couverts.
  - en raison des structures microhedges créées avant la mise en place de la comptabilité de couverture conformément à l'IFRS 9, les contrats de swap de taux d'intérêt ont déjà une valeur (qui tendra vers 0), ce qui entraîne une source d'inefficacité. Pour comparer l'impact de l'évolution de juste valeur des swaps avec celle des 'Benchmark bonds' depuis l'introduction de l'IFRS 9, la valeur des swaps est lissée sur sa durée résiduelle.

Le lissage correspond à la valeur de marché de l'instrument de couverture (swap de taux d'intérêts) au 31.12.2017 amortie entre le 31.12.2017 et la date de reporting.

Aucune autre source d'inefficacité n'a été identifiée dans ces relations de couverture.

Les tableaux ci-après donnent l'information sur les éléments couverts, les instruments de couverture et l'inefficacité de la couverture en date de clôture :

Couvertures de la juste valeur Risque de taux d'intérêt								(en milliers EUR)
31.12.2023								
Instruments dérivés de couverture	Montant nominal	Valeur comptable		Poste du bilan	Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture reconnue en résultats	Poste du résultat	
		Actifs	Passifs					
Swap de taux d'intérêt – couverture d'instruments de dette	2.519.188	165.744	21.742	Instruments financiers de couverture	-98.139	598 <sup>1</sup>	Résultat net sur la comptabilité de couverture	
Swap de taux d'intérêt – couverture de prêts	152.899	17.727	954	Instruments financiers de couverture	-8.269	57	Résultat net sur la comptabilité de couverture	
<b>Total des instruments dérivés de couverture</b>	<b>2.672.087</b>	<b>183.471</b>	<b>22.696</b>		<b>-106.408</b>	<b>655</b>		

Couvertures de la juste valeur Risque de taux d'intérêt								(en milliers EUR)
31.12.2022								
Instruments dérivés de couverture	Montant nominal	Valeur comptable		Poste du bilan	Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture reconnue en résultats	Poste du résultat	
		Actifs	Passifs					
Swap de taux d'intérêt – couverture d'instruments de dette	2.803.434	255.377	1.278	Instruments financiers de couverture	263.704	-433 <sup>1</sup>	Résultat net sur la comptabilité de couverture	
Swap de taux d'intérêt – couverture de prêts	149.565	24.774	178	Instruments financiers de couverture	25.565	-17	Résultat net sur la comptabilité de couverture	
<b>Total des instruments dérivés de couverture</b>	<b>2.952.999</b>	<b>280.151</b>	<b>1.456</b>		<b>289.269</b>	<b>-450</b>		

(1) Après lissage de la valeur de marché de l'instrument de couverture au 31/12/2017 : amortissement estimé à EUR 50 milliers (au 31 décembre 2022 : EUR 101 milliers).

(en milliers EUR)

31.12.2023

Actifs désignés comme éléments couverts	Valeur comptable	Cumul des ajustements de la juste valeur de l'élément couvert inclus dans la valeur comptable	Poste du bilan	Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture	Ajustement restant suite à l'abandon de la comptabilité de couverture
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>					
Instruments de dette	1.748.744	-92.079	Actifs financiers évalués au coût amorti – Instruments de dette	70.914	0
Prêts	135.259	-16.325	Actifs financiers évalués au coût amorti – Prêts et créances sur la clientèle	8.326	0
<b>Total actifs financiers au coût amorti</b>	<b>1.884.003</b>	<b>-108.404</b>		<b>79.240</b>	<b>0</b>
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>					
Instruments de dette	642.880	-28.813	Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du capitaux propres – Instruments de dette	27.773	0
<b>Total actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>642.880</b>	<b>-28.813</b>		<b>27.773</b>	<b>0</b>

(en milliers EUR)

31.12.2022

Actifs désignés comme éléments couverts	Valeur comptable	Cumul des ajustements de la juste valeur de l'élément couvert inclus dans la valeur comptable	Poste du bilan	Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture	Ajustement restant suite à l'abandon de la comptabilité de couverture
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>					
Instruments de dette	1.704.102	-163.808	Actifs financiers évalués au coût amorti – Instruments de dette	-178.094	0
Prêts	122.992	-24.674	Actifs financiers évalués au coût amorti – Prêts et créances sur la clientèle	-25.582	0
<b>Total actifs financiers au coût amorti</b>	<b>1.827.094</b>	<b>-188.482</b>		<b>-203.676</b>	<b>0</b>
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>					
Instruments de dette	850.087	-89.143	Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du capitaux propres – Instruments de dette	-86.144	0
<b>Total actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>850.087</b>	<b>-89.143</b>		<b>-86.144</b>	<b>0</b>

Au 31 décembre 2023, le groupe détient les swaps de taux d'intérêt suivants en tant qu'instruments de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt.

31.12.2023		Durée jusqu'à l'échéance			
Catégorie de risque	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
<b>Risque de taux d'intérêt</b>					
<b>Couverture d'instruments de dette</b>					
Montant nominal (en milliers EUR)	67.000	240.000	1.345.388	866.800	
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré	0,23%	0,30%	1,01%	1,08%	
<b>Couverture de prêts</b>					
Montant nominal (en milliers EUR)		5.200	60.095	87.604	
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré		-0,12%	0,55%	0,60%	
31.12.2022		Durée jusqu'à l'échéance			
Catégorie de risque	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
<b>Risque de taux d'intérêt</b>					
<b>Couverture d'instruments de dette</b>					
Montant nominal (en milliers EUR)	112.500	64.000	1.669.334	957.600	
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré	0,28%	0,25%	0,74%	0,75%	
<b>Couverture de prêts</b>					
Montant nominal (en milliers EUR)		1.000	35.250	113.315	
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré		0,42%	0,52%	0,41%	

Banque Degroof Petercam a recours à des contrats de taux d'intérêt pour la couverture de la juste valeur. Certains instruments de couverture désignés pour la gestion de ces risques qui font référence aux taux IBOR<sup>1</sup>, seront touchés par la réforme IBOR du fait de l'élaboration de taux alternatifs.

Le tableau suivant montre le nominal des instruments de couverture fondés sur les taux IBOR qui arriveront à maturité après 2022 ou après 2023 et qui seront touchés par la réforme IBOR :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2023	31.12.2022
	Valeur nominale	Valeur nominale
<b>Contrats dérivés de taux d'intérêt</b>	<b>0</b>	<b>51.566</b>
<i>Libor en dollar américain</i>	<i>0</i>	<i>51.566</i>

### 7.3.2 Couverture de la juste valeur contre le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs (macrocouverture)

Les éléments de couverture sont définis comme une combinaison de swaps de taux d'intérêt et sont conclus délibérément pour réduire le risque de taux d'intérêt sur des prêts sous-jacents. Comme les dérivés sont classés dans la catégorie 'à la juste valeur par le biais du compte de résultats', les variations de juste valeur sont directement traduites dans le compte de résultat. Les éléments couverts sont constitués d'un portefeuille de prêts à taux fixe accordés par la Banque à la clientèle, et sont classés dans la catégorie 'au coût amorti'. Les variations de juste valeur de ce portefeuille d'actifs financiers couverts, évaluées à partir d'instruments synthétiques modélisés ('Benchmark bonds/Loans'), sont reconnues en résultat.

(1) IBOR = Interbank Offered Rate

Les principes de comptabilisation des opérations de macrocouverture garantissent que les effets de la réévaluation des dérivés de couverture sont neutralisés dans le compte de résultats dès lors que la couverture est efficace. Tout écart résultant de ces opérations est donc limité à l'inefficacité de la couverture (si elle existe).

Le tableau ci-dessous reprend les informations sur les éléments couverts, les instruments de couverture et l'inefficacité de couverture :

### Couverture de la juste valeur contre le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs (en milliers EUR)

Instruments dérivés de couverture	Montant nominal		Valeur comptable		Variations de la juste valeur	Inefficacité de la couverture reconnue en résultats	Poste du résultat
	Acheté	Vendu	Actifs	Passifs			
	31.12.2023						
Swap de taux d'intérêt – couverture de prêts	836.322	-10.500	87.949	5.022	-43.662	974	Résultat net sur la comptabilité de couverture
<b>Total des instruments dérivés de couverture</b>	<b>836.322</b>	<b>-10.500</b>	<b>87.949</b>	<b>5.022</b>	<b>-43.662</b>	<b>974</b>	
31.12.2023							
Actifs désignés comme éléments couverts	Valeur comptable		Cumul des ajustements de la juste valeur de l'élément couvert		Variations de la juste valeur	Ajustement restant suite à l'abandon de la comptabilité de couverture	
Actifs financiers au coût amorti							
- Prêts	1.086.282		-67.064		44.636		0
<b>Total actifs financiers au coût amorti</b>	<b>1.086.282</b>		<b>-67.064</b>		<b>44.636</b>		<b>0</b>

**Couverture de la juste valeur contre le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs**

(en milliers EUR)

31.12.2022							
Instruments dérivés de couverture	Montant nominal		Valeur comptable		Variations de la juste valeur	Inefficacité de la couverture reconnue en résultats	Poste du résultat
	Acheté	Vendu	Actifs	Passifs			
Swap de taux d'intérêt – couverture de prêts	851.024	-35.500	112.754	764	112.786	-205	Résultat net sur la comptabilité de couverture
<b>Total des instruments dérivés de couverture</b>	<b>851.024</b>	<b>-35.500</b>	<b>112.754</b>	<b>764</b>	<b>112.786</b>	<b>-205</b>	

31.12.2022				
Actifs désignés comme éléments couverts	Valeur comptable	Cumul des ajustements de la juste valeur de l'élément couvert	Variations de la juste valeur	Ajustement restant suite à l'abandon de la comptabilité de couverture
Actifs financiers au coût amorti				
- Prêts	1.099.158	-112.991	-112.991	0
<b>Total actifs financiers au coût amorti</b>	<b>1.099.158</b>	<b>-112.991</b>	<b>-112.991</b>	<b>0</b>

**7.4 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres**

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres se composent des natures suivantes :

(en milliers EUR)

	31.12.2023	31.12.2022
Instruments de dette	929.920	1.107.116
<i>Effets publics et obligations d'État</i>	323.624	211.235
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	606.296	895.881
Instruments de capitaux propres	9.139	4.458
<b>Total des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres</b>	<b>939.059</b>	<b>1.111.574</b>

Les tableaux ci-après reprennent les dépréciations sur les instruments de dette et les mouvements liés aux dépréciations sur ceux-ci :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2023	31.12.2022
Juste valeur phase 1	929.920	1.102.008
Dépréciations phase 1	-128	-148
Juste valeur phase 2	0	5.108
Dépréciations phase 2	0	-4
<b>Total des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres</b>	<b>929.920</b>	<b>1.107.116</b>
<b>Total des dépréciations sur instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres</b>	<b>-128</b>	<b>-152</b>

	(en milliers EUR)			
	Instruments de dette sans augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 1)	Instruments de dette avec augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 2)	Instruments de dette dépréciés (phase 3)	Total
<b>Solde à la clôture du 31.12.2021</b>	<b>-126</b>	<b>-28</b>	<b>0</b>	<b>-154</b>
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	-107	0	0	-107
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	50	7	0	57
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	31	21	0	52
Transfert depuis la phase 1 vers la phase 2	4	-4	0	0
<b>Solde à la clôture du 31.12.2022</b>	<b>-148</b>	<b>-4</b>	<b>0</b>	<b>-152</b>
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	-45	0	0	-45
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	58	4	0	62
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	7	0	0	7
Transfert depuis la phase 1 vers la phase 2	0	0	0	0
<b>Solde à la clôture du 31.12.2023</b>	<b>-128</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-128</b>

Les placements en instruments de capitaux propres se ventilent sur base des codes Nace comme suit :

(en milliers EUR)

Secteur d'investissement	Juste valeur	Revenus de dividendes comptabilisés
Information et communication	2.925	0
Activités immobilières	403	546
Activités financières et assurances	5.801	196
Autres	10	0
<b>Solde à la clôture du 31.12.2023</b>	<b>9.139</b>	<b>742</b>

(en milliers EUR)

Secteur d'investissement	Juste valeur	Revenus de dividendes comptabilisés
Information et communication	386	0
Activités immobilières	403	16
Activités financières et assurances	3.661	274
Autres	8	0
<b>Solde à la clôture du 31.12.2022</b>	<b>4.458</b>	<b>290</b>

Le tableau ci-après reprend les décomptabilisations des placements dans des instruments de capitaux propres :

(en milliers EUR)

Secteur d'investissement	Juste valeur à la date de décomptabilisation	Revenus de dividendes comptabilisés	Transfert entre comptes de capitaux propres des gains ou pertes cumulés
Hébergement et restauration	0	0	0
Activités immobilières	0	0	0
Activités financières et assurances	0	0	0
<b>Solde à la clôture du 31.12.2023</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(en milliers EUR)

Secteur d'investissement	Juste valeur à la date de décomptabilisation	Revenus de dividendes comptabilisés	Transfert entre comptes de capitaux propres des gains ou pertes cumulés
Hébergement et restauration	0	0	0
Activités immobilières	0	0	0
Activités financières et assurances	1.023	35	0
<b>Solde à la clôture du 31.12.2022</b>	<b>1.023</b>	<b>35</b>	<b>0</b>

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres comprennent au 31 décembre 2023 un total de EUR 908,9 millions dont la durée résiduelle est supérieure à douze mois (au 31 décembre 2022 : EUR 991,3 millions).

## 7.5 Actifs financiers évalués au coût amorti

Les créances interbancaires et les mouvements relatifs aux dépréciations sur ces créances se présentent comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2023	31.12.2022
Prêts à terme	0	0
Opérations de cession-rétrocession	0	0
Opérations sur titres (en voie de liquidation)	0	0
Garanties	11.566	4.047
Autres	0	12
Dépréciations	0	0
<b>Total des prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>11.566</b>	<b>4.059</b>

Les prêts dont la durée initiale est inférieure à trois mois pour un montant de EUR 11,57 millions au 31 décembre 2023 (au 31 décembre 2022 : EUR 4,05 millions) sont inclus dans la définition de la Banque de trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau consolidé des flux de trésorerie.

Les créances sur la clientèle et les mouvements relatifs aux dépréciations sur ces créances se présentent comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2023	31.12.2022
<b>Valeur comptable avant dépréciations</b>	<b>2.064.915</b>	<b>2.288.762</b>
Avances en compte courant	286.633	353.509
Effets de commerce	86	66
Prêts hypothécaires	597.676	571.155
Prêts à terme	1.173.449	1.353.562
Prêts subordonnés	168	197
Autres	6.903	10.273
<b>Dépréciations (IFRS 9)</b>	<b>-18.374</b>	<b>-16.571</b>
<b>Total des prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>2.046.541</b>	<b>2.272.191</b>

(en milliers EUR)

	31.12.2023	31.12.2022
Valeur comptable avant dépréciations phase 1	1.971.894	2.206.071
Dépréciations phase 1	-324	-404
Valeur comptable avant dépréciations phase 2	56.019	44.339
Dépréciations phase 2	-53	-2
Valeur comptable avant dépréciations phase 3	37.002	38.352
Dépréciations phase 3	-17.997	-16.165
<b>Total des prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>2.046.541</b>	<b>2.272.191</b>

(en milliers EUR)

	Actifs financiers sur la clientèle sans augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 1)	Actifs financiers sur la clientèle avec augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 2)	Actifs financiers sur la clientèle dépréciés (phase 3)	Total
<b>Solde à la clôture du 31.12.2021</b>	<b>-655</b>	<b>-26</b>	<b>-15.597</b>	<b>-16.278</b>
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	-161	0	-351	-512
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	287	21	587	895
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	121	3	-2.243	-2.119
Transfert vers la phase 1	0	0	0	0
Transfert vers la phase 2	0	0	0	0
Transfert vers la phase 3	4	0	-4	0
Ecart de change et autres mouvements	0	0	1.443	1.443
Transfert vers actifs détenus pour la vente	0	0	0	0
<b>Solde à la clôture du 31.12.2022</b>	<b>-404</b>	<b>-2</b>	<b>-16.165</b>	<b>-16.571</b>
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	-75	-1	-1.984	-2.060
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	93	0	75	168
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	11	3	-1.828	-1.814
Transfert vers la phase 1	0	0	0	0
Transfert vers la phase 2	53	-53	0	0
Transfert vers la phase 3	0	0	0	0
Ecart de change et autres mouvements	-2	0	1.905	1.903
Transfert vers actifs détenus pour la vente	0	0	0	0
<b>Solde à la clôture du 31.12.2023</b>	<b>-324</b>	<b>-53</b>	<b>-17.997</b>	<b>-18.374</b>

Les prêts et créances sur la clientèle comprennent au 31 décembre 2023 un total de EUR 1.719,31 millions dont la durée résiduelle est supérieure à douze mois (au 31 décembre 2022 : EUR 1.810,8 millions).

Les instruments de dette et les mouvements relatifs aux dépréciations sur ces instruments de dette se présentent comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2023	31.12.2022
<b>Valeur comptable avant dépréciations</b>	<b>2.899.337</b>	<b>3.026.822</b>
Instruments de dette		
<i>Effets publics et obligations d'État</i>	912.587	1.043.393
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	1.986.750	1.983.429
<i>Autres instruments de dette</i>	0	0
<b>Dépréciations</b>	<b>-1.067</b>	<b>-4.080</b>
<b>Total des instruments de dette évalués au coût amorti</b>	<b>2.898.270</b>	<b>3.022.742</b>

(en milliers EUR)

	31.12.2023	31.12.2022
Valeur comptable avant dépréciations phase 1	2.890.380	3.013.451
Dépréciations phase 1	-274	-313
Valeur comptable avant dépréciations phase 2	8.957	8.384
Dépréciations phase 2	-793	-267
Valeur comptable avant dépréciations phase 3	0	4.987
Dépréciations phase 3	0	-3.500
<b>Total des instruments de dette évalués au coût amorti</b>	<b>2.898.270</b>	<b>3.022.742</b>

(en milliers EUR)

	Instruments de dette sans augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 1)	Instruments de dette avec augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 2)	Instruments de dette dépréciés (phase 3)	Total
<b>Solde à la clôture du 31.12.2021</b>	<b>-303</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-303</b>
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions	-97	0	0	-97
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	27	0	0	27
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	26	-244	-3.489	-3.707
Ecart de change et autres mouvements	0	0	0	0
Transfert depuis la phase 1 vers la phase 2 & 3	34	-23	-11	0
Sortie suite à réduction de valeur	0	0	0	0
<b>Solde à la clôture du 31.12.2022</b>	<b>-313</b>	<b>-267</b>	<b>-3.500</b>	<b>-4.080</b>
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions	-61	0	0	-61
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	58	0	3.740	3.798
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	41	-526	-240	-725
Ecart de change et autres mouvements	1	0	0	1
Transfert depuis la phase 1 vers la phase 2 & 3	0	0	0	0
Sortie suite à réduction de valeur	0	0	0	0
<b>Solde à la clôture du 31.12.2023</b>	<b>-274</b>	<b>-793</b>	<b>0</b>	<b>-1.067</b>

## 7.6 Immobilisations corporelles

L'ensemble des immobilisations corporelles, y compris les droits d'utilisation, se décomposent comme suit :

(en milliers EUR)

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Équipements de bureau	Autres équipements	Total
<b>Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2023</b>	<b>91.208</b>	<b>1.293</b>	<b>2.324</b>	<b>12.608</b>	<b>107.433</b>
Valeur d'acquisition	177.899	16.806	7.684	27.892	230.281
Amortissements et dépréciations cumulés	-86.691	-15.513	-5.360	-15.284	-122.848
<b>Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2022</b>	<b>84.765</b>	<b>1.915</b>	<b>2.772</b>	<b>9.175</b>	<b>98.627</b>
Valeur d'acquisition	163.316	15.979	7.440	25.046	211.781
Amortissements et dépréciations cumulés	-78.551	-14.064	-4.668	-15.871	-113.154

### 7.6.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles (hors contrats de location soumis à IFRS 16) se décomposent de la façon suivante :

(en milliers EUR)

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Équipements de bureau	Autres équipements	Total
<b>Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2023</b>	<b>64.528</b>	<b>1.293</b>	<b>2.324</b>	<b>1.068</b>	<b>69.213</b>
Valeur d'acquisition	136.779	16.806	7.684	2.736	164.005
Amortissements et dépréciations cumulés	-72.251	-15.513	-5.360	-1.668	-94.792
<b>Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2022</b>	<b>57.618</b>	<b>1.915</b>	<b>2.772</b>	<b>1.172</b>	<b>63.477</b>
Valeur d'acquisition	126.065	15.979	7.440	3.643	153.127
Amortissements et dépréciations cumulés	-68.447	-14.064	-4.668	-2.471	-89.650

(en milliers EUR)

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Équipements de bureau	Autres équipements	Total
<b>Solde à la clôture au 31.12.2021</b>	<b>59.792</b>	<b>2.858</b>	<b>3.048</b>	<b>1.151</b>	<b>66.849</b>
Acquisitions	2.152	499	429	96	3.176
Modifications du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-71	-34	-105
Amortissements	-4.251	-1.450	-651	-36	-6.388
Réductions de valeur comptabilisées	-	-	-	-6	-6
Écarts de conversion	-	-	-	-	-
Autres	-75	8	17	1	-49
Reclassés comme détenus à la vente	-	-	-	-	-
<b>Solde à la clôture au 31.12.2022</b>	<b>57.618</b>	<b>1.915</b>	<b>2.772</b>	<b>1.172</b>	<b>63.477</b>
Acquisitions	10.724	640	210	-	11.574
Modifications du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-
Cessions	-11	-	-	-5	-16
Amortissements	-3.797	-1.262	-660	-27	-5.746
Réductions de valeur comptabilisées	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-	-	-
Autres	-6	-	2	-72	-76
Reclassés comme détenus à la vente	-	-	-	-	-
<b>Solde à la clôture au 31.12.2023</b>	<b>64.528</b>	<b>1.293</b>	<b>2.324</b>	<b>1.068</b>	<b>69.213</b>

La valeur estimée des immeubles (comptabilisés au coût amorti) de Banque Degroof Petercam s'élève à EUR 159,1 millions au 31 décembre 2023 (EUR 161,4 millions au 31 décembre 2022). L'estimation de la valeur de marché des immeubles résulte de rapports d'évaluation réalisés par des experts immobiliers indépendants. Compte tenu du peu de liquidité du marché de l'immobilier, de la nature et des spécificités de ces immeubles, et de la difficulté de trouver des données de transactions comparables, la valeur estimée de ces immeubles est classée au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Les techniques utilisées par les experts immobiliers sont principalement les suivantes : la méthode de la capitalisation des loyers, la méthode d'actualisation des flux de trésorerie et celle de l'analyse comparative (valorisation basée sur la valeur des m<sup>2</sup> construits). Lorsque plusieurs méthodes d'évaluation sont utilisées pour un immeuble, sa valeur estimée est la moyenne du résultat de ces méthodes. Banque Degroof Petercam ne dispose pas d'immeubles de placement.

### 7.6.2 Contrats de location

#### 7.6.2.1 Entité du Groupe preneur du contrat de location

Les droits d'utilisation se décomposent comme suit :

(en milliers EUR)

	Immeubles	Matériel informatique	Autres équipements-Matériel roulant	Total
<b>Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2023</b>	<b>26.680</b>	<b>-</b>	<b>11.540</b>	<b>38.220</b>
Valeur d'acquisition	41.120	-	25.155	66.275
Amortissements et dépréciations cumulés	-14.440	-	-13.615	-28.055
<b>Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2022</b>	<b>27.147</b>	<b>-</b>	<b>8.003</b>	<b>35.150</b>
Valeur d'acquisition	37.251	-	21.403	58.654
Amortissements et dépréciations cumulés	-10.104	-	-13.400	-23.504

L'évolution de la valeur comptable nette des droits d'utilisation se décompose de la façon suivante :

(en milliers EUR)

	Immeubles	Matériel informatique	Autres équipements-Matériel roulant	Total
<b>Solde à la clôture au 31.12.2021</b>	<b>27.801</b>	<b>0</b>	<b>7.576</b>	<b>35.377</b>
Augmentations	7.027	0	4.459	11.486
Modifications du périmètre de consolidation	0	0	0	0
Décomptabilisations	0	0	0	0
Amortissements	-3.878	0	-4.055	-7.933
Réductions de valeur comptabilisées	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	0	0	0
Reclassés comme détenus à la vente	0	0	0	0
Autres	-3.803	0	23	-3.780
<b>Solde à la clôture au 31.12.2022</b>	<b>27.147</b>	<b>0</b>	<b>8.003</b>	<b>35.150</b>
Augmentations	3.894	0	8.270	12.164
Modifications du périmètre de consolidation	0	0	0	0
Décomptabilisations	-25	0	0	-25
Amortissements	-4.336	0	-4.804	-9.140
Réductions de valeur comptabilisées	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	0	0	0
Reclassés comme détenus à la vente	0	0	0	0
Autres	0	0	71	71
<b>Solde à la clôture au 31.12.2023</b>	<b>26.680</b>	<b>0</b>	<b>11.540</b>	<b>38.220</b>

Les loyers comptabilisés en charge sont repris à l'annexe 8.10 (en exemption de la norme IFRS 16). Les charges se rapportant aux contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur ou aux contrats de location à court terme, ne sont pas significatives.

### 7.6.2.2 Entité du Groupe bailleur du contrat de location

Banque Degroof Petercam est engagée, en qualité de bailleur, dans des contrats de location simple et des contrats de location-financement portant principalement sur des actifs immobiliers.

#### A. CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Banque Degroof Petercam a consenti des contrats de sous-location de locaux qui sont qualifiés de location-financement. Ces contrats sont représentés par une créance sur les sous-locataires. Le taux d'actualisation utilisé est celui du contrat de location initial. En 2023, ce genre de contrats ne sont plus existants.

Le tableau suivant présente une analyse des créances locatives historiques en indiquant les loyers non actualisés.

(en milliers EUR)

Contrats de location - Immeubles	31.12.2023	31.12.2022
<= 1 an	0	18
> 1 an et <= 2 ans	0	0
> 2 ans et <= 3 ans	0	0
> 3 ans et <= 4 ans	0	0
> 4 ans et <= 5 ans	0	0
> 5 ans	0	0

#### B. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Banque Degroof Petercam a conclu quelques contrats de location en tant que bailleur qui sont considérés comme des contrats de location simple. Il s'agit de contrats de location de locaux que la banque a classés en contrats de location simple, car ils ne transfèrent pas aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien mis en location.

Les revenus locatifs reconnus par la banque figurent à l'annexe 8.8.

Le tableau ci-après reprend une analyse des échéances des paiements de loyers en présentant les loyers non actualisés à recevoir après la date de clôture :

(en milliers EUR)

Contrats de location - Immeubles	31.12.2023	31.12.2022
<= 1 an	12	12
> 1 an et <= 2 ans	12	12
> 2 ans et <= 3 ans	12	12
> 3 ans et <= 4 ans	12	12
> 4 ans et <= 5 ans	7	12
> 5 ans	0	7

### 7.7 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

Les immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition se décomposent de la façon suivante :

(en milliers EUR)

	Écarts d'acquisition	Fonds de commerce	Logiciels	Autres actifs incorporels	Total
<b>Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2023</b>	<b>264.987</b>	<b>14.466</b>	<b>1.632</b>	<b>2.069</b>	<b>283.154</b>
Valeur d'acquisition	344.903	99.681	24.918	21.173	490.675
Amortissements et dépréciations cumulés	-79.916	-85.215	-23.286	-19.104	-207.521
<b>Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2022</b>	<b>264.987</b>	<b>22.652</b>	<b>2.797</b>	<b>4.836</b>	<b>295.272</b>
Valeur d'acquisition	344.903	99.681	24.792	21.173	490.549
Amortissements et dépréciations cumulés	-79.916	-77.029	-21.995	-16.337	-195.277

L'évolution de la valeur comptable nette s'explique comme suit :

	Écarts d'acquisition	Fonds de commerce <sup>1</sup>	Logiciels	Autres actifs incorporels <sup>2</sup>	Total
<b>Solde à la clôture au 31.12.2021</b>	<b>264.013</b>	<b>30.838</b>	<b>4.619</b>	<b>9.355</b>	<b>308.825</b>
Acquisitions	974	0	9	0	983
Cessions	0	0	0	0	0
Amortissements	0	-8.186	-1.759	-4.519	-14.464
Amortissements annulés suite à cessions ou désaffectations	0	0	0	0	0
Réductions de valeur comptabilisées	0	0	0	0	0
Autres	0	0	-72	0	-72
Écarts de conversion	0	0	0	0	0
Reclassés comme détenus en vue de la vente	0	0	0	0	0
<b>Solde à la clôture au 31.12.2022</b>	<b>264.987</b>	<b>22.652</b>	<b>2.797</b>	<b>4.836</b>	<b>295.272</b>
Acquisitions	0	0	126	0	126
Cessions	0	0	0	0	0
Amortissements	0	-8.186	-1.291	-2.767	-12.244
Amortissements annulés suite à cessions ou désaffectations	0	0	0	0	0
Réductions de valeur comptabilisées	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	0	0	0	0
Reclassés comme détenus en vue de la vente	0	0	0	0	0
<b>Solde à la clôture au 31.12.2023</b>	<b>264.987</b>	<b>14.466</b>	<b>1.632</b>	<b>2.069</b>	<b>283.154</b>

#### FONDS DE COMMERCE

Conformément aux méthodes et principes comptables, la Banque vérifie semestriellement s'il existe des indices de dépréciation de valeur des fonds de commerce. Au 31 décembre 2023, cette analyse a conduit à la conclusion qu'il n'existe aucun indice de dépréciation de valeur pour l'ensemble des fonds de commerce.

(1) Le solde au 31.12.2023 concerne uniquement les fonds de commerce issus de la fusion avec Petercam en 2015.

(2) Les frais de développement relatifs aux projets Finance Target Operating Model (FTOM) et Digital Acceleration ont été activés jusqu'à fin septembre 2019. En date du 31.12.2023, leur valeur comptable s'élève à EUR 2,1 millions et ne concerne plus que le projet FTOM.

**ÉCARTS D'ACQUISITION**

Conformément aux méthodes et principes comptables, la Banque effectue un test de dépréciation sur les écarts d'acquisition positifs au moins à chaque clôture d'exercice. Pour ce faire, la Banque a affecté ces écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie. Les écarts d'acquisition relatifs à la fusion avec Petercam ont été alloués à trois unités génératrices de trésorerie ('Asset Management & UCIT's', 'Credits & Structuring' et 'Global Markets & Private Equity'). D'autres écarts d'acquisition sont relatifs à l'unité génératrice de trésorerie 'Asset Management & UCIT's', provenant d'anciennes acquisitions. Par ailleurs, un écart d'acquisition porte sur les activités de Corporate Finance en France.

Pour l'ensemble des autres écarts d'acquisition, la valeur d'utilité a été retenue, en appliquant la méthode de l'actualisation des 'cash flows' libres qui actualise tous les flux de trésorerie futurs qui seront générés par l'activité de l'entreprise. Ces évaluations mènent à des valeurs supérieures aux valeurs comptables des écarts d'acquisition.

Les projections de flux de trésorerie se fondent sur le plan d'affaires à moyen terme établi par la direction, couvrant la période 2023–2028, avant d'appliquer, en rythme de croisière, un taux de croissance de 3% correspondant à la croissance attendue à long terme des marchés financiers. Les projections de flux de trésorerie sont actualisées au coût des fonds propres, estimé au 31 décembre 2023 à 10,9% pour l'unité génératrice de trésorerie 'Asset Management & UCIT's', à 10,9% pour l'unité génératrice de trésorerie 'Credits & Structuring', à 11,9% pour l'unité génératrice de trésorerie 'Global Markets & Private Equity' et à 11,9% pour l'unité génératrice de trésorerie 'Corporate Finance'.

Les valeurs estimées qui résultent de ces analyses restent supérieures aux valeurs comptables. Pour les unités génératrices de trésorerie 'Asset Management & UCIT's' et 'Global Markets & Private Equity', les valeurs estimées qui résultent de ces analyses de sensibilité restent supérieures aux valeurs comptables. En revanche, la combinaison de projections plus basses de flux de trésorerie et d'un taux d'actualisation plus élevé conduit à des valeurs estimées inférieures aux valeurs comptables pour les unités génératrices de trésorerie 'Credits & Structuring' et 'Corporate Finance en France'.

La ventilation des écarts d'acquisition positifs par unité génératrice de trésorerie se présente comme suit :

(en milliers EUR)

Unité génératrice de trésorerie	Valeur comptable	
	31.12.2023	31.12.2022
Banque Degroof Petercam SA (Asset Management & UCIT's)	216.740	216.740
Banque Degroof Petercam SA (Credit & Structuring)	5.480	5.480
Banque Degroof Petercam SA (Global Markets & Private Equity)	24.550	24.550
Degroof Petercam Finance SCA (Corporate Finance en France)	18.217	18.217
<b>Total</b>	<b>264.987</b>	<b>264.987</b>

**7.8 Participations dans les entreprises mises en équivalence**

Les participations dans les entreprises mises en équivalence se détaillent comme suit :

Entreprises associées	(en milliers EUR)	
	31.12.2023	31.12.2022
Corporation Financière BDG & Associés Inc.	2.741	2.182
8737217 Canada Inc	-4	9
Quadia SA	0	215
Stairway to Heaven SA	-27	-22
Le Cloître SA	2.226	2.328
Arvestar Asset Management SA	247	237
Amindis SA	1.360	1.129
Syncicap Holding SAS	50	33
Syncicap Asset Management Limited	1.474	1.498
<b>Total</b>	<b>8.067</b>	<b>7.609</b>

Les données sociales des entreprises associées se présentent comme suit :

Entreprises associées	(en milliers EUR)				
	31.12.2023	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2022	Devise
	Fonds propres	Résultat	Fonds propres	Résultat	
Corporation Financière BDG & Associés Inc.	5.595	1.203	4.453	431	CAD
8737217 Canada Inc	-10	-30	21	8.778	CAD
Quadia SA	340	-591	875	-90	CHF
Stairway to Heaven SA	13	-11	24	-11	EUR
Le Cloître SA	6.625	-304	6.929	83	EUR
Arvestar Asset Management SA	9.861	6.948	9.472	6.904	EUR
Amindis SA	4.081	558	3.388	315	EUR
Syncicap Holding SAS	9.597	-20	7.120	-70	EUR
Syncicap Asset Management Limited	4.336	-2.228	4.408	-1.824	HKD

La quote-part groupe des résultats des entreprises mises en équivalence se détaillent comme suit :

(en milliers EUR)

Résultats des entreprises associées	Valeur comptable	
	31.12.2023	31.12.2022
Corporation Financière BDG & Associés Inc.	590	223
8737217 Canada Inc	-13	3.750
Quadia SA	-138	-22
Stairway to Heaven SA	-5	-6
Le Cloître SA	-102	-11
Arvestar Asset Management SA	174	172
Amindis SA	231	145
Syncicap Holding SAS	-31	-26
Syncicap Asset Management Limited	-771	-628
<b>Total</b>	<b>-65</b>	<b>3.597</b>

Les pourcentages de détention du capital sont précisés à l'annexe 6.2.

## 7.9 Autres actifs

Le poste 'Autres actifs' reprend les éléments suivants :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2023	31.12.2022
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	91.063	84.987
Débiteurs divers	38.708	56.366
Autres actifs	23.957	19.120
<b>Total des autres actifs</b>	<b>153.728</b>	<b>160.473</b>

Les débiteurs divers sont composés de créances issues des facturations et des avances sur impôts ou impôts à récupérer définis selon les dispositions nationales. Les autres actifs sont principalement liés aux métaux précieux et biens divers.

## 7.10 Passifs financiers détenus à des fins de transaction

Le détail par nature des passifs financiers détenus à des fins de transaction se présente de la façon suivante :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2023	31.12.2022
<b>1. Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>0</b>	<b>19.098</b>
Instruments de dette	0	0
Instruments de capitaux propres	0	19.098
<b>2. Instruments financiers dérivés</b>	<b>311.943</b>	<b>319.617</b>
Dérivés de change	56.676	70.006
Dérivés de taux d'intérêt	90.694	122.580
Dérivés sur actions	164.608	137.072
CVA/DVA <sup>1</sup>	-35	-10.041
<b>Total des passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>311.943</b>	<b>338.715</b>

## 7.11 Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes interbancaires se détaillent de la manière suivante :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2023	31.12.2022
Dépôts à vue	277.517	359.153
Dépôts à terme	186.868	162.384
Autres dépôts	0	6.101
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>464.385</b>	<b>527.638</b>

## 7.12 Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se présentent comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2023	31.12.2022
Dépôts à vue	3.696.610	6.065.110
Dépôts à terme	2.369.762	1.144.820
Autres dépôts	51.798	50.192
<b>Total des dettes envers la clientèle</b>	<b>6.118.170</b>	<b>7.260.122</b>

Les dettes envers la clientèle ne comprennent pas, comme l'année passée, d'éléments dont la valeur résiduelle est supérieure à douze mois.

La rubrique « autres dépôts » reprend essentiellement l'impact IFRS 16 pour un montant de EUR 39,7 millions de passifs locatifs.

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des passifs locatifs en indiquant les loyers non actualisés à payer après la date de clôture :

(en milliers EUR)				
Contrats de location au 31.12.2023	Immeubles	Matériel roulant	Matériel informatique	Total
1 an	-4.373	-4.853	-	-9.226
> 1 an et <= 5 ans	-14.733	-7.414	-	-22.147
> 5 ans	-11.108	-	-	-11.108

(en milliers EUR)				
Contrats de location au 31.12.2022	Immeubles	Matériel roulant	Matériel informatique	Total
1 an	-3.548	-4.037	-	-7.585
> 1 an et <= 5 ans	-14.883	-4.800	-	-19.683
> 5 ans	-13.836	-	-	-13.836

(1) CVA : Credit Value Adjustment / DVA : Debit Value Adjustment.

L'évolution de la valeur comptable des passifs locatifs s'explique comme suit :

(en milliers EUR)

	Immeubles	Matériel informatique	Autres équipements- Matériel roulant	Total
<b>Solde à la clôture au 31.12.2021</b>	<b>28.772</b>	<b>-</b>	<b>7.712</b>	<b>36.484</b>
Nouveaux contrats	7.027	0	4.459	11.486
Modifications de contrat	-3.663	0	0	-3.663
Paiements	-5.026	0	-4.118	-9.144
Intérêts dus au titre du passif locatif	446	0	50	496
Écarts de conversion	0	0	0	0
Reclassés comme détenus en vue de la vente	0	0	0	0
Autres	-1	0	22	21
<b>Solde à la clôture au 31.12.2022</b>	<b>27.555</b>	<b>-</b>	<b>8.125</b>	<b>35.680</b>
Nouveaux contrats	3.869	0	8.270	12.139
Modifications de contrat	0	0	0	0
Paiements	-4.150	0	-4.699	-8.849
Intérêts dus au titre du passif locatif	585	0	231	816
Écarts de conversion	0	0	0	0
Reclassés comme détenus en vue de la vente	0	0	0	0
Autres	-1	0	-79	-80
<b>Solde à la clôture au 31.12.2023</b>	<b>27.858</b>	<b>-</b>	<b>11.848</b>	<b>39.706</b>

## 7.13 Provisions

Les provisions de la Banque se composent comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2023	31.12.2022
Pensions et autres obligations de prestations définies	8.445	15.983
Autres avantages du personnel à long terme	8.476	7.308
Restructuration	0	0
Pertes de crédit attendues sur engagements de crédit et garanties financières données	4	7
Autres provisions	5.023	3.490
<b>Solde à la clôture</b>	<b>21.948</b>	<b>26.788</b>

Le montant des provisions pour avantages au personnel est détaillé au sein des annexes 10.1 et 10.2.

L'évolution de la provision relative aux pertes de crédits attendues sur les engagements de crédits et garanties données, se présente comme suit :

(en milliers EUR)

	Actifs financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 1)	Actifs financiers avec augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 2)	Actifs financiers dépréciés (phase 3)	Total
<b>Solde à la clôture du 31.12.2021</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16</b>
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	5	0	0	5
Diminution suite à la réduction de l'engagement	-13	0	0	-13
Modification suite à l'évolution du risque de crédit	-1	0	0	-1
<b>Solde à la clôture du 31.12.2022</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	5	0	0	5
Diminution suite à la réduction de l'engagement	-6	0	0	-6
Modification suite à l'évolution du risque de crédit	-2	0	0	-2
<b>Solde à la clôture du 31.12.2023</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>

L'évolution des autres provisions, qui concernent principalement des provisions pour engagements contractuels et accessoirement des provisions pour litiges en suspens avec différentes contreparties, se présente comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2023	31.12.2022
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>3.490</b>	<b>2.757</b>
Dotations aux provisions	5.289	2.340
Utilisations de provisions	-2.444	-1.045
Reprises de provisions non utilisées	-1.312	-562
Écarts de conversion	0	0
<b>Solde à la clôture</b>	<b>5.023</b>	<b>3.490</b>

De par la nature de ses activités, la Banque est impliquée dans des litiges juridiques dont le nombre est limité.

Compte tenu de l'incertitude inhérente à chaque procédure judiciaire, l'estimation des risques est inévitablement aléatoire. Une provision couvrant certains montants a été maintenue dans les comptes annuels au 31 décembre 2023.

Le 6 juin 2012, Irving H. Picard, curateur nommé en vertu du SIPA (le « Securities Investor Protection Corporation Act » américain) qui est en charge de la liquidation suite à la faillite de Bernard L. Madoff Investments Securities LLC et de Bernard L. Madoff, avait introduit des procédures judiciaires à l'encontre d'entités de Degroof Petercam devant le tribunal des faillites de New-York. Ces poursuites visaient à obtenir la restitution des paiements de rachat de parts de fonds (« clawback ») faits aux entités de Degroof Petercam qui agissaient en tant que « nomines » pour leurs clients.

Les demandes d'Irving H. Picard concernaient les transferts que les entités de Degroof Petercam concernées avaient reçus de plusieurs fonds nourriciers Madoff (et qui ont ensuite été versés par les entités de Degroof Petercam concernées aux clients-investisseurs finaux). Ces procédures font partie des nombreuses réclamations faites par le curateur contre plusieurs banques, fonds spéculatifs, fonds nourriciers (« feeder funds ») et investisseurs. Les entités de Degroof Petercam concernées, ainsi que de nombreux autres défendeurs, avaient déposés des requêtes afin que le Tribunal juge ces actions irrecevables.

Le 29 janvier 2015, le curateur a retiré son action à l'encontre des entités de Degroof Petercam en se réservant néanmoins le droit de réactiver cette procédure à une date ultérieure. Depuis lors, le curateur a poursuivi ses procédures de récupération contre d'autres défendeurs et les tribunaux compétents ont rendu plusieurs décisions.

En février 2019, la Cour d'appel américaine a autorisé le curateur à récupérer les montants perçus à l'étranger. Cette décision qui allait à l'encontre des jugements précédents, est devenue définitive en juin 2020, pourrait inciter le curateur à réintroduire dans le futur ses actions de récupération (clawback) contre les entités de Degroof Petercam. Dans ce cas, Degroof Petercam prendra les mesures nécessaires afin d'assurer sa défense. Si Degroof Petercam devrait rembourser la totalité du montant réclamé par le curateur dans sa requête du 6 juin 2012, le niveau des fonds propres réglementaires consolidés resterait néanmoins substantiellement supérieur aux exigences de fonds propres réglementaires telles qu'imposées par les autorités européennes conformément aux réglementations prudentielles.

En ce qui concerne le risque général de litige, il convient de noter que des enquêtes, procédures ou autres réclamations éventuelles pourraient avoir un impact dans le futur sur Banque Degroof Petercam. Comme tous les acteurs du secteur, Banque Degroof Petercam fait de temps en temps l'objet de demandes d'information ou d'inspections de la part de ses régulateurs, auxquelles elle répond et dont il ne peut être exclu qu'elles puissent avoir un impact à l'avenir sur Banque Degroof Petercam. En raison de nombreuses incertitudes, il n'est pas possible de faire une estimation fiable du résultat ni de l'impact financier potentiel, le cas échéant, de tels événements. Banque Degroof Petercam estime que, sur la base des informations dont elle dispose, elle a fait les déclarations appropriées et constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de litiges en cours ou potentiels.

## 7.14 Autres passifs

Le poste 'Autres passifs' reprend les éléments suivants :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2023	31.12.2022
Dettes salariales et sociales	61.699	53.919
Charges à payer et produits constatés d'avance	26.201	50.622
Créditeurs divers	26.316	25.382
Passifs liés aux paiements en actions	0	0
Autres dettes	20.366	10.579
Dettes liées à l'acquisition anticipée des intérêts minoritaires	430	1.282
<b>Total des autres passifs</b>	<b>135.012</b>	<b>141.784</b>

Les créditeurs divers représentent essentiellement les factures à payer ainsi que les impôts à payer autres que ceux calculés sur le résultat de l'exercice. Les autres dettes concernent principalement les fournisseurs à payer ainsi que des taxes diverses.

En ce qui concerne les dettes liées à l'acquisition anticipée des intérêts minoritaires, comme le prix d'acquisition de ceux-ci est un prix variable dépendant d'un ensemble de données et dont le paiement sera encore échelonné jusqu'en 2024, les dettes liées à l'acquisition anticipée de ces derniers sont évaluées sur base des modèles, paramètres et données décrites au sein du point 7.7 relatif aux immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition. Cette acquisition anticipée est relative à l'activité de Corporate Finance en France.

## 7.15 Impôts

L'évolution des impôts différés s'explique par :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2023	31.12.2022
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>22.090</b>	<b>7.889</b>
Produit (Charge) au compte de résultats	-6.996	22.433
Éléments directement imputés aux fonds propres	1.983	-8.232
Impact du changement de taux d'imposition – compte de résultats	0	0
Impact du changement de taux d'imposition – fonds propres	0	0
Modifications du périmètre de consolidation	0	0
Impact IFRS 16	0	0
Autres	0	0
Écarts de change	0	0
<b>Solde à la clôture</b>	<b>17.077</b>	<b>22.090</b>

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporelles suivantes et sont présentés par nature de différences temporelles :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2023	31.12.2022
<b>Actifs d'impôts différés</b>	<b>33.852</b>	<b>46.932</b>
Avantages du personnel	7.613	8.915
Immobilisations corporelles et incorporelles	310	847
Obligations locatives (IFRS16)	9.601	8.566
Provisions pour risques et charges	0	0
Dérivés	1.063	0
Instruments financiers	13.300	25.581
Pertes fiscales (reportées ou de l'exercice)	0	1.083
Autres	1.965	1.940
<b>Passifs d'impôts différés</b>	<b>16.775</b>	<b>24.842</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles	16.163	17.005
Provisions pour risques et charges	516	516
Dérivés	0	0
Instruments financiers	11	7.321
Autres	85	0
<b>Impôts différés nets</b>	<b>17.077</b>	<b>22.090</b>

Suite aux amendements de l'IAS 12 (Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction), les actifs et passifs d'impôts différés bruts découlant des transactions de contrats de location sont présentés distinctement dans le tableau ci-dessus.

Certains actifs d'impôts différés ne sont pas comptabilisés dans la mesure où certaines sociétés du groupe Degroof Petercam n'ont pas la certitude de disposer de bénéfices futurs imposables permettant la récupération de ces impôts au sein des entités fiscales visées.

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés comprennent au 31 décembre 2023 un montant de EUR 0,9 millions relatif uniquement à des pertes fiscales récupérables et dont l'échéance est indéterminée (31 décembre 2022 : EUR 0,2 millions).

Le groupe a appliqué la consolidation fiscale entre Degroof Petercam Asset Management d'une part (entité transférante de bénéficiaire imposable) et Degroof Petercam Corporate Finance d'autre part (entité bénéficiaire de transfert de bénéfice) pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022 (exercice d'imposition 2023). Le montant de transfert s'élève pour 2022 à EUR 1,6 millions et a été reconnu dans les comptes des sociétés concernées (au niveau des impôts courants). Le montant de transfert pour 2023 s'élève à EUR 1,8 millions.

## 7.16 Capitaux propres

Le tableau ci-dessous reprend la composition des capitaux propres revenant aux actionnaires :

(en milliers EUR)

	31.12.2023	31.12.2022
Capital souscrit	34.212	34.212
Primes d'émission	417.366	417.366
Réserve légale	4.411	4.411
Réserve immunisée	15.108	15.108
Réserve disponible	93.137	93.137
Autres réserves et report à nouveau	428.759	415.179
Réserves de réévaluation	-1.706	-12.100
Actions propres (-)	-50.017	-50.017
Résultat net de la période	56.336	76.403
<b>Total</b>	<b>997.606</b>	<b>993.699</b>

Le capital de Banque Degroof Petercam est représenté par 10.842.209 actions ordinaires sans désignation de valeur nominale. Toutes les actions sont intégralement souscrites et entièrement libérées.

Les réserves et le report à nouveau reprennent les réserves de Banque Degroof Petercam y compris l'impact initial de la transition aux normes comptables internationales IFRS, le résultat non distribué du groupe ainsi que la différence entre le prix d'acquisition ou de cession et la valeur comptable des fonds propres acquise ou cédée lors d'un changement de pourcentage de détention dans une filiale ne générant pas de modification de méthode de consolidation.

Les réserves de réévaluation comprennent les réévaluations des actifs financiers à la juste valeur, ainsi que les écarts de conversion résultant de la consolidation des comptes d'entreprises établis dans une devise fonctionnelle différente de celle du groupe Degroof Petercam et, d'autre part, les écarts actuariels relatifs aux obligations et aux actifs des régimes de retraite résultant de la différence entre les hypothèses définies en début d'exercice et la réalité observée en fin d'exercice.

Au 31 décembre 2023, le groupe Degroof Petercam détient 371.647 actions Banque Degroof Petercam SA, en auto contrôle, ce qui représente 3,43 % du capital souscrit.

## 7.17 Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers sont reprises, par catégorie d'instruments financiers, dans le tableau ci-dessous :

(en milliers EUR)

	31.12.2023		31.12.2022	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Actifs financiers</b>				
Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	1.078.852	1.078.852	1.670.129	1.670.129
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	360.358	360.358	371.189	371.189
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	346.539	346.539	341.130	341.130
Autres actifs financiers	13.819	13.819	30.059	30.059
Instruments financiers de couverture	271.420	271.420	392.905	392.905
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	939.059	939.059	1.111.574	1.111.574
Instruments de capitaux propres	9.139	9.139	4.458	4.458
Instruments de dette	929.920	929.920	1.107.116	1.107.116
Actifs financiers évalués au coût amorti	4.889.313	4.829.403	5.186.001	5.164.980
Prêts et créances sur les établissements de crédit	11.566	11.566	4.059	4.059
Prêts et créances sur la clientèle	1.979.477	1.949.784	2.159.200	2.169.333
Instruments de dette	2.898.270	2.868.053	3.022.742	2.991.588
<b>Total</b>	<b>7.539.002</b>	<b>7.479.092</b>	<b>8.731.798</b>	<b>8.710.777</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	311.943	311.943	338.715	338.715
Instruments financiers de couverture	27.718	27.718	2.220	2.220
Passifs financiers évalués au coût amorti	6.582.555	6.531.546	7.787.760	7.788.725
Dettes envers les établissements de crédits	464.385	464.824	527.638	526.776
Dettes envers la clientèle	6.118.170	6.066.722	7.260.122	7.261.949
<b>Total</b>	<b>6.922.216</b>	<b>6.871.207</b>	<b>8.128.695</b>	<b>8.129.660</b>

La valeur comptable des actifs financiers évalués au coût amorti comprend un ajustement négatif de couverture de juste valeur de EUR 175.468 mille (Prêts et créances : EUR 83.389 mille et instruments de dette : EUR 92.079). Au 31 décembre 2022, on note un ajustement négatif de couverture de juste valeur de EUR 301.473 mille (Prêts et créances : EUR 137.665 mille et instruments de dette : EUR -163.808). Le détail de ces montants ainsi que le descriptif des stratégies de couverture sont documentés à l'annexe 7.3 du rapport annuel.

Concernant les instruments financiers qui ne sont pas évalués à leur juste valeur dans les états financiers, les méthodes et hypothèses suivantes sont utilisées pour déterminer leur juste valeur :

- la valeur comptable des instruments financiers à court terme ou sans échéance fixe comme les comptes courants, correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur ;
- les autres prêts et emprunts sont réévalués sur la base du dernier prix observé ou par actualisation de leurs flux futurs sur base des courbes de taux d'intérêt de marché à la date de clôture.

Banque Degroof Petercam distingue une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux, en fonction de la source des données utilisée pour déterminer la juste valeur :

**NIVEAU 1 – PRIX DE MARCHÉ PUBLIÉS :**

cette catégorie comprend les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est établie directement par référence au prix coté sur un marché actif.

**NIVEAU 2 – TECHNIQUE DE VALORISATION BASÉE SUR DES DONNÉES DE MARCHÉ OBSERVABLES :**

cette catégorie inclut les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée sur base de techniques de valorisation dont les paramètres sont dérivés d'un marché actif ou sont observables. Ces techniques de valorisation sont celles couramment utilisées par les intervenants sur le marché.

**NIVEAU 3 – TECHNIQUE DE VALORISATION BASÉE SUR DES DONNÉES AUTRES QUE DES DONNÉES DE MARCHÉ OBSERVABLES :**

sont repris dans cette catégorie les instruments financiers dont une part significative des paramètres utilisés pour la détermination de leur juste valeur ne sont pas des données observables de marché.

Banque Degroof Petercam comptabilise les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs à la date de clôture de la période au cours de laquelle le changement a eu lieu.

Les justes valeurs des instruments financiers évalués à leur juste valeur ont été réparties de la manière suivante :

(en milliers EUR)

31.12.2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers</b>				
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	101.200	247.481	11.677	360.358
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	99.445	247.095	0	346.540
<i>Autres actifs financiers</i>	1.755	386	11.677	13.818
Instruments financiers de couverture	0	271.420	0	271.420
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	896.088	33.844	9.127	939.059
<i>Instruments de capitaux propres</i>	12	0	9.127	9.139
<i>Instruments de dette</i>	896.076	33.844	0	929.920
<b>Total</b>	<b>997.288</b>	<b>552.745</b>	<b>20.804</b>	<b>1.570.837</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4.967	306.975	0	311.942
Instruments financiers de couverture	0	27.718	0	27.718
<b>Total</b>	<b>4.967</b>	<b>334.693</b>	<b>0</b>	<b>339.660</b>

(en milliers EUR)

31.12.2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers</b>				
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	84.634	273.944	12.611	371.189
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	67.552	273.578	0	341.130
<i>Autres actifs financiers</i>	17.082	366	12.611	30.059
Instruments financiers de couverture	0	392.905	0	392.905
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	1.074.772	32.354	4.448	1.111.574
<i>Instruments de capitaux propres</i>	10	0	4.448	4.458
<i>Instruments de dette</i>	1.074.762	32.354	0	1.107.116
<b>Total</b>	<b>1.159.406</b>	<b>699.203</b>	<b>17.059</b>	<b>1.875.668</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	10.824	327.891	0	338.715
Instruments financiers de couverture	0	2.220	0	2.220
<b>Total</b>	<b>10.824</b>	<b>330.111</b>	<b>0</b>	<b>340.935</b>

Le tableau ci-après reprend les mouvements relatifs aux actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 :

(en milliers EUR)

	Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	Total
<b>Solde à la clôture au 31.12.2021</b>	<b>8.673</b>	<b>800</b>	<b>6.581</b>	<b>16.054</b>
Gains ou pertes reconnus en résultat	-268	34	0	-234
Gains ou pertes reconnus en fonds propres	0	0	-655	-655
Acquisitions	1.954	2	0	1.956
Ventes	-52	-79	-1.182	-1.313
Règlement	-942	0	0	-942
Transferts vers niveau 3	0	2.336	0	2.336
Transferts hors niveau 3	0	0	0	0
Modification du périmètre de consolidation	0	-55	-296	-351
Autres	0	208	0	208
<b>Solde à la clôture au 31.12.2022</b>	<b>9.365</b>	<b>3.246</b>	<b>4.448</b>	<b>17.059</b>
Gains ou pertes reconnus en résultat	-1.402	26	0	-1.376
Gains ou pertes reconnus en fonds propres	0	0	2.179	2.179
Acquisitions	623	0	2.500	3.123
Ventes	-7	-140	0	-147
Règlement	-34	0	0	-34
Transferts vers niveau 3	0	0	0	0
Transferts hors niveau 3	0	0	0	0
Modification du périmètre de consolidation	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
<b>Solde à la clôture au 31.12.2023</b>	<b>8.545</b>	<b>3.132</b>	<b>9.127</b>	<b>20.804</b>

Les instruments valorisés selon un modèle de niveau 3 sont principalement des actions et des obligations non cotées ainsi que des fonds de Private Equity.

Pour les actions non cotées, la méthode généralement utilisée est la méthode de l'actif net comptable basée sur les derniers états financiers publiés par les sociétés.

Pour les obligations non cotées, nous utilisons les spreads d'obligations comparables afin de déterminer les prix.

Pour les fonds de Private Equity, nous utilisons les VNI (Valeur Nette d'Inventaire) établies par les General Partner des différents fonds.

Les valorisations sont réalisées par un département indépendant du front-office ou proviennent de sources externes.

Une valorisation alternative, utilisant des hypothèses raisonnablement possibles mais globalement plus défavorables, aurait pour effet de faire varier la valeur du portefeuille de la manière suivante :

	(en milliers EUR)			
	Valeur comptable	Valeur alternative	Impact résultats	Impact en fonds propres
<b>31.12.2023</b>				
Instruments de capitaux propres	17.672	12.019	-4.273	-1.380
Instruments de dette	3.132	1.566	-1.566	0
<b>31.12.2022</b>				
Instruments de capitaux propres	13.813	8.235	-4.682	-896
Instruments de dette	3.246	1.623	-1.623	0

Les hypothèses alternatives raisonnablement possibles utilisées incluent, suivant les valeurs, l'usage d'une prime de risque plus élevée pour l'actualisation (pour les valeurs calculées sur base d'un discounted cash flow model), l'usage d'un calcul alternatif basé sur les multiples boursiers de sociétés comparables, ou l'usage d'une décote d'illiquidité plus importante.

Le tableau suivant reprend les justes valeurs des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par catégorie de juste valeur :

	(en milliers EUR)			
<b>31.12.2023</b>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers</b>				
Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	0	1.078.852	0	1.078.852
Actifs financiers évalués au coût amorti	2.237.871	2.021.754	569.778	4.829.403
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	11.566	0	11.566
Prêts et créances sur la clientèle	0	1.380.006	569.778	1.949.784
Instruments de dette	2.237.871	630.182	0	2.868.053
<b>Total</b>	<b>2.237.871</b>	<b>3.100.606</b>	<b>569.778</b>	<b>5.908.255</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Dettes envers les établissements de crédits	0	464.824	0	464.824
Dettes envers la clientèle	0	6.066.722	0	6.066.722
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>6.531.546</b>	<b>0</b>	<b>6.531.546</b>

	(en milliers EUR)			
<b>31.12.2022</b>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers</b>				
Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	0	1.670.129	0	1.670.129
Actifs financiers évalués au coût amorti	2.099.627	3.026.069	39.284	5.164.980
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	4.059	0	4.059
Prêts et créances sur la clientèle	0	2.130.049	39.284	2.169.333
Instruments de dette	2.099.627	891.961	0	2.991.588
<b>Total</b>	<b>2.099.627</b>	<b>4.696.198</b>	<b>39.284</b>	<b>6.835.109</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Dettes envers les établissements de crédits	0	526.776	0	526.776
Dettes envers la clientèle	0	7.261.949	0	7.261.949
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>7.788.725</b>	<b>0</b>	<b>7.788.725</b>

## 7.18 Compensation des actifs et passifs financiers

Le tableau ci-après reprend les montants des actifs et passifs financiers avant et après compensation.

- La colonne 'Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés' ne reprend que les actifs et passifs financiers comptabilisés qui sont soit compensés dans les états financiers ou qui font l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire (ou d'un accord similaire) ne répondant pas aux critères définis dans l'IAS 32.
- Comme mentionné dans la colonne 'Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés compensés', aucun montant ne peut être compensé selon les critères définis dans l'IAS 32.
- La colonne 'Montants non compensés au bilan – Instruments financiers' reprend les montants d'instruments financiers qui font l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire ne répondant pas aux critères définis dans l'IAS 32. Dans ce cas, la compensation ne peut s'appliquer qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de la contrepartie.
- Les instruments financiers reçus ou donnés en garantie (colonne 'Montants non compensés au bilan – Garanties sous forme d'espèces' et 'Montants non compensés au bilan – Garanties sous forme de titres') ne s'appliquent également qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de la contrepartie.

(en milliers EUR)

31.12.2023	Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés	Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés compensés	Montants nets d'instruments financiers présentés au bilan	Montants non compensés au bilan			Montants nets
				Instruments financiers	Garanties sous forme d'espèces	Garanties sous forme de titres	
<b>Actifs financiers</b>							
Dérivés	559.525	0	559.525	9.290	7.407	0	542.828
Prise en pension, titres empruntés et accords similaires	0	0	0	0	0	0	0
Prise en pension	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>559.525</b>	<b>0</b>	<b>559.525</b>	<b>9.290</b>	<b>7.407</b>	<b>0</b>	<b>542.828</b>
<b>Passifs financiers</b>							
Dérivés	339.660	0	339.660	9.290	37.977	0	292.393
Mise en pension, titres prêtés et accords similaires	0	0	0	0	0	0	0
Mise en pension	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>339.660</b>	<b>0</b>	<b>339.660</b>	<b>9.290</b>	<b>37.977</b>	<b>0</b>	<b>292.393</b>

(en milliers EUR)

31.12.2022	Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés	Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés compensés	Montants nets d'instruments financiers présentés au bilan	Montants non compensés au bilan			Montants nets
				Instruments financiers	Garanties sous forme d'espèces	Garanties sous forme de titres	
<b>Actifs financiers</b>							
Dérivés	693.270	0	693.270	13.513	56.970	0	622.787
Prise en pension, titres empruntés et accords similaires	0	0	0	0	0	0	0
Prise en pension	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>693.270</b>	<b>0</b>	<b>693.270</b>	<b>13.513</b>	<b>56.970</b>	<b>0</b>	<b>622.787</b>
<b>Passifs financiers</b>							
Dérivés	321.837	0	321.837	13.513	52.335	0	255.989
Mise en pension, titres prêtés et accords similaires	0	0	0	0	0	0	0
Mise en pension	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>321.837</b>	<b>0</b>	<b>321.837</b>	<b>13.513</b>	<b>52.335</b>	<b>0</b>	<b>255.989</b>

## 7.19 Transferts des actifs financiers

Banque Degroof Petercam n'a procédé à aucun transfert d'actifs financiers à rapporter au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023.

Les actifs financiers que le groupe Degroof Petercam pourrait transférer (sans être décomptabilisés selon la norme IFRS9) sont, de manière générale, constitués de titres cédés temporairement dans le cadre d'opérations de cession-rétrocession, ou de transactions de prêts de titres. La contrepartie à ces opérations a généralement la possibilité de réutiliser le collatéral reçu.

## 8 — Annexes relatives au compte de résultat global consolidé

### 8.1 Produits et charges d'intérêts

Le détail des produits et charges d'intérêts par nature d'instruments financiers générant des résultats d'intérêts se présente comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2023	31.12.2022
<b>Produits d'intérêts</b>	<b>268.984</b>	<b>94.335</b>
<i>Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres</i>	20.444	11.211
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	5.798	880
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	52.961	28.140
<i>Instruments de dette évalués au coût amorti</i>	45.476	22.429
<i>Instruments de couverture</i>	115.623	14.129
<i>Passifs financiers</i>	0	10.698
<i>Autres<sup>1</sup></i>	28.533	6.616
Produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	268.835	94.103
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	140	33
<i>Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats</i>	9	199
Produits d'intérêts calculés selon une méthode autre que du taux d'intérêt effectif	149	232
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>-166.439</b>	<b>-60.123</b>
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	-16.860	-1.701
<i>Dettes envers la clientèle</i>	-121.928	-22.263
<i>Instruments de couverture</i>	-26.639	-22.788
<i>Actifs financiers</i>	0	-12.831
<i>Autres</i>	-1.012	-540
Charges d'intérêts calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif	-166.439	-60.123
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	0	0
Charges d'intérêts calculées selon une méthode autre que du taux d'intérêt effectif	0	0
<b>Résultat net d'intérêts</b>	<b>102.545</b>	<b>34.212</b>

### 8.2 Dividendes perçus

Les dividendes perçus par catégorie d'actifs financiers sont détaillés ci-après :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2023	31.12.2022
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	395	306
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	1.723	2.816
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	742	290
<b>Total</b>	<b>2.860</b>	<b>3.412</b>

(1) Intérêts des dépôts à la Banque Centrale Européenne

### 8.3 Commissions perçues et versées

Les commissions perçues et payées se répartissent sur base des prestations suivantes comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2023	31.12.2022
<b>Commissions perçues</b>	<b>521.863</b>	<b>570.564</b>
Gestion d'actifs	368.311	408.056
Émissions et placements de titres	5.695	8.198
Prestations banque dépositaire & Administration d'actifs	62.862	66.647
Autres services sur titres	52.420	53.970
Services sur espèces	6.302	5.400
Ingénierie financière	25.630	27.013
Dérivés	643	1.280
<b>Commissions versées</b>	<b>-95.332</b>	<b>-127.571</b>
Gestion d'actifs	-69.084	-99.985
Émissions et placements de titres	-38	-264
Prestations banques dépositaires & Administration d'actifs	-7.082	-7.557
Autres services sur titres	-15.015	-16.903
Services sur espèces	-3.899	-2.318
Dérivés	-214	-544
<b>Résultat net des commissions</b>	<b>426.531</b>	<b>442.993</b>

Le tableau suivant décompose les commissions perçues et payées par principaux types de revenu :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2023	31.12.2022
Revenus sur les actifs en gestion	355.007	367.161
– Commissions de gestion	299.227	308.071
– Droits de garde	13.658	13.758
– Commissions d'administration	42.122	45.332
Revenus issus des transactions	35.540	35.123
Commissions de placement et de montage	31.287	34.947
Autres commissions et prestations de services	4.697	5.762
<b>Total des revenus</b>	<b>426.531</b>	<b>442.993</b>

### 8.4 Résultat net sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains et pertes sur les instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats par type d'instruments financiers :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2023	31.12.2022
<b>Gains (pertes) nets sur instruments financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>18.113</b>	<b>49.545</b>
Instruments de dette	893	1.006
– Obligations	905	747
– Autres instruments de dette	-12	259
Instruments de capitaux propres	18.188	-13.880
Instruments financiers dérivés	-968	62.419
– Dérivés de change	1.923	8.618
– Dérivés de taux d'intérêt	2.284	34.949
– Dérivés sur actions	-5.175	18.852
– Dérivés sur matières premières	0	0
<b>Gains (pertes) nets sur instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats</b>	<b>1.036</b>	<b>-3.575</b>
Effets publics et obligations d'État	0	0
Obligations d'autres émetteurs	102	-264
Autres instruments financiers	934	-3.311
<b>Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le compte de résultats</b>	<b>-848</b>	<b>-265</b>
<b>Activités de change</b>	<b>11.241</b>	<b>11.396</b>
<b>Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats</b>	<b>29.542</b>	<b>57.101</b>

Les gains et pertes susmentionnés incluent la réévaluation à la juste valeur, y compris les intérêts courus pour les dérivés, et uniquement la variation de valeur de marché pour les autres instruments financiers.

### 8.5 Résultat net sur la comptabilité de couverture

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains (pertes) sur la comptabilité de couverture d'instruments financiers :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2023	31.12.2022
<b>Fair Value Hedge</b>		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers couverts pour la partie attribuable au risque couvert	110.233	-298.501
Gains (pertes) nets sur dérivés de couverture	-110.445	296.409
<b>Total Fair Value hedge</b>	<b>-212</b>	<b>-2.092</b>
<b>Portfolio Hedge</b>		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers couverts pour la partie attribuable au risque couvert	45.927	113.741
Gains (pertes) nets sur dérivés de couverture	-44.647	-112.991
<b>Total Portfolio Hedge</b>	<b>1.280</b>	<b>750</b>
<b>Résultat net sur la comptabilité de couverture</b>	<b>1.068</b>	<b>-1.342</b>

## 8.6 Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains et pertes issus de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres par catégorie et par type d'instruments financiers :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2023	31.12.2022
Instruments de dette	1.398	-312
<i>Effets publics et obligations d'État</i>	145	503
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	1.253	-801
<i>Autres instruments de dette</i>	0	-14
<b>Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres</b>	<b>1.398</b>	<b>-312</b>

## 8.7 Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués au coût amorti

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains et pertes issus de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués au coût amorti par catégorie et par type d'instruments financiers :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2023	31.12.2022
Instruments de dette	4	48
<i>Effets publics et obligations d'État</i>	0	0
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	4	48
Prêts et créances	0	12
<b>Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués au coût amorti</b>	<b>4</b>	<b>60</b>

## 8.8 Autres résultats opérationnels nets

Les autres résultats opérationnels se décomposent de la façon suivante :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2023	31.12.2022
<b>Autres produits opérationnels</b>	<b>25.036</b>	<b>28.243</b>
Revenus des locations	2.026	2.612
Plus-values réalisées sur vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	67	57
Plus-values réalisées sur vente de participations	0	0
Reprises de provisions	1.313	1.477
Prestations de services	13.934	13.135
Divers	7.696	10.962
<b>Autres charges opérationnelles</b>	<b>-9.625</b>	<b>-8.954</b>
Moins-values réalisées sur vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1	-48
Dotations aux provisions	-5.287	-2.335
Divers	-4.337	-6.571
<b>Autres résultats opérationnels nets</b>	<b>15.411</b>	<b>19.289</b>

Les autres résultats opérationnels s'élèvent à EUR 15,4 millions représentant le net des autres produits et des charges opérationnelles et affichent une variation négative de EUR 3,9 millions par rapport à 2022 en raison de la hausse des dotations aux provisions.

## 8.9 Frais de personnel

Les frais de personnel sont composés des frais suivants :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2023	31.12.2022
Rémunérations et salaires	-192.209	-173.460
Sécurité sociale, assurance sociale et assurances extralégales	-31.770	-31.753
Charges liées aux retraites	-14.899	-13.713
Avantages du personnel basés sur des paiements en actions	0	0
Autres coûts	-6.183	-4.343
<b>Frais de personnel</b>	<b>-245.061</b>	<b>-223.269</b>

L'annexe 10 fournit une information détaillée relative aux avantages postérieurs à l'emploi.

Le nombre des membres du personnel employé exprimés en 'Équivalent Temps Plein' est, par catégorie :

	(en unités)	
ETP en date du	31.12.2023	31.12.2022
Administrateurs	17	22
Employés	1.464	1.441
Ouvriers	5	6
<b>Total</b>	<b>1.486</b>	<b>1.469</b>

## 8.10 Frais généraux et administratifs

Le détail des frais généraux et administratifs se présente comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2023	31.12.2022
Marketing, publicité et relations publiques	-7.772	-7.338
Honoraires professionnels	-44.005	-41.252
Locations simples	-6.546	-6.092
Charges informatiques et de télécommunication	-95.273	-93.325
Réparation et entretien	-6.243	-6.121
Charges fiscales d'exploitation	-35.424	-27.684
Autres frais généraux et administratifs	-26.195	-25.957
<b>Frais généraux et administratifs</b>	<b>-221.458</b>	<b>-207.769</b>

Les frais généraux et administratifs sont essentiellement constitués par des charges informatiques qui s'expliquent notamment par les coûts d'implémentation du nouveau «core banking system», par des honoraires professionnels et par des charges fiscales d'exploitation (essentiellement TVA et taxes bancaires). Les frais de location simples reprennent principalement la partie des paiements relative aux éléments ne relevant pas du contrat de location (non lease components).

## 8.11 Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles

Les amortissements par catégorie d'actif se présentent comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2023	31.12.2022
Amortissements sur immobilisations incorporelles	-12.244	-14.465
Amortissements sur immobilisations corporelles	-14.887	-14.320
<b>Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>-27.131</b>	<b>-28.785</b>

## 8.12 Dépréciations nettes sur actifs

Les variations des dépréciations par catégorie d'actif se présentent comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2023	31.12.2022
<b>Actifs financiers</b>		
<b>Reprises de dépréciations</b>	<b>714</b>	<b>914</b>
Prêts et créances sur la clientèle	679	879
Instruments de dette évalués au coût amorti	11	0
Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	24	35
<b>Dotations aux dépréciations</b>	<b>-5.124</b>	<b>-6.425</b>
Prêts et créances sur la clientèle	-4.386	-2.614
Instruments de dette évalués au coût amorti	-738	-3.777
Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	0	-34
Application de l'IFRS 5	0	0
<b>Dépréciations nettes sur actifs financiers</b>	<b>-4.410</b>	<b>-5.511</b>
<b>Dépréciations nettes sur participations dans les entreprises mises en équivalence</b>	<b>-83</b>	<b>0</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
<b>Dotations aux dépréciations</b>	<b>0</b>	<b>-6</b>
Actifs corporels	0	-6
Actifs incorporels	0	0
<b>Dépréciations nettes sur actifs non financiers</b>	<b>0</b>	<b>-6</b>
<b>Dépréciations nettes sur actifs</b>	<b>-4.493</b>	<b>-5.517</b>

## 8.13 Charge d'impôts

La charge d'impôts nette s'explique par les éléments suivants :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2023	31.12.2022
<b>Impôt sur le résultat de l'exercice</b>	<b>-24.947</b>	<b>-23.949</b>
Impôt sur les bénéfices de l'exercice	-17.951	-46.382
Impôt différé	-6.996	22.433
<b>Autres charges d'impôts</b>	<b>132</b>	<b>6.682</b>
Impôt sur les bénéfices des années précédentes	132	6.682
Autres éléments	0	0
<b>Charge d'impôts nette</b>	<b>-24.815</b>	<b>-17.267</b>

Le tableau ci-dessous reprend la justification de la différence entre le taux normal d'imposition en Belgique (25,00%) et le taux d'imposition effectif de Banque Degroof Petercam :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2023	31.12.2022
<i>Bénéfice avant impôts</i>	81.151	93.670
<i>Résultat des sociétés mises en équivalence (exclusion)</i>	65	-3.597
Base de l'impôt	81.216	90.073
Taux d'imposition applicable à la clôture	25,00%	25,00%
<b>Impôt théorique sur le bénéfice</b>	<b>-20.304</b>	<b>-22.518</b>
Effet des différences de taux d'imposition dans d'autres juridictions	82	31
Impact fiscal des dépenses non déductibles	-5.085	-5.140
Impact fiscal des revenus non imposables	1.730	394
Différences permanentes	0	0
Effet des autres éléments	-459	1.100
Impact du changement de taux d'imposition sur les différences temporelles	0	-124
Impôt différé actif non reconnu antérieurement	-87	87
Impôt différé actif non comptabilisé (pertes fiscales récupérables)	-824	2.221
<b>Impôts sur le résultat de l'exercice</b>	<b>-24.947</b>	<b>-23.949</b>
<b>Taux effectif d'impôt moyen</b>	<b>30,72%</b>	<b>26,59%</b>

Les charges fiscales ont augmenté par rapport à l'année précédente, en partie à cause d'une augmentation des dépenses non déductibles (taxe bancaire belge). En 2022, les charges fiscales ont été positivement impactées par une récupération fiscale unique liée à la liquidation d'une entité pour un montant supérieur à 5 millions.

## 8.14 Autres éléments du résultat global

Le détail des composantes des autres éléments du résultat global se présente comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2023	31.12.2022
<b>Effet des réestimations sur régimes d'avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>6.127</b>	<b>-450</b>
Montant brut	8.233	74
Impôts directement imputés aux réserves	-2.106	-524
<b>Réévaluation à la juste valeur – Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>2.175</b>	<b>-564</b>
Ajustement à la juste valeur avant impôts	2.175	-564
Impôts directement imputés aux réserves	0	0
<b>Total des autres éléments du résultat global ne pouvant pas être reclassés ultérieurement en bénéfice net</b>	<b>8.302</b>	<b>-1.014</b>
<b>Écarts de conversion</b>	<b>-80</b>	<b>-228</b>
Montant brut	-80	-228
<b>Réévaluation à la juste valeur – Instruments de dette évalués à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>2.172</b>	<b>-8.510</b>
Ajustement à la juste valeur avant impôts	1.523	-11.030
Transfert de la réserve aux comptes de résultat, avant impôts	1.374	-314
<i>Dépréciations</i>	-24	-2
<i>Pertes (gains) nets de cessions</i>	1.398	-312
Impôts directement imputés aux réserves	-725	2.834
<b>Total des autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en bénéfice net</b>	<b>2.092</b>	<b>-8.738</b>
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>10.394</b>	<b>-9.752</b>

## 9 — Droits et engagements

### 9.1 Actifs en dépôt à découvert

Les actifs en dépôt à découvert sont essentiellement des valeurs mobilières confiées en dépôt par la clientèle que le droit de libre disposition du titulaire soit ou non limité et que ces actifs soient ou non sous contrat de gestion avec Banque Degroof Petercam. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

Les dépôts à découvert de la Banque pour les exercices se clôturant au 31 décembre 2023, et au 31 décembre 2022 s'élevaient respectivement à EUR 86,7 milliards et EUR 84,6 milliards.

### 9.2 Droits et engagements de crédit

Banque Degroof Petercam a l'engagement de répondre aux lignes de crédit accordées à la clientèle dont le montant non utilisé au 31 décembre 2023 est de EUR 299,8 millions (au 31 décembre 2022 : EUR 351,2 millions).

### 9.3 Garanties données et reçues

Banque Degroof Petercam a donné en garantie, pour son propre compte et pour compte de sa clientèle, des instruments financiers pour la somme de EUR 335,9 millions en date du 31 décembre 2023 (au 31 décembre 2022 : EUR 260,4 millions).

Banque Degroof Petercam a reçu en garantie de sa clientèle des actifs pour la somme de EUR 4.740,3 millions en date du 31 décembre 2023 (au 31 décembre 2022 : EUR 4.895,1 millions). En l'absence de défaillance du propriétaire des garanties, celles-ci ne sont généralement pas utilisables par la Banque à l'exception de celles obtenues dans le cadre d'opérations de cession-rétrocession qui se montent à EUR 0,0 million au 31 décembre 2023 (au 31 décembre 2022 : EUR 0,0 million).

## 10 — Avantages au personnel et autres rémunérations

### 10.1 Autres avantages à long terme

L'application des législations nationales en matière de politique de rémunération demande de différer, sur une période supérieure à douze mois, le paiement des primes d'intéressement attribuées à certains membres du personnel.

L'évolution de cette provision se décompose comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2023	31.12.2022
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>7.308</b>	<b>5.380</b>
Dotations aux provisions	4.130	4.259
Utilisations de provisions	-1.787	-2.331
Reprises de provisions non utilisées	-1.175	0
Autres	0	0
<b>Solde à la clôture</b>	<b>8.476</b>	<b>7.308</b>

### 10.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi sont composés de régimes de retraite et d'une prise en charge partielle des primes d'assurance soins de santé qui est encore octroyée après le départ à la retraite de certains collaborateurs. Les bénéficiaires de cet avantage sont les collaborateurs qui ont été retraités avant le 1<sup>er</sup> mai 2022 ainsi que leur conjoint.

Au sein des régimes de retraite, il existe des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies. Les régimes à prestations définies sont composés d'un régime à prestations définies et d'un régime à cotisations définies avec un rendement garanti conformément aux obligations nationales.

Pour les régimes à cotisations définies, la charge de cet exercice est de EUR 2,9 millions (au 31 décembre 2022 : EUR 2,7 millions). Pour les autres régimes, le tableau ci-dessous reprend le détail des obligations du groupe Degroof Petercam et des principales hypothèses actuarielles retenues :

	(en milliers EUR)			
	Régimes de retraite		Autres avantages	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Valeur actuelle des obligations financées	136.865	131.248	3.679	3.483
Valeur des actifs des régimes	132.099	118.748	0	0
Autre mouvement (IFRS 5)	0	0	0	0
<b>A. Passifs (actifs) nets des avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>4.766</b>	<b>12.500</b>	<b>3.679</b>	<b>3.483</b>
<b>B. Variation des obligations</b>				
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>131.248</b>	<b>151.442</b>	<b>3.483</b>	<b>4.961</b>
Coût des services	11.991	10.763	43	68
Charges d'intérêts	4.669	741	139	59
Prestations payées dans l'année	-5.285	-3.919	-175	-146
Charges administratives et taxes	-1.855	-1.535		
Augmentation (diminution) due aux regroupement d'entreprises, cessions, transferts	217	-12.111	0	0
Impact de change	0	0	0	0
Réévaluations :				
a. Écarts actuariels issus des hypothèses démographiques	-327	-2.686	-5	0
b. Écarts actuariels issus des hypothèses financières	4.552	-27.002	366	-1.511
c. Écarts actuariels issus d'autres hypothèses	-8.345	15.555	-172	52
<b>Solde à la clôture</b>	<b>136.865</b>	<b>131.248</b>	<b>3.679</b>	<b>3.483</b>
<b>C. Variation de la valeur des actifs des régimes</b>				
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>118.748</b>	<b>134.920</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Revenus d'intérêts	4.399	701	0	0
Cotisations des employeurs	11.573	9.608	175	146
Cotisations des employés	0	0	0	0
Prestations payées dans l'année	-5.285	-3.919	-175	-146
Charges administratives et taxes	-1.855	-1.535	0	0
Augmentation (diminution) due aux regroupement d'entreprises, cessions, transferts	217	-8.990	0	0
Impact de change	0	0	0	0
Rendement des actifs (autres que les revenus d'intérêts)	4.302	-12.037	0	0
<b>Solde à la clôture</b>	<b>132.099</b>	<b>118.748</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>D. Composition des coûts</b>				
Coûts des services				
a. Coûts des services actuels	11.991	10.763	43	68
b. Coûts des services passés	0	0	0	0
Charges (Revenus) nets d'intérêts	270	40	139	59
Cotisations des employés	0	0	0	0
Charges administratives et taxes	0	0	0	0
<b>Charges nettes comptabilisées dans le P&amp;L</b>	<b>12.261</b>	<b>10.803</b>	<b>182</b>	<b>127</b>
Réévaluations :				
a. Écarts actuariels issus des hypothèses démographiques	-327	-2.686	-5	0
b. Écarts actuariels issus des hypothèses financières	4.552	-27.002	366	-1.511
c. Écarts actuariels issus d'autres hypothèses	-8.345	15.555	-172	52
d. Rendement des actifs (autres que les revenus d'intérêts)	-4.302	12.037	0	0
<b>Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>-8.422</b>	<b>-2.096</b>	<b>189</b>	<b>-1.459</b>
<b>E. Réconciliation des passifs (actifs) nets des avantages postérieurs à l'emploi</b>				
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>12.500</b>	<b>13.401</b>	<b>3.483</b>	<b>4.961</b>
Charges nettes comptabilisées dans le P&L	12.261	10.803	182	127
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	-8.422	-2.096	189	-1.459
Cotisations des employeurs	-11.573	-9.608	-175	-146
Impact de change	0	0	0	0
Autre mouvement (IFRS 5)	0	0	0	0

(en milliers EUR)

	Régimes de retraite		Autres avantages	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
<b>Solde à la clôture</b>	<b>4.766</b>	<b>12.500</b>	<b>3.679</b>	<b>3.483</b>
<b>F.1 Principales hypothèses actuarielles pour la détermination des obligations</b>				
Taux d'actualisation	3,14 %	3,66 %	3,20 %	4,10 %
Augmentation future des salaires	de 0,70% à 5,50%	de 0,40% à 2,50%	N/A	N/A
Taux d'inflation	2,13 %	2,35 %	5,20 %	5,20 %
Table de mortalité	MR/FR-5	MR/FR-5	MR/FR-5	MR/FR-5
<b>F.2 Principales hypothèses actuarielles pour la détermination des coûts nets</b>				
Taux d'actualisation	3,66 %	0,52 %	4,10 %	1,20 %
Augmentation future des salaires	de 0,70% à 5,50%	de 0,40% à 2,50%	N/A	N/A
Taux d'inflation	2,35 %	1,75 %	3,10 %	3,00 %
Table de mortalité	MR/FR-5	MR/FR-5	MR/FR-5	MR/FR-5
<b>G. Actifs des régimes</b>				
Trésorerie	0	0	N/A	N/A
Actions	27.915	24.190	N/A	N/A
Obligations	50.082	42.726	N/A	N/A
Immobiliers	6.702	5.785	N/A	N/A
Actifs détenus par une compagnie d'assurance	45.189	43.947	N/A	N/A
Autres	2.211	2.100	N/A	N/A

(en milliers EUR)

**Régimes de retraite****H. Analyse de sensibilité sur l'obligation au titre de prestations définies en date de clôture**

Variation du taux d'actualisation	-0,25 %	+0,25 %
Montant de l'obligation liée aux régimes de retraites	138.566	135.430
Montant de l'obligation liée aux autres avantages	3.792	3.571
Variation du taux d'inflation	-0,25 %	+0,25 %
Montant de l'obligation liée aux régimes de retraites	136.374	137.381
Variation du taux d'augmentation des coûts de soins de santé	-0,25 %	+0,25 %
Montant de l'obligation liée aux autres avantages	3.576	3.787

**I. Flux de trésorerie prévus pour l'exercice prochain****Cotisations des employeurs**

Cotisations liées aux régimes de retraites	12.197
Cotisations liées aux autres avantages	184

**Échéances des prestations à payer (Régimes de retraite et autres avantages)**

à moins d'un an	3.622
d'un an à deux ans	8.050
de deux ans à trois ans	5.691
de trois ans à quatre ans	9.604
de quatre ans à cinq ans	8.741
de cinq ans à dix ans	33.240

En 2022 et 2023, l'hypothèse relative à l'augmentation des salaires a été adaptée afin de refléter au mieux la situation actuelle et attendue.

Suite à la vente de notre filiale suisse en 2022, l'obligation et les actifs cédés suite à la décomptabilisation de notre filiale suisse ont été repris au sein des lignes « Augmentation (diminution) due aux regroupements d'entreprises, cessions, transferts ».

## 11 — Parties liées

Les parties liées à Banque Degroof Petercam sont les entreprises associées, les coentreprises, les fonds de pension, les membres du conseil d'administration et les dirigeants effectifs de Banque Degroof Petercam ainsi que les membres proches de la famille des personnes précitées ou toute société contrôlée ou influencée notamment par une des personnes susmentionnées.

Les tableaux ci-après résumant, par nature, les transactions de ces deux dernières années qui ont été réalisées avec les parties liées au groupe Degroof Petercam.

(en milliers EUR)

31.12.2023	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Entreprises associées	Principaux dirigeants	Autres parties liées	Total
<b>Bilan</b>					
Avances en comptes courants	5	9	0	0	14
Prêts à terme	15.835	1.336	0	168	17.339
Crédit à la consommation	0	0	0	0	0
Prêts hypothécaires	0	0	0	0	0
Autres actifs	0	745	0	0	745
Titres de placement	0	0	0	4.941	4.941
<b>Total des actifs</b>	<b>15.840</b>	<b>2.090</b>	<b>0</b>	<b>5.109</b>	<b>23.039</b>
Dépôts	25.777	192	9.012	2.561	37.542
Autres dettes	0	621	0	0	621
Autres passifs	0	0	0	4.784	4.784
<b>Total des passifs</b>	<b>25.777</b>	<b>813</b>	<b>9.012</b>	<b>7.345</b>	<b>42.947</b>
Garanties données par le groupe	0	0	0	0	0
Garanties reçues par le groupe	28.126	0	0	0	28.126
Provisions pour créances douteuses	0	0	0	1.407	1.407
Engagements	226	0	0	0	226
Montant notionnel des dérivés	0	0	0	0	0
<b>Options sur actions</b>					
Exercées / cédées	0	0	0	0	0
Echues	0	0	0	0	0

(en milliers EUR)

31.12.2023	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Entreprises associées	Principaux dirigeants	Autres parties liées	Total
<b>Compte de résultats</b>					
Charges financières	588	7	160	36	791
Honoraires et commissions	6	131	7	0	144
Frais de personnel	0	0	0	9.231	9.231
Autres	0	1.807	0	0	1.807
<b>Total des charges</b>	<b>594</b>	<b>1.945</b>	<b>167</b>	<b>9.267</b>	<b>11.973</b>
Produits d'intérêts	253	332	0	12	597
Profits sur instruments dérivés	19	0	3	1	23
Honoraires et commissions	336	8.671	190	4	9.201
Dividendes	0	0	0	167	167
Autres	1	105	0	1	107
<b>Total des produits</b>	<b>609</b>	<b>9.108</b>	<b>193</b>	<b>185</b>	<b>10.095</b>
Charges comptabilisées pendant la période au titre des créances douteuses	0	0	0	62	62

(en milliers EUR)

31.12.2022	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Entreprises associées	Principaux dirigeants	Autres parties liées	Total
<b>Bilan</b>					
Avances en comptes courants	1.512	4.769	0	0	6.281
Prêts à terme	12.731	1.193	0	198	14.122
Crédit à la consommation	0	0	0	0	0
Prêts hypothécaires	0	0	0	0	0
Autres actifs	0	741	0	0	741
Titres de placement	0	0	0	2.826	2.826
<b>Total des actifs</b>	<b>14.243</b>	<b>6.703</b>	<b>0</b>	<b>3.024</b>	<b>23.970</b>
Dépôts	35.692	1.021	6.449	5.213	48.375
Autres passifs	0	0	0	12.518	12.518
<b>Total des passifs</b>	<b>35.692</b>	<b>1.021</b>	<b>6.449</b>	<b>17.731</b>	<b>60.893</b>
Garanties données par le groupe	0	0	0	0	0
Garanties reçues par le groupe	21.388	0	0	0	21.388
Provisions pour créances douteuses	0	0	0	1.345	1.345
Engagements	369	0	0	0	369
Montant notionnel des dérivés	0	0	0	0	0
<b>Options sur actions</b>					
Exercées / cédées	0	0	0	0	0
Echues	0	0	0	0	0

(en milliers EUR)

31.12.2022	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Entreprises associées	Principaux dirigeants	Autres parties liées	Total
<b>Compte de résultats</b>					
Charges financières	91	1	14	1	107
Honoraires et commissions	4	0	9	0	13
Frais de personnel	0	0	0	8.097	8.097
Autres	0	2.572	0	0	2.572
<b>Total des charges</b>	<b>95</b>	<b>2.573</b>	<b>23</b>	<b>8.098</b>	<b>10.789</b>
Produits d'intérêts	112	188	0	24	324
Honoraires et commissions	209	8.515	139	6	8.869
Dividendes	0	0	0	68	68
Autres	0	68	0	0	68
<b>Total des produits</b>	<b>321</b>	<b>8.771</b>	<b>139</b>	<b>98</b>	<b>9.329</b>
Charges comptabilisées pendant la période au titre des créances douteuses	0	0	0	46	46

Toutes les transactions avec les parties liées reprises dans les tableaux ci-dessus ont été effectuées aux conditions normales de marché.

Les coûts liés à la rémunération versée aux dirigeants effectifs se présentent par catégorie d'avantages octroyés au personnel (suivant les normes IAS19 et IFRS 2).

(en milliers EUR)

	31.12.2023	31.12.2022
Avantages à court terme	10.201	9.222
Avantages postérieurs à l'emploi	441	559
Autres avantages à long terme	1.780	907
Indemnités de fin de contrat de travail	1.853	1.567
Paiements en actions	0	0
<b>Total</b>	<b>14.275</b>	<b>12.255</b>

## 12 — Événements postérieurs à la clôture

Le conseil d'administration du 24 avril 2024 a décidé de proposer à l'assemblée générale du 28 mai 2024 de ne pas distribuer de dividende aux actionnaires, et a autorisé la publication des états financiers.

## Émoluments du commissaire

	(en milliers EUR)
	<b>31.12.2023</b>
<b>Émoluments du commissaire dans le cadre de l'exercice de son mandat</b>	<b>472</b>
<b>Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire</b>	<b>116</b>
Autres missions d'attestation	57
Missions de conseils fiscaux	0
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	59
<b>Émoluments des personnes avec lesquelles le commissaire est lié pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe</b>	<b>546</b>
<b>Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié</b>	<b>291</b>
Autres missions d'attestation	9
Missions de conseils fiscaux	124
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	158

## Rapport du commissaire

### BANQUE DEGROOF PETERCAM SA

Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de Banque Degroof Petercam SA sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Banque Degroof Petercam SA (la "Société") et de ses filiales (conjointement le "Groupe"), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 24 mai 2022, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de la Société durant cinq exercices consécutifs.

### Rapport sur les comptes consolidés

#### *Opinion sans réserve*

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2023 ainsi que l'état consolidé du résultat global, le tableau consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces comptes consolidés font état d'un total de l'état de la situation financière consolidé qui s'élève à '000' EUR 8.129.909 et d'un état consolidé du résultat global qui se solde par un bénéfice de l'exercice de '000' EUR 56.336.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une

image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables aux institutions de crédit en Belgique.

#### **Fondement de l'opinion sans réserve**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### **Points clés de l'audit**

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

#### Risques et provisions pour litiges

##### *Description du point clé de l'audit:*

Le Groupe est confronté à une série de procédures judiciaires en Belgique et à l'étranger, dans lesquelles il fait face à un certain nombre de réclamations en dommages et intérêts. La norme IAS 37 exige que des provisions soient constituées pour les litiges dont le paiement est probable et dont l'issue peut être estimée de manière fiable. Tel qu'indiqué dans la note 7.13 «Provisions» des comptes consolidés, le Groupe a comptabilisé une provision de '000' EUR 5.023 pour

plusieurs procédures judiciaires. Pour d'autres, les conséquences potentielles pour le Groupe ne peuvent actuellement être déterminées, ou l'issue attendue est favorable au Groupe. Aucune provision n'a par conséquent été enregistrée pour ces procédures.

En raison des incertitudes sur l'issue des litiges non provisionnés, et des jugements appliqués, l'audit de l'adéquation du niveau des provisions sur ces litiges est considéré comme un point clé de l'audit.

##### *Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit:*

Nous avons concentré nos efforts sur le processus mis en place pour déterminer les provisions pour litiges en cours, sur la nature des travaux effectués pour évaluer le risque y relatif et sur les informations communiquées à cet égard.

Nous avons examiné et évalué de manière critique l'appréciation du conseil d'administration de la nature et du statut de ces procédures judiciaires. Nous avons tenu compte des avis juridiques que le Groupe a reçus de ses juristes d'entreprise, ainsi que de ses avocats, pour certains des cas plus importants. Nous avons constaté que ces avis concordaient avec la position adoptée par le conseil d'administration.

Nous avons examiné et évalué de manière critique les conclusions du conseil d'administration concernant les provisions et l'information à produire dans les notes, concernant les litiges les plus significatifs. Nous avons utilisé les informations corroborantes obtenues de la direction, et avons constaté que ces conclusions étaient conformes à nos attentes.

Enfin, nous avons évalué l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies dans les notes aux comptes consolidés, et nous nous sommes assurés qu'elles sont conformes aux exigences des IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

#### Implémentation d'un nouveau système informatique

##### *Description du point clé de l'audit:*

Le Groupe s'appuie sur les contrôles généraux des technologies de l'information (IT) et sur son contrôle interne pour l'élaboration des comptes annuels consolidés.

La Société a implémenté un nouveau système administratif et comptable bancaire, au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ce changement impliquait également un transfert de certaines opérations informatiques vers un opérateur externe, ainsi qu'une refonte partielle des processus et activités de contrôle interne entourant ce nouveau système.

Cette période de changement de systèmes administratifs et comptables induit un risque plus élevé d'erreur dans le reporting financier. Ceci nous a conduit à identifier l'implémentation comme un point clé de l'audit.

##### *Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit:*

Nous avons effectué des tests de rapprochement sur le transfert des données du système administratif et comptable d'origine vers le nouveau, afin de valider les balances comptables d'ouverture.

Ensuite, nous avons effectué des tests sur les contrôles informatiques du nouveau système. Une partie importante de ces contrôles étant effectués par l'opérateur externe, nous nous sommes appuyés sur le rapport ISAE 3402 délivré par l'auditeur de cet opérateur externe. Nous avons également testé la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles informatiques effectués par la Société.

Enfin, nous avons réalisé des tests de certains contrôles opérationnels (automatiques et manuels) entourant le nouveau système, et que nous considérons comme clé pour notre audit. Ces contrôles incluent notamment des tests visant l'exactitude du calcul des revenus d'intérêts sur les prêts octroyés aux clients et des revenus de commissions.

Sur la base des procédures d'audit et des analyses d'impact réalisées, nous avons conclu que les procédures d'audit peuvent s'appuyer sur le nouveau système comptable.

#### **Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés**

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

#### **Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère

- raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
  - Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
  - Nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au conseil d'administration au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

## Autres obligations légales et réglementaires

### Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés, du rapport distinct sur l'information non-financière et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

### Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, le rapport distinct sur l'information non-financière et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice, et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, à savoir:

- Le message aux actionnaires;
- Les chiffres clés;
- Les faits marquants;
- Le rapport de gestion; et
- Le rapport non-financier.

Comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non-financière requise par l'article 3:32, §2 du Code des sociétés et des associations a été reprise dans un rapport distinct du rapport de gestion qui fait partie de la section V du rapport annuel. Ce rapport sur les informations non-financières contient les informations requises par l'article 3:32, §2 du Code

des sociétés et des associations et concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice. Pour l'établissement de cette information non-financière, la Société s'est basée sur les principes repris dans le règlement Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR).

Conformément à l'article 3:80, §1, 5° du Code des sociétés et des associations, nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non-financière est établie conformément au règlement SFDR mentionné dans le rapport distinct du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

### Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat;
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

### Autre mention

Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 2 mai 2024  
Le commissaire  
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL  
Représentée par

Damien Walgrave<sup>1</sup>  
Reviser d'Entreprises

(1) Agissant au nom de Damien Walgrave SRL

---

## VII. Comptes sociaux

Les comptes sociaux abrégés repris ci-après sont les comptes de Banque Degroof Petercam SA dont le siège social est situé rue de l'Industrie 44, 1040 Bruxelles. Ces derniers sont établis en normes comptables belges. Les montants mentionnés sont en milliers d'euros.

# Bilan après répartition

(en milliers EUR)

31.12.2023 31.12.2022

Actif		31.12.2023	31.12.2022
I	Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	452.480	1.007.094
II	Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale	0	0
III	Créances sur les établissements de crédit	86.616	140.438
	A. À vue	85.695	140.132
	B. Autres créances (à terme ou à préavis)	921	306
IV	Créances sur la clientèle	1.638.710	1.717.702
V	Obligations et autres titres à revenu fixe	2.464.156	2.366.277
	A. Des émetteurs publics	700.931	824.659
	B. D'autres émetteurs	1.763.225	1.541.618
VI	Actions, parts et autres titres à revenu variable	57.035	40.949
VII	Immobilisations financières	306.052	318.938
	A. Participations dans des entreprises liées	301.945	313.571
	B. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	3.764	4.982
	C. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières	187	187
	D. Créances subordonnées sur des entreprises liées et sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	156	198
VIII	Frais d'établissement et immobilisations incorporelles	2.890	6.127
IX	Immobilisations corporelles	8.623	11.531
X	Actions propres	0	0
XI	Autres actifs	132.318	131.789
XII	Comptes de régularisation	305.501	278.319
<b>Total de l'actif</b>		<b>5.454.381</b>	<b>6.019.164</b>

(en milliers EUR)

31.12.2023 31.12.2022

Passif		31.12.2023	31.12.2022
<b>Fonds de tiers</b>		<b>4.827.148</b>	<b>5.414.846</b>
I	Dettes envers des établissements de crédit	199.774	259.732
	A. À vue	199.774	259.732
	C. Autres dettes à terme ou à préavis	0	0
II	Dettes envers la clientèle	4.269.850	4.822.359
	B. Autres dettes	4.269.850	4.822.359
	1. À vue	2.419.327	3.923.791
	2. À terme ou à préavis	1.850.523	898.568
III	Dettes représentées par un titre	0	0
	A. Bons et obligations en circulation	0	0
IV	Autres dettes	270.702	256.835
V	Comptes de régularisation	82.069	73.779
VI	Provisions et impôts différés	4.753	2.141
	A. Provisions pour risques et charges	4.585	1.962
	3. Autres risques et charges	4.585	1.962
	B. Impôts différés	168	179
VII	Fonds pour risques bancaires généraux	0	0
VIII	Dettes subordonnées	0	0
<b>Capitaux propres</b>		<b>627.233</b>	<b>604.318</b>
IX	Capital	34.212	34.212
	A. Capital souscrit	34.212	34.212
X	Primes d'émission	115.919	115.919
XI	Plus-values de réévaluation	0	0
XII	Réserves	115.982	115.003
	A. Réserve légale	4.411	4.411
	C. Réserves immunisées	18.434	17.455
	D. Réserves disponibles	93.137	93.137
XIII	Bénéfice reporté (perte reportée (-))	361.120	339.184
<b>Total du passif</b>		<b>5.454.381</b>	<b>6.019.164</b>

(en milliers EUR)

**31.12.2023 31.12.2022**

<b>Postes hors-bilan</b>			
		<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
I	Passifs éventuels	130.689	112.300
	B. Cautions à caractère de substitut de crédit	61.313	62.202
	C. Autres cautions	8.746	10.971
	E. Actifs grevés de sûretés réelles pour compte de tiers	60.630	39.127
II	Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit	239.132	211.697
	A. Engagements fermes de mise à disposition de fonds	0	0
	B. Engagements du fait d'achats au comptant de valeurs mobilières ou autres valeurs	0	0
	C. Marge disponible sur lignes de crédit confirmées	239.132	211.697
III	Valeurs confiées à l'établissement de crédit	34.908.541	33.081.078
	B. Dépôts à découvert et assimilés	34.908.541	33.081.078
IV	A libérer sur actions et parts de sociétés	6.361	2.792

# Compte de résultats

(en milliers EUR)

31.12.2023 31.12.2022

Charges		31.12.2023	31.12.2022
II	Intérêts et charges assimilées	78.205	16.777
V	Commissions versées	3.996	4.117
VI	Perte provenant d'opérations financières	623	3.142
	A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers	623	0
	B. De la réalisation de titres de placement	0	3.142
VII	Frais généraux administratifs	258.548	230.702
	A. Rémunérations, charges sociales et pensions	132.215	117.204
	B. Autres frais administratifs	126.333	113.498
VIII	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	6.248	8.792
IX	Réductions de valeur sur créances et provisions pour les postes « I Passifs éventuels » et « II Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors bilan	1.183	1.183
X	Réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable	0	45.500
XII	Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes « I Passifs éventuels » et « II Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors bilan	4.232	212
XV	Autres charges d'exploitation	29.750	26.961
XVIII	Charges exceptionnelles	15.078	7.177
	A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	15	0
	B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	12.843	525
	C. Provisions pour risques et charges exceptionnels : dotations	0	1.332
	D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	0	342
	E. Autres charges exceptionnelles	2.220	4.978
XX	Impôts	9.189	13.255
XXI	Bénéfice de l'exercice	28.010	295.438
XXII	Transfert aux réserves immunisées	1.000	2.000
XXIII	Bénéfice de l'exercice à affecter	27.031	293.459

(en milliers EUR)

31.12.2023 31.12.2022

Produits		31.12.2023	31.12.2022
I	Intérêts et produits assimilés	150.508	86.920
	A. dont : de titres à revenu fixe	48.600	16.628
III	Revenus de titres à revenu variable	30.547	221.773
	A. D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable	2.063	716
	B. De participations dans des entreprises liées <sup>1</sup>	28.484	220.874
	C. De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	0	183
	D. D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières	0	0
IV	Commissions perçues	184.689	183.841
	A. Courtages et commissions apparentées	26.949	27.657
	B. Rémunérations de services de gestion, de conseil et de conservation	144.523	143.141
	C. Autres commissions perçues	13.217	13.043
VI	Bénéfice provenant d'opérations financières	10.525	106.200
	A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers	0	106.200
	B. De la réalisation de titres de placement	10.525	0
IX	Reprises de réductions de valeur sur créances et provisions pour les postes « I Passifs éventuels » et « II Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors bilan	0	0
X	Reprises de réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable	1.783	0
XI	Utilisations et reprises de provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes « I Passifs éventuels » et « II Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors bilan	1.608	1.379
XIII	Prélèvements sur le fonds pour risques bancaires généraux	0	0
XIV	Autres produits d'exploitation	53.875	44.359
XVII	Produits exceptionnels	977	7.387
	A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
	B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	0	0
	C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	0	911
	D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	0	15
	E. Autres produits exceptionnels	977	6.461
XIX bis	B. Prélèvements sur les impôts différés	11	11
XX	B. Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales	539	1.387
XXI	Perte de l'exercice	0	0
XXII	Prélèvements sur les réserves immunisées	21	21
XXIII	Perte de l'exercice à affecter	0	0

(1) En 2022, le Comité de Direction de la banque a pris la décision de remonter sous forme de dividendes les fonds propres (comptables et prudentiels) excédentaires des principales filiales (en ligne avec la politique de remontée de dividendes des filiales vers la maison-mère) après avoir vérifié le respect de l'ensemble des contraintes locales et de la maison-mère. Cette décision a contribué à renforcer progressivement et significativement le ratio de solvabilité statutaire de la maison-mère.

(en milliers EUR)

**31.12.2023 31.12.2022**

<b>Affectations et prélèvements</b>			
		<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
A	Bénéfice (perte (-)) à affecter	366.215	409.486
	1. Bénéfice (perte (-)) de l'exercice à affecter	27.031	293.459
	2. Bénéfice reporté (perte reportée (-)) de l'exercice précédent	339.184	116.027
B	Prélèvements sur les capitaux propres	0	0
C	Affectations aux capitaux propres	0	0
D	Bénéfice (perte (-)) à reporter	361.120	339.184
E	Intervention d'associés dans la perte	0	0
F	Bénéfice à distribuer (-)	-5.095	-70.302
	1. Rémunération du capital	0	-65.053
	2. Administrateurs ou gérants	0	0
	3. Autres allocataires	-5.095	-5.249

# Rapport du commissaire

## BANQUE DEGROOF PETERCAM SA

### Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de Banque Degroof Petercam SA sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Banque Degroof Petercam SA (la "Société"), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 24 mai 2022, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant cinq exercices consécutifs.

### Rapport sur les comptes consolidés

#### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un total du bilan qui s'élève à '000' EUR 5.454.381 et d'un compte de résultats qui se solde par un bénéfice de l'exercice de '000' EUR 28.010.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable aux institutions de crédit en Belgique.

### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

#### Risques et provisions pour litiges

##### Description du point clé de l'audit:

La Société est confrontée à une série de procédures judiciaires en Belgique et à l'étranger, dans lesquelles elle fait face à un certain nombre de réclamations en dommages et intérêts. Le référentiel comptable applicable aux institutions de crédit en Belgique exige que des provisions soient constituées pour les litiges dont le paiement est probable et dont l'issue peut être estimée de manière fiable. Tel qu'indiqué dans la note XVI « Provisions » des comptes annuels, la Société a comptabilisé une provision de '000' EUR 220 pour plusieurs procédures judiciaires. Pour d'autres, les conséquences potentielles pour la Société ne peuvent actuellement être déterminées, ou l'issue attendue est favorable à la Société. Aucune provision n'a par conséquent été enregistrée pour ces procédures.

En raison des incertitudes sur l'issue des litiges non provisionnés, et des jugements appliqués, l'audit de l'adéquation du niveau des provisions sur ces litiges

est considéré comme un point clé de l'audit.

##### Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit:

Nous avons concentré nos efforts sur le processus mis en place pour déterminer les provisions pour litiges en cours, sur la nature des travaux effectués pour évaluer le risque y relatif et sur les informations communiquées à cet égard.

Nous avons examiné et évalué de manière critique l'appréciation du conseil d'administration de la nature et du statut de ces procédures judiciaires. Nous avons tenu compte des avis juridiques que la Société a reçus de ses juristes d'entreprise, ainsi que de ses avocats, pour certains des cas plus importants. Nous avons constaté que ces avis concordaient avec la position adoptée par le conseil d'administration.

Nous avons examiné et évalué de manière critique les conclusions du conseil d'administration concernant les provisions et l'information à produire dans les notes, concernant les litiges les plus significatifs. Nous avons utilisé les informations corroborantes obtenues de la direction, et avons constaté que ces conclusions étaient conformes à nos attentes.

Enfin, nous avons évalué l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies dans les notes aux comptes annuels, et nous avons déterminé si elles sont conformes aux exigences du référentiel comptable applicable aux institutions de crédit en Belgique.

#### Implémentation d'un nouveau système informatique

##### Description du point clé de l'audit:

Banque Degroof Petercam SA s'appuie sur les contrôles généraux des technologies de l'information (IT) et sur son contrôle interne pour l'élaboration des comptes annuels.

La Société a implémenté un nouveau système administratif et comptable bancaire, au 1er janvier 2023. Ce changement impliquait également un transfert de certaines opérations informatiques vers un opérateur externe, ainsi qu'une refonte partielle des processus et activités de contrôle interne entourant ce nouveau système.

Cette période de changement de systèmes administratifs et comptables induit un risque plus élevé d'erreur dans le reporting financier. Ceci nous a conduit à identifier l'implémentation comme un point clé de l'audit.

##### Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit:

Nous avons effectué des tests de rapprochement sur

le transfert des données du système administratif et comptable d'origine vers le nouveau, afin de valider les balances comptables d'ouverture.

Ensuite, nous avons effectué des tests sur les contrôles informatiques du nouveau système. Une partie importante de ces contrôles étant effectués par l'opérateur externe, nous nous sommes appuyés sur le rapport ISAE 3402 délivré par l'auditeur de cet opérateur externe. Nous avons également testé la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles informatiques effectués par la Société.

Enfin, nous avons réalisé des tests de certains contrôles opérationnels (automatiques et manuels) entourant le nouveau système, et que nous considérons comme clé pour notre audit, Ces contrôles incluent notamment des tests visant l'exactitude du calcul des revenus d'intérêts sur les prêts octroyés aux clients et des revenus de commissions.

Sur la base des procédures d'audit et des analyses d'impact réalisées, nous avons conclu que les procédures d'audit peuvent s'appuyer sur le nouveau système comptable.

#### **Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels**

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

#### **Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond

à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur

la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

### **Autres obligations légales et réglementaires**

#### **Responsabilités du conseil d'administration**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du rapport distinct sur l'information non-financière, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

#### **Responsabilités du commissaire**

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, le rapport distinct sur l'information non-financière, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

#### **Aspects relatifs au rapport de gestion**

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations. Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. L'information non-financière requise par l'article 3:6, §4 du Code des sociétés et des associations a été reprise dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés. Conformément à l'article 3:75, §1, 6° du Code des sociétés et des associations, nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non-financière est établie conformément au référentiel cité.

#### **Mention relative au bilan social**

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

#### **Mentions relatives à l'indépendance**

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat;
- Les honoraires relatifs aux missions

complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

**Autres mentions**

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique;
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires;
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations;
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014;
- Nous avons évalué les conséquences patrimoniales des décisions prises par le conseil d'administration du 19 janvier 2023 et 1 mars 2023 telles que décrites dans l'annexe 13 du rapport de gestion, concernant la rémunération de certains membres du comité de direction, et nous n'avons rien à vous signaler.

Diegem, le 2 mai 2024

Le commissaire  
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL  
Représentée par

Damien Walgrave<sup>1</sup>  
Reviser d'Entreprises

(1) Agissant au nom de Damien Walgrave SRL

---

## VIII. Contact

# Contact

## Belgique



### Degroof Petercam (siège social)

Rue de l'Industrie 44  
1040 Bruxelles  
T +32 2 287 91 11

### Anvers

Van Putlei 33  
2018 Antwerpen  
T +32 3 233 88 48

Business center d'Offiz  
Parklaan 46  
2300 Turnhout  
T +32 14 24 69 40

### Flandre Occidentale

President Kennedypark 8  
8500 Kortrijk  
T +32 56 26 54 00

Kalvekeetdijk 179 bus 3  
8300 Knokke-Heist  
T +32 50 63 23 70

### Brabant Flamand

Mgr. Ladeuzeplein 29  
3000 Leuven  
T +32 16 24 29 50

Neerhoflaan 8/0  
1780 Wemmel  
T +32 2 204 49 20

### Hainaut

Rue du Petit Piersoulx 1  
6041 Gosselies  
T +32 71 32 18 25

Chaussée de Tournai 52  
7520 Ramegnies-Chin  
T +32 71 32 18 25

### Brabant Wallon

Les Collines de Wavre  
Avenue Einstein 16  
1300 Wavre  
T +32 10 24 12 22

### Flandre Orientale

Moutstraat 68 bus 701  
9000 Gent  
T +32 9 266 13 66

### Bruxelles

Rue de l'Industrie 44  
1040 Bruxelles  
T +32 2 287 91 11

Avenue des Aubépines 1  
1180 Uccle  
T +32 2 662 88 40

Chaussée de Malines 455  
1950 Kraainem  
T +32 2 662 89 20

### Liège

Boulevard Gustave Kleyer 108  
4000 Liège  
T +32 4 252 00 28

### Limbourg

Runkstersteenweg 356  
3500 Hasselt  
T +32 11 77 14 60

### Namur

Avenue de la Plante 20  
5000 Namur  
T +32 81 42 00 21

### Degroof Petercam Asset Management (DPAM)

Rue Guimard 18  
1040 Bruxelles  
T +32 2 287 91 11

### Degroof Petercam Investment Banking

Rue Guimard 18  
1040 Bruxelles  
T +32 2 287 97 11

## Luxembourg



### Banque Degroof Petercam Luxembourg

Zone d'activité La Cloche d'Or  
12, rue Eugène Ruppert  
L-2453 Luxembourg  
T +352 45 35 45 1

### Degroof Petercam Asset Services

Zone d'activité La Cloche d'Or  
12, rue Eugène Ruppert  
L-2453 Luxembourg  
T + 352 26 64 50 1

### Degroof Petercam Insurance Broker

Zone d'activité La Cloche d'Or  
12, rue Eugène Ruppert  
L-2453 Luxembourg  
T +352 45 89 22

### DPAM Succursale Luxembourg

Zone d'activité La Cloche d'Or  
14, rue Eugène Ruppert  
L-2453 Luxembourg  
T + 352 45 35 45 23 05

- Private Banking
- Institutional Asset Management
- Investment Banking
- Asset Services

## France



### Degroof Petercam Wealth Management

44, rue de Lisbonne  
75008 Paris  
T +33 1 73 44 56 50

### Degroof Petercam Finance

44, rue de Lisbonne  
75008 Paris  
T +33 1 73 44 56 50

### DPAM Succursale France

44, rue de Lisbonne  
75008 Paris  
T +33 1 73 44 57 60

## Espagne



### Degroof Petercam Asset Management SA, Sucursal en España

Paseo de la Castellana 141 planta 19  
28046 Madrid  
T +34 915 720 366

## Pays-Bas



### Degroof Petercam Netherlands Branch

De Entree 238A 7ème étage  
1101 EE Amsterdam  
T + 31 20 573 54 16

### DPAM Netherlands Branch

De Entree 234 5ème étage  
1101 EE Amsterdam  
T + 31 20 573 54 05

## Suisse



### Degroof Petercam Asset Management Suisse Sàrl

20, Boulevard Georges-Favon  
1204 Genève  
T +41 22 320 19 75

## Allemagne



### Degroof Petercam AM Zweigniederlassung Deutschland

Wiesenhüttenplatz 25  
60329 Frankfurt am Main  
T +49 69 566 082 531

## Italie



### Degroof Petercam Asset Management SA, Succursale italiana

Spaces San Babila  
Corso Europa 15  
20122 Milano  
T +39 02 12412 4673

## Hong Kong



### Syncicap Asset Management Joint venture between Ofi Invest and DPAM

28/F Man Yee Building  
68 Des Voeux Road Central  
Hong Kong  
T +852 3842 8200

## Canada



### Bank Degroof Petercam Luxembourg S.A. Canada Representative Office

288, Rue Saint-Jacques Ouest  
Unité 300 Montréal | H2Y 1N1  
Canada  
T +1 514 312 33 66



**Degroof Petercam**

Rue de l'Industrie 44  
1040 Bruxelles  
BELGIQUE

TVA BE 0403 212 172  
RPM Bruxelles  
FSMA 040460 A  
T +32 287 91 11  
[contact@degroofpetercam.com](mailto:contact@degroofpetercam.com)

**Éditeur responsable**

Hugo Lasat

Le rapport annuel est disponible sur le site  
[annualreport.degroofpetercam.com/2023](http://annualreport.degroofpetercam.com/2023)

—

**Sites web**

[degroofpetercam.com](http://degroofpetercam.com)  
[funds.degroofpetercam.com](http://funds.degroofpetercam.com)

**Blog**

[blog.degroofpetercam.com](http://blog.degroofpetercam.com)

**LinkedIn**

[linkedin.com/company/degroofpetercam](https://linkedin.com/company/degroofpetercam)

**YouTube**

[youtube.com/degroofpetercam](https://youtube.com/degroofpetercam)

**Instagram**

[@degroofpetercam](https://instagram.com/degroofpetercam)

**Facebook**

[facebook.com/degroofpetercam](https://facebook.com/degroofpetercam)